



Le Projet **SOLIDARITÉ** **JEUNESSE**

**Dynamiques partenariales
et insertion des jeunes
en difficulté**

**MARTIN GOYETTE
CÉLINE BELLOT
JEAN PANET-RAYMOND**

Préface de
ANDRÉ ARCHAMBAULT





**Le
Projet
SOLIDARITÉ
JEUNESSE**

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.quebec.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION

SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL

168, rue du Noyer

1030 Bruxelles

Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers,

CH-1211 Genève 3

Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».



**Le
Projet
SOLIDARITÉ
JEUNESSE**

**Dynamiques partenariales
et insertion des jeunes
en difficulté**

**MARTIN GOYETTE
CÉLINE BELLOT
JEAN PANET-RAYMOND**

Préface de
ANDRÉ ARCHAMBAULT

2006



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Goyette, Martin, 1973- .

Le Projet Solidarité Jeunesse : dynamiques partenariales
et insertion des jeunes en difficulté

(Collection Problèmes sociaux & interventions sociales ; 21)
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1443-9

1. Projet Solidarité jeunesse (Québec). 2. Jeunes en difficulté –
Intégration – Québec (Province). 3. Jeunes en difficulté, Services aux –
Québec (Province) – Évaluation. 4. Jeunesse – Travail – Québec (Province).
I. Bellot, Céline. II. Panet-Raymond, Jean. III. Titre. IV. Collection.

HV1441.C32Q8 2006 362.74'809714 C2006-940984-6

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
avec l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE QUÉBEC

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON

Illustration : MONET, CLAUDE (1840-1926). *Le pont japonais*,
huile sur toile, musée Marmottan, Paris

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2006 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2006 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2006

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

Pour Loïc et Théo

UNE JEUNESSE À LA MER

Des liens du sang... aux liens du temps

André Archambault

Directeur

L'Auberge communautaire du Sud-Ouest

L'Auberge est une maison d'hébergement temporaire pour des jeunes sans-abri, hommes et femmes, de 18 à 29 ans, aux prises avec la pauvreté, la désaffiliation sociale et des situations de détresse diverses. L'Auberge fait partie du réseau des Auberges du cœur, un réseau de solidarité qui se tisse depuis maintenant 1983.

C'est à titre de simple témoin (privilegié peut-être) du développement social en faveur des jeunes que je me permettrai de commenter modestement le travail d'auteurs aussi chevronnés, dont les efforts rigoureux d'analyse parlent déjà d'eux-mêmes. À mon avis, le grand mérite du travail réalisé par les chercheurs qui ont accepté de partager dans ce livre le fruit de leurs observations et de leurs analyses est d'offrir une vision plus claire des conditions de succès d'une approche visant à aider les jeunes à sortir de la pauvreté et de l'exclusion. Cette analyse du projet Solidarité Jeunesse permet de mesurer concrètement les impacts de telles mesures sur les jeunes « ciblés » et les conditions qui permettraient d'atteindre les objectifs visés.

Pour ma part, je retiendrai six de ces conditions qui me semblent émaner de cette évaluation : 1) la nécessité d'une lecture différente de la problématique de l'inclusion socioéconomique des jeunes ; 2) le maintien de l'aspect volontaire des mesures ; 3) le temps nécessaire et suffisant, différent pour chacun des jeunes impliqués dans une démarche d'inclusion sociale ; 4) le développement de liens significatifs durables avec ceux et celles qui prétendent aider ces jeunes ; 5) la participation des « usagers » à la définition même des paramètres de réalisation des mesures ; 6) la collectivisation des démarches des jeunes vers l'inclusion sociale.

Une fois ces conditions énoncées, deux questions majeures se posent : Y a-t-il une véritable volonté politique de réunir ces conditions ? Et les structures porteuses de ces programmes peuvent-elles réalistement aspirer à offrir ces conditions ?

JEUNESSE ET SÉCURITÉ DU REVENU

Le projet Solidarité Jeunesse relève du ministère responsable de la Sécurité du revenu, rebaptisé, au cours des années 1990, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Or les administrations de la sécurité du revenu et de l'emploi entretiennent depuis longtemps de curieux liens avec les jeunes.

Les crises économiques successives des années 1970 et 1980 ont précarisé l'économie et le marché de l'emploi. Les jeunes ont été les plus touchés par cette rupture avec la grande période de prospérité qui avait suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale en Occident. Nombre d'entre eux, et au premier chef ceux et celles qui avaient été pris en charge par l'État, dans le réseau des centres d'accueil, durent faire appel à la sécurité du revenu pour survivre. Leur nombre grandissant effraya les gouvernements et entraîna un réflexe visant à contrer ou, à tout le moins, ralentir cette entrée massive des jeunes à l'aide sociale dès l'âge de la majorité. On voulait éviter que ces jeunes « tombent sur le B.S. » dès leur entrée dans la vie adulte. On voulait aussi tenter de résorber une crise budgétaire de l'État québécois dont les dépenses explosaient sous le poids de la pauvreté et de cette crise de l'emploi. À cette époque, un traitement différent était accordé aux jeunes qui « embarquaient sur le B.S. », un peu comme on prend la mer pour un voyage au long cours. En effet, les jeunes recevaient un peu plus de 160 \$ mensuellement pour assurer leur subsistance, contre près de 480 \$ pour les plus de trente ans. On évoquait déjà le spectre des mauvaises habitudes que prendraient ces jeunes, alors qu'à leur dix-huitième anniversaire de naissance, ils auraient droit à un montant qui pourrait sûrement apparaître séduisant pour un jeune sortant de la pauvreté de sa famille, ou tout simplement du centre d'accueil puisque ce sont ces jeunes des institutions du nouveau réseau public de services qui formèrent les premières grandes cohortes de pauvreté des moins de 30 ans.

Ainsi, dès le début des années 1980, les jeunes eurent à lutter afin de se voir conférer un traitement équitable en regard de leurs aînés. Cette lutte pour la parité à l'aide sociale entraîna une première réforme, instaurée par le ministre libéral André Bourbeau et complétée par son successeur, Pierre Paradis, à la fin des années 1980. Le résultat de cette première réforme fut assez désastreux pour les jeunes. Malgré l'obtention d'une certaine parité avec leurs aînés, avoisinant un revenu de 400 \$ par mois, l'ensemble des prestataires de la sécurité du revenu se vit scinder en deux groupes distincts des « aptes » au travail et des « inaptes » au travail, les seconds bénéficiant d'un revenu majoré, alors que les premiers se voyaient contraints de participer à des mesures d'employabilité, sous peine de voir leurs prestations réduites. Parmi les nombreux problèmes provoqués par ce genre de mesures obligatoires, il faut mentionner, d'une part,

que la plupart des jeunes souhaitaient intégrer des mesures qualifiantes et n'avaient donc pas besoin d'être contraints, et que, d'autre part, le nombre et le caractère réellement qualifiant des mesures faisaient cruellement défaut. Ces pénalités s'ajoutaient, pour les jeunes, à d'autres mesures qui venaient encore restreindre leur accès à un revenu de subsistance décent. Parmi ces mesures, la règle sur le partage du logement venait pénaliser de 100 \$ par prestataire visé ceux qui, pour améliorer une situation socioéconomique critique, décidaient de partager leur logement, ou les familles qui gardaient à la maison leurs fils et leurs filles devenus adultes, lorsqu'ils faisaient face au chômage. Cette mesure incitait souvent parents et enfants à tenter leur chance, chacun de leur côté, avec les résultats malheureux qu'on peut imaginer. Cette dernière mesure fut finalement abrogée graduellement, à compter du Sommet socioéconomique présidé par le premier ministre Lucien Bouchard, en 1996 comme une concession ultime arrachée à titre de « prix de consolation » par les groupes présents à ce sommet et qui défendaient une approche de lutte à la pauvreté, plutôt qu'aux pauvres.

Une seconde mesure, plus durable et plus pénalisante, était connue sous le terme de « règles sur la contribution parentale » qui, à l'instar des étudiants, imposait un statut de dépendance parentale aux jeunes de plus de dix-huit ans qui n'avaient pas quitté le foyer depuis plus de deux ans ou qui n'avaient jamais connu de période d'autonomie économique face à leurs parents. Cette règle leur imposait de réclamer une contribution de leurs parents, à défaut de quoi ils se voyaient imposer une coupure équivalente au montant qu'ils auraient dû réclamer. Cette mesure existe toujours et continue de faire des ravages. Ainsi, une pénalité s'ajoutant à l'autre, plusieurs jeunes se voyaient exclus de l'accès à une prestation complète de la sécurité du revenu, déjà considérée comme insuffisante pour survivre.

Le changement de gouvernement, en 1994, avait fait naître un espoir de voir ces mesures discriminatoires pour les jeunes disparaître au profit de mesures plus justes et plus humaines. C'est dans cette mouvance qu'un comité d'étude fut mis en place sous la présidence de Camil Bouchard et qu'un rapport intitulé *Chacun sa part* fut publié en 1996. Dans ce rapport, on faisait état de l'inquiétude soulignée par plusieurs acteurs venus témoigner devant la commission à l'effet que la présence précoce des jeunes à titre de prestataires de la sécurité du revenu, dès leur majorité, était le signe d'une transmission intergénérationnelle de la dépendance à l'aide sociale. En clair, selon les tenants de cette théorie, les jeunes apprenaient dans leur famille combien il était plus facile de vivre de prestations de la sécurité du revenu et participaient d'une « culture du B.S. » qui les rendaient imperméables aux efforts d'insertion. Dans la logique de ce

discours, si on voulait éviter aux jeunes les affres de la dépendance au B.S., il fallait tout simplement empêcher les jeunes de s'inscrire une première fois à la sécurité du revenu.

En fait, ce dont le rapport faisait état, c'était d'une propension remarquée des jeunes provenant de familles prestataires de la sécurité du revenu à s'inscrire eux-mêmes, dès l'âge de dix-huit ans, à la sécurité du revenu. Ce que le rapport mentionnait également, c'était qu'il était probablement normal de voir plus de jeunes provenant de familles pauvres s'inscrire à la sécurité du revenu que des jeunes de quartiers riches, sans que cela ne constitue pour autant le symptôme d'une tendance individuelle à la dépendance. Il s'agirait plutôt d'un impact direct de la pauvreté des familles sur leur progéniture. Logique ! Mais apparemment pas assez pour les grands penseurs de nos réformes qui se sont empressés d'accréditer cette thèse en essayant de développer des mécanismes destinés à empêcher les jeunes adultes d'accéder à un revenu de survie à leur majorité.

On pouvait dès lors prévoir les impacts d'une telle réforme sur le sentiment d'impuissance, de détresse et de désespoir des jeunes. Plusieurs des adolescents qui fréquentaient nos organismes-jeunesse témoignaient, au contraire, de leur ferme détermination à ne jamais solliciter l'aide sociale, constatant tout ce que cela avait pu signifier pour leurs parents. Nombre de jeunes qui sont venus frapper à la porte de l'Auberge pour y demander refuge hésitaient à réclamer à la sécurité du revenu, ce que nous, les intervenants, considérons comme un droit légitime. La crainte de voir une administration publique prendre en charge leur vie les rebutait viscéralement.

C'est donc dans ce contexte de recherche du déficit zéro et de compressions budgétaires que cette deuxième réforme de 1997 allait donner naissance aux parcours obligatoires d'insertion en emploi pour les jeunes de 18 à 25 ans, au réseau des carrefours jeunesse emploi (CJE) et au projet Solidarité Jeunesse. Malheureusement, aucun des irritants dénoncés par l'ensemble des groupes communautaires et des organismes voués à la lutte contre la pauvreté et au développement de l'économie sociale, au regard de l'accès des jeunes à des revenus de survie décents et équitables, ne fut éliminé, pas plus que la distinction entre « aptes » et « inaptes ».

Cette seconde réforme a également été marquée par le rapatriement des fonds fédéraux voués aux programmes de formation et d'insertion en emploi. Ces programmes fédéraux jouissaient d'un avantage important puisqu'ils s'adressaient aux prestataires de l'assurance emploi qui pouvaient poursuivre une démarche de formation, d'adaptation ou d'insertion en emploi, tout en recevant une prestation qui leur permettait de

tenir le coup jusqu'à leur accès à un travail et à un revenu autonome, contrairement aux prestataires de la sécurité du revenu du Québec qui vivotaient très loin en dessous du seuil de pauvreté. Selon certains observateurs, ce rapatriement des fonds fédéraux pour l'adaptation de la main-d'œuvre a sûrement permis de multiplier les conditions de formation des personnes en situation d'exclusion du marché du travail. Mais, comme la caisse de l'assurance emploi est restée sous gestion fédérale, les personnes participant aux mesures d'insertion en emploi n'ont pu bénéficier que d'une maigre bonification de leurs revenus, bien insuffisante pour assurer leur subsistance. Un autre rendez-vous manqué pour les jeunes!

Et l'histoire ne semble pas vouloir s'arrêter là. Plus récemment, en 2004, la réforme du ministre Béchard (« Loi 57 ») encore une fois voulait contraindre les jeunes à intégrer le marché du travail, de gré ou de force. Encore une fois, les jeunes semblaient être la cause du problème. On prétendait « sortir » 25 000 jeunes de la sécurité du revenu. Les résultats ne semblent malheureusement pas à la hauteur des attentes du ministre.

Derrière toutes ces approches un peu punitives qui prétendent contrer un certain laisser-aller ou qui présument une mauvaise volonté des jeunes à intégrer le marché du travail, on sent toujours, à tort ou à raison, certains impératifs budgétaires comme si la sécurité du revenu était une mauvaise dépense de l'État qui encourageait le parasitisme. Les préjugés ont la vie dure. Bien sûr, on connaît tous l'histoire de quelqu'un qui a fraudé l'aide sociale ou qui ne paie pas son loyer. Mais on ne se demande jamais si le nombre de ces fraudeurs ou mauvais payeurs est plus élevé chez les assistés sociaux que dans d'autres catégories socioéconomiques; certaines études tendent à démontrer que non. On ne tient généralement pas compte, non plus, du contexte de survie extrême qui touche un nombre croissant de nos concitoyens et qui pourrait les inciter à des gestes de survie condamnables mais sûrement compréhensibles. On a le « Bougon » facile.

UNE APPROCHE DITE NOVATRICE: LA CRÉATION DES CJE ET LE PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE

Séduit par une initiative de l'Outaouais, l'État décide d'implanter un réseau complet de CJE dans toutes les circonscriptions du Québec en 1995. Parfois ces organismes furent créés de toutes pièces; parfois la vitalité des communautés a permis une prise en charge par le milieu de l'implantation de ces nouvelles structures. Ces contextes d'implantation expliquent une partie des tensions qui existent encore entre les CJE et les

milieux communautaires. Cette initiative de l'État illustre bien la propension des grandes administrations publiques à proposer des solutions, uniformes, universelles, normalisées, « mur à mur ».

Nombre de projets vivent aujourd'hui et se retrouvent tributaires des programmes normés, gérés par les administrations publiques responsables des services pour l'emploi et la sécurité du revenu. Là aussi, les normes, quotas et procédures réapparaissent et alourdissent considérablement une tâche déjà jugée comme impossible par plusieurs. Ces grandes administrations publiques qui prétendent gérer à la fois la distribution de prestations de subsistances à nos concitoyens sans revenu et leur démarche vers l'emploi constituent d'immenses bureaucraties qui, au-delà de la volonté, bonne ou mauvaise, des gens qui y travaillent, agissent avec lourdeur et de façon rigide, voire défensive.

Ainsi, au-delà des principes, l'application de programmes comme Solidarité Jeunesse pose un certain nombre de problèmes qui sont intrinsèquement liés à la gestion de masse de ces mesures. De plus, quand les impératifs budgétaires de l'État devront être pris en compte, les agents chargés d'appliquer de telles mesures seront amenés à agir avec parcimonie. Certains agents nous faisaient part de ces démarches de « conformité » qui avaient pour objectif de revoir et fermer, le cas échéant, tout dossier qui pouvait comporter un élément litigieux. Dans un tel contexte, quels parcours individualisés vers l'emploi permettra-t-on aux jeunes de réaliser? L'expérience vécue à l'Auberge nous apprend que ce seront souvent les plus courts, les moins coûteux, ceux qui assureront les sorties les plus rapides de la sécurité du revenu, sans égard au projet de vie ou aux besoins des personnes. Les jeunes devront surtout ne pas se tromper puisqu'un deuxième essai ne sera pas permis. Dans ces cas-là, la mauvaise foi des jeunes est trop souvent présumée.

Et, en dernière analyse, est-ce que les agents d'insertion qui, au sein des carrefours jeunesse-emploi (CJE), ont le mandat de gérer, pour l'État, des programmes comme Solidarité Jeunesse auront plus de marge de manœuvre que n'en ont les agents à l'intérieur de l'administration publique de la sécurité du revenu? Sachant qu'ils ne sont pas des organismes communautaires autonomes et qu'ils existent et agissent par la volonté des administrations publiques qui les mandatent pour exercer en leur nom des activités d'accompagnement auprès des jeunes, permettons-nous au moins de poser la question.

SUBVENTIONS ET SOUS-TRAITANCE : RISQUE DU HARNACHEMENT OU MARGE DE MANŒUVRE

Parlant de marge de manœuvre, c'est d'ailleurs une tendance de plus en plus lourde des administrations publiques de ne plus financer des projets qui sont l'initiative de groupes de citoyens de la communauté mais plutôt de procéder par appels d'offres à partir d'objectifs et de modalités déjà prévues au sein même des administrations qui dessinent ces interventions. Et la nuance n'est pas que sémantique. Pendant longtemps, au Québec, des organismes se sont créés, au cœur de nos communautés, mus par la volonté des citoyens qui souhaitent y faire advenir une société plus juste et plus généreuse. Ces organismes se sont battus pour arracher des ressources financières tant privées que publiques afin de poursuivre leurs objectifs. Dans ce contexte, ils ont été continuellement en interface avec les administrations publiques, soit pour l'accès à du financement, soit pour établir des concertations entre partenaires libres, autonomes et égaux, pour défendre les intérêts individuels et collectifs des citoyens au nom desquels ils prétendaient œuvrer. Mais, dans la recherche du contrôle budgétaire et sous l'empire d'une philosophie du « faire faire », les administrations publiques ont de plus en plus tendance à formuler des demandes pointues, en lien avec leurs propres objectifs, à être réalisées par le « mieux » offrant, sans égard aux orientations des groupes ou aux velléités d'appropriation citoyenne des groupes qui œuvrent dans la communauté. On s'inscrit dorénavant dans une logique de prestations de services en fonction de résultats à court terme, aux moindres coûts possibles. On va cibler des clientèles, définir des objectifs de résultats, faire effectuer les travaux par le sous-traitant qui fera la meilleure offre et l'on pourra se targuer d'avoir atteint des résultats même si la pérennité de ces résultats est plus que douteuse, compte tenu des conditions de réalisation des efforts de tous ces jeunes qui tentent de sortir de l'exclusion vers laquelle ils sont poussés. La standardisation des pratiques et des mesures de résultats n'est pas loin et va s'avérer tout aussi peu adaptée que si c'était l'administration publique qui réalisait elle-même les mesures.

Malgré les aveux d'intentions politiques sur la privatisation et l'encouragement à la prise en charge locale et à l'initiative du milieu, il semble bien que nos gouvernants soient engagés, en ce qui concerne le développement social, dans une pratique du « tout-à-l'État » qui concentre les ressources autour des grandes administrations de services publics. Les CJE pourront-ils résister à l'attraction et au pouvoir de normalisation de la grande administration dont ils sont issus ? Il est permis d'en douter. Nos gouvernants ont toujours hâte d'annoncer de grandes réformes, des nouveaux programmes ou la naissance d'un nouveau « réseau » de distribution de services publics. Mais où prendre l'argent pour financer ce renouveau

perpétuel? Déficit zéro oblige, on doit donc faire du neuf avec du vieux. En récupérant ainsi « l'argent du mort », on donne l'impression d'ajouter des services, sans considérer les services et activités dont on s'est débarrassé pour pouvoir faire du neuf avec ce « vieil argent ». Dans un tel contexte, on ne peut compter sur le temps et la continuité pour atteindre des résultats plus durables. Ça prend trop de temps!

LA PAUVRETÉ EST-ELLE UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE?

Les auteurs de cette recherche évoquent justement la nécessité de passer d'une approche strictement centrée sur la « mise à niveau » des jeunes « puckés » pour aller de plus en plus vers un travail d'ouverture du milieu aux jeunes. Malheureusement, tous les efforts semblent concourir à « réparer » les jeunes et très peu est fait pour développer un discours critique sur le marché de l'emploi et les conditions qui sont faites aux jeunes travailleurs en comparaison de celles de leurs aînés mieux « protégés ». Dans ce contexte, il faut parler de la précarisation du travail, de la multiplication des mauvais emplois, des revenus insuffisants d'un nombre croissant de nos concitoyens, des clauses orphelins du travail aliénant et du peu d'investissement social requis dans des emplois devenus, non plus des projets d'engagement et de réalisation, mais bien une source de revenus fort précaire pour la survie et la consommation. L'exclusion socioéconomique et les écarts grandissants entre riches et pauvres, jeunes et vieux, n'est pas un signe de santé sociale pour nos communautés.

Les auteurs soulignent fort justement l'importance d'aller au-delà d'un processus déjà mesuré, calibré, quantifié en fonction du seul objectif de « sortir » les jeunes de l'aide sociale et de les amener vers un emploi, le plus efficacement et le plus rapidement possible. Les défenseurs du projet Solidarité Jeunesse, dans les carrefours jeunesse-emploi, évoquent le besoin d'une approche plus libre des approches collectives de projets, même d'activités socioculturelles qui évoquent les maisons de jeunes et les approches communautaires. Mais comment alors concilier le discours d'une approche plus normalisée et plus efficace avec celui d'une approche plus collective, plus critique et moins ciblée dans le temps? Comment concilier le discours de la préoccupation sociale et psychologique, échelonnée dans des temps variables, sans remettre en question les objectifs mêmes qui ont présidé à la mobilisation de toutes ces ressources financières pour créer de toutes pièces un réseau de services individualisés voué à l'intégration rapide, systématique et efficace des jeunes sur le marché du travail?

Je suis de ceux qui croient profondément, comme les auteurs, que rien ne se fait de valable si l'on ne prend le temps voulu et qu'il est essentiel d'établir des liens de confiance durables et non limités à la prestation d'un service. Comment concilier cette importance du temps et du lien avec une approche de service vouée à des objectifs budgétaires? La notion de plan individualisé a fait son chemin dans l'esprit des bâtisseurs de cette démarche. Grand bien leur fasse! Dans le discours de ceux qui défendaient ces interventions de l'État, les activités reconnues comme légitimes, soutenues et incluses dans un tel plan individualisé, convenu entre un agent d'insertion socioprofessionnelle et son « client », pouvaient autant être de l'ordre de la recherche d'emploi que des thérapies en désintoxication ou en santé mentale.

Ce que ce raisonnement donne à entendre, c'est que les jeunes les plus vulnérables seront amenés à faire reconnaître et à confier par le fait même à un agent chargé d'assurer leur insertion socioprofessionnelle tout ce qui constitue les éléments les plus difficiles et intimes de leur vie privée, comme des démarches d'insertion, et à les soumettre à l'évaluation de un ou plusieurs agents de cette structure de service. Il y a quelque chose de vertigineux dans tout ce processus, eu égard à l'absence de vie privée dont ces jeunes feraient maintenant l'objet, parce qu'ils sont pauvres et vulnérables. Ils devront donc livrer à leur agent des informations qu'ils ont probablement eu beaucoup de mal à révéler à leur parent, à leur psy et souvent à eux-mêmes. Mais en tenant compte de l'ampleur d'un tel programme, du nombre de personnes qui seront appelées à en interpréter les règles, des nouveaux impératifs budgétaires qui pourraient influencer l'application de ces mesures, l'effet du temps et de l'administration routinière de tels programmes, des pratiques défensives qui peuvent se développer, nous sommes sûrement en droit de nous inquiéter quant à l'impact réel de telles mesures sur les jeunes.

Au cours des six dernières années, l'Auberge s'est avancée sur le terrain de l'employabilité et du développement d'emploi en créant un projet d'ateliers de formation et de production à l'intention principalement de nos résidants. La raison en est simple : nos résidants étaient exclus de nombreuses mesures d'insertion, y compris de celles qui leur étaient théoriquement destinées. Ils étaient considérés comme peu motivés, manquant d'habiletés sur le plan de l'emploi, inconsistants, bref, « pas prêts », comme on a trop souvent tendance à le dire dans nos milieux d'intervention. Ou bien ils avaient déjà utilisé certaines mesures et n'étaient plus éligibles selon les très nombreux critères des administrations chargées de gérer ces programmes de soutien à l'employabilité. Nous savions tout cela,

mais nous étions convaincus, à l'instar des auteurs du présent ouvrage et d'autres auteurs comme Boris Cyrulnik, que les liens et le temps sont deux facteurs qui feront la différence ultimement.

L'expérience de l'Auberge nous a appris que ce sont d'abord ces liens et cette durée dans le temps, bien avant le contenu des programmes de formation et le processus pédagogique, qui ont des chances d'avoir un impact significatif sur ces jeunes en détresse, seuls, désorientés. Les critères de participation restrictifs (fréquence, durée, antécédents, persévérance) en ont exclu plusieurs, même si nous jugions qu'une participation au sein de notre organisme pouvait constituer un temps d'enracinement bénéfique pour ces jeunes. Partout et en toutes circonstances, les critères avaient préséance sur la pertinence et le mérite de la démarche.

Le parcours en yo-yo, décrit par les auteurs, devient souvent trop exigeant pour les administrations publiques. Le droit à l'erreur et au recommencement ne fait pas partie des critères valorisés.

EN CONCLUSION

Ce livre a le très grand mérite de proposer ce qui pourrait être. Ce livre nous permet de bâtir une grille d'analyse importante en regard des programmes gouvernementaux qui prétendent agir sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes et encadrer les acteurs qui se donneront pour mission de faciliter l'intégration sociale et économique d'une jeunesse de plus en plus isolée et morcelée. On y parle d'approche volontaire, d'approche globale, de conscience collective et critique d'approche citoyenne, de participation sociale et même d'affiliation et d'entraide. L'histoire ne nous a pas convaincu de la volonté politique de promouvoir ces « conditions gagnantes » pour les jeunes, que décrit le présent ouvrage. Ces conditions sont-elles réalisables dans le cadre d'un programme normé et géré à partir d'une structure créée par l'État? La question mérite d'être débattue.

En somme, il faut de l'espace, du temps, de la patience ainsi que la présence engagée d'adultes significatifs pour faire « pousser » une jeunesse solidaire.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

UNE JEUNESSE À LA MER:

DES LIENS DU SANG... AUX LIENS DU TEMPS IX

LISTE DES TABLEAUX XXIII

LISTE DES ACRONYMES XXV

AVANT-PROPOS XXVII

REMERCIEMENTS XXIX

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1

L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ:

UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE 5

1. LES MUTATIONS SOCIALES ET L'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES 5

2. LES JEUNES AU QUÉBEC 7

3. LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS VISANT
L'INSERTION 10

3.1. Les interventions ciblant les individus 11

3.2. Les interventions ciblant les causes structurelles
de l'exclusion 15

3.3. Les interventions intermédiaires portant sur le jeune
et le marché de l'emploi 16

CHAPITRE 2

LE DISPOSITIF DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE	21
1. LE PSJ : UN CADRE PARTENARIAL D'INTERVENTION	27
1.1. Un cadre d'analyse des dynamiques partenariales	27
1.2. Le partenariat et ses étapes de structuration	30
2. LA CONSTRUCTION DU CADRE PARTENARIAL DU PSJ ..	31
2.1. Les collaborations entre les trois partenaires d'origine (interne)	32
2.2. Les collaborations entre les CJE et les ressources du milieu	45

CHAPITRE 3

L'INTERVENTION DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE	51
1. LES OBJECTIFS PERÇUS DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE	52
2. PRINCIPES D'ACTION DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE	54
3. LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA PHASE INTENSIVE	56
3.1. Sur l'accueil au PSJ	57
3.2. Sur les activités structurées de groupe	58
3.3. Sur le suivi et les activités individuelles	61
3.4. Sur les activités informelles ou récréatives	63
3.5. Sur les activités collectives	64
4. LA CONSTRUCTION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION	65
5. L'ÉTAPE DU SUIVI	68
5.1. Situation des jeunes pendant le suivi	68
5.2. Les modalités et les difficultés du suivi	68
5.3. La perception du suivi	70
Conclusion	70
6. LES COLLABORATIONS DANS L'INTERVENTION	72
6.1. Les relations avec la SR (sécurité du revenu)	75
6.2. Les relations avec EQ (Emploi Québec)	75
6.3. Les relations avec le milieu de l'éducation et de la formation des adultes	77
6.4. Les relations avec les CLSC	78
6.5. Les relations avec les entreprises privées	79
6.6. Les relations avec les entreprises d'insertion	81
6.7. Les relations avec les organismes communautaires	81

CHAPITRE 4

PROFILS DES JEUNES PARTICIPANTS AU PSJ	83
1. EN GUISE D'INTRODUCTION :	
CINQ PORTRAITS DE JEUNES PARTICIPANTS AU PSJ	84
2. LE PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE	
DES JEUNES PARTICIPANTS AU PSJ	98
2.1. Le sexe	98
2.2. L'âge	99
2.3. La scolarité	99
2.4. L'histoire familiale	101
2.5. L'histoire familiale d'emploi	103
2.6. Les difficultés rencontrées par les jeunes	106
2.7. Les expériences scolaires	108
2.8. L'expérience antérieure de travail	109
2.9. Les conditions de vie	110
2.10. Le réseau social	111
Conclusion	112

CHAPITRE 5

PARCOURS ET TRAJECTOIRES DES JEUNES PARTICIPANTS AU PSJ RENCONTRÉS	115
1. LES TYPES DE PARCOURS DANS LE PSJ	116
1.1. Le parcours vers l'emploi	117
1.2. Le parcours vers un retour aux études	130
1.3. Parcours vers le rétablissement personnel	138
2. AU-DELÀ DES PARCOURS TYPIQUES DANS LE PSJ :	
RUPTURES ET CONTINUITÉS DANS LES TRAJECTOIRES	
DES JEUNES	143
2.1. L'errance constructive: en quête d'un statut	
et d'un rôle social	144
2.2. L'errance vulnérabilisante	149
Conclusion	150
CONCLUSION GÉNÉRALE	153
ANNEXE	
LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	161
BIBLIOGRAPHIE	167

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Sexe	98
Tableau 2	Âge des jeunes rencontrés à leur arrivée	99
Tableau 3	Scolarité	100
Tableau 4	Scolarité comparée	101
Tableau 5	Occupation des parents	104
Tableau 6	Expériences antérieures de travail	109

LISTE DES ACRONYMES

CASJ:	Comité aviseur de Solidarité Jeunesse
CDC:	Corporation de développement communautaire
CDEC:	Corporation de développement économique communautaire
CJE:	Carrefour jeunesse-emploi
CLD:	Conseils locaux de développement
CLE:	Centre local d'emploi
CLSC:	Centre local de services communautaires
EQ:	Emploi Québec
MESS:	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OJ:	Organisme jeunesse
PSJ:	Projet Solidarité Jeunesse
SR:	Sécurité du revenu

Le projet pilote du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ), expérimenté entre septembre 1999 et août 2000, visait à offrir un appui à des jeunes en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi et en soutenant les changements qu'ils peuvent vouloir réaliser. Offert aux jeunes adultes de 18-24 ans issus de familles dont les parents sont prestataires de la sécurité du revenu, ce projet pilote a été développé dans 10 territoires du Québec avec des carrefours jeunesse-emploi (CJE) et des organismes jeunesse d'insertion socioprofessionnelle (OJ).

Après avoir été ciblés par un agent du centre local d'emploi (CLE), les jeunes considérés à risque de demeurer à l'aide de dernier recours, du fait de leur sous-scolarisation, de leur expérience de travail non significative ou de leurs problèmes psychosociaux, sont référés au CJE. L'intervention du CJE est constituée de deux phases : une phase d'exploration d'environ trois mois (constituée d'activités de connaissance de soi, d'identification du potentiel, etc.) qui permet au jeune de se construire un projet en vue d'obtenir un emploi ou de retourner aux études. Une deuxième phase (d'un maximum d'un an) s'incarne dans une activité structurée concrétisant la phase d'exploration. Pendant cette deuxième phase, le CJE/OJ est le plus souvent celui qui assure l'accompagnement individualisé du jeune. Compte tenu des évaluations positives, tant de la part du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) que du réseau des CJE, le projet a été élargi à l'ensemble du Québec avec quelques modifications. Entre novembre 2000 et le printemps 2003, plusieurs milliers de jeunes de 18-20 ans ont participé à cette intervention dite volontaire dans le cadre de ce que l'on a nommé la « recherche-action Projet Solidarité Jeunesse ».

Le PSJ mobilise les énergies d'importantes ressources, que ce soit à l'intérieur du MESS, dans les CJE et les autres organismes jeunesse ou dans les organismes du milieu. Dans ce cadre, les autorités du MESS ont favorisé l'émergence de plusieurs démarches de recherches complémentaires afin d'évaluer les processus et les effets de cette intervention.

Dans ce contexte, le MESS s'est associé au Conseil québécois de la recherche sociale (devenu le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture) pour lancer un appel d'offres à la communauté universitaire afin de réaliser une étude contribuant à l'évaluation de l'implantation et des résultats du PSJ. Au terme d'un concours évalué par un comité de pairs, chercheurs externes au MESS, notre équipe de recherche a été sélectionnée (action concertée SR 4515 présentée par Jean Panet-Raymond, Nicole Dallaire, Jean-François René et Céline Bellot). Notre recherche externe au MESS a donc été effectuée en collaboration avec la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du MESS.

Ce livre s'inscrit dans la continuité de cette recherche. Il présente le fruit d'une démarche évaluative, ancrée dans une perspective qualitative, qui nous a amenés à rencontrer des jeunes participants au PSJ, leurs intervenants du CJE, des acteurs du CLE et des partenaires du milieu à travers le Québec. Ce livre veut également apporter un éclairage sur d'autres démarches de recherches complémentaires, publiées pour la plupart après la nôtre, et qui veulent aussi contribuer à envisager la pertinence du PSJ. L'apport de ces autres recherches permet de mettre en contexte nos résultats et de cibler les éléments de convergence, dans le but d'améliorer les interventions visant les jeunes en difficulté au Québec.

REMERCIEMENTS

Une recherche, comme un film, implique beaucoup de personnes dont les noms n'apparaissent pas nécessairement sur les premières pages du rapport; nous tenons ici à les remercier très sincèrement.

D'abord les jeunes, qui ont accepté de nous recevoir, le plus souvent dans leur logement, pour nous parler de leur vie et de leurs projets. Ils nous ont touchés par leurs conditions de vie et leur détermination. Les intervenants et directions des CJE et d'organismes jeunesse ont aussi été très généreux de leur temps et de leur documentation. La recherche reposait sur leurs contacts et leur connaissance des jeunes ainsi que des ressources du milieu que nous avons rencontrées. Les agents et gestionnaires d'Emploi Québec et de la Sécurité du revenu ont aussi fait preuve d'une grande disponibilité. Enfin, nous voulons remercier tous les représentants d'organismes communautaires, des services publics et de municipalités qui ont accepté de partager leur perception et réflexions sur le Projet Solidarité Jeunesse.

Le Comité aviseur de Solidarité Jeunesse doit être remercié pour les nombreux documents, soit sur les tournées partout en région, soit sur ses bilans, qu'il a mis à notre disposition : ce fut très précieux tout comme les échanges que nous avons eus avec ses représentants, notamment Frédérico Fonseca.

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, notamment par le biais de Marigée Tisseur et Marie-Thérèse Duquette, a évidemment joué son rôle de soutien financier, mais aussi manifesté son intérêt et son souci du respect de l'autonomie des chercheurs. Cela est toujours important dans un projet d'action concertée.

En plus de la participation des acteurs du terrain, nous avons bénéficié de la précieuse collaboration de la Direction la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES) du MESS, Ghislaine Morin, Serge Hamel et Claire Rousseau : nous avons été constamment nourris de suggestions, questions et documentation (même après le dépôt de notre rapport de recherche), tout en sentant le respect de notre autonomie scientifique.

Nous tenons à souligner la contribution des membres du Comité consultatif qui ont alimenté notre réflexion et nous ont fait des commentaires à diverses étapes de la recherche : André Archambault (Auberge communautaire du Sud-Ouest), Jean Boislard (ACJQ), Suzanne Émond (MESS), Charles Fillion (Collectif des entreprises d'insertion du Québec), Jean-Pierre Filion (École secondaire Saint-Henri), Yves Fortin (CLD Bas-Richelieu), Serge Hamel (MESS), Manon Lefebvre (Emploi-Québec, Repentigny), France Paquet (CLSC Longueuil-Ouest), Marie-Ève Proulx (Association des régions du Québec), Claire Rousseau (MESS), Martine Roy (Réseau des CJE), Geneviève Shields (Réseau des CJE), Lise Toupin (Répit Jeunesse, Victoriaville).

Il nous faut également remercier ici les autres chercheurs et les professionnels de recherche qui ont participé à la réalisation de cette recherche.

Enfin, il nous faut remercier les Presses de l'Université du Québec, particulièrement Henri Dorvil, responsable de la collection « Problèmes sociaux et interventions sociales », pour sa patience et sa confiance à voir aboutir ce projet de publication, ainsi que les évaluateurs externes pour leurs riches commentaires sur une version antérieure du manuscrit.

INTRODUCTION

La question de l'insertion socioprofessionnelle paraît constituer la clé de la différenciation qui distingue une jeunesse qui réussit d'une jeunesse qui échoue dans les pays occidentaux. Les changements structuraux provoqués par les différentes crises économiques, la mondialisation et la globalisation des marchés ainsi que l'avènement de nouvelles technologies sont venus en effet largement modifier les conditions et la nature des emplois dans les pays industrialisés.

Or, devant la complexité des causes de l'exclusion des jeunes du monde du travail mais aussi dans la société, plusieurs recherches privilégient une vision multidimensionnelle de l'insertion des jeunes. Au-delà des dimensions économiques et financières, une réelle insertion passe donc par un travail sur le relationnel, le politique et le symbolique (De Gaulejac et Taboada-Léonetti 1994; René *et al.*, 2001). L'insertion doit également être envisagée comme un processus, qui témoigne des différentes transitions que les jeunes ont à vivre dans leur passage à la vie adulte, transitions d'autant plus longues que les jeunes tentent de faire face aux incertitudes sociales et économiques qui caractérisent les sociétés post-industrielles actuelles.

Les conceptions de l'insertion ont des implications dans la manière d'intervenir pour favoriser celle-ci. Ainsi, les stratégies d'intervention visant seulement à adapter le jeune au marché du travail, dans une perspective correctrice, donnent des résultats mitigés puisque, notamment, on ne travaille pas sur l'offre d'emploi. Dans cette catégorie se retrouvent la plupart des stratégies axées sur l'employabilité inscrite dans une perspective de *workfare* ou de *learnfare*. D'un autre côté, les mesures misant strictement sur les dimensions structurelles, même si elles ont été peu

envisagées en Amérique du Nord, font également l'objet de critiques dans la mesure où l'insertion est aussi une affaire d'individus. Dans les années 1990 se sont développées des interventions qui misent à la fois sur la nécessaire adaptation de l'individu, mais aussi sur l'adaptation du monde du travail et de la société en général aux difficultés des jeunes.

Dans une telle perspective, les interventions sont bâties à partir d'une dynamique de coresponsabilisation, entre les jeunes et la communauté, à partir de stratégies d'intervention interdisciplinaires et intersectorielles, où le partenariat occupe une place prépondérante.

L'implantation du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ)¹, mis en œuvre par le ministère de la Solidarité sociale² en collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi (CJE) et des organismes jeunesse, peut donc être analysée comme une reconnaissance que l'insertion des jeunes doit se réaliser, au-delà de sa dimension économique, dans une dynamique de coresponsabilisation entre les jeunes et leur communauté de vie.

Ces principaux objectifs sont les suivants: prévenir l'arrivée passive à l'assistance-emploi³; favoriser le volontariat; privilégier une intervention continue et personnalisée et arrimer l'offre de service avec les partenaires. Largement ancrée dans une perspective qualitative, notre recherche a voulu appréhender la mise en œuvre du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ) quant au partenariat développé, à la nature de l'intervention proposée et à l'adéquation des services offerts avec les besoins exprimés par les jeunes. Or, dans le cadre de ce livre, outre de présenter nos résultats de recherche, nous ferons également état des résultats complémentaires de plusieurs autres recherches portant sur l'évaluation du PSJ pour mettre en contexte

-
1. Nous avons choisi de retenir l'appellation officielle du MESS qui évoque l'intervention Solidarité Jeunesse en termes de Projet Solidarité Jeunesse. Cependant, il importe de considérer qu'il s'agit bien d'un programme d'intervention du Ministère même si son inscription dans une logique de recherche-action favorise une certaine flexibilité et adaptabilité qu'évoque rarement l'image d'un programme ministériel. Le PSJ a vécu le temps de cette expérimentation évaluée et a donné naissance au Programme Solidarité Jeunesse depuis 2003.
 2. Le ministère de la Solidarité sociale est devenu par la suite le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
 3. Nous utiliserons dans ce livre indifféremment la notion d'assistance-emploi et celle d'aide sociale.

ou faire ressortir les enjeux les plus importants pour le développement de pratiques d'intervention visant l'insertion des jeunes en difficulté (Valois *et al.*, 2004; Rousseau, 2003a)⁴.

Pour autant, ce livre veut rendre compte de l'expérience pilote du PSJ de manière compréhensive et, ce faisant, dépasser la dimension évaluative. Il vise davantage à contribuer à la réflexion sur l'intervention en insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, en prenant pour illustration les défis relevés ou à actualiser dans le cadre du Projet Solidarité Jeunesse. Les chapitres sont donc construits de manière à rendre compte des divers enjeux que posent, tant cette problématique, que les modèles d'intervention partenariale mis en place notamment à travers la présentation des trajectoires de jeunes. À ce titre, après avoir présenté les différentes réflexions sur l'insertion et l'intervention en ce domaine au regard des jeunes en difficulté, il s'agira de saisir l'occasion de revenir sur les deux niveaux d'analyse développés dans le cadre de la recherche.

En effet, pour comprendre le Projet Solidarité Jeunesse, nous avons cherché à saisir, d'une part, comment il fonctionnait en s'intéressant aux dynamiques partenariales et aux interventions qu'il déployait ou non. D'autre part, nous avons souhaité comprendre ce qu'il apportait aux jeunes en appréhendant les démarches entreprises par les jeunes participants et leur situation relativement à l'insertion socioprofessionnelle.

Pour rendre compte de l'ensemble de la démarche utilisée dans cette recherche, nous reviendrons donc dans **le premier chapitre** sur les perspectives théoriques et analytiques qui ont façonné notre regard sur le Projet Solidarité Jeunesse. La méthodologie de la recherche sera présentée en annexe. **Les chapitres 2 et 3** nous permettront de faire état, dans un premier temps, du cadre structurant l'intervention du PSJ et, dans un deuxième temps, des modalités concrètes de l'intervention mise en œuvre.

4. Le PSJ a également donné lieu à quatre projets pilotes « satellites » visant à expérimenter diverses interventions auprès de jeunes rencontrant des difficultés particulières dans leur insertion sociale et professionnelle. Pour trois d'entre eux – le projet avec les jeunes de la rue, projet Espoir (Rousseau, 2003b), le projet pilote Solidarité jeunesse communautés noires anglophones (East, 2003) et le projet « Ma place au soleil » s'adressant aux jeunes mères prestataires de l'assistance-emploi (Rousseau, 2005) –, les bilans et rapports d'évaluation sont disponibles. Pour le « Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec », divers rapports d'étape de l'évaluation sont disponibles et le rapport final sera disponible en 2006 (Goyette et Charbonneau, 2005; Goyette, Morin et Lyrette, 2005; Goyette *et al.*, 2006). Si ces quatre projets pilotes ont enrichi la réflexion quant aux interventions à développer pour favoriser l'insertion des jeunes en difficulté, dans le cadre de ce livre, nous n'évoquerons pas les résultats de ces évaluations.

Enfin, dans **les chapitres 4 et 5** la parole sera donnée aux jeunes afin de comprendre tout d'abord qui ils sont, quelles sont les difficultés et leurs forces, quels types de démarches ils ont entrepris dans leur participation au PSJ et quelle place a pris le PSJ dans leur trajectoire de vie. La conclusion de ce livre permettra de saisir les enjeux d'un tel projet d'intervention pour la jeunesse en difficulté.

1

**L'INSERTION DES JEUNES
EN DIFFICULTÉ**
Une problématique complexe**1. LES MUTATIONS SOCIALES ET L'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES**

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail constituent, depuis quelques années, un problème majeur pour la plupart des pays occidentaux. Les crises économiques, la mondialisation et la globalisation des marchés, ainsi que l'avènement de nouvelles technologies sont venus largement modifier les conditions et la nature des emplois dans les pays industrialisés. Ces mutations impliquent davantage de flexibilité et de précarité de la main-d'œuvre (Fournier et Monette, 2000). Plus globalement, ces mutations participent d'une crise de la société salariale, qui alimente la précarité sociale et économique, voire l'exclusion en créant des « inutiles au monde » (Castel, 1995). L'émergence de nouvelles figures de la pauvreté (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée) témoigne de ces nouvelles dynamiques d'exclusion (Paugam, 1996; Thomas, 1997). En effet, ces auteurs s'entendent pour considérer que la question de l'emploi ne renvoie pas simplement à des difficultés d'ordre économique mais aussi d'ordre social dans la mesure où l'absence d'emploi empêche une insertion pleine et entière. Qualifiées de désaffiliation sociale (Castel, 1994), de désinsertion (De Gaulejac et Taboada-Léonetti, 1994) ou de disqualification sociale (Paugam, 1991), les situations décrites renvoient toujours à une lecture de la pauvreté en termes économique, culturel et social.

À ce contexte mondial se superposent, au Québec, les réalités du sous-développement régional, qui se traduisent par la présence de « zones en désintégration » sur les plans économique, démographique et social (Côté, 1991; Proulx, 1998). Les personnes habitant dans ces localités ou dans ces centres-villes en déclin présentent des problèmes sociaux semblables :

faible niveau d'instruction, faible revenu, taux de mortalité, de mésadaptation scolaire et de délinquance plus élevés, etc. Les causes de ce sous-développement seraient multiples. Entre autres, l'économie de certaines régions serait davantage affectée par les marchés mondiaux et par des déterminants externes sur lesquels elles ont peu de prise et qui ont des conséquences importantes sur l'emploi (Théveniault-Muller, 1999). À cet égard, le développement local peut être envisagé comme « une réponse politique » à la mondialisation, comme le déploiement d'expérimentations pouvant révéler des alternatives à l'effritement des régions (Proulx, 1998). Il convient donc de prendre en considération les dynamiques régionales pour comprendre les problèmes d'insertion auxquels les jeunes sont confrontés, qu'il s'agisse de jeunes migrants, de jeunes habitant des zones en désintégration ou de jeunes vivant dans des territoires où de nouvelles alternatives en développement social et économique sont explorées.

Notant que les mutations sociales (transformations du marché du travail, restructuration de l'État-providence, transformations de la famille, etc. ; Canada, 1998) sont venues bouleverser le passage à la vie adulte des jeunes des sociétés postindustrielles, les études se multiplient pour décrire les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Gauthier, 2001 ; Molgat, 1999 ; Roulleau-Berger et Gauthier, 2001). En effet, les jeunes apparaissent comme une catégorie particulièrement vulnérable aux répercussions des transformations du marché du travail, notamment parce qu'ils sont les premiers affectés par la précarité et la flexibilité des emplois (Fournier et Monette, 2000 ; Gauthier, 1996 ; Gauthier, 2001).

C'est pourquoi les questions entourant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont au cœur des préoccupations politiques, scientifiques et sociales actuelles. Or, penser en termes d'insertion sociale et professionnelle les problèmes de la jeunesse, c'est s'inscrire dans une compréhension de l'effritement ou de l'affaïssement des liens sociaux, notamment dans les rapports entre les jeunes et la société, dans la mesure où l'insertion constitue la clé de la cohésion et de la reproduction sociale (Dubar, 1991 ; Molgat, 1999 ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). En outre, évoquer, de manière conjuguée, insertion sociale et professionnelle souligne à quel point le travail détermine la situation sociale des personnes (Castel, 1995 ; Dubar, 1991). En effet, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes engendrent des situations de précarité, d'imprévisibilité et de discontinuité qui nuisent à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière (Fournier et Monette, 2000 ; René, 1995).

Dans ce contexte, la question du lien social, notamment dans les rapports entre les jeunes et la société, devient centrale au point de faire glisser la construction des discours et des pratiques sociales de la logique

de l'intégration à celle de l'insertion (Guyennot, 1998; Molgat, 1999; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). Par conséquent, les politiques publiques, comme les pratiques sociales, doivent tenir compte de cette nouvelle donne et mettre en place des dispositifs à vocations multiples, pour répondre à l'éclatement des difficultés rencontrées par les jeunes (Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995).

Pourtant, sans faire mention ici des débats et polémiques entourant la notion d'insertion et celle d'intégration, nous retenons l'idée de l'insertion envisagée comme un processus qui témoigne des transitions que les jeunes ont à vivre dans le passage à la vie adulte, transitions d'autant plus longues que les jeunes tentent de faire face aux incertitudes sociales et économiques qui caractérisent les sociétés postindustrielles actuelles (Barbier, 2002; Fournier, Béji et Croteau, 2002; Galland, 1991; Gauthier, 2000b).

Ces auteurs cherchent aussi à montrer que ces transitions sont importantes et agissent de manière interdépendante (Lesemann, 2000). Si, de façon générale, les jeunes rencontrent donc plus de difficultés d'insertion, tous ne vivent pas les mêmes situations. Or, comment se traduisent les difficultés d'insertion des jeunes adultes au Québec et quelles en sont les conséquences? (Comeau, 2000; Le Bossé, 2000; Molgat, 1999.)

2. LES JEUNES AU QUÉBEC

Les études sur la jeunesse québécoise témoignent de difficultés semblables à celles de la jeunesse d'autres pays occidentaux, notamment en révélant une croissance de la pauvreté chez les jeunes. Cette pauvreté peut se lire de différentes façons. Si, pour une partie de ces jeunes, elle est momentanée et peut s'expliquer par un maintien dans un cursus scolaire, plus long que pour les générations antérieures et, donc, par un report de l'entrée dans la vie active, pour d'autres jeunes, moins scolarisés, les transformations du marché du travail rendent plus difficile leur entrée dans la vie active, notamment parce qu'ils subissent plus rapidement les exigences nouvelles du marché du travail (flexibilité, économie du savoir, etc.; Fournier, Béji et Croteau, 2002; Rose, 2000). Ainsi, « le manque d'emplois stables engendre une compétition plus vive entre les individus, rehausse les exigences de qualification et maintient plus ou moins sévèrement un nombre important de jeunes adultes, plus à risque, en périphérie du marché du travail, ou du moins dans les emplois peu propices à une intégration professionnelle stable et durable » (Valois *et al.*, 2004, p. 9).

Cette précarité, liée non pas à une situation momentanée, mais à des caractéristiques individuelles des jeunes et à des exigences du marché du travail, transparaît dans les taux de chômage et d'assistance des jeunes. Ainsi, alors qu'en 1999 les 15-29 ans représentaient 26,5 % de la population, on dénombrait, « pour ce même groupe d'âge, près de quatre chômeurs sur dix (36,3 %) » (Blondin, Lemieux et Fournier, 2001, p. 22). De plus, les 15-29 ans comptait 46,5 % de travailleurs atypiques contre 33,1 % pour les plus de 30 ans (Blondin, Lemieux et Fournier, 2001, p. 23). Ces chiffres peuvent témoigner de la précarisation du travail des jeunes. Par ailleurs, en octobre 2000, le nombre de jeunes de 25 ans et moins recevant des allocations de la sécurité du revenu au Québec représentait 11 % des adultes prestataires. Parmi ces 11 %, plus du tiers avaient moins de 21 ans. Cependant, derrière ces chiffres, il importe de lire l'existence de plusieurs types de jeunesse (Gauthier, 2000b), même si plusieurs observateurs constatent que, depuis 1997, la situation d'emploi des jeunes en général s'est améliorée (Valois *et al.*, 2004)¹.

En effet, ces taux de chômage et d'assistance diminuent au fur et à mesure que les jeunes présentent un degré de scolarisation plus élevé. À cet égard, mentionnons que plus le taux de scolarisation est élevé, moins leur situation au plan de l'insertion socioprofessionnelle paraît difficile (Trottier, 2000).

De la même façon, les disparités régionales renforcent les difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ainsi, par exemple, en 2001, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avait un taux de chômage des jeunes de 15-29 ans de 24 %, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 17,7 %, tandis que la Montérégie et Montréal connaissaient des taux de 10,3 % et de 11,8 % respectivement (Québec, 2002a).

Enfin, la situation des jeunes femmes paraît contraster avec celle des jeunes hommes. Bien que le taux de participation des femmes au marché du travail ne cesse d'augmenter depuis 1991, il n'en demeure pas moins qu'elles occupent encore généralement des professions traditionnellement féminines avec des conditions de travail et de rémunération souvent inférieures à celles des hommes, ou alors des emplois à temps partiel (Tessier, 2000). Toutefois, le taux de fréquentation scolaire des jeunes femmes, plus élevé que celui des hommes à tous les niveaux d'enseignement à partir du

1. De même, on peut penser que le départ graduel à la retraite des baby-boomers contribuera à améliorer les conditions d'insertion en emploi pour les jeunes les plus scolarisés, mais le phénomène relatif de « déclassement » des diplômés risque de voir rester entières les difficultés d'insertion des jeunes les moins scolarisés, et *a fortiori* de ceux n'ayant pas de diplôme qualifiant.

secondaire, pourrait aussi parvenir à rétablir un certain équilibre, à condition que les jeunes femmes accèdent aux emplois auxquels elles aspirent et que le marché du travail respecte le sens qu'elles accordent au travail. En effet, au-delà des différences d'inscription dans le marché du travail, les jeunes femmes aspirent à un mode différent de rapport au travail, où la carrière n'est pas envisagée de manière linéaire, mais plutôt comme une sorte de spirale, qui permet de concilier les aspects professionnels et familiaux de leur trajectoire de vie (Spain, Bédard et Paiement, 2000).

De plus, les disparités décrites montrent que les difficultés éprouvées dans les transitions vers une vie adulte autonome n'affectent pas tous les jeunes de la même façon. La question de l'insertion socioprofessionnelle paraît donc constituer la clé qui distingue, en fonction de la scolarisation, du genre, du lieu d'habitation mais aussi du contexte familial et social, une jeunesse qui réussit d'une jeunesse qui échoue en se retrouvant dans la catégorie des « sans emploi » (Assogba, 2000 ; Gauthier, 2000b ; Trottier, 2000). Dès lors, l'insertion socioprofessionnelle doit être pensée de manière multidimensionnelle, faisant intervenir autant des caractéristiques individuelles que structurelles. D'ailleurs, si l'insertion est perçue actuellement comme un processus long et complexe, les différentes trajectoires se diversifient selon trois types de variables qu'il n'est pas facile de hiérarchiser : les caractéristiques individuelles (sexe, âge, nationalité, origine sociale, statut professionnel des parents, événements marquants vécus dans l'enfance, modèles familiaux et projets parentaux, appartenance à des réseaux, attitudes et stratégies d'insertion), les caractéristiques de la formation suivie (spécialité, diplôme, parcours, orientation) et les facteurs structurels (politiques des entreprises, contexte socioéconomique local, réseaux d'accès à l'emploi, organismes d'intervention en insertion auprès de la jeunesse).

À ces barrières rencontrées par les jeunes, quant à leur insertion professionnelle, se superposent parfois des difficultés d'intégration sociale, dans la mesure où le travail demeure un espace de construction d'une identité professionnelle et sociale (Castel, 1995 ; Dubar, 1991). Par conséquent, il importe de s'attarder la compréhension des nouvelles formes identitaires que tissent les jeunes, formes identitaires qui révèlent leur marge de manœuvre face aux difficultés qu'ils connaissent et aux politiques et pratiques d'intervention dont ils sont l'objet (Dubar, 1991).

Ainsi, le contexte socioéconomique et culturel et les difficultés d'insertion socioprofessionnelle se répercutent sur le processus identitaire et sur la santé mentale des jeunes adultes. Dans nos sociétés contemporaines, la construction de l'identité est une tâche plus difficile à accomplir (Kokoreff, 1996). Avec les migrations, le déracinement urbain, l'uniformisation des contenus culturels, il est moins facile de se situer dans le temps

et dans l'espace (Giddens, 1987). De même, les modèles sociaux liés au sexe, à l'âge, au statut ou à la profession (obsolescence des savoirs, raréfaction de l'emploi) évoluent rapidement (Boulte, 1995). Bien des jeunes ne peuvent plus compter sur les modèles sociaux pour se définir, puisque sans travail, ils n'accèdent pas aux rôles sociaux valorisés et à des revenus; ils ne peuvent pas non plus fonder leur identité sur des modèles de consommation (Boulte, 1995). Le contexte est donc source d'une souffrance identitaire et d'une insécurité qui semblent se répercuter sur la santé des jeunes (Boivin, 2000). Selon l'enquête Santé Québec de 1998, 28,2 % des jeunes adultes (15 à 24 ans) présentent un niveau élevé de détresse psychologique, supérieur aux niveaux observés chez les autres groupes d'âge. Ces chiffres alarmants, associés au taux de suicide, conduisent à s'interroger sur les liens entre la santé mentale et les conditions d'insertion des jeunes adultes dans la société québécoise. Dans le cas de certains jeunes, la dépression pourrait être interprétée comme une « réaction aux demandes excessives de l'environnement, à l'impossibilité de s'insérer socialement et professionnellement et à l'impossibilité d'actualiser les rêves et les projets jugés les plus significatifs » (Desmarais *et al.*, 2000, p. 29).

Devant ce portrait qui présente la diversité et la complexité de la situation des jeunes, le défi de l'intervention est grand. On ne peut espérer des réponses simples et uniformes, si l'on considère l'ampleur des problèmes ainsi que les disparités entre les situations et les contextes dans lesquels évoluent les jeunes.

3. LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS VISANT L'INSERTION

Malgré une diversité des transformations de la protection sociale des pays industrialisés (Friot, 1999; Ostner, 1999; Paugam, 1999), les pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont élaboré des politiques et des programmes d'intervention pour pallier les difficultés d'insertion des jeunes. Ces programmes peuvent être répartis dans trois catégories: 1) ceux qui situent les sources du problème chez les jeunes; on parle alors de difficultés d'adaptation de ces derniers au marché du travail; 2) ceux qui mettent l'accent sur les facteurs macrosociaux et qui se préoccupent essentiellement de prévenir l'exclusion et de réduire les inégalités sociales; 3) ceux qui proposent des actions auprès des jeunes, jumelées à des actions pour transformer les milieux de vie que fréquentent les jeunes. À ces programmes sont associées trois catégories d'intervention: les premières visent la correction de l'individu, les secondes s'intéressent à transformer les structures socioéconomiques et les troisièmes orientent leur action de manière conjointe en tentant de renouer les liens entre le jeune et son environnement.

3.1. LES INTERVENTIONS CIBLANT LES INDIVIDUS

À la fin des années 1980, plusieurs pays ont misé sur des programmes d'employabilité, dans lesquels il appartient à l'individu de s'adapter au marché du travail et non l'inverse (Morel, 2000 ; Provost, 1989). Accompagnant le courant néolibéral qui prévaut dans les pays occidentaux, ces programmes mettent l'accent sur la responsabilité individuelle, voire familiale et communautaire, concrétisant alors le désengagement de l'État dans le champ de l'assistance. Ces programmes tendent à faire de l'individu le principal responsable à la fois de ses difficultés antérieures d'insertion et du travail à accomplir pour s'en sortir (*learnfare, workfare*; Alvestegui et Charbonnel, 1999 ; D'Amours *et al.*, 1999 ; René *et al.*, 2000). Dans cette perspective, cette conception étriquée de la solidarité renvoie à une responsabilité à sens unique, au service d'une gestion technocratique des personnes assistées (Beauchemin et Beauchemin 1998 ; René *et al.*, 2000). Le bénéficiaire de l'aide sociale assume alors toutes les obligations².

Ce bénéficiaire doit gagner sa vie pour ne plus être un fardeau, les responsabilités parentales ne pouvant même plus servir d'excuses (Jenson, 2000). D'ailleurs, cette logique de l'employabilité de « l'autre jeunesse » ne garantit pas nécessairement une autonomie financière, mais plutôt une activité qui dégage l'État de ses responsabilités (Fournier et Monette, 2000 ; Trottier, 2000). C'est dans cette perspective que peut être analysée l'obligation controversée pour les jeunes de 18-24 ans de s'inscrire dans un parcours obligatoire, sous peine de voir leur prestation réduite (Panet-Raymond et Beeman, 1997 ; René, Lefebvre et Cotton, 1999).

Toutefois, cette logique d'obligation n'est pas récente, lorsqu'il s'agit de mesures d'employabilité (McAll et White, 1996 ; René, Lefebvre et Cotton, 1999). On a vu, de plus, des programmes d'assistance instaurer dans certains États américains (Villeneuve, 1999 ; Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA, 1998 ; Hardina, 1997) et certaines provinces canadiennes (Shragge, 1997 ; Shragge et Deniger, 1997) des périodes limites d'admissibilité aux prestations et aux programmes d'employabilité (Gorelick et Brethour, 1998).

2. Le *workfare* correspond ainsi à « un affaiblissement des droits assistanciers » (Morel, 2000). Or, dans cette perspective, la stratégie de *workfare*, associée au modèle néolibéral (États-Unis), mise « exclusivement » sur l'intégration en emploi, tandis qu'un modèle visant l'insertion, associé au cadre du RMI en France, mise sur l'insertion sociale. Ainsi, dans le modèle d'insertion, si le RMI entraîne une obligation, ce n'est pas celle de l'emploi autant que « l'engagement dans un processus bien plus large de participation à la société, au premier plan de laquelle se trouve la participation politique, par la citoyenneté » (Barbier, 2002).

Devenus responsables de leur sort, les bénéficiaires de l'aide sociale devront, plus que jamais, faire valoir leur initiative personnelle au détriment d'une solidarité plus collective et au risque de se voir gérer pénalement s'ils n'y parviennent pas (Wacquant, 1999). Cette logique de responsabilisation se retrouve aussi en Europe avec une acuité moindre cependant (Bonny et Oberti, 1999). Dans leur ensemble, les programmes s'inscrivent dans un cadre plus large de culpabilisation des pauvres et de gestion renouvelée des populations démunies et marginales (Beauchemin et Beauchemin, 1998 ; Villeneuve, 1999). Comme le précise Schaut (2001) pour la situation de la Belgique, cette logique sécuritaire, qui se superpose ou remplace les dispositifs d'assistance, transforme les métiers du social en des pratiques plus pénales.

Ces programmes d'intervention visent alors, de manière correctrice, à accroître les compétences des jeunes définis comme non qualifiés ou mal qualifiés pour le marché de l'emploi, sans égard à leurs compétences déjà acquises et leurs besoins réels d'insertion, au-delà du strict enjeu professionnel (Roulleau-Berger, 1998). Au Québec, à la fin des années 1980, la politique sociale se définit ainsi strictement autour de l'employabilité. Le ministère québécois de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) relève six indicateurs (qualifications professionnelles, isolement social, estime de soi, motivation à quitter l'aide sociale, recherche active d'emploi et perspectives d'avenir) qui permettent de mesurer le niveau d'employabilité des individus (Provost, 1989, p. 77). En cela, le concept s'appuie sur la Politique de la sécurité du revenu publiée en 1987, qui considère que « l'État ne peut se substituer à l'initiative personnelle. Le bénéficiaire doit donc assumer la responsabilité de son intégration au marché du travail » (Québec, 1987, p. 24, cité dans Provost, 1989). Et comme le résume assez laconiquement un essai sur les programmes d'insertion en France, qui ont souvent inspiré ceux du Québec, « on a fait comme si c'était le jeune qui était loin de l'emploi pour ne pas s'avouer que c'était l'emploi qui était loin du jeune » (Vidalenc, 2001, p. 15).

En ce qui a trait aux jeunes à l'aide sociale, ces mesures d'employabilité visent le plus souvent à les faire sortir de l'assistance plutôt qu'à les insérer véritablement. Même pour ces interventions, certaines études concluent au besoin d'articuler une « vision plus globale des besoins de l'ensemble de la clientèle [...] [en soulignant que plusieurs clients] [...] nécessitent une intervention en plusieurs étapes devant s'échelonner sur une assez longue période. Un suivi structuré des interventions apparaît nécessaire dans ces cas » (Brouillette, Hamel et Lavigne, 1988, p. 256). Dans ce cadre, le rôle de l'État passe essentiellement par le soutien aux efforts personnels de chaque individu.

En 1996, le rapport *Chacun sa part* faisait état des limites inhérentes aux différentes mesures de formation et d'employabilité de ce type. Le rapport soulignait que « les objectifs d'intégration au marché du travail et de sortie de l'aide sociale sont loin d'être toujours atteints, et les prestataires terminent souvent leur participation encore plus découragés qu'auparavant » (Bouchard, Labrie et Noël, 1996, p. 76). S'appuyant sur les données du ministère de la Sécurité du revenu, le rapport faisait mention de mesures aux effets positifs modestes, dont l'impact variait beaucoup d'un programme à l'autre. Or, malgré ces critiques d'une perspective centrée sur la responsabilité individuelle, cette logique d'intervention demeure dans les discours et certaines pratiques. En témoigne le rapport Fortin, issu de la rupture du Comité Bouchard-Fortin sur la réforme de la sécurité du revenu. Les cosignataires, Fortin et Séguin, « misent sur une approche autoritaire et disciplinaire » (Beauchemin et Beauchemin, 1998, p. 143) qui rend conditionnel l'octroi de l'aide sociale à la participation. C'est particulièrement évident dans le cas des jeunes de moins de 25 ans. De plus, le critère de succès de ces interventions demeure la sortie du programme, l'obsession demeurant « l'insertion en emploi des personnes vivant aux dépens de l'État » (René, 2000, p. 37 ; Le Bossé, 2000 ; Institut canadien d'éducation des adultes, 1998).

Si, par l'accentuation des sanctions monétaires et le renforcement des contrôles (Boismenu et Henry, 1998 ; Dufour, Noël et Boismenu, 2001 ; Tabin, 2000), l'objectif avoué de ces mesures est « de prévenir l'émergence du syndrome de la dépendance chez les personnes aptes au travail », en vue de réduire les coûts du système (McAll et White, 1996 ; White et Lévesque, 2001), Fortin (1998) souligne que cette économie envisagée n'est pas toujours atteinte en raison des coûts administratifs importants. Ainsi, si « la démarche privilégiée au Québec correspond à un modèle hybride, empruntant aux deux modèles du *workfare* et de l'insertion [...], la logique dominante du modèle de réciprocité assistancielle québécois est celle du *workfare* [...]. Le thème de la dépendance domine celui de l'exclusion dans la représentation du « sujet-citoyen » de l'assistance et dans les objectifs assignés aux réformes assistancielles. Même si elle coexiste avec l'affirmation du *devoir* de la société de fournir aux pauvres des moyens d'intégration sociale, la logique de la contrepartie est prépondérante dans la réciprocité assistancielle » (Morel, 2002, p. 119).

Ces mesures ont donc connu un succès mitigé, que ce soit au Québec et au Canada ou en Europe, en particulier en France avec l'expérience du RMI et en Belgique avec le Minimex. À ce titre, plusieurs recherches font le constat de difficultés semblables.

En premier lieu, ces programmes ne considèrent ni les enjeux extra-professionnels de l'insertion (dimensions identitaire, sociale et relationnelle) ni les causes structurelles des difficultés d'insertion des jeunes. C'est dans cette perspective que Jordan (2001, p. 109), analysant le programme de la Troisième Voie du Royaume-Uni, axé sur l'emploi, mentionne qu'il « ne peut à lui seul combattre avec succès l'exclusion sociale parce qu'il ne parvient pas à corriger, et accroît sous certains aspects, le second élément de la dynamique de l'exclusion qui est relié à la mobilité individuelle et à l'adhésion [...] à une communauté ». Ainsi, selon l'auteur, la Troisième Voie favoriserait la création d'une insertion en marge, une ghettoïsation où les « communautés exclusives et homogènes [...] [sont] livrées à leur sort et désavantagées » (Jordan, 2001, p. 110). Cette même logique « d'enfermement spatial et de relégation sociale » est observée en Belgique dans des quartiers dits sensibles (Schaut, 2001).

Or, comme René *et al.* (2000) l'ont souligné, malgré la présence importante de participation à des programmes d'employabilité, dans le parcours des personnes rencontrées, la plupart des difficultés d'insertion demeurent. Ainsi, pour les participants, cette expérience est marquée par les caractéristiques suivantes : 1) la participation aux programmes d'employabilité n'est pas toujours très rentable sur le strict plan financier, compte tenu des frais inhérents à la participation (p. ex., les déplacements) ; 2) s'ils sont nombreux à souhaiter obtenir un emploi à la fin de ce programme, la plupart d'entre eux y arrivent difficilement ; 3) si emploi il y a, il s'agit d'un emploi précaire. Certaines personnes retirent tout de même des gains significatifs de leur participation à un tel programme, en ce qui a trait tout particulièrement au développement de la confiance en soi, à l'acquisition de nouvelles compétences et à une socialisation accrue. À noter que sur ce plan, ce sont les organismes communautaires qui semblent offrir les meilleurs résultats (René *et al.*, 2000, p. 15-17). De même, Chopart, étudiant ces mesures en Europe, conclut que ces programmes d'employabilité ne réussissent pas « à proposer un nombre suffisant de places en insertion, ces places ne sont pas toujours de bonne qualité et débouchent trop rarement et trop difficilement sur une insertion véritable, et l'ensemble du processus est vécu avec difficulté par les principaux intéressés » (Chopart et Noël, 1999, p. 11). Ces résultats sont aussi confirmés dans une enquête transnationale (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Grande-Bretagne) sur les programmes sociaux visant les mères à faible revenu (Baker et Tipping, 1999) et par un collectif de chercheurs européens (Paugam, 1999).

En second lieu, le caractère contraignant et impersonnel de la plupart de ces programmes tend à rendre fictif le contrat d'engagement du jeune dans le parcours, surtout lorsque celui-ci signifie simplement une

intervention de courte durée (Gualmini, 2000). En effet, l'association entre contrainte et participation du jeune au programme atteint sans nul doute la nature contractuelle volontaire et égalitaire de l'engagement, notamment au regard des déséquilibres de pouvoir entre les intervenants et les jeunes bénéficiaires (Murard, 1999).

Enfin, lorsque les jeunes parviennent à une autonomie financière, de nombreuses recherches montrent qu'elle ne suffit pas à réaliser leur intégration. En effet, l'intégration doit être considérée comme multidimensionnelle, la dimension économique n'étant que l'une d'entre elles (Fournier, Desmarais et Royer, 2001 ; Gauthier, 2000a ; René *et al.*, 2001 ; Rose, 2000).

Par conséquent, les limites des programmes d'employabilité sont évidentes, en particulier lorsqu'elles font des jeunes les seuls responsables de leur situation. D'autres formes d'interventions ont donc misé sur les causes structurelles de l'exclusion.

3.2. LES INTERVENTIONS CIBLANT LES CAUSES STRUCTURELLES DE L'EXCLUSION

À l'autre extrémité, nous retrouvons un tout autre type de programmes visant des changements de nature macrosystémique, certains s'inspirant d'une vision social-démocrate et d'autres, d'une perspective idéologique plus libérale. Les programmes d'inspiration social-démocrate sont soutenus par la structure d'un État-providence et ont, comme objectif ultime, de combattre les causes de l'exclusion, en vue de faire face notamment à la crise de sens que connaissent les sociétés postindustrielles actuelles, crise de sens qui se traduit par une perte de confiance dans la capacité intégratrice de la société. La cible est alors plus structurelle et l'on tente de modifier les contextes de production des inégalités sociales, de réduire la pauvreté et les inégalités d'accès à l'emploi par une diversité de moyens : des politiques de plein emploi, des politiques fiscales favorisant les personnes à faibles revenus et les investissements dans les études et la formation, des réseaux de garderies accessibles, des politiques d'accès au logement, un réseau de transport public favorisant la mobilité, des mesures de discrimination positive à l'emploi, des infrastructures urbaines et surtout une véritable politique active de main-d'œuvre, etc. (Hertzman, 2002 ; Jackson et Scott, 2002). En fait, ces mesures qui visent la réduction des inégalités, tablent sur le développement social et non pas sur la simple croissance économique en général. Au Canada, la Fondation Laidlaw (Hertzman, 2002 ; Jackson et Scott, 2002) et le Conseil canadien de développement social, notamment, développent une conception de l'inclusion sociale qui s'inscrit dans la perspective d'assurer des droits sociaux afin de

lutter contre l'exclusion sociale, en particulier celle qui touche les enfants et les jeunes (Hertzman, 2002). « L'inclusion sociale, c'est créer une place pour tout un chacun » (Dechman, 2003, p. 9). L'inclusion sociale vise également à la transformation sociale dans une perspective idéale de lutte contre les inégalités de santé par exemple. Même si cette conception est plutôt floue et varie selon les pays, et veut être confondue avec une définition un peu moins individualisante de l'insertion, il demeure que les interventions qui s'inscrivent dans ce cadre au Canada ont la prétention d'augmenter les droits sociaux et de réduire les inégalités sociales. Par ce programme que propose l'inclusion sociale, la citoyenneté est au premier plan dans la mesure où la participation sociale est au cœur des actions. « L'inclusion sociale s'intéresse à ces inégalité[s] pour tenter de resserrer le fossé entre les sous-groupes et l'ensemble de la société en éliminant les conditions limitatives et en offrant l'accès aux ressources et à la participation » (Clutterbuck et Novick, 2003, p. 21). Pour sa part, Freiler (2003, p. 4) considère ainsi « l'inclusion sociale comme le téléobjectif contemporain à travers lequel nous pouvons comprendre le bien-être social, l'égalité et la citoyenneté ».

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont fait état de modèles différents d'État-providence évoluant de libéral (Royaume-Uni) à corporatiste conservateur (Allemagne de l'Ouest) et à social-démocrate corporatiste (Suède / Scandinavie). On peut aussi considérer d'autres modèles dits corporatistes : postcommunisme (Pologne) et rudimentaire euro-latin (Portugal, Espagne et Italie) (Esping-Anderson, 1996 ; Jones Finer, 1999). Cependant, ces auteurs, comme d'autres au Canada (Baker et Tipping, 1999 ; Mishra, 1993), font état d'une tendance très forte, partout en Europe, en Amérique et de plus en plus en Asie (Australie, Nouvelle-Zélande), à développer une approche plutôt libérale pragmatique. Donc, on cible de plus en plus les populations les plus démunies tout en conservant un certain discours de solidarité universelle.

3.3. LES INTERVENTIONS INTERMÉDIAIRES PORTANT SUR LE JEUNE ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Entre ces deux types de programmes se déploient depuis une décennie des interventions qui cherchent à lier le jeune et son contexte, dans le but de renouer avec une dynamique d'épanouissement, tant du jeune que de son milieu. Tablant sur les critiques, exposées en regard des simples programmes d'employabilité, l'intervention porte autant sur le jeune que sur son environnement afin de créer de nouvelles possibilités d'adaptation entre les deux. L'enjeu de l'insertion est donc perçu à la fois comme une

nécessaire adaptation individuelle du jeune au marché de l'emploi et comme une nécessaire adaptation structurelle du marché aux jeunes (Le Bossé, 2000).

En effet, les difficultés d'insertion socioprofessionnelle apparaissent ici comme un déficit de liens et des conditions sociales objectives, nécessaires à l'insertion (Rouilleau-Berger, 1998). Ainsi, l'intervention vise le plus souvent à retisser des liens entre les différents acteurs susceptibles de jouer un rôle favorable dans le processus d'autonomisation du jeune en lui redonnant la place qui lui revient. On retrouve ici des mesures telles que : le soutien et l'incitation pour les formations professionnelles de courte durée (revalorisation de certains emplois manuels ou techniques exigeant un DES) ; le compagnonnage ; les partenariats et jumelages entre écoles, communautés et entreprises ; les réseaux de foyers de jeunes travailleurs avec soutien social. Ces mesures, qui ont été amorcées de façon plus ou moins étendue dans quelques pays européens et notamment en Allemagne, rejoignent certaines des recommandations du groupe sur la formation professionnelle des jeunes au secondaire.

L'intervention travaille alors à contrer le processus d'exclusion en rétablissant le lien social entre l'individu et son milieu, en construisant un projet avec le jeune (Boutinet, 1990). La transformation des contraintes et l'augmentation des possibilités constituent donc ici la clé d'une intervention où le jeune sujet peut reprendre du pouvoir sur sa vie. En fait, ces interventions, si elles visent le retour au travail ou à l'école, doivent également favoriser le développement de l'autonomie de la personne dans une perspective *d'empowerment* (Ninacs, 1996 ; René, Lefebvre et Cotton, 1999). Ces interventions tendent donc à considérer les difficultés d'insertion professionnelle en regard des multiples aspects de l'exclusion que sont ses dimensions économique, relationnelle, symbolique et politique (René *et al.*, 2000).

En retenant la complexité des enjeux de l'insertion socioprofessionnelle, on tend à produire des réponses diversifiées en développant des cadres d'intervention multiples (Bertozi, 2000 ; Gualmini, 2000). Dans ces cadres, les interventions peuvent contribuer : à une meilleure connaissance de soi et du marché du travail, afin que les jeunes développent leur potentiel ; à augmenter leur sentiment de compétence, leur estime de soi ; et à favoriser leur participation à la vie associative de leur communauté (Boivin, 2000). Dans cette catégorie, l'intervention se réalise en « coproduction des compétences à partir de coopérations négociées entre les acteurs de l'insertion et les jeunes dans des espaces intermédiaires » (Rouilleau-Berger, 1998, p. 43).

Ainsi, comme il ne peut y avoir une réponse simple et unique aux difficultés d'insertion des jeunes, il ne faut donc guère être surpris que les programmes soient aujourd'hui conçus comme des alliances intersectorielles susceptibles de traiter l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes (emploi, scolarité, aide sociale, famille, santé, etc.). Ces alliances s'appuient alors sur des stratégies d'intervention qui reposent sur la concertation et le partenariat entre les différents acteurs locaux.

Le partenariat et la concertation sont des pratiques qui se sont largement développées au Québec depuis le milieu des années 1980. Si les secteurs de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation furent largement mobilisés en ce sens, il en va de même en ce qui concerne les interventions à caractère économique, liées au développement économique local et à l'insertion socioprofessionnelle. Pensons entre autres à l'avènement des corporations de développement économique communautaire (CDEC).

Pourtant, il importe de mentionner que l'utilisation de ces stratégies partenariales n'est pas sans susciter des critiques. En effet, c'est dans un contexte de crise des finances publiques et de l'apparition de nouvelles exclusions (White, 1994) que le rapport Harnois (*Pour un partenariat élargi*) a fait du partenariat un nouveau modèle de gestion sociale, en remettant la personne au cœur du système et en faisant des relations entre l'institutionnel et le communautaire une solution mieux adaptée (Rapport Harnois, 1987). Le recours constant au partenariat peut donc être perçu comme un simple palliatif au désengagement de l'État. Dans cette optique, le partenariat devient le « déversoir » du trop-plein de problèmes sociaux, que l'État ne peut traiter (Parazelli et Tardif, 1998). De même, on peut se demander si « l'État n'est pas en train de déléguer son contrôle social à la société civile et plus particulièrement aux organismes communautaires locaux (White, 1994), tout en demeurant le maître d'œuvre des politiques d'insertion » (René *et al.*, 2000, p. 40). Il y aurait donc un déplacement de la responsabilité collective vers des entités locales, chargées d'assurer la cohésion sociale, sans que ces entités ne soient totalement autonomes quant à la définition des moyens et des buts visés (Bernard, 1999). Or il s'agit ici d'un enjeu important, dans la mesure où l'institutionnalisation du communautaire, à l'intérieur des mécanismes de planification étatiques, risque de réduire sa marge de manœuvre et de l'intermédiariser (Gervais *et al.*, 1999), lui faisant alors perdre son rôle de contre-pouvoir et de défenseur des droits des personnes (Panet-Raymond, 1994).

Sans cette marge de manœuvre et une autonomie suffisante de chacun des collaborateurs, le partenariat perd donc sa valeur ajoutée (Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2001) et n'arrive pas à bonifier l'intervention puisque, sans possibilité de remise en question des

postulats des pratiques, il ne peut que reproduire la logique de services à moindres coûts (Goyette, 1999 ; Goyette, Bouffard et Larivière, 2000). C'est pourquoi le thème d'un financement adéquat du communautaire demeure au centre des débats (Anctil, 2001 ; Gervais *et al.*, 1999 ; René *et al.*, 1999).

En effet, pour constituer une stratégie innovante et efficace, les alliances partenariales doivent être conçues comme des rapprochements entre des acteurs différents et autonomes, convaincus de la nécessité de travailler ensemble, pour parvenir à des transformations en profondeur des contraintes et des possibilités locales d'emploi et non pas pour modifier de manière minimaliste le contexte local (Bertozzi, 2000 ; Conter, 2000 ; Fournier, Boivin et Viel, 1998 ; Koob et Tillmann, 2000). Pour Bertozzi (2000, p. 60), « la confrontation des expériences permet aux autorités locales et nationales de développer des dynamiques d'apprentissage, essentielles pour le développement de la politique sociale ». Or, ces nouvelles interventions locales peuvent également être critiquées puisqu'elles créent, d'une part, des disparités régionales et, d'autre part, un empilement de mesures parfois fragmentées (Bertozzi, 2000). Ce constat renforce l'importance d'une bonne coordination entre ces interventions, notamment dans les pays fédératifs comme la Suisse et le Canada (Organisation de coopération et de développement économiques, 1999). Or, malgré les collaborations, un blocage majeur de l'insertion sociale de l'*autre* jeunesse demeure avec l'absence de mobilisation des entreprises (Bafoil et Demonque, 2000). Cela fait dire à Koob et Tillmann (2000, p. 35) que « la poursuite d'objectifs sociaux n'oblige pas les entrepreneurs à agir en dehors de leur intérêt ».

Il importe donc de comprendre comment le Projet Solidarité Jeunesse s'inscrit dans cette dynamique d'intervention, où les collaborations sont envisagées comme un moyen de parvenir à une intervention plus globale et mieux adaptée aux besoins des jeunes, tandis que les parcours des jeunes dans les programmes sont considérés comme des opportunités de création de liens sociaux (Assogba, 2000 ; Goyette, Bouffard et Larivière, 2000 ; Saint-Pierre, 1997).

2

**LE DISPOSITIF DU PROJET
SOLIDARITÉ JEUNESSE**

Le projet pilote de Solidarité Jeunesse, expérimenté entre septembre 1999 et août 2000, visait à offrir un appui à des jeunes, en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi et en soutenant les changements qu'ils peuvent vouloir réaliser. Offert aux jeunes adultes de 18-24 ans, issus de familles dont les parents sont prestataires de la sécurité du revenu, ce projet pilote a été développé dans dix régions du Québec autour des carrefours jeunesse-emploi (CJE).

L'agent du centre local d'emploi CLE (du module de sécurité du revenu, SR), lors de demandes d'assistance de jeunes, identifie et recrute les participants au projet pilote Solidarité Jeunesse à partir d'un dispositif de repérage. Ce dispositif vise les jeunes à risque de demeurer à l'aide de dernier recours, en raison de leur sous-scolarisation, de leur expérience de travail non significative et de leurs problèmes psychosociaux, etc. Une fois admis, le jeune est référé au CJE (ou à un autre organisme d'insertion). L'intervention du CJE se réalise en deux phases: une phase d'exploration d'environ trois mois (constituée d'activités de connaissance de soi, d'identification du potentiel, etc.) permet au jeune de se construire un projet en vue d'obtenir un emploi ou de retourner aux études. Une deuxième phase (d'un maximum d'un an) s'incarne dans une activité structurée concrétisant la phase d'exploration. Pendant cette seconde phase, le CJE est, le plus souvent, celui qui assure l'accompagnement individualisé du jeune. Au-delà de ces activités communes offertes au jeune, quelques CJE ont opté pour l'approche de groupe ou pour d'autres activités offertes à l'interne (Réseau des CJE, 2000b). Jumelée avec un suivi individualisé, l'approche de groupe permet de répondre aux besoins spécifiques du jeune (Réseau des CJE, 2000a).

Parmi les 196 jeunes repérés par les CLE lors du projet pilote, 100 jeunes ont finalement accepté de participer au projet et terminé l'intervention (Réseau des CJE, 2000a). L'intervention auprès des jeunes a le plus souvent permis de recréer des liens avec les organismes de la communauté, les entreprises et le milieu scolaire en tête de liste (Québec, 2001b). L'évaluation de ce projet qui, soulignons-le, ne tenait pas compte des spécificités territoriales a permis de dresser les constats suivants (Québec, 2001b; Réseau des CJE, 2000a; Réseau des CJE, 2000b; Réseau des CJE, 2000c).

Les jeunes sont plus impliqués dans l'intervention s'ils participent à la construction du processus. Les intervenants notent également une amélioration de l'estime de soi, de la connaissance de soi et de l'autonomie par rapport à la recherche d'emploi chez de nombreux participants (Québec, 2001b). Au plan du partenariat, le projet a permis le développement et la consolidation de liens entre les CJE et les différents acteurs du milieu, construisant ainsi des ponts qui facilitent l'accès à l'emploi des jeunes et une meilleure insertion (Québec, 2001b; Réseau des CJE, 2000c). Des difficultés demeurent au regard notamment de la bureaucratie qui entoure le projet et qui nuit à l'accessibilité de l'intervention (charge de travail élevée des intervenants du projet; procédure « retour aux études » trop complexe; temps alloué à la gestion du projet élevé, etc.; Réseau des CJE, 2000c).

Ces constats issus du projet pilote ont mené à l'instauration d'un Projet Solidarité Jeunesse à partir de novembre 2000 d'autant plus que la préoccupation de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion sociale de la jeunesse était au cœur des enjeux du Sommet du Québec et de la jeunesse qui s'est tenu en février 2000. Au-delà des ajustements administratifs, la principale modification concerne la clientèle ciblée puisqu'il s'agit maintenant de l'ensemble des jeunes de 18-20 ans, et non plus seulement des jeunes provenant de familles elles-mêmes prestataires. La participation au projet demeure donc volontaire. Cependant, le fait que le projet à l'étude cohabite avec des interventions du Ministère obligeant les jeunes de 18-24 ans à s'inscrire dans un parcours obligatoire risque d'influencer les dynamiques d'intervention des jeunes inscrits au Projet Solidarité Jeunesse comme les concepteurs eux-mêmes du programme l'ont souligné (Québec, 2000). En effet, lors de sa rencontre avec l'agent du CLE, le jeune adulte peut être référé au projet à l'étude ou à la filière courante dans laquelle il encourt des pénalités. Il faudra donc tenir compte de cet élément lors de nos analyses afin de bien comprendre les dynamiques d'intervention. Le projet veut cibler en priorité les jeunes à leur première

demande d'aide de dernier recours. De façon exceptionnelle, des jeunes de moins de 21 ans ayant des contraintes ou âgés de 21 à 24 ans peuvent être référés au PSJ.

À ce sujet, le bilan de l'an 1 du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ), réalisé par le Comité aviseur de Solidarité Jeunesse (CASJ), de même que les rapports d'étape du RCJEQ et du MESS mentionnent que la clientèle du Projet Solidarité Jeunesse a davantage de difficultés que celles préalablement ciblées. Ducharme et Fonseca (2002, p. 98) situent ce phénomène « dans un contexte de diminution significative du nombre de jeunes à la sécurité du revenu ». En effet, le contexte économique favorable des dernières années aurait favorisé la sortie de l'assistance-emploi des mieux outillés : « [...] il y avait en moyenne 29 986 jeunes de moins de 25 ans aptes au travail, à l'assistance-emploi en 1999-2000, tandis que pour 2000-2001 cette moyenne était de 25 707. Au mois de juillet 2001, il y avait 22 694 jeunes de moins de 25 ans, sans contraintes à l'emploi, au programme de l'assistance-emploi » (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 96). Implicitement, il s'agit de comprendre que les jeunes qui demeurent à la charge de l'État sont plus en difficulté (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002), l'enjeu du développement de la qualification des jeunes étant central, ces jeunes étant « souvent plus isolés et ne disposant pas de réseaux sociaux développés, ont plus de difficultés à se conformer aux nouvelles exigences du marché du travail [...] [et ont] une expérience de travail peu significative » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002; Ducharme et Fonseca, 2002, p. 98).

De plus, partant de ces constats, d'ailleurs confirmés par certaines recherches du MESS (Lemieux et Lanctôt, 1995; Québec, 1999), le Projet Solidarité Jeunesse s'appuie sur quatre « postulats » (Comité aviseur de Solidarité Jeunesse 2002; Ducharme et Fonseca, 2002, p. 101-103). Premièrement, on veut prévenir l'entrée passive des jeunes à l'assistance-emploi, car une proportion importante de nouvelles personnes admises à la sécurité du revenu en 1998-1999 « étaient âgées de moins de 21 ans ». De plus, « six jeunes prestataires sur dix âgés de moins de 21 ans inscrits à la sécurité du revenu en 1993 avaient grandi dans une famille qui a bénéficié de l'assistance-emploi pendant cinq à dix ans dans la majorité des cas » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002; Ducharme et Fonseca, 2002, p. 101). Dans cette perspective, « donner un simple chèque à un jeune qui entre dans la vie adulte peut constituer un piège de pauvreté risquant d'entraîner une dépendance à long terme » (Boisclair, 2000, p. 1). Entrée passive et dépendance intergénérationnelle font donc partie

de l'argumentaire, même si la transmission intergénérationnelle, donc le fait d'avoir des parents à l'aide sociale, n'est plus le seul critère d'admissibilité au PSJ dans la mise en œuvre nationale de novembre 2000. Ainsi, « sous-scolarisation, expérience de travail non significative, appartenance à une famille elle-même prestataire, monoparentalité et présence apparente de problèmes psychosociaux » deviennent les principaux critères pour être admissibles (Boisclair, 2000, p. 2). Il s'agit de proposer une alternative à l'assistance-emploi pour les jeunes nouveaux demandeurs (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002).

Deuxièmement, on tient à privilégier le « volontariat » afin de laisser le choix au jeune de « s'inscrire dans une démarche de réinsertion sociale et professionnelle » (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 101). Dans cette perspective, « pouvoir opter ou non pour le Projet Solidarité Jeunesse détermine le niveau d'engagement d'un participant donné dans le projet » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002, p. 14).

Troisièmement, on privilégie « une intervention continue et personnalisée auprès des jeunes ». Il s'agit de faire vivre des expériences positives aux jeunes à travers une multitude d'activités orchestrées par un organisme jeunesse. Il s'agit également de « donner la possibilité aux jeunes de jouir d'une certaine stabilité au plan de l'intervention, en privilégiant la présence et l'action continue d'un même intervenant », ce suivi se poursuivant même si le jeune occupe un emploi (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 102).

Enfin, on mise sur l'arrimage « de l'offre de service des principaux partenaires » qu'ils soient des ministères ou des organismes, en favorisant une approche « horizontale qui permettra aux participants du Projet Solidarité Jeunesse de bénéficier de services sans période d'errance et sans devoir faire face à des obstacles techniques, administratifs ou systémiques pouvant agir à leur endroit comme des éléments dissuasifs ou encore démotivants » (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 102).

Ces quatre postulats du PSJ s'inscrivent dans un objectif général de voir 75 % des jeunes inscrits au programme être en formation, aux études ou en emploi 18 mois après leur arrivée.

À l'instar du projet pilote, cette initiative « s'appuie sur une approche d'intervention spécialisée et un accompagnement soutenu de la part d'un organisme spécialisé, et sur la mobilisation d'autres acteurs sociaux, pour élargir les capacités d'accueil des jeunes dans les institutions, organismes, établissements d'enseignements et entreprises » (Québec, 2000, p. 3). Le Projet Solidarité Jeunesse mise donc sur le partenariat et l'action intersectorielle pour favoriser l'insertion des jeunes prestataires tout en

maintenant les mécanismes de l'intervention. En effet, il vise à redonner de l'autonomie aux jeunes et organise son intervention dans un cadre nouveau où l'accent est mis sur les liens de collaboration entre les différents acteurs susceptibles d'influencer l'entrée et le maintien des jeunes sur le marché de l'emploi, les CJE/OJ étant au cœur de ces interactions. Avec le Projet Solidarité Jeunesse, les CJE/OJ paraissent encore davantage comme la clé de voûte opérationnelle de l'ensemble des politiques d'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse du Québec. À cet égard, il importe de mentionner que les participants au PSJ ne sont pas les uniques bénéficiaires des services des CJE, qui ont une vocation plus large (Assogba, 2000 ; Beaudouin et Favreau, 2000).

Dans son actualisation, le PSJ compte sur deux principaux outils : le plan d'action individuel des jeunes et le comité local de suivi (Ducharme et Fonseca, 2002). Le plan d'action est un outil qui vise à permettre aux jeunes d'atteindre leurs objectifs en retrouvant « une autonomie personnelle et sociale, tout en augmentant leur capacité de subvenir à leurs besoins financiers » (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 102). Selon le CASJ, idéalement, ce plan d'action est ensuite validé par un comité local de suivi (CLS) composé du CJE ou de l'organisme jeunesse (OJ), du module de sécurité du revenu (SR) et d'Emploi Québec (EQ). « Les membres du CLS ont ensuite la responsabilité conjointe de faire un suivi du plan d'action du participant, de le corriger ou de le réorienter avec le consentement de celui-ci » (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 103). Il s'agit aussi d'éliminer les barrières administratives pour le jeune. En outre, les « mandats généraux » des CLS¹ sont « de faire le suivi administratif du projet de recherche-action Solidarité Jeunesse et de construire un partenariat local avec le milieu scolaire, de la santé, des affaires et communautaire pour soutenir et réaliser le plan d'action des jeunes participants » (Ducharme et Fonseca, 2002, p. 103). L'encadré suivant présente la mission des trois principaux acteurs du PSJ.

1. Le Comité local de suivi est issu du protocole d'entente entre les trois partenaires, interne au plan local. « Cette entente lie ces partenaires et crée une structure locale flexible, [...], dans laquelle ces derniers siègent et discutent de la situation des participants. Plus spécifiquement, les Comités locaux de suivi ont eu la responsabilité d'enraciner localement Solidarité Jeunesse, d'approuver et de faciliter la réalisation du plan d'action des jeunes qui prennent part au projet. Au total 133 protocoles d'ententes ont été signés partout au Québec au cours de la seconde année dans la grande majorité des CLE. » (MESS, 2002, cité dans CASJ, 2003, p. 30.)

« La mission de la Sécurité du revenu consiste à attribuer une aide financière aux personnes qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins ainsi qu'à contribuer, par un partenariat actif, à prévenir et à résoudre des situations problématiques, de nature individuelle et collective, en vue de favoriser l'autonomie économique et sociale de ces personnes. La Sécurité du revenu s'efforce en outre de mettre en valeur le potentiel de ses clientèles. En aidant les personnes à faible revenu et les prestataires de l'assistance-emploi, la Sécurité du revenu joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté, et l'exclusion économique et sociale, laquelle représente une priorité pour le gouvernement » (MESS, 2002, cité dans CASJ, 2003, p. 27).

Pour sa part, « la mission d'Emploi-Québec est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social. Ainsi, Emploi-Québec participe à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail de même qu'à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Elle offre ses services en visant l'insertion sociale et professionnelle, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois. De plus, elle favorise l'essor d'une formation continue de la main-d'œuvre qui soit qualifiante et transférable. Emploi-Québec offre des services à la main-d'œuvre et aux entreprises du Québec, en partenariat avec des intervenants du marché du travail » (MESS, 2002, cité dans CASJ, 2003, p. 27).

Enfin, « notons que la vaste majorité des organismes jeunesse partenaires [du PSJ] sont des carrefours jeunesse-emploi [CJE]. Les CJE sont des organismes communautaires présents partout au Québec grâce à la volonté et à l'engagement des partenaires privés, communautaires et institutionnels des différents milieux. Les CJE s'adressent à tous les jeunes de 16 à 35 ans et offrent gratuitement l'accès à différentes ressources afin de les informer, de les orienter, les supporter, les conseiller et les encourager dans leurs démarches d'intégration économique des jeunes adultes, par l'amélioration de leurs conditions de vie en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études et dans le démarrage d'une petite entreprise. Les CJE sont pour les jeunes adultes des lieux d'accueil, d'aide et de valorisation » (Extrait du site Internet du RCJÉQ : <www.cjereseau.org/lescje/index.html> cité dans CASJ, 2003, p. 27).

Si, au départ, un succès dans le cadre du PSJ était constitué d'un retour aux études ou en formation, ou d'un accès à un emploi, les assouplissements administratifs de juin 2001² ont connu d'autres succès, et ce, considérant un portrait général qui révèle une clientèle du PSJ plus difficile que celle ciblée au départ. Ainsi, les plans d'action privilégient quatre « trajectoires d'insertion : 1) la formation et l'obtention d'un emploi ; 2) le retour aux études ; 3) le fait d'avoir entrepris des démarches personnelles pour atténuer ou enrayer des problèmes de santé ; 4) le fait d'entreprendre des démarches permettant de régler des problèmes liés à la justice » (Comité aviseur de solidarité jeunesse, 2002, p. 15). Or, dès après, il est

2. D'autres assouplissements administratifs ont également favorisé un accès plus rapide aux mesures d'Emploi Québec. Nous y reviendrons dans la section traitant du dispositif.

tout de même souligné que « l'objectif ultime pour le MESS demeure toujours l'obtention d'un emploi et l'intégration des personnes au marché du travail » (Comité aviseur de Solidarité Jeunesse, 2002, p. 15).

Donc, on peut situer le PSJ dans une perspective qui veut se préoccuper à la fois du jeune et de son milieu, mais qui, dans les faits, semble centrée sur l'insertion en emploi du jeune.

1. LE PSJ : UN CADRE PARTENARIAL D'INTERVENTION

Le modèle d'intervention planifié dans le PSJ exigeait de développer un cadre partenarial qui faciliterait le rapprochement réciproque du jeune avec le marché du travail. C'est donc dans un premier temps sur la compréhension de ce cadre partenarial que l'attention a été portée. Le partenariat dans le cadre du PSJ doit être envisagé comme un processus complexe permettant de parvenir à un nouveau paradigme d'intervention. On parle donc ici, d'une part, d'une analyse du processus partenarial, les collaborations qui s'inscrivent dans un processus vers le partenariat seront ainsi désignées comme pratiques partenariales, et, d'autre part, du résultat, à savoir le produit du processus, c'est-à-dire l'intervention : Que signifiait partenariat ? Quels acteurs étaient impliqués et pour quelles raisons ? Quelle était la dynamique entre les acteurs ? Quels étaient les enjeux rencontrés dans la construction de ce cadre ? Pour rendre compte de cette stratégie novatrice dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, nous avons donc cherché à développer un cadre d'analyse des dynamiques partenariales, pour l'appliquer par la suite à une lecture du travail réalisé sur les terrains étudiés.

Ainsi, après avoir présenté succinctement le cadre d'analyse utilisé, nous décrirons le dispositif du PSJ dans ses collaborations, concertations et partenariats avec les acteurs les plus concernés, EQ et SR d'abord, puis les ressources du milieu.

1.1. UN CADRE D'ANALYSE DES DYNAMIQUES PARTENARIALES

1.1.1. Le partenariat et ses exigences conceptuelles

Le premier concept clé utilisé ici, soit celui du **partenariat**, vise à appréhender la manière dont se tissent les liens entre les différents intervenants et organisations concernés (Goyette, Bouffard et Larivière, 2000). Plusieurs concepts sont associés à l'idée de partenariat (intersectorialité, coalition, réseautage, concertation). Notre étude des partenariats ne se limite pas à l'examen d'actions communes, formellement associées à la

notion de partenariat, mais à tous les liens de collaboration, formels ou non, misant sur la négociation (Thuderoz, 2000), allant de la concertation aux actions communes proprement dites, en passant par les échanges de services et de ressources, etc. (Bilodeau, 2000 ; Lebeau Vermette et Viens, 1997b ; Panet-Raymond et Bourque, 1991). Le terme « **collaboration** » est pour nous un terme générique utilisé pour désigner toutes formes d'échanges entre acteurs individuels ou institutionnels.

On peut définir le partenariat « comme un rapport égalitaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance » (Panet-Raymond et Bourque, 1991, p. 64). Quant à l'action intersectorielle, elle réunit « des ressources de divers secteurs d'activité, possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe » (Ouellet, Paiement et Tremblay, 1995, p. 3).

Il est très important de distinguer le partenariat des collaborations interorganisationnelles (ou intra-organisationnelles) qui s'inscrivent notamment dans une perspective de gestion de la décroissance des institutions. Si les restructurations organisationnelles peuvent devenir le catalyseur d'un processus partenarial, les collaborations dans ce contexte exigent une lecture « de la complexité comme constituante d'une approche globale » (Goyette, Dallaire et Panet-Raymond, 2002) de l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Il s'agit donc de dépasser la sectorisation des pratiques, des savoirs, des disciplines, pour parvenir à un décloisonnement des interventions qui s'incarnent dans une nouvelle intervention (Dhume, 2001).

Décloisonnement et complexité sont donc des termes importants. Pour qu'il y ait partenariat, il faut la présence d'acteurs indépendants, provenant de plusieurs secteurs. Dans ce cadre, on peut se questionner sur les collaborations d'une ressource intermédiaire, dans la mesure où elle est subordonnée à une institution. On peut aussi soulever le problème de l'expression « partenaires intra-institutionnels », car, le plus souvent, ces collaborations s'inscrivent dans un courant de coordination administrative ou organisationnelle.

Le partenariat est pour nous un processus exigeant, impliquant tensions et conflits et une ouverture à la transformation de soi dans une perspective de cocontamination, ce processus donnant lieu à une nouvelle

intervention³ (Goyette, Morin et Lyrette, 2005). Le partenariat est donc une affaire d'individus et de structures (Goyette, Bouffard et Larivière, 2000) ; chaque individu ayant une appartenance organisationnelle (SR, EQ, OJ) participe à une nouvelle entité, qui est le siège de la collaboration.

En effet, pour nous, chaque individu a une capacité d'agir, de comprendre, de réfléchir et de contrôler une partie de ses interactions, même s'il évolue dans un contexte organisationnel restreignant. Par exemple, même si une organisation voulait tayloriser une tâche et déterminer ses employés, ceux-ci possèdent toujours une marge de manœuvre pour influencer, innover et participer de manière critique à l'organisation (Dhume, 2001 ; Friedberg, 1993). La marge de manœuvre et la participation critique à l'organisation sont importantes dans le cadre du processus de collaboration dans la mesure où elles peuvent faciliter le développement de pratiques mieux adaptées à l'insertion des jeunes et sortir des cadres sectorisés en déployant parfois une « délinquance intelligente » (White *et al.*, 2002).

Si la marge de manœuvre des individus dans leur structure est essentielle, la collaboration évolue souvent au travers d'un espace de négociation, espace dans lequel « tensions, conflits, stratégies et compromis construisent la relation de pouvoir » (Goyette, Dallaire et Panet-Raymond, 2002). Or cet intérêt pour le conflit, la tension et donc le pouvoir est important dans une analyse du partenariat puisque chaque acteur doit participer à déconstruire son univers cloisonné pour faire émerger la complexité à travers une intervention intersectorielle. La rencontre avec un « Autre » est donc incontournable et remet nécessairement en question les valeurs personnelles, organisationnelles et institutionnelles de chaque acteur. Les acteurs doivent donc accepter que l'engagement dans un processus partenarial exige une ouverture à la transformation de soi, une cocontamination étant préalable à la coconstruction d'une nouvelle intervention (Goyette, Dallaire et Panet-Raymond, 2002).

De ce point de vue, il est évident que la construction d'un acteur collectif (et pas seulement d'un collectif d'acteurs) conduit à dépasser ses bornes habituelles, à transgresser des règles de l'habitude (et parfois de l'institution), pour produire du sens ailleurs, autrement. L'équilibre à trouver entre le fonctionnement des

3. D'autres collaborations en dehors d'une perspective partenariale ont leur valeur, voire leur importance, nous le verrons, mais elles ne peuvent être assimilées à des partenariats (Goyette, Panet-Raymond et Dallaire, 2004).

institutions et du cadre construit pour le partenariat génère des tensions qui reposent en grande partie sur les acteurs (Dhume, 2001, p. 144-145).

Dans le cadre du PSJ, la distinction de (Dhume, 2001) « entre acteur collectif et collectif d'acteurs » nous apparaît essentiel et guidera notre analyse des collaborations du Comité local de suivi (CLS) et de son rapport au monde extérieur : consacrant la double position sociale de l'acteur, ce dernier doit allégeance à la fois à son organisation d'origine mais aussi à l'acteur collectif. Sa « double allégeance » (Lavoie et Panet-Raymond, 2002) consacre aussi parfois une position de médiateur (Bilodeau, 2000) dans la mesure où les acteurs doivent constamment préciser leur posture, comme le soutient Dhume (2001), en faisant de leur participation critique un critère qui peut amener l'innovation.

Chaque acteur devra, dans le cadre du partenariat, être à la fois représentant de son institution et des enjeux de celle-ci, être professionnel en apportant sa compétence et en défendant une déontologie, et trouver sa place en tant que personne porteuse de valeurs et d'éthique (Dhume, 2001, p. 155).

Or, pour White *et al.* (2002), « dans l'univers de l'intersectorialité, un projet ne peut pas se trouver à la remorque de l'un ou de l'autre secteur », car il doit être en dehors ou au-dessus des enjeux d'un secteur afin de développer une vision globale. L'indépendance de l'acteur collectif est donc posée ici comme condition de réussite.

Ces notions seront au centre de notre analyse pour appréhender l'évolution du processus partenarial. Dans ce contexte, certaines questions seront soulevées. Si le CLS peut être appréhendé comme étant à l'intersection de la dynamique de collaboration interne et externe, son rôle dans le développement des pratiques sera cerné à l'instar des autres acteurs organisationnels (OJ, SR, EQ). Il s'agit également de comprendre le rôle joué par le CLS dans la construction des collaborations : est-il un collectif d'acteurs ou un acteur collectif au service du PSJ, des jeunes ou de la construction des partenariats ?

1.2. LE PARTENARIAT ET SES ÉTAPES DE STRUCTURATION

Si certains concepts généraux sont importants pour lire les processus de partenariat, nous avons aussi besoin d'une grille pour analyser les étapes de structuration du PSJ.

Évidemment, ce processus *a priori* n'est pas uniforme dans tous les cas, mais l'analyse permettra de situer temporellement ce développement. À travers ce continuum, nous tenterons d'identifier les facteurs favorables et défavorables qui ont contribué ou nui à ce processus⁴. Ces facteurs défavorables et favorables au processus partenarial sont de quatre types :

- les facteurs structurels, tels que les politiques ou conjonctures hors du contrôle des organismes ;
- les facteurs organisationnels, qui relèvent de l'historique, de la mission, des objectifs, des pratiques, des rapports avec les autres organisations, des partages de responsabilités, des modes de communication, des cultures organisationnelles ;
- les facteurs professionnels, qui relèvent des formations, disciplines et compétences, connaissances du milieu, des jeunes et de l'intervention ;
- les facteurs personnels, qui concernent les valeurs, les habiletés relationnelles, les attitudes et comportements.

Si le partenariat est au cœur du nouveau paradigme d'intervention auprès des jeunes (Dhume, 2001, p. 66) que prône le PSJ, il est important d'en comprendre les processus, les étapes, les facteurs favorables et défavorables, ainsi que certains éléments déterminants qui ressortent de la dynamique entre les acteurs, comme la marge de manœuvre, que certains intervenants ont nommée « délinquance intelligente », la participation critique ou la « coopération conflictuelle » (Domergues, 1988).

2. LA CONSTRUCTION DU CADRE PARTENARIAL DU PSJ

Nous avons précisé plus haut que notre conception du partenariat s'éloigne d'une simple coordination administrative. Si notre analyse s'appuie sur une lecture des processus ayant permis aux acteurs de se mettre ensemble, le fait que ces collaborations doivent soutenir la réalisation de l'insertion du jeune nous oblige à envisager comment les collaborations bonifient l'intervention auprès du jeune.

4. Une note et précaution s'impose : nous avons observé et vérifié des collaborations à travers les interventions menées auprès des jeunes participants que nous avons interviewés, mais que nous avons aussi entendu parler de collaborations actualisées ou en devenir lors des entrevues avec les intervenants et gestionnaires impliqués à l'interne ou à l'externe dans le PSJ. Nous avons aussi obtenu des informations par entrevues et par documents lors de la validation des terrains. Nous tenterons de nuancer nos propos à partir de ces sources.

Dans le cadre du PSJ, nous avons choisi de distinguer les rapports entre les trois collaborateurs originaux (SR, EQ, CJE/OJ), dits **internes**, des rapports avec les ressources du milieu, dites **externes**, qu'elles soient publiques (CLSC, écoles, CJ, etc.), communautaires ou privées (entreprises). Pour les collaborations internes et externes, nous envisageons donc le développement du dispositif PSJ dans le deuxième chapitre et dans le troisième, les éléments liés à l'actualisation de l'intervention en partenariat.

Les processus partenariaux seront décrits en quatre étapes (Lebeau, Vermette et Viens, 1997a). Notons cependant que ces processus ne sont pas linéaires et que ces étapes varient énormément dans la durée: 1) la conception et le contexte d'émergence d'une idée pour rallier des collaborateurs (idéation); 2) l'élaboration et la construction du projet avec les acteurs collaborateurs; 3) l'implantation et l'actualisation de l'intervention encore en devenir; 4) le maintien et le suivi de l'intervention ou de la création émanant de ce partenariat ou de cette concertation. L'intervention concrète auprès des jeunes, qui peut découler de ces processus partenariaux, en sera souvent la mesure de leur succès, comme nous en témoignerons dans le chapitre 3.

2.1. LES COLLABORATIONS ENTRE LES TROIS PARTENAIRES D'ORIGINE (INTERNE)

Nous avons défini les collaborations internes comme les collaborations entre les trois acteurs partenaires de départ dans le PSJ, soit la sécurité du revenu (SR), le centre local d'emploi (CLE) et le carrefour jeunesse-emploi ou organisme jeunesse (CJE/OJ). Elles s'opérationnalisent dans le PSJ dans le cadre d'une instance créée à cet effet, le Comité local de suivi (CLS). Le CLS dans ce cadre devient donc espace de « coopération conflictuelle » (Domergues, 1988) et de « coopération contradictoire » (MacClouf, 1985) qui peuvent contribuer à la délinquance intelligente.

Cette section décrit le processus partenarial du dispositif organisationnel, qui a pu mener ou non à des collaborations de plusieurs types (références, réseautage, intersectorialité) et sur différents objets (information, suivi, mesures de formation et d'employabilité). L'intervention elle-même, qui a pu découler de ces dynamiques partenariales, sera décrite dans le chapitre suivant.

2.1.1. Le contexte d'émergence

Un facteur structurel potentiellement négatif donne naissance à l'émergence de ce partenariat entre le CJE/OJ, la SR et EQ. En effet, l'idée du partenariat est « parachutée » par le ministre Boisclair, qui en fait un projet

politique de visibilité médiatique. Cette perception est partagée par la majorité des acteurs du terrain rencontrés. Ainsi, s'appuyant sur la volonté de faire autrement l'intervention en insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, le PSJ dans son développement vise à mettre en avant la réunion des différents acteurs directement concernés par le projet.

S'appuyant sur des résultats positifs du projet pilote de 1999, qui montre notamment « que ça peut marcher », la tournée du Ministre va « proposer » cette recherche-action avec une idée assez claire au départ de la finalité : réduire le nombre de jeunes qui s'inscrivent à la SR et briser le cercle vicieux de la pauvreté, mais surtout de la dépendance à l'État. Pour ce faire, un plan et des échéances avec des cibles quantitatives précises quant au nombre de jeunes à rejoindre et à « insérer » sont présentés. On parle d'un « projet », et non d'un « programme » ; les mots sont importants. Le PSJ pourra être mis sur pied partout au Québec, avec des nuances sur la façon, mais dans un cadre réglementaire qui est celui de la Loi sur l'insertion par l'emploi et la solidarité sociale et ses responsabilités dévolues à la SR et EQ. L'objectif est établi au départ, les partenaires sont identifiés et les délais sont fixés. Le nouveau paradigme : agir en partenariat et intervenir avec un suivi intensif sur treize semaines avec une formule de « suivi » sur les neuf mois du reste de l'intervention.

Le processus d'émergence du PSJ met en évidence que l'idéation du projet est perçue comme celle d'une personne, le Ministre. Dans ce contexte, la période de mobilisation des partenaires est réduite, compte tenu du temps alloué au plan local pour « embarquer » les gens et la conception du projet déjà circonscrite. Dans ce contexte, la période d'émergence ne donne pas lieu à une reproblématisation, dans une perspective intersectorielle, car la problématique est centrée sur des préoccupations du MESS (contrer l'arrivée passive à l'aide sociale de jeunes), même si l'on accorde une place importante dans le discours aux collaborations avec d'autres secteurs, notamment en ouvrant sur le partenariat avec le milieu. Le projet est développé sous l'autorité du MESS. Il n'y a pas à proprement parler de temps d'approvisionnement des personnes, professions et organisations que les écrits décrivent comme si importants (Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2001 ; Dhume, 2001 ; Goyette, Bouffard et Larivière, 2000 ; Lebeau, Vermette et Viens, 1997a ; Panet-Raymond, 1994 ; Powell-Taylor, Rossing et Geran, 1998) pour permettre de discuter les finalités et valeurs fondamentales du projet.

Le parachutage du PSJ de la part du Ministre, ainsi que la critique dans les milieux communautaires (organismes jeunesse et d'employabilité notamment) du parcours obligatoire des jeunes de 18-24 ans crée un climat pour le moins difficile au moment de l'émergence des collaborations. Un autre facteur structurel défavorable réside dans l'échéance de

deux ans pour faire ses preuves et atteindre des objectifs quantitatifs, perçus comme ambitieux pour certains groupes communautaires, les critères d'évaluation de la réussite du PSJ étant au cœur du débat. Ce contexte aide à comprendre les tensions vécues dans presque tous les milieux entre la SR, EQ et le CJE/OJ.

Les facteurs organisationnels défavorables sont les méconnaissances entre les services de EQ et de la SR et même les tensions internes, dans la région de Montréal en particulier, où l'intégration des services fédéraux, provinciaux et municipaux ne s'est pas faite aisément. On craint les dédoublements, on s'affronte sur des cultures organisationnelles et professionnelles différentes et, de plus, à EQ, plusieurs agents acceptent mal que du financement soit versé essentiellement aux CJE pour faire ce qu'on croit pouvoir faire, et ce, sans même compenser financièrement le travail accru dévolu aux services de la SR et EQ. Le boycott syndical, dans certains CLE, ne représente qu'une partie visible des tensions. Enfin, on peut percevoir que les différences des mandats entre la SR et un CJE/OJ sont très grandes, dans la mesure où la SR a un cadre légal, qui répond à des droits des personnes, et le CJE/OJ a un mandat d'aide volontaire qui n'est pas défini par la loi. La mission de contrôle social de la SR pourrait l'opposer fondamentalement à la mission d'aide du CJE/OJ, surtout lorsque le CJE/OJ est issu de la dynamique communautaire locale, même si la SR a également officiellement un mandat « d'accompagnement social ».

Le « choc des cultures » organisationnelles, professionnelles et parfois même personnelles a été important dans cette dynamique du partenariat « imposé » : on se connaissait souvent peu ou mal, on travaillait différemment, on venait souvent de structures ou d'expériences antérieures très différentes, même à l'intérieur de la SR ou d'EQ et entre EQ et la SR. Même le langage (le « jargon ») était souvent différent d'un organisme à l'autre. Et les contraintes financières faisaient souvent partie des réalités des trois partenaires. En fait, certaines recherches confirment que les contributions ou compensations financières (Panet-Raymond et Bourque, 1991) sont moins importantes que les différences organisationnelles, l'absence de connaissance et de respect mutuel, l'absence de lieu d'évaluation et de communication ou d'arbitrage. Dans ce cas-ci, le porteur de dossier (la SR) du concepteur (le Ministre) devait faire entente avec le porteur opérationnel qui était le seul « compensé financièrement » (le CJE/OJ). Cela était en soi un objet de tensions dans certaines régions où les acteurs la SR et EQ se voyaient non « compensés » pour le travail supplémentaire occasionné par le projet et se sentaient souvent non reconnus pour leur travail antérieur et leur expertise. Les intervenants d'EQ considéraient que leurs agents auraient pu et dû faire le travail que l'on voulait « déléguer » aux CJE. Si le module SR a l'autorité fonctionnelle pour mettre

en œuvre le PSJ au plan local, le leadership et l'initiative de l'offre de service du projet ont été souvent pris par les directions des CJE/OJ. Certains milieux étaient plus prêts que d'autres, au moment de la tournée très médiatisée du ministre Boisclair, et avaient déjà amorcé des contacts, alors que d'autres ont plutôt senti une forte pression « politique » pour collaborer à ce projet qui bousculait leur façon de faire.

Le facteur structurel défavorable peut cependant devenir un catalyseur qui contraint au changement et devient dans cette perspective « favorable ». En effet, certaines recherches (Goyette, Bouffard et Larivière, 2000 ; Panet-Raymond et Bourque, 1991 ; Quiviger, 1987) montrent que les conditions défavorables, telles que le manque de ressources, les échecs ou limites antérieures et les pressions du milieu, peuvent soutenir la mise en commun et la collaboration de divers intervenants. Dans ce cas, si les conditions structurelles et organisationnelles du début étaient très peu favorables à première vue, elles constituaient un élément positif en créant un cadre de collaboration obligatoire pour développer un projet qui se veut une alternative au parcours obligatoire⁵. Le paradoxe est ici à souligner.

2.1.2. L'élaboration du projet

L'élaboration du projet s'est faite lentement entre les partenaires internes dans ce contexte et on peut penser que des facteurs structurels et organisationnels favorables ont agi pour permettre de déboucher sur des pratiques de collaboration.

5. Lors de l'adoption de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'insertion par l'emploi le 19 juin 1998, il était prévu une mise en vigueur « pas avant » le 1^{er} septembre 2000 de deux articles qui s'adressaient aux jeunes de moins de 25 ans. Dans les faits, la mise en vigueur des articles 56 et 57 a eu lieu le 1^{er} novembre 2000, date du début du PSJ. Ces articles de lois établissent l'obligation des jeunes de moins de 25 ans, sans contraintes à l'emploi et sans enfant à charge, de se présenter à une entrevue convoquée « par le ministre [les agents du CLE] aux fins d'évaluer sa situation et d'identifier certaines activités à réaliser dans le cadre d'un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi. Cet adulte doit réaliser les activités prévues au Parcours [...] Lorsque, sans motif valable, il y a un manquement à l'une des obligations [...], le ministre peut réduire la prestation accordée [...] ». Ce parcours peut inclure des « activités de préparation à l'emploi, telle la formation générale ou spécifique, des activités d'insertion ou de maintien en emploi ou encore des activités de création d'emploi » (article 5 du « Règlement sur le soutien du revenu », mise à jour au 1^{er} mars 2003 ; Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, LRQ, c.S-32.001, mise à jour le 1^{er} janvier 2003.) C'est ce qu'on a appelé « le parcours obligatoire » dans les organismes d'employabilité et de défense des droits. Dans les faits, les activités sont souvent les mêmes dans le cadre de ce parcours et dans le PSJ. C'est le caractère volontaire qui distingue surtout le PSJ de ce parcours.

D'abord, les acteurs institutionnels étaient convaincus de l'importance de l'objectif ultime ; de plus, ils avaient connu des échecs avec cette clientèle et d'autres aussi. Les recherches confirment que l'une des pressions qui pousse au partenariat est l'échec des procédés antérieurs : on devient ouvert à une autre manière d'agir et l'on admet ne pas pouvoir combler seul les besoins complexes. Ainsi, on peut reconnaître la limite d'un seul acteur public à réussir. Enfin, on ne peut minimiser l'effet de mode du partenariat, tant dans les secteurs communautaire que privé, qui semble être la solution pour relayer l'État. Plusieurs acteurs étaient même peu convaincus de l'impact positif des mesures obligatoires, appuyés en cela par de nombreuses études sur l'insertion, sans parler des critiques très fortes des milieux communautaires, qui demeurent des partenaires importants dans les mesures de pré-employabilité et d'employabilité. On voit donc déjà une « participation critique » de la part de certains collaborateurs, élément positif essentiel (mais non suffisant) pour favoriser le succès des nouvelles interventions (Goyette *et al.*, 2005).

Ajoutons que la mise sur pied du projet est très variable selon les milieux : elle dépend de contacts antérieurs tant personnels qu'organisationnels ainsi que de l'enracinement et du charisme des artisans actuels. Les origines et l'historique des CJE/OJ, selon qu'ils sont issus d'une volonté communautaire depuis plusieurs années ou qu'ils ont été « parachutés » après 1995, peuvent aussi influencer le degré d'enracinement dans le milieu et l'étendue des réseaux de collaboration, tant dans les milieux communautaire que public. La crédibilité que peut avoir le CJE pour EQ et la SR vient souvent de cet enracinement, de la stabilité de l'organisme ainsi que de l'expertise professionnelle reconnue. Encore à cette étape, beaucoup se joue au plan personnel, et les capacités mutuelles à se parler en se centrant sur le jeune, tout en respectant les balises du projet et les limites du cadre réglementaire d'EQ et de la SR sont déterminantes. Ainsi, on ne peut ignorer l'influence de la personne qui incarne la direction des CJE/OJ : son enracinement dans le milieu, au CJE/OJ, ou même dans d'autres organismes, vient qualifier l'ampleur et la nature des collaborations que les CJE/OJ avaient avant le Projet Solidarité Jeunesse ainsi que l'élaboration des collaborations avec la SR et EQ.

Par conséquent, le processus partenarial dépend pour beaucoup des facteurs personnels et professionnels. Or on voit, dans la plupart des territoires, des personnes, surtout à la direction des CJE, mais aussi des CLE, bien enracinées dans leur milieu, ayant une bonne connaissance du processus d'insertion socioprofessionnelle, de leur mission et des ressources internes à leur organisme (tant personnelles, professionnelles que financières), des ressources du milieu (publiques, privées et communautaires) et des dynamiques qui les lient. Ce sont souvent ces « porteurs de dossiers »

(Doray, Iaensa et Fontaine, 1998) qui sont médiateurs (Bilodeau, 2000), diplomates (Doray, Iaensa et Fontaine, 1998), entrepreneurs et leaders souvent charismatiques et respectés par leur milieu. C'est grâce aux qualités personnelles et professionnelles de ces leaders, mais aussi des agents et intervenants qui ont été volontaires ou « conscrits » dans le PSJ que les obstacles du début ont été graduellement surmontés pour faire place à des collaborations.

« C'est qu'on réussit à s'asseoir puis s'asseoir rapidement, puis mettre le problème sur la table, puis sans pudeur puis à régler la situation, puis à se regarder : comment on corrige. Alors ça je pense que c'est vraiment la clé du succès » (représentant de la SR). On peut donc parler des compétences personnelles telles l'ouverture sur l'autre, le sens du risque, l'aptitude à tolérer l'incertitude, le respect des autres, la patience, une certaine transparence, une bonne connaissance de son organisme et de ses forces et limites, mais surtout une profonde conscience de la valeur de l'objectif ultime, à savoir aider les jeunes à se responsabiliser et à prendre leur place. *« On pousse tous vers le même, le but, c'est le jeune. C'est plus la philosophie qu'on a essayée, on ne travaille pas chacun dans notre organisation, on travaille pour le jeune pour que ça soit le mieux possible pour lui »* (représentant de CJE).

Par ailleurs, on peut constater que des responsables de la SR voient d'un bon œil la complémentarité (ou la sous-traitance) avec des CJE ou des organismes communautaires ayant une souplesse et une sensibilité que leur confrère un statut différent. Ils voient cette complémentarité comme une interdépendance (Panet-Raymond et Bourque, 1991) qui est tout à fait compatible dans un partenariat.

Quant à EQ, « ils sont habitués de travailler en fonction du quota à compléter, à remplir, tandis que nous autres on travaille sur le besoin du jeune. Donc, la dynamique, l'objectif est le même, l'employabilité, mais la manière de travailler est différente » (direction d'un CJE). Pour EQ, l'utilisation de la marge de manœuvre proposée par le PSJ leur paraît assurer une plus grande flexibilité à leur mesure, même si les demandes en provenance des CJE en vue d'accroître cette flexibilité à partir des besoins des jeunes sont rares.

Il n'est pas étonnant qu'il puisse y avoir des différends et des tensions qui laissent émerger une « participation critique » (Lamoureux, 1996) de la part des partenaires internes comme le CJE/OJ dans un premier temps et des autres partenaires du milieu éventuellement. Malgré cette hésitation, plusieurs organismes vont signer les déclarations d'entente dès le début pour des motifs profonds : croyance profonde en l'objectif ultime, préoccupation sincère à l'égard d'une jeunesse qui risque de « coller » à la SR. Mais la participation critique va se traduire par des petites résis-

tances et le besoin d'un long apprivoisement mutuel, qui d'ailleurs correspond à un préalable essentiel à toute collaboration entre acteurs qui se connaissent plus ou moins. La retenue et même la méfiance sont des attitudes normales dans ce contexte.

Au-delà de l'importance des collaborations antérieures et de la crédibilité et permanence des personnes, les liens entre les CJE/OJ, la SR et EQ se sont développés et renforcés au Comité local de suivi (CLS). Le moins que l'on puisse dire, c'est que les débuts n'ont pas été faciles. Malgré la qualité des artisans de cette collaboration, les différences organisationnelles et l'imposition « politique » du projet ont créé beaucoup de tensions et même laissé des cicatrices encore visibles dans certains cas. On déplore le manque d'information et le peu de temps pour l'élaboration du projet. Les cultures organisationnelles ainsi que les missions des trois « partenaires » étant extrêmement différentes, il fallait aussi un long processus de connaissance et d'acceptation mutuelle. Mais, dans tous les cas, l'apprivoisement a dû se faire afin d'apprendre à gérer en commun un projet qui était destiné à une clientèle « difficile », qui comportait de nouvelles balises concernant l'accès aux mesures et qui tablait sur un partenariat élargi avec les ressources du milieu.

Dans cette perspective, il faut souligner la présence originale d'un représentant de la Chambre de commerce au Comité local de suivi d'un PSJ en milieu mixte. Si, au plan national, les collaborations avec les chambres de commerce ont été difficiles au point qu'on a remis en cause les ententes avec celles-ci en l'an deux du PSJ, dans ce territoire, la Chambre de commerce est considérée comme partie prenante de la dynamique interne, avec une ouverture des possibilités d'exploration et de réseautage pour le jeune. Soulignons que cette présence est extrêmement intéressante du point de vue de l'émergence de l'articulation d'une perspective intersectorielle de l'intervention, l'insertion ne pouvant être réelle sans la présence de ce secteur. Si nous mettons en contexte cette implication, nous pouvons dire qu'elle survient dans une région qui se préoccupe de l'exode des jeunes : les employeurs et commerçants, ou à tout le moins la chambre de commerce, sont conscients de l'importance de créer des lieux d'intégration pour la jeunesse en général et pour la jeunesse en difficulté. C'est dans cette perspective que, pour le représentant de cette chambre de commerce qui siège au CLS, il est impensable que les entreprises ne soient pas au cœur de l'intervention du PSJ, car elles montrent en ce faisant toute l'importance qu'elles accordent à leur responsabilité sociale.

En outre, selon les régions, il y avait déjà des cultures de collaboration autour de tables de concertation (jeunesse et/ou employabilité) ou de projets spécifiques d'échange de services. Il y avait parfois des contacts fréquents et personnels, tant entre les directions qu'entre les agents et

intervenants. Là où ces contacts existaient, la mise en place du PSJ a été de beaucoup facilitée et, au contraire, là où ils n'existaient pas, ce fut plus long et difficile selon la qualité des acteurs en présence. Mais on ne peut sous-estimer l'importance des facteurs personnels (esprit d'ouverture, patience, respect, connaissance des réalités de l'autre, confiance en soi, conviction personnelle que les jeunes ont du potentiel et méritent une chance pour faire quelque chose avec un minimum d'aide, etc.) ainsi que des facteurs professionnels (connaissance des dynamiques sociales, connaissance des besoins des jeunes, connaissance des ressources du milieu et de son propre organisme, esprit critique et esprit de risque) pour contrer les facteurs négatifs structurels et organisationnels. La stabilité des acteurs a pu intervenir favorablement; le roulement du personnel, là où les personnes se connaissent moins, a cependant pu nuire. Si l'on peut avancer une distinction entre les milieux urbains et les milieux ruraux ou mixtes, c'est que le roulement en région peut parfois signifier un mouvement de chaises musicales à savoir que les changements de personnes se font à l'intérieur du réseau de collaboration; par conséquent, les personnes se connaissent bien, malgré des changements de fonction, ce qui assure la continuité des rapports entre les partenaires organisationnels.

Un autre gage de succès, là où il y a eu roulement, c'est l'appropriation par les organisations des acquis des ententes conclues lors de l'implantation. En l'absence d'une telle formalisation de la collaboration, si parfois ces changements ont un impact direct mineur, ils demandent constamment à être réexpliqués et il faut reconstruire les liens. Là où l'on mise sur des relations informelles, le roulement de personnel peut nécessiter de recommencer tout le travail fait au niveau de l'appropriation mutuel. Dans plusieurs cas, on a pu assister à des tensions reliées au fait que le nouvel individu avait une conception très différente du PSJ; la souplesse et la « délinquance intelligente » qui faisaient la force du lien sont perdues, du moins temporairement. Donc, une certaine formalisation des liens est importante pour favoriser la pérennité des collaborations. Ceci dit, ces ententes formelles doivent demeurer souples et ne pas verser dans une bureaucratisation qui étouffe les initiatives créatrices.

2.1.3. L'implantation ou l'actualisation du partenariat

L'étape de l'implantation voit l'entrée des jeunes dans le projet et la discussion des plans et mesures appropriées pour les jeunes. Le CLS devient alors vraiment un lieu de discussions et de négociations des différends organisationnels et professionnels.

Dans la majorité des cas, EQ est nommé et perçu comme arrivant « après » les autres partenaires internes et avec un rôle qui se prête plus à un doublement avec les CJE, ce qui peut expliquer les relations plus

difficiles, tant avec la SR qu'avec les CJE lors de l'implantation du projet. Pour plusieurs acteurs rencontrés, ces tensions s'ajoutent aux tensions internes d'EQ (notamment syndicales) qui ont émergé de la fusion des services provinciaux et fédéraux.

Les acteurs des CJE/OJ considèrent souvent aussi les mesures d'EQ comme trop « normées » et pas assez souples pour s'adapter à la clientèle plus difficile du PSJ. De leur côté, certains agents EQ rétorquent que le PSJ demande beaucoup à des jeunes qui ne sont pas toujours à même de profiter de ces projets ou qui sont référés à des mesures inadéquates et sans chance de réussite (secteur saturé au niveau de l'emploi). Par exemple, il peut s'avérer que le besoin du jeune n'est pas de s'insérer dans un parcours soutenu par EQ à court terme, mais de travailler sur ses difficultés psychosociales, associées au mandat d'autres partenaires sociaux et économiques. Donc, même si l'on dit partager la philosophie (se centrer d'abord sur les besoins du jeune), on ne s'entend pas toujours sur les moyens et on questionne la compétence professionnelle et les outils ou mesures des uns et des autres, et ce, dans la plupart des territoires à l'étude, avec une acuité variable cependant. Il importe que ces partenariats s'élaborent sur une base égalitaire entre les trois partenaires et qu'à ce titre les CJE cherchent à maintenir et à accroître leur autonomie pour éviter que l'objectif du MESS, soit que 75 % des jeunes nouveaux demandeurs de moins de 21 ans quittent l'assistance-emploi, devienne leur propre contrainte.

Avec autant de facteurs organisationnels défavorables, on peut se demander quels sont les facteurs favorables qui peuvent expliquer que le partenariat s'est développé pour passer à l'étape de l'implantation. Si les facteurs personnels sont déterminants pour favoriser les lieux de négociation dans une perspective de double allégeance, il n'en demeure pas moins qu'il y avait aussi des facteurs organisationnels qui ont pu être favorables. Certains milieux avaient déjà, par exemple, des lieux d'échange par le biais de tables de concertation qui peuvent servir parfois de lieu d'arbitrage et de discussion dépersonnalisée des différends entre des acteurs précis (Panet-Raymond et Bourque, 1991). Certains CJE/OJ avaient déjà des ententes de service avec EQ ou la SR et cela a aussi favorisé l'établissement de liens. Mais, pour la plupart des terrains, ce fut d'abord et avant tout les personnes porteuses de dossier chez les trois organismes qui ont dû négocier et agir comme « médiateurs » entre leur intervenants et agents. Et c'est essentiellement au sein du CLS que ces discussions se sont déroulées.

Nous avons pu observer que certains CJE sont particulièrement sensibles et perçoivent un manque de reconnaissance de leur expertise de la part des agents de la SR et d'EQ, alors que les agents d'EQ sont sensibles

aux accusations de manque d'accueil et de souplesse face aux jeunes. Il y a eu beaucoup d'efforts d'harmonisation et de compréhension mutuelle des façons de faire différentes. Dans tous les cas, on constate un effort constant pour dialoguer et maintenir des relations continues et ouvertes. Mais c'est extrêmement énergivore. Le lieu où se jouent ces dynamiques est souvent le Comité local de suivi (CLS), mais il y a aussi de nombreux contacts téléphoniques et des rencontres informelles à tous les niveaux (direction et intervenants) qui favorisent la résolution de conflits et la recherche de compromis. C'est un long processus d'approvisionnement que tous et toutes acceptent comme incontournable et « pas évident », mais aussi comme constructif et encourageant.

À cet effet, on constate que plusieurs régions favorisent des rencontres d'information entre agents d'EQ, de la SR et des CJE/OJ, qu'ils soient responsables du PSJ ou pas, individuellement ou collectivement. On se parle de plus en plus et les cadres qui ont pu se côtoyer davantage tentent de favoriser des rencontres plus directes entre agents. Certains CLS se sont même donné des sessions d'orientation avant même de commencer afin de préciser leurs objectifs et leurs rôles mutuels. D'autres CLS organisent leur réunion dans un organisme différent chaque fois et en profitent pour s'informer sur cet organisme. C'est dans cette perspective, par exemple, que, dans un des territoires, le Forum sur le Projet Solidarité Jeunesse (fin de l'an 2) est nommé comme rencontre déclencheur d'une prise de conscience que les tensions corporatistes, vécues dans plusieurs territoires devaient laisser la place aux discussions pour mieux travailler auprès des jeunes. Cet exemple montre à nouveau que l'évolution de la collaboration au plan local est plus lente dans certains territoires.

Les relations informelles et l'utilisation de la marge de manœuvre dans l'interprétation des règles sont tolérées et même encouragées au quotidien. Certains CLS deviennent des lieux où l'on ratifie des décisions prises par des agents avec leur vis-à-vis ou en sous-comité des trois partenaires (sous-comité intervention, comité opérationnel, comité des urgences, etc.). La confiance mutuelle et les processus d'approvisionnement diminuent d'autant les procédures plus formelles, soit au CLS, soit avec les directions régionales.

Toutefois, on ne doit pas minimiser les relations parfois tendues entre les plans local, régional et national. En effet, les efforts d'assouplissement au palier local se butent parfois au palier régional (sur l'accès à des mesures de formation notamment) ; et, inversement, le plan national émettait des directives (sur la possibilité de prolonger la période intensive, sur l'assouplissement des critères d'accès au projet, etc.) qui n'étaient pas toujours connues ou assimilées au plan local. Ainsi, certains CLS ont fait des demandes d'assouplissement au plan régional ou parfois pris des

initiatives dans l'interprétation de certains règlements. « *Mais là finalement on s'est rendu compte que peut-être justement il faudrait défoncer un petit peu plus les portes puis aller plus haut* » (représentant de CJE). On entend parfois des références au « bon sens » pour interpréter certaines règles et en tirer le maximum pour soutenir le parcours d'un jeune.

Cette utilisation de la marge de manœuvre, soit par des individus, soit par les trois organisations, soit par les CLS, que certains ont appelé la « délinquance intelligente », a contribué à atténuer les différences organisationnelles et favoriser un rapprochement qui peut mener à une intervention intersectorielle par les trois partenaires. Ainsi, lorsqu'un CLS décide de prendre une voie pour favoriser un accès plus souple à une mesure, malgré des règlements assez stricts, il consolide son partenariat interne et commence à actualiser sa vision commune de l'intérêt du jeune. La dynamique interne au CLS a aussi été influencée par des facteurs externes (acceptation ou refus des paliers supérieurs), favorisant ainsi une solidarité qui peut constituer l'amorce de ce qu'on appelle un « acteur collectif », qui agit vraiment sur un objectif avec une unicité d'action. Encore une fois, cette unicité doit être clairement axée sur une finalité et un objectif concrets (le bien-être du jeune par l'accès à une mesure ou un ensemble de services que l'on juge essentiels).

Sur le plan organisationnel, ces qualités personnelles ont favorisé l'exercice d'une certaine marge de manœuvre qui a permis de « négocier » les contraintes administratives réglementaires surtout à EQ, mais aussi à la SR, parce qu'on a reconnu la philosophie sous-jacente et la vision commune autour de l'intérêt du jeune, condition première de toute collaboration.

La marge de manœuvre, moi, je pense que c'est de la « délinquance intelligente ». : a vient du moment où [...] on a comme objectif le bien-être du jeune, la démarche du jeune, je pense que ça répond au Projet Solidarité Jeunesse. Quand on s'enfarge dans le processus administratif, ben là, on n'est pas dans la même optique que le Projet Solidarité Jeunesse. C'est ça, la marge de manœuvre c'est ce qu'on prend. Quand on a fait l'ouverture pour permettre de se repositionner sur le processus (représentant de la SR).

Plusieurs utilisent la marge de manœuvre qu'ils peuvent trouver à l'intérieur même de leur organisme pour utiliser le maximum de souplesse et fournir les ressources pour soutenir ou raccrocher le jeune qui ne « colle » pas parfaitement aux mesures ou façons de faire existantes. Pour certains, cet état de fait reflète la création d'une nouvelle culture de gestion décentralisée. On a mis de l'eau dans son vin et exercé des marges de manœuvre disponibles afin d'adopter des pratiques de circulation de l'information qui satisfaisaient la SR, EQ et les CJE/OJ. On a donc fait des compromis, sans faire de compromissions, qui auraient pu mettre en

péril l'existence même du projet ou l'intégrité des représentants des trois partenaires : « Oui, car le Projet Solidarité Jeunesse, c'est un projet de compromis. Puis d'apprendre à respecter quelqu'un d'autre » (représentant de CJE).

2.1.4. Suivi et consolidation

Peut-on vraiment parler de suivi et de consolidation dans la mesure où le PSJ est encore relativement jeune et le défi, de taille ?

L'implantation ou l'actualisation se poursuit constamment sur ces acquis dans un processus qui est encore jeune, voire fragile, car les méfiances, les craintes, les peurs, l'absence de transparence, les incompréhensions sont encore présentes à des degrés divers. « *Il y a encore des choses difficiles. Je te dirais que c'est plus facile. Mais ça s'améliore. Je pense qu'il y a une ouverture qui se crée et des prises de conscience qui se font. Déjà, c'est mieux que c'était* » (représentant CJE). Mais on constate aussi que les ententes structurantes et formalisées ne sont pas légion et la mobilité des acteurs peut jouer des mauvais tours et faire oublier les ententes qui ont été conclues uniquement au plan personnel. La vitesse de croisière n'est pas acquise dans tous les territoires, même s'il existe davantage de procédures et modalités établies entre les trois partenaires et de mémoire acquise (bulletin du ministère, notes des régions, procès verbaux des centres régionaux de suivi et des centres locaux de suivi).

Même si cette phase arrive à des moments différents selon les régions, plusieurs partenariats entre la SR, EQ et le CJE arrivent à cette étape où la plupart des « gros irritants » et l'appropriation sont derrière eux et ainsi ils peuvent consolider des rapports harmonieux, parce qu'ils ont réussi à développer des mécanismes de gestion de tensions. On s'appelle ; on organise des rencontres d'information avec les nouveaux intervenants ; les rencontres aux plans régional et national (Forum) sont mentionnées comme importantes et bénéfiques ; on se connaît mieux ; on a dépersonnalisé les tensions organisationnelles ; on ose agir sans toujours demander aux instances régionales ; la créativité est mise au service de la bonification de l'intervention et des dynamiques partenariales. L'utilisation des marges de manœuvre a non seulement donné des résultats concrets, mais aussi un ton aux collaborations : une complicité et une fierté d'avoir réussi qui constituent un tremplin pour affronter d'autres défis. Cette maturation du processus partenarial permet parfois de se dégager, pour bonifier l'intervention et élargir le partenariat aux autres ressources du milieu. En fait, tous ces processus qui mobilisent de l'énergie constituent aussi des complicités et favorisent l'émergence d'un esprit de corps qui tend à faire de ce collectif d'acteurs un « acteur collectif ».

Conclusion

Dans les quelques territoires à l'étude où le CLS devient un « acteur collectif », celui-ci prend une place importante dans le dynamisme local, devenant réellement l'espace d'actualisation d'une responsabilité collective partagée. Ce n'est pas le CJE/OJ ou la SR qui fait des suggestions mais bien le CLS. Or la création d'un acteur collectif dans le cadre du PSJ est facilitée, comme nous l'avons vu, par la primauté de l'objectif du bien-être du jeune, au-delà des cadres organisationnels d'origine. Mais, pour y parvenir, certains CLS ont bénéficié d'une plus grande ouverture de chacun des partenaires, au changement de perspective et à la transformation de soi par contamination.

Le CLS, en faisant preuve de « délinquance intelligente », peut parvenir à faire évoluer le dispositif interne du MESS pour favoriser son insertion, mais il peut aussi s'ouvrir aux autres blocages d'insertion, blocages ne relevant pas seulement du MESS, mais aussi d'autres ministères et services publics pertinents. En bref, si les CLS parviennent à créer et négocier des outils, structures, ressources pour les jeunes, ceux-ci sont plus complets et diversifiés si l'acteur collectif parvient à sortir du cadre sectoriel du MESS, cadre, il faut bien le dire, qui promeut le PSJ.

La dynamique interne au CLS a aussi été influencée par des facteurs externes, tels les niveaux régionaux du MESS et les autres ressources du milieu, favorisant ainsi une solidarité qui peut constituer l'amorce de ce que nous nommons un « acteur collectif », agissant vraiment en vue d'atteindre un objectif, avec une unicité d'action. Encore une fois, cette unicité doit être clairement axée sur une finalité et un objectif concrets : le bien-être du jeune, par l'accès à une mesure ou un ensemble de services que l'on juge essentiels.

Or, même si la plupart des CLS ne parviennent pas tout à fait à agir comme acteur collectif, il ne faut pas négliger les acquis que sont ces rapprochements entre les acteurs de la dynamique interne. Ainsi, pour plusieurs des organismes jeunesse et membres de CLS, l'élément novateur de PSJ était justement de permettre le rapprochement de ces deux mondes et de ces deux cultures. Ces collaborations ouvrent sur une culture hybride de la collaboration et constituent, dans une bonne mesure, un élément nécessaire à l'implantation d'une intervention intersectorielle visant l'insertion des jeunes. Mais encore faut-il s'ouvrir sur les partenaires externes, ce que nous envisagerons dans la prochaine section.

Pour conclure de manière lapidaire, on pourrait dire que 1) le contexte d'émergence et l'étape de l'idéation a été celle d'un ministre ; 2) l'élaboration du projet et la mobilisation des acteurs a été le fait surtout

de la SR et des CJE selon un leadership variable pendant l'an 1 ; 3) l'implantation et l'actualisation se réalisent à travers une collaboration à trois en constante évolution, dans leur façon de gérer les mesures du projet et de façonner l'application des règles, avec des ouvertures sur des ressources du milieu ; 4) la consolidation du partenariat interne favorise une harmonisation des rapports (gestion des tensions) qui permet une intervention bonifiée et la conception, voire l'élaboration de partenariats, avec les ressources du milieu de plus en plus nombreuses, ces interventions se réalisant dès le début de l'an 2 en certains lieux, alors que d'autres tardent à se concrétiser. La question de l'actualisation des partenariats dans l'intervention sera traitée dans le prochain chapitre sur l'intervention ; nous montrerons alors comment s'établissent les relations dans l'intervention tant avec les acteurs du dispositif interne (la SR et EQ) qu'avec ceux du dispositif externe, soit les ressources du milieu.

2.2. LES COLLABORATIONS ENTRE LES CJE ET LES RESSOURCES DU MILIEU

Dans l'analyse des collaborations avec les ressources du milieu, il faut faire la distinction entre les collaborations qui sont directement liées au PSJ, et les collaborations qui émanent des CJE/OJ ou même de la SR et d'EQ, en dehors des préoccupations spécifiques de la clientèle du PSJ. Ces collaborations peuvent néanmoins avoir une influence indirecte sur ces participants du PSJ, tout en ayant un impact plus large sur les jeunes en général qui s'adressent aux CJE/OJ.

Nous abordons donc des collaborations qui n'ont pas toujours été mentionnées dans les entretiens avec les jeunes rencontrés, mais qui nous ont été décrites par des intervenants et gestionnaires des CJE/OJ, de la SR ou d'EQ. En fait, les jeunes eux-mêmes mentionnent très peu ces ressources du milieu dans leur souvenir de l'intervention et de leur trajectoire. Et les intervenants font peu état de nouvelles collaborations conçues, amorcées ou opérationnelles spécifiquement pour le PSJ. La distinction demeure néanmoins pertinente dans le cadre de l'analyse, dans la mesure où le PSJ espérait contribuer à une nouvelle façon de faire, voire à la création d'un nouveau paradigme d'intervention essentiel à l'insertion des jeunes. Il s'agit d'éléments contextuels à prendre en compte, puisque ces collaborations peuvent contribuer au PSJ à court ou long terme. Il faut donc comprendre que les processus partenariaux progressent de façon très variable selon les organismes et les territoires.

2.2.1. Les collaborations liées au PSJ

Les collaborations « externes » avec les ressources du milieu étaient au cœur du PSJ, au même titre que celles que nous avons qualifiées « d'internes ». Au moment de l'émergence du PSJ, on remarque que les CJE et autres OJ sont déjà assez bien enracinés et ont donc bon nombre de collaborations, sinon des partenariats formels avec diverses ressources du milieu. Il est possible de remarquer des collaborations qui se sont développées très tôt dans le PSJ et qui en sont à une étape de suivi et de consolidation après deux ans, alors que d'autres en sont encore au stade des intentions et du discours (idéation). Les variations ne sont pas si grandes d'une région à l'autre. On constate que certains organismes avaient déjà plusieurs « partenaires » qui contribuent ensuite aux collaborations du PSJ, mais, en somme, il n'y a eu que peu de nouveaux partenariats structurants, qui sont créés spécifiquement pour le PSJ, même si certaines initiatives peuvent être prometteuses si elles sont élargies.

Ajoutons que pendant l'élaboration du PSJ, il est possible de constater que les nombreux appuis du milieu, lors de la signature des protocoles/déclarations, sont demeurés symboliques et que les projets concrets se sont peu développés, bien qu'il faille souligner plusieurs démarches de quelques directions de CJE/OJ qui doivent parfois contacter, relancer et insister auprès des partenaires pour compter sur une mobilisation ou une collaboration. Il s'agit de rencontres individuelles ou au gré de tables de concertation qui tissent des liens avec des collaborateurs potentiels. On ressent une certaine déception, un peu partout, à cause de la baisse de synergie, à la suite de la tournée de lancement où plusieurs ressources des secteurs public, privé et communautaire s'étaient jointes aux représentants politiques pour signer la déclaration. Cette situation peut se comprendre, dans la mesure où, comme nous l'avons signalé précédemment, le projet a été conçu (idéation) au niveau ministériel (structurel) sans processus partenarial réel qui aurait pu favoriser l'approvisionnement entre des acteurs très disparates (par leur mission, leurs objectifs, leurs activités, leurs moyens, leur culture organisationnelle et leurs habitudes de collaborations entre eux) et l'appropriation du projet. Plusieurs ne se connaissaient pas du tout. Tous ont pu se reconnaître dans l'objectif très global de soutenir les jeunes, mais de là à passer à l'action et d'y investir temps et ressources, il y a une marge. Dans ce contexte, les CJE/OJ ont tenté, parfois avec acharnement, un long travail de mobilisation et entrepris un patient processus de sensibilisation, quitte à y consacrer un poste spécifique.

Dans un autre ordre d'idées, les informateurs clés nous ont parfois mentionné des initiatives prometteuses, qui sont demeurées dans la sphère des intentions et du discours (idéation, plusieurs émergents à la

fin de l'an 2 seulement). Ces pratiques ne sont pas encore actualisées dans l'intervention et ne contribuent pas encore à bonifier l'intervention ou le développement du milieu pour favoriser l'insertion des jeunes. Les liens se développent lentement, mais la vision d'une intervention interdisciplinaire dans un partenariat structuré et intersectoriel est encore loin de la réalité. On a essentiellement poursuivi des collaborations sur la base des contacts déjà établis tant avec les milieux publics, communautaires que privés. Certes, il y a eu quelques efforts encadrés ou encouragés par les entreprises, par l'entente nationale avec les chambres de commerce, mais les résultats de cette entente sont très décevants à peu près partout. Ces constats se confirment aussi dans les conclusions du bilan de l'an 1 par le Conseil avisier de Solidarité Jeunesse (CASJ, 2002).

Pour actualiser ces velléités de collaborations, les CJE/OJ vont essentiellement solliciter la collaboration de ressources qui comblent leurs propres limites afin de soutenir les jeunes qui ont plus de besoins au regard des aspects psychosociaux (CLSC), des conditions de vie et des « besoins de base » (organismes communautaires spécialisés dans les problèmes de logement, alimentation, budget, santé mentale, toxicomanie, etc.) qui dépassent leur expertise sur le plan de l'insertion professionnelle. Les CJE/OJ vont aussi chercher des ressources sur le plan de l'insertion scolaire, professionnelle et en emploi (éducation régulière, éducation des adultes, entreprises d'insertion, entreprises privées) comme ils le faisaient déjà avant le PSJ.

Nous n'observons pas, sauf exception, de partenariats structurés qui contribuent à construire ce nouveau paradigme de l'intervention suivie, avec une vision et une approche globale se traduisant par une intervention interdisciplinaire alliant plusieurs acteurs de front pour aborder les jeunes dans toute leur complexité en adoptant une approche globale.

Si le CJE/OJ est peu parvenu à s'inscrire dans une perspective partenariale, on remarque un début d'ouverture des CLS (encore au stade de l'idéation) sur les partenaires externes les plus pertinents, tels que les commissions scolaires (programmes d'études ordinaire, professionnels et éducation des adultes), les CLSC, les chambres de commerce comme participant occasionnellement au CLS. Un seul territoire se démarque à cet égard avec la chambre de commerce locale qui siège à son CLS depuis le début du PSJ, alors que d'autres territoires ont tenté d'établir des liens plus serrés avec les entreprises privées, avec ou sans le concours des chambres de commerce locales.

2.2.2. Les collaborations entre les CJE sans lien avec le PSJ et les ressources du milieu

On doit souligner des collaborations qui ont dépassé l'intervention strictement pour les jeunes du PSJ, mais qui constituent une extension tout à fait pertinente pour les jeunes en général et les jeunes du PSJ en particulier, au moins à moyen terme, dans la mesure où leur objet dépasse la réalité des jeunes pris individuellement.

Encore ici, l'enracinement du CJE/OJ et de sa direction se répercute directement sur la nature et l'ampleur des collaborations. De plus, le leadership du projet est (« naturellement ») aux mains des directions des CJE/OJ, et il est possible de constater, dans certaines régions, d'autres « porteurs de dossier » ou médiateurs qui initient des collaborations ou entrouvrent des fenêtres de possibilités, tels des conseils locaux de développement (CLD), des corporations de développement communautaire (CDC), des corporations de développement économique communautaire (CDEC), voire des CLSC, ayant la préoccupation plus large de l'insertion des jeunes, de la sensibilisation du milieu à l'exode des jeunes ou de l'absence de place pour les jeunes. En fait, ces collaborations s'inscrivent dans une mouvance de lutte contre la pauvreté et de développement socioéconomique et sont souvent le résultat du travail réalisé dans des tables de concertation sur la pauvreté et le développement social. Insufflées par des dynamiques visant le développement durable, certaines régions semblent avoir développé des liens de collaborations entre les ressources du milieu sans pour autant faire du PSJ et des jeunes qu'on y retrouve une cible particulière.

Les centres locaux de développement (CLD) sont présents de façon très variable selon les milieux : parfois peu sensibilisés aux jeunes, parfois véritables leaders sur le plan de la sensibilisation des jeunes, de l'exode des jeunes en milieu rural et de l'importance de la place des jeunes en général. Les CLD peuvent aussi favoriser les liens entre les CJE/OJ et les entreprises. En témoignent des comités luttant contre le « décrochage » des jeunes et voulant favoriser des liens entre l'école, l'entreprise et le milieu où se retrouvent les CJE/OJ, et parfois EQ ou la SR, acteurs actifs, mais pas nécessairement porteurs de dossier.

Les corporations de développement économique communautaire (CDEC) font aussi parfois partie du développement de l'employabilité (surtout en milieu urbain) et ont parfois donné naissance à des CJE ou soutiennent des démarches pour en créer. Les CDEC sont donc en lien étroit avec les CJE/OJ pour promouvoir la préoccupation de l'insertion socio-professionnelle des jeunes, mais ne sont pas particulièrement impliqués dans le soutien et la bonification du PSJ.

Enfin, les corporations de développement communautaire (CDC), sont des regroupements, essentiellement d'organismes communautaires, où les CJE sont associés et les OJ sont membres. Leur existence est peu souvent nommée par les intervenants. Les OJ avec mandat du PSJ y sont parfois membres.

2.2.3. Les collaborations entre les CLS (comme acteur collectif) et les ressources du milieu

On remarque un début d'ouverture (encore au stade de l'idéation) à l'égard des partenaires externes les plus pertinents, tels que les commissions scolaires (profils réguliers, professionnels et éducation des adultes), les CLSC, les chambres de commerce comme participants occasionnels au CLS. Un seul territoire se démarque à cet égard avec la chambre de commerce locale siégeant comme un membre régulier de son CLS depuis le début du PSJ. Comme on l'a déjà noté, certains CLS tiennent déjà des réunions dans des organismes du milieu profitant ainsi de l'occasion pour faire connaître le PSJ et en apprendre davantage sur les ressources du milieu.

Le CLS est sans doute un acteur encore trop jeune pour développer des partenariats formels avec d'autres organismes, mais ses membres peuvent développer des perspectives dans la continuité des appuis obtenus au début du PSJ. Le CLS demeure le porteur responsable du PSJ et, à ce titre, devrait en être le principal promoteur. Comme les collaborations externes ne correspondent pas ou peu au cadre définitionnel du partenariat, nous analyserons les collaborations dans l'intervention et ses enjeux dans le chapitre suivant sur l'intervention.

Conclusion

Il apparaît clairement que les organismes du milieu sont nombreux autour des CJE dans le milieu en général. Par ailleurs, le PSJ n'a pas généré beaucoup de nouveaux partenariats, ni pour le PSJ, ni pour les jeunes en général, ni pour ceux qui passent par les CJE ou d'autres organismes d'employabilité. Il est possible de penser que l'énergie déployée pour « s'approprier » mutuellement entre partenaires internes a été telle que l'on a peu développé de nouveaux partenariats avec des ressources du milieu au cours des deux premières années.

Nous constatons des suivis et des consolidations avec certaines ressources communautaires qui complètent l'expertise des CJE sur les « besoins de base » qui sont de plus en plus importants, compte tenu de la clientèle « un peu plus pochée » que les jeunes qui fréquentaient les CJE avant la mise sur pied du PSJ. Mais ce sont essentiellement des ententes de services

très circonscrites (séances de formation ou d'information ; références ; services individuels ou collectifs, tels des stages, des visites, des cuisines collectives, des consultations budgétaires, etc.) qui ne sont pas vraiment des partenariats structurés et qui ne contribuent pas à construire ce nouveau paradigme de l'intervention – avec une vision et une approche globale, se traduisant par une intervention interdisciplinaire alliant plusieurs acteurs de front pour aborder les jeunes dans toute leur complexité.

Nous n'avons pas non plus constaté l'actualisation de cette vision plus collective du phénomène de l'exclusion des jeunes et de leur marginalisation, dans un statut de « prestataires/ clients de la SR » confinés à des mesures involontaires, dans un parcours obligatoire. Par ailleurs, la perspective de sensibilisation plus collective des acteurs publics, privés et communautaires n'a pas profité du PSJ pour s'affirmer et se développer plus largement.

Si les CJE sont les premiers concernés par cette vision qu'ils n'ont pu développer, on peut aussi voir que les CLS n'ont pas profité de l'opportunité du PSJ pour se développer en acteur collectif apte à porter des dossiers plus collectifs et axés sur cette vision globale du développement des jeunes et des communautés. Or encore là, de sérieux obstacles se sont élevés, d'abord pour s'approprier mutuellement et ensuite s'arrimer sur les plans d'action des jeunes, qui étaient leur première responsabilité. Certains CLS commencent à « alléger » la façon de remplir le mandat de vérifier les plans d'action, à la faveur des mécanismes plus légers ou informels qui se créent au fur et à mesure que la confiance et les manières concertées de faire les choses se développent. On peut penser que cette idée d'élargissement fera son chemin et pourra contribuer à développer cette vision plus large et, éventuellement, cette intervention interdisciplinaire et intersectorielle qui permettra d'aborder le problème des jeunes dans toute sa complexité. Dans des conditions meilleures, on peut espérer une « participation critique » dans des lieux de négociation des tensions et des juridictions. Mais, si les différents partenaires se sentent également responsables de la finalité de l'intervention auprès des jeunes et de leur milieu, il pourra y avoir des contributions différenciées, certes, mais qui participeront à une bonification de l'intervention et aux effets positifs pour le jeune.

L'INTERVENTION DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE

Dans ce chapitre, nous examinons l'intervention, d'abord dans son processus interne au PSJ, puis dans sa dimension partenariale. En nous appuyant sur les propos recueillis ainsi que sur la documentation obtenue auprès des intervenants et des jeunes, nous décrirons les objectifs et principes qui guident l'intervention, mais surtout comment elle se réalise dans les CJE/OJ. Nous ferons aussi état des modalités de l'intervention depuis l'accueil jusqu'au suivi, à partir des regards des jeunes et des intervenants. Nous avons souligné certains éléments qui nous apparaissent névralgiques dans le processus : l'évaluation dès l'arrivée du jeune, qui peut permettre d'aborder sa situation et de dépasser les préoccupations seulement professionnelles ; la pertinence et l'importance d'une intervention qui tient compte des dimensions psychosociales ; l'importance du suivi. Nous soulignons, dans le processus même, la pertinence et l'effet potentiel du groupe, pour favoriser à la fois le développement personnel, l'entraide et, éventuellement, l'action plus collective.

C'est justement dans l'application d'une approche plus globale, intersectorielle et interdisciplinaire, que les collaborations avec les partenaires internes, EQ et la SR, deviennent essentielles et partie intégrante de l'intervention. Les collaborations permettent de compléter les expertises et les ressources des CJE/OJ et d'encourager une implication des jeunes dans le milieu, tout en associant plus de ressources du milieu dans le soutien apporté aux jeunes. Ce faisant, l'intervention peut devenir moins centrée uniquement sur la responsabilité des jeunes, mais sur une co-responsabilisation des jeunes et du milieu.

Mais avant d'aborder ces questions, il est intéressant d'analyser la représentation qu'ont les acteurs rencontrés des objectifs du PSJ.

1. LES OBJECTIFS PERÇUS DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE

Nous avons eu l'occasion d'interroger les différents acteurs rencontrés sur les objectifs qu'ils poursuivaient, en termes d'intervention dans le cadre du PSJ. L'objectif de sortir les jeunes de l'aide sociale n'est que rarement affirmé, de manière aussi explicite, par les nombreux acteurs interviewés dans cette recherche. Lorsque cet objectif apparaît, il est généralement accompagné d'objectifs connexes concernant l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle.

S'il est donc peu question de sortir, coûte que coûte, les jeunes de l'aide sociale, dans au moins un territoire, certains acteurs affirment qu'il faut les amener à questionner ce statut. Les jeunes qui participent au PSJ ont des réflexes attentistes : *« si ils ne sont pas en action, il y a autre chose... Moi, mon premier réflexe, ça n'a pas été d'aller à l'aide sociale quand je n'avais pas d'emploi ou que j'étais à l'école ou que ça a été de me débrouiller, fait qu'est-ce qui fait ? C'est quoi la mentalité en arrière pour dire bien je m'en vais à l'aide sociale ? »* (Responsable, CJE/OJ.)

En cohérence avec cette perception des jeunes, l'objectif d'amener les jeunes en emploi, sans être l'unique objectif du PSJ, ressort de manière explicite : *« on a 13 semaines puis il faut qu'ils soient en emploi là »* (responsable, CJE/OJ). En fait, cet objectif emploi semble être légitimé par le fait que les intervenants associent emploi et résultats : *« on a le souci des résultats aussi en arrière »* (intervenant). On retrouve la prédominance de l'objectif emploi dans au moins un autre territoire. Allant de pair avec l'objectif d'atteindre un résultat d'emploi ressort l'importance de chercher à inculquer aux jeunes une « hygiène de vie » (responsable, CJE/OJ), afin de pouvoir les amener à se structurer au quotidien, à se lever, à se faire un horaire, etc. Sans utiliser la même terminologie, on retrouve certains traits de cet objectif dans au moins un autre territoire.

Soulignons qu'une lecture plus globale des besoins des jeunes accompagne généralement l'objectif de travailler sur le mode de vie, sur l'organisation du quotidien. Selon les intervenants concernés, il faut se rappeler qu'il s'agit de jeunes âgés de 18 à 21 ans, souvent encore très près de l'adolescence par leurs attitudes et par leurs comportements, et qu'il y a donc tout un travail axé sur l'entrée à l'âge adulte : *« je crois qu'on l'a amené à vieillir un petit peu [...] ; ça lui a rapporté de revenir les deux pieds sur terre, de prendre conscience de la réalité autour de lui »* (intervenant). Dans cette perspective, cette mise en mouvement semble faire office de *coup de pouce* aux yeux de certains jeunes pour favoriser un accès à la maturité, étape « préalable » à l'insertion professionnelle.

En ce qui a trait aux objectifs liés à la formation, au retour à l'école, à l'amélioration de la scolarité, soulignons qu'ils sont partagés par l'ensemble des territoires, mais avec une acuité variable. Il est clair, par exemple, que pour certains territoires, retourner aux études doit être considéré comme un succès.

Certains territoires insistent, pour leur part, sur l'importance de l'intégration sociale comme objectif. Parfois, on affirme qu'il doit avoir préséance sur l'intégration économique. Ainsi, le fait de chercher à briser l'isolement, à communiquer ou à s'ouvrir aux autres peut parfois être considéré comme un résultat. Pour certains jeunes, une telle avancée peut être majeure, car elle leur permet de « *sortir de leur milieu, voir autre chose [...] ; se faire des amis, entendre l'autre dire ce qu'il vit, et voir qu'il vit la même chose que moi* » (intervenant).

Plusieurs acteurs mentionnent un objectif qui renverrait à l'idée de considérer la démarche du jeune dans le PSJ, comme étant de l'ordre d'un processus à amorcer pour briser un certain pattern. En ce sens, il faut permettre au jeune de s'interroger sur son projet, sur sa trajectoire, ses forces et faiblesses ; il faut l'amener à mieux se connaître (responsable, CJE/OJ). Il faut donc se centrer sur une démarche qui favorise le travail personnel des jeunes, car d'une certaine manière, c'est une réussite si on les amène à « *essayer de se comprendre eux-mêmes* ».

Une telle démarche peut ouvrir la porte à une éventuelle prise de conscience de sa situation, et lui faire voir sa problématique, « *car le principal résultat, c'est que la personne se remet en mouvement ou prend en charge sa vie, ses problèmes* » (partenaire). Plusieurs parlent d'aider les jeunes à développer leur autonomie en favorisant, entre autres, l'atteinte de leurs objectifs à travers un projet réaliste, car « *plusieurs n'ont pas de projets réalistes* ». Car il faut aussi parfois confronter, mettre les jeunes en face de la réalité qu'ils découvrent, et à laquelle ils se frottent durant le déroulement du programme : « *le réalisme fait qu'à un moment donné je leur fais voir, je les amène à voir eux-mêmes leur ballonne, que tu dégonfles sans décourager* » (intervenant).

Au moins deux territoires insistent sur l'importance d'avoir aussi des objectifs centrés sur le long terme, qui visent à « outiller » les jeunes pour le futur, afin qu'ils disposent de moyens supplémentaires ; il faut travailler pour les amener à s'inscrire dans un projet continu de formation, afin d'éviter que leur démarche s'effondre au bout de quelques mois.

Mentionnons enfin qu'il est rarement question dans les objectifs de travailler sur les conditions structurelles qui permettent ou non aux jeunes de se prendre en main. Un seul territoire aborde cette question, en soutenant que « *si les conditions qui ont fait qu'il a abandonné sont encore présentes*

puis t'as pas travaillé sur les conditions qui ont fait qu'il a abandonné, tu répètes un faux modèle, tu le remets dans les mêmes conditions qui vont peut-être répéter ce que t'avais comme situation initiale» (partenaire).

2. PRINCIPES D'ACTION DU PROJET SOLIDARITÉ JEUNESSE

Tel que formulé dans le document initial de formation du MESS, **un principe d'action fondamental du PSJ concerne la dimension volontaire du projet**. De manière générale, bien que cette question soit fort peu abordée, il semble bien que ce principe d'action reçoive l'assentiment des différents acteurs concernés. Nous n'avons pas noté de contestation de ce principe.

Dès l'accueil, soit dès l'entrée dans le PSJ et par la suite, tout au cours du séjour du jeune, les différentes équipes misent sur une intervention qui accorde une place importante à l'écoute des jeunes, de leurs besoins et problèmes. **Un principe qui ressort, c'est que l'on part des besoins des jeunes**. Comme le souligne un intervenant, qui résume bien l'essentiel: *« on essaie d'y aller avec la personne »* (intervenant). Une telle attitude amène les intervenants à porter une attention particulière aux demandes spécifiques des jeunes: *« j'y vais beaucoup selon leur premier besoin, pour vraiment répondre à ce qu'ils voulaient [...] parce que si je réponds pas à l'idée qu'ils s'étaient faits, ils vont dire: ben, ça n'a rien donné »* (intervenant).

Dans certains cas, l'identification des besoins semble interpeller les intervenants sur leur manière de travailler avec les jeunes: *« nous on est centrés beaucoup sur la découverte, les besoins d'accompagnement des jeunes, les jeunes ont besoin de respecter leur culture, leur culture familiale, de respecter leur rythme [...] On va ajuster nos cultures [...] Ces jeunes-là, on va les mettre dans un processus de découverte, découverte de soi, découverte de leurs ressources, découverte, les mettre un peu dans une situation d'euphorie »* (partenaire).

Dans la plupart des territoires, il est fait mention de travailler à **actualiser le potentiel du jeune**. Derrière ce principe d'action, on retrouve le désir de déclencher « quelque chose » chez les jeunes rencontrés. On voudrait les amener à faire sens, à donner un sens à leur trajectoire. Dans ce contexte, les intervenants doivent être en mesure de bien saisir, en fonction des besoins, qui sont ces jeunes: *« c'est de prendre des jeunes, de leur donner le goût de rêver, leur donner le goût de faire un pas en avant, c'est la philosophie de "catcher" qui il est ce jeune-là, puis qu'est-ce qu'il veut, qu'est-ce qu'il veut faire, qu'est-ce qu'il veut avoir »* (intervenant).

À plusieurs reprises, différents acteurs expriment l'idée qu'ils sont là pour permettre au jeune de travailler sur lui-même : « *on est là 3 mois pour eux. [...] On travaille pour le jeune, c'est le jeune devant, en lui disant qu'on lui offre comme "un moment dans ta vie que tu as la chance d'aller réfléchir à ce que tu veux faire [...]"*. *On est là pour la cause des jeunes [...]. Durant cette période, il faut chercher à "allumer la petite lumière", ouvrir les jeunes sur leur potentiel afin qu'ils puissent aller vers ce qui les inspire et les intéresse. On désire leur faire voir que c'est une belle occasion qui s'offre à eux. Et que c'est d'abord un choix à faire pour eux* » (intervenant).

Il est également fait mention d'un processus qui se fait dans le **respect du jeune**. Un principe, qui appelle à un non-jugement de ce qu'est le jeune, devient comme un leitmotiv qui domine l'intervention : « *les jeunes, ils le sentent quand tu es là pour les aider, que tu les juges pas nécessairement; [...] même si on est confronté par leur réalité, par leur manière de faire, on les juge pas pareil, puis ça ils sentent cela* » (intervenant). Quelques intervenants nomment des valeurs connexes telles l'authenticité et l'honnêteté.

Ce travail avec le jeune se concrétise au quotidien par un renforcement des bons coups du jeune, du travail qu'il effectue, des efforts entrepris. Il importe à plusieurs acteurs, dans différents territoires, de valoriser la démarche entreprise. On profite de toutes les occasions pour mettre en action un principe de **valorisation du jeune**, « *lui dire bravo, c'est le fun que tu sois là* » (intervenant).

Enfin, bien que cela soit plus variable et que ce principe ressorte avec plus d'acuité dans les propos de certains acteurs, il faut chercher à **responsabiliser les jeunes**. Derrière ce principe transparaît la notion de faire comprendre aux jeunes quelles sont les réalités qui accompagnent une insertion dans le marché de l'emploi. Pour ce faire, il faut amener les jeunes à s'y frotter, à s'y confronter ; il faut les mettre en situation, qu'il y ait un effort, car « *ce n'est pas dans la réalité que ces jeunes-là se réalisent* » (intervenant). Témoin également de ce principe le fait que, sur plusieurs territoires, on utilise la thérapie de la réalité¹.

1. Cette dernière est une philosophie d'intervention qui vise à aider les personnes à exercer un meilleur contrôle sur leur vie de manière pragmatique. Elle a été développée par Glasser (1971) aux États-Unis. Elle a un certain succès auprès des intervenants en milieu carcéral, avec des clientèles contrevenantes. La thérapie de la réalité repose notamment sur deux principes : l'être humain est responsable de ses comportements et il a la liberté de les changer.

3. LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA PHASE INTENSIVE

Dans cette partie, nous décrivons les constats généraux qui ressortent de l'étude de la phase intensive, telle qu'elle a été programmée dans l'ensemble des neuf territoires d'intervention étudiés². Rappelons ici que le PSJ se décline en deux grandes phases d'intervention : la première, nommée « phase intensive », a pour objet de soutenir les jeunes dans la définition de leurs besoins et des démarches qu'ils souhaitent accomplir en vue de les mettre en mouvement, tandis que la seconde, nommée « phase de suivi », vise à accompagner les jeunes dans leurs démarches en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Le PSJ se veut un projet de recherche-action où chaque CJE ou organisme jeunesse le met en place selon sa couleur locale. Au plan national, une des recommandations du Ministère a été d'utiliser le groupe comme niveau d'action pendant la phase intensive, là où le volume de clientèle le permet. Or, dans les terrains à l'étude, les niveaux d'action de la phase intensive du PSJ (individuel, de groupe, collectif, informel) changent en fonction de certains facteurs propres à chaque territoire. Il y a effectivement un certain nombre d'organismes qui ont construit l'intervention PSJ au **niveau du groupe**, en le combinant à un suivi individuel – en fait, c'est le cas presque partout, sauf dans quelques territoires d'intervention. Mais, pour ceux qui ont opté pour une intervention exclusivement au **niveau individuel**, ce n'est pas seulement la question du *volume de clientèle* qui ressort, même si elle influence cette option. Il y a aussi certaines *caractéristiques reliées à la clientèle ou au milieu* qui ont influencé leur planification du PSJ sur une base individuelle. Au-delà du volume de clientèle référé au PSJ, les facteurs évoqués sont :

- la difficulté qu'auraient les jeunes, selon les intervenants, à vivre une expérience de groupe, telle qu'ils l'auraient vécue par le passé (*cf.* centre jeunesse) ;

2. Comme le précise Rousseau (2003a, p. 17) qui s'est interrogé sur les activités des jeunes participants du PSJ dans la phase intensive. « La quasi-totalité des 1 115 jeunes ayant participé plus de 2 jours (95 %) ont dit avoir eu des rencontres individuelles avec l'intervenant jeunesse, durant leur participation. Ils sont aussi nombreux à déclarer avoir participé à des activités pour connaître leurs forces et leurs faiblesses (86 %), avoir suivi des techniques ou des méthodes de recherche d'emploi (84 %), avoir effectué de la recherche d'emploi (83 %) et avoir participé à des activités d'orientation concernant le marché du travail et les études (80 %). Près de la moitié des jeunes interrogés (48 %) ont dit avoir visité des entreprises et plus d'un sur quatre (26 %) ont dit avoir fait des stages en entreprises. »

- le fait d'avoir une clientèle de jeunes immigrants allophones rend difficile l'idée de travailler et d'interagir en groupe ;
- le fait que d'autres organismes du milieu, où les jeunes du PSJ peuvent être référés, ont déjà construit leur intervention au niveau du groupe ;
- le fait de vivre dans une communauté rurale où tout le monde se connaît ne favorise pas l'interaction entre les jeunes ;
- la formation, les expériences antérieures et les intérêts des intervenants.

Nous verrons d'abord que les organismes qui utilisent le groupe comme niveau d'action, dans la phase intensive, structurent le plus souvent leurs activités autour de l'insertion professionnelle et de la connaissance de soi. Pour ceux qui utilisent exclusivement l'individuel comme niveau d'action, la connaissance de soi et l'orientation professionnelle ressortent comme des éléments centraux. Enfin, les organismes planifient d'autres types d'activités, à un **niveau d'action informel ou récréatif**, et quelques-uns font en sorte que les jeunes puissent profiter d'une **expérience collective** lorsqu'elle se présente. Mais, avant toute chose, les organismes offrent tous aux jeunes une forme quelconque d'accueil au PSJ.

3.1. SUR L'ACCUEIL AU PSJ

D'un organisme à l'autre, la rencontre d'accueil au PSJ se passe de façon assez similaire, avec deux tendances qui ressortent. Pour la plupart des organismes, la rencontre d'accueil permet d'expliquer le contenu et les avantages du PSJ aux jeunes ainsi que l'engagement requis³. Certains en profitent également pour faire ressortir les éléments qui conduisent à l'ébauche d'un projet de vie (ou du plan d'action⁴), même si cette étape est réalisée lors d'une rencontre ultérieure pour d'autres. Les jeunes vont parfois rencontrer plus d'un intervenant, le plus souvent celui qui leur sera attribué ainsi que la responsable du projet. La rencontre d'accueil au PSJ est aussi l'occasion de faire une visite de l'organisme, de signer l'entente de participation – qui sera transmise à la SR par la suite – et de recevoir leur premier chèque.

3. Certains organismes vont plutôt ajouter une séance d'information en groupe pour expliquer le projet aux jeunes ou leur montrer une présentation vidéo à ce sujet.

4. Nous reviendrons plus loin sur les détails du processus qui conduit à l'élaboration du plan d'action.

Lorsqu'on interroge les jeunes à propos de la rencontre d'accueil, ces derniers n'en ont pas nécessairement un souvenir précis, ou se rappellent peu de leur premier contact avec l'intervenant. Pour ceux qui s'en souviennent, la présentation du contenu du projet, ainsi que l'amabilité et la disponibilité des intervenants sont des facteurs stimulant leur intérêt à participer au PSJ.

3.2. SUR LES ACTIVITÉS STRUCTURÉES DE GROUPE

L'utilisation du groupe n'est pas une pratique systématique. Sur les huit organismes, il y en a six qui réunissent régulièrement les jeunes pour réaliser des activités de groupe, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine en moyenne. Elle est donc pratiquement inexistante dans certains lieux, soit par choix, en fonction de l'analyse des besoins des jeunes, soit en raison du faible volume de participants ou du fait qu'elle a pour cadre une localité où tout le monde se connaît. Dans ces cas, elle peut être utilisée uniquement pour transmettre de l'information, par exemple. Il arrive aussi que les participants ne fassent l'expérience de l'intervention de groupe que s'ils sont référés à un organisme du milieu, par exemple les entreprises d'insertion qui recourent à cette méthode.

De nombreux thèmes peuvent être abordés dans ces activités de groupe sans pour autant que le groupe serve de moyen pour faire avancer les jeunes dans leur démarche. Ainsi, on peut y retrouver d'abord des activités centrées sur l'axe de *l'insertion professionnelle des jeunes*, qui se traduisent par des ateliers d'informations sur le marché du travail et sur les programmes scolaires ainsi que par des visites d'entreprises et d'écoles du milieu. On y offre également de la formation aux techniques de recherche d'emploi, aussi appelée la méthode dynamique de recherche d'emploi ou MDRE. Les jeunes apprennent donc :

- à rédiger un curriculum vitæ et une lettre de présentation ;
- à établir des contacts téléphoniques auprès d'employeurs ;
- à passer divers types d'entrevue tels que la rencontre d'information et l'entrevue d'embauche ;
- à effectuer une recherche d'information sur des secteurs d'emploi et sur la formation requise.

Ces activités alimentent généralement la démarche individuelle des jeunes, que ce soit pour décrocher un emploi ou pour retourner aux études.

Certains organismes vont aussi proposer des *plateaux de travail*. Dans ce volet, les jeunes fréquentent en groupe des ressources du milieu afin d'y faire, pendant quelques jours, des apprentissages concrets liés à un vrai milieu de travail. Ces activités visent à faciliter le développement de l'employabilité des jeunes. Aux plateaux de travail s'ajoutent des visites de groupe axées sur *l'exploration des ressources du milieu*.

Afin de permettre aux jeunes de progresser, les différents lieux d'intervention mettent l'accent, d'une manière ou d'une autre, sur le travail sur soi, sur l'estime, la confiance en soi, *la connaissance de soi*⁵. Dans plusieurs territoires, les activités de groupe sur ce thème apparaissent centrales dans la démarche d'insertion : « *quand l'estime de soi va mieux, le jeune est capable de te regarder dans les yeux, alors qu'il regardait le plancher dans les premières rencontres ; [...] je ne peux pas oublier ce résultat-là, qui va faire que le jeune à un moment donné se fera assez confiance, puis fera assez confiance au système social pour revenir un moment donné à l'emploi, revenir aux études* » (intervenant).

Les découvertes que font les jeunes sur eux-mêmes leur permettraient de mieux cerner ce qu'ils veulent au regard de l'emploi ou de la formation et de mieux se présenter aux employeurs, notamment au moment des entrevues. Ces découvertes personnelles peuvent également alimenter les rencontres individuelles en vue de la construction du plan d'action.

Les ateliers sur la connaissance de soi visent des objectifs qui peuvent varier selon les territoires. On touche au développement des habiletés et aptitudes sociales et communicationnelles, à l'amélioration de l'estime de soi, à l'identification de ses valeurs, intérêts et goûts, au bilan personnel et à l'organisation de la vie quotidienne.

Enfin, à ces activités de groupe se greffent des activités diverses que l'on pourrait qualifier de plus générales, qui apportent des informations complémentaires jugées utiles pour les jeunes du PSJ (sensibilisation à l'aide sociale, à la santé et à la sécurité au travail, informations sur le logement, le budget, la sexualité, etc.). Dans cet axe plus social, le groupe constitue un canal privilégié de transmission de l'information. Il pourrait cependant servir d'instrument de conscientisation et de mobilisation si l'on accentuait la dimension politique de ces activités en vue de promouvoir des alternatives.

5. Nous verrons que, même si elle ne fait pas partie du contenu de leurs activités de groupe, la connaissance de soi fait partie des activités individuelles pour certains organismes.

Parfois, bien que ce soit rarement le cas, le groupe est mis à profit afin d'impliquer les participants dans la réalisation de projets collectifs. Cette forme d'utilisation du groupe implique l'adhésion du groupe à un objectif commun, la prise de décision en groupe, la répartition de tâches et responsabilités, la découverte de potentialités, la mise à profit des habiletés diversifiées de chacun et, enfin, l'expérience d'une réalisation collective. Dans certains territoires, ces projets collectifs ont pris la forme suivante : animation de la communauté pour l'Halloween, présentation d'une petite pièce de théâtre à l'occasion de la Semaine de l'emploi, réalisation d'un film vidéo.

Dans l'ensemble, on peut convenir que le groupe représente, pour une majorité d'organismes, une modalité pratique d'intervention qui permet de réunir un bon nombre de jeunes en même temps sur une question qui se révèle d'un intérêt commun. Dans certains cas, on sent que le groupe peut aussi être considéré comme une entité en soi qui possède sa propre dynamique dont il est possible de tirer des fruits à travers l'intervention.

Dans cette perspective, le travail en groupe favorise l'ouverture à l'autre en permettant d'être plus à l'aise, d'être moins gêné, et de découvrir que d'autres jeunes peuvent vivre la même chose que soi, et qu'on peut obtenir de l'aide : *« elle a découvert qu'elle n'était pas toute seule au monde à vivre des problèmes, qu'il y avait des gens autour d'elle qui pouvaient la supporter [...] ; elle a rencontré du monde, elle a ventilé, elle a réussi à parler de ses problèmes financiers »* (intervenante). Plusieurs jeunes rencontrés ont nommé ces activités collectives comme étant des moments importants pour l'acquisition de nouvelles habiletés.

Toutefois, le groupe peut aussi se révéler un lieu de confrontation. Dans ce cadre, la démarche de groupe peut cibler des attitudes ou des comportements qui, du point de vue des intervenants, bloquent l'insertion des jeunes. Le groupe permet ainsi de changer les mentalités, de faire émerger une aspiration : *« je les ai ébranlés mais autant en groupe, je les ébranlais sur le travail, sur l'objectif de vie, tu n'es pas obligé de partir tout de suite travailler, je ne peux pas changer ta mentalité à ce point-là, mais si je peux semer une petite graine... puis ça prendra le temps que ça prendra puis il y a de quoi qui va pousser au bout de ça, mais... Mes rencontres de groupe ça servait à ça ! »* (intervenant).

Cette logique de la confrontation, si elle s'ancre bien dans une thérapie de la réalité, peut cependant connaître des dérives. On ne peut croire ici que la collaboration s'inscrit dans une perspective égalitaire. En

effet, l'intervention est portée par des intervenants qui se perçoivent et agissent à titre de professionnel de l'intervention et non pas à titre d'animateur communautaire.

Il peut aussi s'agir d'attitudes ou comportements qui affectent le fonctionnement du groupe et qui, éventuellement, pourraient nuire à l'insertion de la personne. Cette confrontation peut venir tant des autres participants que des intervenants. Elle se doit cependant d'être vécue dans un esprit de respect mutuel. Dans ce contexte, le groupe devient en soi un espace qui participe à la mise en relation et qui peut inciter le jeune à se mettre en mouvement pendant et après son passage dans le PSJ.

3.3. SUR LE SUIVI ET LES ACTIVITÉS INDIVIDUELLES

Outre le fait que les organismes offrent, en parallèle à leurs activités de groupe, un suivi individuel chaque semaine, trois organismes sur les terrains à l'étude ont construit la phase intensive du PSJ exclusivement autour d'activités individuelles. Le contenu de ces activités rejoint celui des activités menées en groupe par l'accent mis sur *l'insertion professionnelle* et sur *la connaissance de soi* des jeunes.

On observe également une similitude entre les activités individuelles et le suivi au cours de la phase intensive. En effet, la plupart des organismes vont utiliser les rencontres individuelles plutôt que les activités de groupe pour faire de *l'orientation professionnelle* et élaborer *le plan d'action*⁶ avec les jeunes. De plus, certains organismes vont profiter de ces rencontres pour traiter de *la connaissance de soi*, mais aussi pour établir des liens avec des éléments qui ont été vus en groupe. Enfin, les jeunes sont amenés à parler de sujets qui sont importants pour eux, que ce soit dans le cadre du PSJ ou de leur vie personnelle.

Ainsi, à travers le suivi et les activités individuelles, les intervenants vont :

- faire ressortir avec les jeunes leurs qualités, leurs valeurs ainsi que leur expérience de vie et de travail (*cf.* connaissance de soi) ;
- établir des liens entre certains aspects de la connaissance de soi et leur insertion professionnelle.
- faire de l'orientation professionnelle (tests, processus) ;
- sensibiliser les jeunes aux réalités du marché du travail ;
- montrer des techniques de recherche d'emploi.

6. Nous traiterons de cet aspect à la section 4.

À cela peuvent s'ajouter *l'accompagnement individualisé* du jeune pour la consultation d'organismes du milieu et pour certaines démarches d'insertion⁷, ainsi que des activités orientées sur *la connaissance des ressources du milieu*⁸. Ces rencontres individuelles visent le plus souvent à bâtir une relation d'aide pour soutenir les jeunes dans leurs démarches.

D'une manière générale, on porte dans l'ensemble des territoires une attention spéciale au travail relationnel effectué avec les jeunes rencontrés. Sans nier l'existence de certaines approches particulières, l'approche générale est dominée par la « relation d'être », qui vise à combler des manques, à créer un lien significatif entre un adulte et un jeune pour favoriser par la suite, à partir de cette relation privilégiée, la formation d'un filet susceptible d'apporter le soutien nécessaire à l'insertion du jeune. Créer un lien de confiance semble former la base de toute intervention : « *par le lien, il sait qu'il y a quelqu'un en quelque part qui lui fait confiance, qui va le respecter, l'écouter puis qui va minimalement y croire un peu, à qui il peut dire des affaires sans se faire traiter de toutes sortes d'affaires* » (intervenant).

Si la création du lien est perçue comme essentielle dans la phase intensive, le maintien de ce lien constitue la pierre angulaire du suivi. On voit des situations où le jeune vient souvent au CJE/OJ et d'autres où l'intervenant ne sait plus rien du jeune, ni de son évolution. Qui plus est, la création d'un tel lien avec le jeune se révèle présent non seulement durant le passage du jeune dans la phase intensive, mais semble, dans certaines situations, s'étendre au-delà de la phase officielle de suivi : « *regarde, elle m'appelle encore, elle m'a appelé l'autre jour ; on se le dit, on va rester en contact pareil ; elle aime ça savoir comment ça va [...] c'est génial* » (jeune).

Soulignons enfin que, dans certains territoires, les besoins psychosociaux sont pris en compte au même titre que le reste. Les intervenants considèrent qu'ils doivent prendre le temps de régler les problèmes personnels qui font entrave à l'employabilité. Il y a donc parfois une place dans les rencontres individuelles pour autre chose, pour s'occuper des demandes ou des problèmes d'ordre psychosocial (santé mentale, santé physique, abus, violence, toxico, etc.).

7. En principe, les démarches d'insertion se font sur une base individuelle, en ce sens que les intervenants n'accompagnent pas les jeunes dans leur recherche d'informations par exemple. Or, dans certains organismes, ce type d'accompagnement permet de s'assurer que les jeunes se présentent bien chez l'employeur.

8. Ce type d'activité peut se réaliser en groupe restreint.

Cependant, cette place accordée aux autres dimensions de la vie, et aux aspects les plus troubles de la trajectoire de certains jeunes, demeure relative et présente des variations suivant les territoires, les besoins exprimés par certains jeunes et la capacité du CJE d'en tenir compte étant donné son expertise, les ressources dont il dispose ou l'orientation du programme.

Aussi, il arrive que l'on exprime l'idée que l'on ne peut pas tout faire. On essaie d'offrir une aide interne, dans la mesure du possible, et l'on incite le jeune à consulter d'autres organismes lorsque les situations sont plus graves, avec l'accompagnement nécessaire. S'il est donc nécessaire de se pencher sur les problèmes psychosociaux, il faut aller chercher les appuis nécessaires selon les problématiques rencontrées. Nous verrons ultérieurement comment la référence se réalise et comment le lien entre le jeune et son intervenant est ou non maintenu.

Les problèmes plus particuliers éprouvés par certains jeunes peuvent alors être l'occasion d'essayer de créer une interface avec les autres ressources du milieu. Certains y voient un processus essentiel, une manière de faire. Ainsi, il faut mettre le jeune en contact avec les bonnes personnes, ne pas travailler seul, mais travailler avec d'autres à « l'horizontale » (intervenant). Pour d'autres, la référence est davantage considérée comme étant instrumentale.

3.4. SUR LES ACTIVITÉS INFORMELLES OU RÉCRÉATIVES

La phase intensive peut également être traversée par des activités plus récréatives, comportant une dimension sociale ou de loisirs. Sur les huit organismes rencontrés, six ont prévu, à un moment ou à un autre, ce type d'activités dans leur planification. On nous a révélé qu'il s'y vit parfois des moments aussi significatifs que dans les activités de groupes ayant un contenu plus directement lié à l'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes – et les intervenants – y sont plus naturels, plus ouverts, plus disposés à s'exprimer, ce qui renforce le lien de confiance entre les jeunes et l'intervenant, grâce notamment aux rapports de proximité qui se distinguent des interactions plus rigides de l'intervention formelle. Ainsi, accompagnés ou non des intervenants, les jeunes sont invités à :

- faire des sorties culturelles (cinéma, musée, etc.) ;
- participer à des loisirs (soccer, billard, escalade, plein air, etc.) et à des fêtes (Halloween, Noël, souper « Meurtre et mystère », etc.) ;
- échanger entre eux, tant dans les locaux formels de l'organisme que dans des lieux plus informels (bistro, bar où l'on offre un 5 à 7, etc.).

Selon les intervenants de certains organismes, ces activités permettent aux jeunes de se mettre en mouvement, d'avoir une plus grande ouverture lors des activités plus formelles et de les récompenser pour les efforts fournis tout en leur faisant vivre de nouvelles expériences.

3.5. SUR LES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Dans leur programmation, certains organismes vont permettre aux jeunes de s'impliquer dans une expérience collective où ils auront à faire avancer un projet ensemble, généralement défini par les participants du groupe. Ces activités collectives peuvent avoir plusieurs visées : améliorer la débrouillardise des jeunes, animer des événements pour la communauté ou développer un sentiment d'appartenance au CJE ou au PSJ.

Dans le premier cas, l'activité collective mentionnée concerne la participation à des cuisines collectives, mensuellement en collaboration avec un organisme communautaire. Par cette activité, plusieurs objectifs sont poursuivis. D'une part, les jeunes sont en groupe, ce qui leur permet de se placer dans un contexte d'intervention informel. En participant à toutes les étapes de l'activité en partant du choix du menu au repas collectif, en passant par l'achat des aliments et la confection du repas, les jeunes peuvent apprendre à établir et respecter un budget, à préparer des mets peu coûteux et à améliorer leur condition de vie dans la mesure où ils peuvent emporter une partie des plats cuisinés. Dans le second cas, les activités collectives prennent une couleur culturelle qui s'actualise dans une forme d'expression artistique, collectivement orientée par les jeunes participant au PSJ. À titre d'exemple, dans un des organismes à l'étude, les jeunes ont écrit, monté et joué une pièce de théâtre pour illustrer un événement axé sur l'emploi. Dans d'autres lieux, il a pu s'agir d'animer la période d'Halloween. De plus, dans quelques organismes, les jeunes ont travaillé à l'aménagement du local du PSJ (peinture, murale) ou ont « soutenu » l'intervention du PSJ en produisant un film vidéo pour expliquer un parcours vers l'emploi. La réalisation de tels projets semble favoriser une prise de parole individuelle et collective, améliorer la capacité à communiquer, donner un sentiment de réussite et d'appartenance. Notons au passage qu'ils ne portent jamais directement sur des questions à caractère plus social ou économique.

La description des modalités d'intervention de la phase a permis de faire état du processus d'intervention à partir des différentes activités et événements que vivent les jeunes du PSJ. Un outil paraît structurer l'ensemble de ce processus : le plan d'action.

4. LA CONSTRUCTION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

Certains jeunes se présentent au PSJ avec un projet assez précis, tandis que d'autres arrivent sans avoir d'idée quant à leurs choix professionnels et sans même savoir s'ils envisagent un retour aux études ou une recherche d'emploi. Le plus souvent, les intervenants utilisent le suivi individuel en phase intensive pour établir le plan d'action avec les jeunes. Tel que nous l'avons vu, dans certains cas, le plan d'action est ébauché dès la rencontre d'accueil alors que, dans d'autres, on attend une rencontre ultérieure pour commencer cette étape. Là où on retrouve des activités de groupe, ce travail sur le plan d'action est alimenté par les nouveaux acquis réalisés en groupe.

Dans l'ensemble, les intervenants amorcent le plan d'action en vérifiant d'abord ce que les jeunes veulent faire⁹ ; ce plan évolue au fur et à mesure du projet et comporte presque toujours un objectif professionnel (retour aux études, intégration en emploi ou réalisation d'un stage).

Vu les difficultés importantes de plusieurs jeunes, sur les plans psychosocial et de la santé, des objectifs et moyens pour atténuer ces problèmes sont présents dans le discours sur l'intervention. Dans la mesure où ces difficultés des jeunes, décrites par les intervenants, sont sérieuses, on pourrait s'attendre à ce que des objectifs s'y rapportant figurent dans le plan d'action. C'est le cas par exemple d'un participant dont le plan d'action contient les objectifs suivants : diminuer sa consommation, améliorer sa santé physique, gérer son budget, respecter les limites et ses engagements, améliorer son français, développer ses talents et faire du bénévolat. Or, dans la plupart des territoires étudiés, les données sur le plan d'action concernent des objectifs relatifs au retour aux études ou à l'insertion en emploi.

Si l'accent sur les objectifs professionnels est important dans plusieurs territoires, au point parfois d'occulter les dimensions psychosociales, quelques territoires témoignent du développement d'un plan d'action qui prend en compte ces difficultés psychosociales. Dans ces cas, les sources de données, le « récit du jeune », le point de vue de l'intervenant et les données du dossier papier objectivent le fait que des objectifs

9. Note méthodologique : Les jeunes rencontrés en entrevue ne comprennent pas nécessairement le terme « plan d'action » et répondent mieux quand on leur pose la question suivante : « Qu'est-ce que tu voulais faire quand tu es arrivé ici ? Et comment ça s'est précisé avec l'intervenante ? »

du plan d'action concernent les dimensions psychosociales: ce qui nous laisse croire, dans ces quelques territoires, à une réelle évaluation des besoins psychosociaux.

Pour les jeunes qui n'ont pas d'attentes ou d'objectifs précis en s'inscrivant au PSJ ou qui n'ont pas ciblé le domaine dans lequel ils voulaient travailler ou étudier, *le processus d'orientation* permet de les guider au plan professionnel. Ce processus peut se réaliser de deux manières: d'une part, les activités de groupe et/ou individuelles réalisées dans le cadre du PSJ peuvent participer à ce processus; d'autre part, certains jeunes peuvent être invités à rencontrer un conseiller en orientation, soit du CJE, soit d'une autre ressource (école, EQ). Les stages d'observation, les plateaux de travail et les stages à plus long terme sont décrits par les jeunes comme des moyens efficaces pour eux de vérifier leurs intérêts et capacités et participent donc à ce processus d'orientation.

Dans un organisme jeunesse, on dispose d'un formulaire sur lequel les participants peuvent cocher ce qu'ils veulent faire, ainsi que les moyens qu'ils comptent utiliser pour y parvenir. On y retrouve des objectifs concernant le participant lui-même (améliorer la confiance en soi, exprimer ses sentiments, devenir plus ponctuel, etc.), des objectifs reliés à ses relations interpersonnelles (faire de nouvelles connaissances, apprendre à travailler en équipe, etc.) et, enfin, des objectifs d'employabilité ou de retour aux études (faire son c.v., consulter régulièrement les offres d'emploi, etc.). Ce plan d'action, pour lequel les choix et les outils sont quelque peu standardisés, permet au jeune de s'interroger sur ses propres besoins et ses priorités. Dans d'autres territoires, il a été difficile d'établir la place et le rôle du jeune dans l'élaboration de son plan d'action.

Il semble par ailleurs que le plan d'action est construit pour une part importante en fonction de l'évaluation que fait l'intervenant du réalisme de la démarche envisagée. Cette dernière tient compte de la situation personnelle du jeune (compétences, intérêts) et de la situation du marché du travail. L'évaluation des perspectives d'emploi réalisée par EQ, de même que les ressources dont EQ dispose, sont également prises en compte par les intervenants dans l'orientation de leur intervention. Dans bien des cas, le plan d'action s'inscrit dans le court terme, dans l'optique d'une mise en action immédiate du participant.

C'est pourquoi, dans la plupart des territoires, le PSJ est perçu comme un projet exigeant des résultats rapides du point de vue de l'insertion. L'insertion repose alors sur une action qui porte des fruits rapidement, et non pas sur l'idée d'un processus fait de va-et-vient où le temps

constitue une clé cruciale de l'intervention. Une des preuves de cette logique d'action est le fait que la seule mise en mouvement du jeune n'apparaît pas comme un objectif poursuivi acceptable.

Le plan d'action est élaboré au CJE avec les intervenants du PSJ ; il est suivi d'une validation ou d'une simple ratification par le Comité local de suivi (CLS). Au-delà des enjeux liés à la situation du jeune, le plan d'action doit tenir compte des contraintes externes, notamment des mesures d'EQ et de leurs règles d'application. C'est avec un certain malaise que des intervenants évoquent des stratégies de contournement de ces contraintes externes, coincés entre leur désir de transparence et celui d'appuyer le projet de vie de certains jeunes. Par exemple, EQ subventionne le retour aux études en vue d'obtenir des préalables à une formation donnée. Il arrive parfois que la formation en question correspond à un métier jugé peu prometteur en termes de chances d'embauche, ou encore peu réaliste compte tenu du long cheminement qu'elle requiert. Dans ce cas, la demande de subvention pour formation soumise à EQ peut être refusée, ou alors c'est l'institution scolaire qui estime le jeune non admissible à son programme de formation. Devant ces obstacles externes administratifs, les intervenants du PSJ peuvent envisager de réorienter le jeune vers une autre démarche d'insertion ou de formation.

Lors d'entretiens de groupe, des intervenants n'écartent pas la possibilité que des jeunes se projettent dans des carrières nécessitant un long cheminement. Dans ce cas, ils souhaitent pouvoir garder ce rêve « en vie », rêve dont l'actualisation est très incertaine, tout en donnant au jeune un maximum de chances d'atteindre un objectif réalisable et satisfaisant pour lui. Cette stratégie, que certains baptisent le « plan B », est formulée par plusieurs intervenants. Elle consiste à aider le jeune à identifier plusieurs voies professionnelles possibles, mais toutes rattachées à ses intérêts. Pour quelques territoires, il s'agit souvent d'amener un jeune dont le premier choix comporte un long cheminement à formuler d'autres options intéressantes au cas où il abandonnerait en cours de route et également à envisager plusieurs moyens d'atteindre son but (p. ex., travailler tout en étant aux études dans le cas où EQ ne subventionne pas la formation désirée, faire des stages dans le domaine préféré pour démontrer à EQ l'intérêt manifesté). Il s'agit le plus souvent de traduire le plan d'action dans des objectifs atteignables plus rapidement ou de définir des démarches en plusieurs étapes.

5. L'ÉTAPE DU SUIVI

5.1. SITUATION DES JEUNES PENDANT LE SUIVI

La situation des participants à cette étape varie considérablement. Une partie d'entre eux sont occupés à concrétiser leur plan d'action. Ils ont cerné des intérêts, ils se sentent « branchés », ils sont inscrits dans un parcours de qualification ou d'insertion professionnelle qui se déroule sans trop de difficultés. Pour plusieurs autres jeunes, cependant, l'étape du suivi en est une d'errance, d'incertitudes et d'inconfort. Le tracé de certains s'avère en fait très difficile à suivre compte tenu du changement continu de statut. On assiste à une succession de périodes d'études, d'activités d'insertion, d'emplois précaires dans le secteur des services et en usine et d'inactivité, accompagnées d'une diversité de mesures de EQ, voire des retours à la SR. Les motifs qui ont présidé aux décisions concernant le choix des mesures, ainsi que les passages d'un organisme à l'autre sont aussi souvent difficiles à cerner. Les propos des intervenants comme ceux des jeunes sont plutôt vagues à cet égard. Nous reviendrons dans le chapitre 5 sur la description de ces situations et sur les enjeux qu'elles impliquent.

5.2. LES MODALITÉS ET LES DIFFICULTÉS DU SUIVI

En général, les intervenants modulent le suivi en fonction des besoins des jeunes tout en se plaignant du manque de temps. Les participants sont invités à appeler s'ils en ressentent le besoin. De leur côté, les intervenants s'efforcent de faire des relances téléphoniques, mais la fréquence de celles-ci est très variable. Le minimum d'un appel par mois est présenté comme étant la norme habituelle, mais, dans les faits, l'intervalle est souvent beaucoup plus long. Par ailleurs, les contacts peuvent prendre des formes très variées lors d'un même suivi. À titre d'exemple, dans une situation, on note deux ou trois coups de téléphone de juillet à septembre, puis « *une visite avant Noël pour une rencontre, jasette, comment ça va ? Qu'est-ce que tu fais ? Puis après, je l'ai revu il y a pas longtemps. On se parle plus au téléphone... C'est parfait, on s'entend bien puis pas trop de pression...* »

De plus, des intervenants manifestent de l'insatisfaction quant à la qualité du suivi qu'ils sont en mesure d'effectuer en raison notamment de leur surcharge de travail et des caractéristiques de la tâche (nombre de dossiers élevé, tâches administratives nombreuses, conflits d'horaires, etc.).

Puis c'est souvent un suivi téléphonique, tu leur parles au téléphone, tu leur dis : oui ça va ? Ben, viens me voir, on va prendre un rendez vous.

Ah ben, non, je vais te rappeler.

Tu sais, il faudrait que peut-être que moi je leur dise: OK à tous les mois après ça on se rencontre telle date. Ça, je le fais pas parce que j'ai pas assez les ressources (intervenant).

La mobilité des jeunes exige aussi un travail de « fin limier » pour retracer les participants lors du suivi. En effet, les jeunes déménagent fréquemment sans laisser de numéro de téléphone. Le suivi serait par ailleurs plus facile dans les communautés plus petites, où l'on se rencontre au gré du quotidien, sur la rue, à la caisse populaire, au marché d'alimentation, etc. Même dans les villes de taille moyenne, on note des rencontres fortuites de cet ordre.

Oui, mais la capacité à les rejoindre, je vous dirais que c'est encore problématique puis je crois que ça va être toujours problématique. C'est des jeunes, c'est des nomades. Il faut pas se le cacher. Moi, j'ai des clients qu'en un mois, ils ont changé trois fois d'appartement. Vous pouvez vous imaginer que ça coûte 80 \$ faire marcher le téléphone à chaque fois. Ils le font pas brancher. Ça fait que s'ils déménagent trois fois puis qu'ils ne font pas brancher le téléphone, la seule chance que j'ai de les voir c'est que bon, j'ai 24 ans puis moi aussi je vais au centre d'achats puis je sors dans les bars. C'est là que je les rencontre des fois le samedi soir puis ils viennent me taper sur l'épaule puis ça fait deux mois que je les ai pas vus, mais ils me reconnaissent puis ils viennent me voir pareil (intervenant).

En fait, les jeunes reviennent fréquemment d'eux-mêmes au CJE. Dans un territoire, tous les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude, sauf un, mentionnent qu'ils prennent l'initiative de contacter leur intervenant ou de se rendre sur place. Certains participants développent aussi des liens significatifs avec d'autres intervenants du PSJ ou du CJE. Si, lors de leur passage au CJE, leur intervenant n'est pas disponible, ils se tournent facilement vers d'autres intervenants pour discuter de ce qui les préoccupe. Le PSJ apparaît parfois comme un lieu d'ancrage pour des participants qui y reviennent. Le travail sur le lien durant la période intensive paraît être un gage pour faciliter le suivi, et notamment le retour des jeunes vers les CJE. Mentionnons cependant que la mobilité des intervenants et des jeunes eux-mêmes limite ces retours. Par contre, le suivi prend aussi parfois la forme d'une simple prise d'information qui ne se traduit pas comme une opportunité d'intervention ni pour le jeune, ni pour l'intervenant.

Plusieurs intervenants s'appuient sur la conviction que les jeunes vont appeler s'ils en ressentent le besoin. Or on remarque que des jeunes vivant des problèmes psychosociaux importants, ou errant dans leurs démarches d'insertion en période de suivi, n'appellent pas, bien qu'ils se montrent ouverts aux appels des intervenants. Enfin, certains vont donner signe de vie après de longs mois de silence, car ils se sentent prêts à franchir une nouvelle étape dans leur processus.

5.3. LA PERCEPTION DU SUIVI

« Je venais faire mon tour puis je donnais des nouvelles. »

Les contacts, lors du suivi, sont souvent identifiés à une « prise de nouvelles ». Il importe cependant de s'arrêter au sens qu'attribuent les participants à ces moments qu'ils qualifient pour la plupart de très positifs.

J'aurais bien aimé, comment je pourrais dire, entretenir cette relation... continuer avec elle, mais là avec les horaires puis tout ça me le permettait pas vraiment. Mais pareil, ils m'appellent de temps en temps pour m'offrir ça ou elle m'a appelé une fois pour savoir si tout allait bien... Tu sais, pour eux autres, on n'est pas juste un numéro, ben peut-être dans un certain sens, mais on est quand même des êtres humains puis, tu sais, ils veulent savoir notre cheminement puis tout ça. Ils gardent un suivi, c'est ce que je trouve le fun. Avec le BS ou de quoi d'autre, le BS ils s'en foutent là, tu peux ben crever, puis c'est ben le dernier de leur souci là (jeune).

Dans cet extrait, on constate que le lien est associé, après réflexion, à une « relation ». Plus tard, le jeune insiste sur le fait que les participants ne sont pas perçus comme des numéros, mais comme des êtres humains. Rappelons cependant ici qu'avec notre mode de recrutement des jeunes nous avons nécessairement rencontré des personnes qui étaient encore en lien avec les intervenants au moment du suivi. Un large consensus s'est établi ces dernières années sur l'importance, pour les jeunes, de pouvoir créer un lien significatif et authentique avec un ou des adultes, qu'il soit membre du réseau informel, professeur, éducateur ou intervenant social (Bondu, 1998; Cyrulnik, 2003; Dubet, 1994; Gauthier, 2001; Touraine, 1997). Ce lien de confiance est à la base de l'intervention.

CONCLUSION

Nous avons constaté plus haut comment l'intervention du Projet Solidarité Jeunesse, dans la majorité des organismes à l'étude, s'organise autour d'un processus d'intervention individuelle où la connaissance de soi et les interventions sur le soi en général sont omniprésentes. Ces activités de connaissance de soi s'inscrivent dans une perspective de pré-employabilité et de quête identitaire. L'intervention auprès du jeune est ancrée dans sa relation individuelle avec son intervenant. Notons d'emblée que la plupart des jeunes dans l'ensemble des terrains à l'étude ont été satisfaits de la relation individuelle et de l'intervention en général¹⁰.

10. Dans l'étude du MESS portant sur les effets du PSJ (Rousseau, 2003a), la satisfaction des participants est également très grande : 50 % se disent très satisfaits et 44 % satisfaits en général. La satisfaction des participants à l'étude de Valois *et al.* (2004) est également élevée, même si ceux ayant réussi leur insertion (85,97 %) le sont plus que ceux ayant connu « une insertion non réussie » (79,90 %).

Dans plusieurs des organismes à l'étude, l'intervention du PSJ se déploie de façon souple et l'intervenant travaille dans une logique de « thérapie de la réalité » tentant de s'appuyer sur les démarches concrètes du jeune pour le soutenir et le pousser à l'action, cette action portant le plus souvent d'abord sur des objectifs liés à l'emploi et, dans une moindre mesure, aux études et, ensuite, « *On part de ce que le jeune nous donne* » pour le mettre rapidement dans l'action, en le confrontant sur l'actualisation de ses démarches. Il s'agit d'augmenter la motivation, la responsabilisation, les compétences, les connaissances du jeune seulement.

Dans cette perspective, il est possible de s'interroger sur le but poursuivi dans PSJ. Peut-on avec cette intervention sortir les jeunes de la pauvreté ? Favorise-t-elle une insertion économique et sociale à long terme ? Ne vise-t-on qu'une insertion rapide, malgré la précarité d'une telle insertion (White et Lévesque 2001) ?

Dans la mesure où nous postulons qu'on ne peut dissocier l'insertion sociale, l'insertion professionnelle et les aspects psychosociaux (Liénard, 2001 ; Roulleau-Berger et Gauthier, 2001), il nous apparaît important de considérer comment s'actualise l'intervention au regard de ces trois axes. L'étude de l'intervention a révélé que l'axe de l'insertion professionnelle semble dominer dans la mise en œuvre du PSJ. De plus, alors que le PSJ, tel que planifié, visait la mise en œuvre d'un cadre d'intervention conduisant à une co-responsabilisation, trop souvent il a été possible de constater que le poids de l'insertion pèse encore sur les jeunes. L'intervention conduit dans cette perspective à définir leur pouvoir en termes de stratégies individuelles d'adaptation aux réalités qui sont les leurs (Blondin, Lemieux et Fournier, 2001 ; Boivin, 2000 ; Fournier et Monette, 2000 ; Roulleau-Berger, 1998). On constate que le PSJ favorise le contact avec des jeunes aux prises avec de multiples problématiques et qu'il pourrait constituer davantage un lieu où s'actualise une perspective d'intervention non cloisonnée, intersectorielle et interdisciplinaire, capable de recevoir le jeune dans sa globalité, dans sa qualité de sujet acteur et de citoyen, tout en l'aidant à surmonter ses difficultés propres.

Le projet permettrait, d'une part, d'intégrer des connaissances théoriques et pratiques se rapportant à plusieurs thématiques et problématiques sous-jacentes au travail sur soi accompli par les participants selon les trois axes et de consolider, d'autre part, cette approche globale : construction de l'identité et de l'estime de soi, réduction des méfaits, choix éclairé de la maternité, séparation et recomposition familiale, développement des réseaux de soutien, exercice de la citoyenneté, construction d'un projet de vie, etc. Certes, le travail de proximité, comme condition nécessaire à l'accompagnement du jeune dans la définition et l'accomplissement de

ces démarches, est largement valorisé dans le dispositif, mais pour autant le travail d'évaluation de cette relation, de ses effets, tout comme le suivi de cette dernière, semblent être réduits. Or cette condition semble être tout aussi nécessaire pour parvenir à la réalisation d'un projet collectif de solidarité avec les jeunes en difficulté. En mettant en avant l'axe de l'insertion professionnelle, l'intervention semble porter atteinte à la vision globale planifiée. Le PSJ, issu de priorités gouvernementales, semble confronté à un devoir de cohérence au regard d'une foule de rapports publiés par des organismes conseils tels le Conseil permanent de la jeunesse (Blondin, Lemieux et Fournier, 2001), le Conseil de la santé et du bien-être (Conseil de la santé et du bien-être, 2001), et au regard de la *Politique Jeunesse* (Québec, 2001a). Ces rapports et la « Politique » ont en commun d'accorder une grande importance à la participation sociale des jeunes et à l'exercice de leur citoyenneté, sans négliger pour autant leur insertion professionnelle. Les notions de réseau de soutien (Lesemann, 2000 ; Malenfant *et al.*, 2002 ; White et Lévesque, 2001), de participation sociale et de citoyenneté rendent compte de cet axe d'insertion sociale et peuvent constituer des dimensions à explorer davantage.

Pourtant, au-delà de cette description de l'intervention au regard des objectifs poursuivis, de la philosophie d'action appliquée et des activités proposées, il importe de s'intéresser aux collaborations développées dans l'intervention, dans la mesure où le cadre partenarial fait partie intégrante du PSJ.

6. LES COLLABORATIONS DANS L'INTERVENTION

Pour s'intéresser à la nature partenariale du PSJ dans le cadre de l'intervention réalisée, nous avons choisi d'envisager ces pratiques à partir de trois modèles typiques d'intervention en collaboration sur un continuum : la pratique de référence personnalisée, la pratique en réseau (Dhume, 2001 ; Goyette, 1999) et la pratique interdisciplinaire et intersectorielle.

La **pratique de référence personnalisée** s'inscrit dans un processus d'intervention individualisé et sectorisé où les besoins sont lus au travers des primes professionnels, disciplinaires ou organisationnels. Si un besoin jugé urgent ou important se présente chez la personne, elle est dirigée vers un autre organisme qui pourra y répondre. Dans ce cadre, il n'y a pas de travail ensemble autour du jeune et de son problème, au-delà de la référence et, parfois, il n'y a pas de suivi individualisé en commun.

La pratique en réseau équivaut à une pratique multidisciplinaire réalisée à l'image d'une course à relais, où chacun se transmet des informations ou un dossier afin de mieux servir les clients dans une perspective de continuum ou de réseaux intégrés de services, tout en se cantonnant aux pratiques traditionnelles institutionnelles qui ciblent l'individu et son réseau. On travaille parallèlement (Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, 1996). Le « *case management* » et le plan de services individualisés constituent des dimensions fréquentes de la mise en place d'un réseau de services intégrés. Si ces pratiques contribuent à assurer une continuité des soins et leur complémentarité pour répondre aux besoins des personnes, elles ne permettent pas toujours de sortir de « la logique fragmentée de la sectorisation » (White *et al.*, 2002, p. 26) même si elles font appel à des organismes communautaires. On parlera de coordination administrative et de rapprochement intrasectoriel.

La pratique interdisciplinaire et intersectorielle exige que les intervenants d'une même équipe travaillent tous « vers » un même objectif. « Sans perdre l'identité qui lui est propre, chaque discipline s'influence mutuellement et se transforme réciproquement » (Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, 1996, p. 3). Dans cette perspective « trans-institutionnelle », les partenaires ont des interactions les uns avec les autres, de même que des interactions bilatérales/interactives avec les sujets vus dans leur globalité, leur environnement et leur communauté. Cette conception des pratiques partenariales implique donc qu'il y ait, au sein d'un projet d'intervention, des collaborateurs en mesure d'intervenir sur plusieurs sous-systèmes de l'environnement (Goyette, 1999). Elle suppose également que soit prise en compte la complexité (Dhume, 2001 ; White *et al.*, 2002). Les interventions dans ce contexte laisseront plus de place au travail ensemble auprès du client, mais aussi sur les autres composantes de ses problèmes.

Bien entendu, ces modèles « purs » sont plus nuancés dans la réalité. Ainsi, dans un territoire, il est possible de retrouver une dominante de pratiques de référence personnalisée qui cohabite avec quelques pratiques en réseau.

Dans le cadre du PSJ, la mise en commun des valeurs et ressources des acteurs internes et externes se traduit par la création de procédures plus ou moins formelles ; c'est le processus partenarial. Mais ces collaborations visent à faciliter l'actualisation de l'insertion des jeunes dans le cadre d'une nouvelle intervention fondée sur une approche intersectorielle et donc multidimensionnelle de l'insertion.

Dans cette section, nous analysons l'intervention du point de vue du partenariat. Dans le cadre du PSJ, le partenariat est considéré, tant par les concepteurs que par les acteurs au plan local, comme un axe central d'implantation du PSJ. « Sans partenariat, tout repose sur l'intervenante et le PSJ ne peut rien faire », comme l'affirme un responsable d'OJ.

Dans les prochaines pages, nous envisagerons d'abord les pratiques de collaboration dans l'intervention avec les principaux secteurs d'intervention interpellés dans le PSJ et nous concluons sur les pratiques de collaboration dans l'intervention PSJ.

La plupart des CJE/OJ cultivent et maintiennent des liens avec les secteurs public, privé et communautaire, avec des degrés très variables de réussite. À certains égards, les collaborations s'observent davantage au plan du discours, notamment dans les relations avec l'entreprise privée. Il existe peu de partenariats formels et structurants. Dans la plupart des terrains à l'étude, nous avons constaté beaucoup plus de collaborations informelles, qui se résument à des échanges de services pour assurer un suivi auprès des jeunes : avec les CLSC, pour avoir un accès rapide et direct au travailleur social ; avec les écoles et les services d'éducation des adultes, pour observer et « vérifier » ou « tester » un choix d'action ; avec des entreprises pour des stages, avec des entreprises d'insertion pour se sensibiliser aux réalités du travail ; avec des organismes communautaires, pour avoir accès à du soutien matériel ou social.

Parmi les collaborations avec les ressources du milieu, il y en a un certain nombre qui reviennent plus souvent et qui ont continué à se développer depuis la fin de l'an 2 du PSJ. Certaines en sont encore à l'idéation tandis que d'autres sont déjà rendues à l'étape de la consolidation du processus partenarial. Cependant, une reconnaissance de collaboration et d'appui au PSJ de la part des dirigeants de quatre secteurs importants lors du Forum du PSJ en octobre 2002 est tangible : le Conseil du patronat, la Fédération des commissions scolaires, l'Association des centres jeunesse du Québec et l'Association des CHSLD et CLSC. Si cet appui n'est pas suffisant pour assurer les collaborations sur le terrain, il permet au moins d'encourager et de soutenir les initiatives locales.

Par ailleurs, dans plusieurs CLS, on a développé d'intéressants outils de suivi qui permettent à leurs membres de discuter du plan d'action de l'ensemble des jeunes du PSJ, qu'ils soient en période intensive ou en suivi. Si ces outils ont été développés dans des régions ayant une masse critique de jeunes encadrés par le PSJ, d'autres CJE ont, dès le début, écarté la possibilité de discuter de l'ensemble des jeunes. Les partenaires ne sont sollicités par le CJE que lorsque des difficultés requièrent leur expertise. Dans ces territoires, en fait, cette deuxième année du projet a

vu s'actualiser un certain nombre de pratiques de rapprochement, tant à l'intérieur du CLS qu'entre les agents et intervenants : rapprochement concrétisé par des contacts informels au téléphone ou en personne ; création de sous-comités pour analyser des dossiers qui demandent plus de créativité ; organisation de réunions dans différents organismes pour sensibiliser les membres du CLS aux ressources du milieu et sensibiliser le milieu à l'existence du PSJ ; rencontres plus sociales.

6.1. LES RELATIONS AVEC LA SR (SÉCURITÉ DU REVENU)

Les relations avec la SR, au plan de l'intervention proprement dite, sont assez limitées, dans la mesure où la référence de la SR au CJE/OJ se fait dès le départ du processus et la SR joue ensuite un rôle plus effacé, jusqu'au moment où le jeune doit revenir à la SR. La relation de collaboration avec la SR se joue essentiellement dans le premier contact avec les jeunes, pour leur expliquer en quoi consiste le PSJ et les référer rapidement au CJE/OJ afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous dans les jours ou heures qui suivent. On est très conscient, chez les intervenants et agents, de l'importance de la rapidité de la prise en main et de l'accueil chaleureux et stimulant par tous les intervenants concernés. Des mécanismes de référence rapide et personnalisée qui permettent de ne pas « perdre » les jeunes ont été développés. Les intervenants des CJE/OJ et les agents se parlent davantage et affinent leur présentation du PSJ pour la rendre stimulante et cohérente. Cependant, une fois la référence des jeunes faite, les agents de la SR ne sont plus impliqués activement dans la phase intensive ou dans la phase de suivi, à moins d'un abandon du jeune. Or, dans ces cas d'abandon, la souplesse est de mise. Ainsi, dans le cadre du CLS, les agents du CLE, qui doivent décider dans ces situations du statut du jeune, vont parler avec les intervenants des CJE/OJ avant de prendre une mesure de « fermeture » du dossier PSJ et, le cas échéant, confirmer un retour à la SR. En dehors de ces situations d'abandon, lorsqu'un jeune réalise l'ensemble du parcours du PSJ, ce n'est que vers la fin de la phase intensive du jeune dans le PSJ que l'on reprendra contact avec la SR pour envisager un retour à la SR ou EQ pour définir de nouvelles mesures d'employabilité, de retour aux études ou d'insertion en emploi.

6.2. LES RELATIONS AVEC EQ (EMPLOI QUÉBEC)

Dans le quotidien du PSJ et dans la plupart des territoires, les relations de l'organisme jeunesse avec EQ se déroulent souvent bien puisque, dans la plupart des territoires, les tensions du début ont laissé place à des collaborations riches qui s'appuient sur le travail réalisé au CLS, mais aussi sur la bonne entente personnelle. À l'image de la collaboration avec la SR, tous

veulent généralement faciliter l'accès du jeune à des mesures. Ainsi, dans plusieurs cas, la relation du jeune avec la SR ou EQ était établie par l'entremise de l'intervenant du CJE, qui appelait lui-même la SR ou EQ de façon informelle, afin de réduire les contraintes bureaucratiques pour le jeune. Lorsque la question de la mesure de formation (EQ) se posait pour les jeunes rencontrés, les projets de plusieurs de ces jeunes ne correspondaient pas aux lignes directrices d'EQ. Afin d'éviter au jeune de faire face à un échec, l'intervenant du PSJ envisageait d'autres moyens d'actualiser ce plan et/ou réorientait le jeune vers d'autres projets. Cela explique en partie, selon plusieurs acteurs du terrain, le fait que peu de demandes soient dans les faits refusées, car, dans plusieurs territoires étudiés, seulement celles jugées « financables » sont formellement présentées à EQ et au CLS.

On est réaliste avec Emploi Québec, on essaie pas trop d'en demander, c'est peut-être parce qu'on sait comment ça marche Emploi Québec, ils nous envoient leur liste, ils sont très, très transparents sur leur façon de faire, qu'est-ce qu'ils peuvent subventionner, des choses comme ça. Je me dis, c'est sûr si j'essaie d'envoyer 15 jeunes en ligne comme Y. exemple, il voulait aller faire du spectacle. Je vais pas l'envoyer à Emploi Québec pour qu'il se fasse payer une formation à X. parce que je le sais que ça va être refusé. [...] Fait qu'en quelque part je veux dire Emploi Québec ils ne me refusent jamais rien parce que quand je demande de quoi c'est parce que ça va marcher, tu sais. Des fois, ils vont me dire, ça, on ne peut pas. Mais, on a ça qui peut peut-être aller dans le même style. [...]

Les deux autres partenaires ont quand même des restrictions que nous autres il faut « dealer » avec en quelque part. Ça va bien tant qu'on comprend ça, tant qu'on est réaliste. Sinon, c'est sûr qu'on va se péter le nez sur les portes fermées, que ça marchera pas, puis les jeunes, on va leur donner de faux espoirs, pauvres petits, tu sais. Ce sera des échecs de plus pour eux autres et je ne pense pas que ce soit le but du Projet Solidarité Jeunesse là. C'est pas mal ça qu'il en est pour Emploi Québec et Sécurité du revenu aussi tant qu'à y être (intervenant d'un CJE/OJ).

Par ailleurs, les assouplissements qui étaient audacieux, voire à la limite du tolérable en l'an 1, deviennent sanctionnés par les instances régionales de suivi du PSJ ou les directions régionales de EQ ou de la SR, et même nationales. Inversement, les assouplissements décidés au plan national ou régional ont pu, plus ou moins selon les régions, « pénétrer » dans les modes de fonctionnement des CLS, atténuant certains irritants entre les partenaires ; en témoignent l'extension de la période intensive de 13 à 24 semaines, la réduction de la période de 24 à 12 mois de délai après abandon des études pour reprendre l'éducation des adultes, l'accès au 500 \$ pour favoriser l'intégration au travail, les frais de transport pour soutenir le retour au travail, la subvention pour le retour aux études, l'accès aux secteurs « saturés » selon les normes d'EQ, etc.

Dans la perspective du « plan B » et pour permettre que le jeune maintenu au PSJ bénéficie d'un soutien, un CLS d'une région urbaine a développé une initiative intéressante. En contrepartie de l'accès des jeunes du PSJ à la mesure de formation, le CLS a traité, pendant l'an 2, certaines dépenses liées à la scolarisation au même titre que des frais de transport et de garderie. Ces dépenses ont été reconnues et approuvées par l'instance régionale de suivi du PSJ. On se souvient que le CLS a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer ces sommes selon les besoins. De plus, ce fonds discrétionnaire vise essentiellement à maintenir le jeune dans le PSJ pour protéger sa relation avec le CJE, pour protéger le surplus de participation : « *On soutient l'effort du risque du jeune avec un filet de sécurité* » (intervenants de la SR).

Malgré cela, dans la plupart des terrains à l'étude, la direction régionale d'EQ n'a pas accepté d'élargir formellement la liste des professions ouvertes, alors que plusieurs CLS et agents locaux d'EQ peuvent interpréter, avec beaucoup de souplesse, l'accès à certaines formations « saturées », à condition de bien expliquer aux jeunes les contraintes du marché et d'essayer d'obtenir des garanties d'emploi de la part des employeurs pour ces jeunes. Les dynamiques local/régional différentes selon les régions nous aident à mieux comprendre les différences entre les terrains à ce niveau; dans une région, la direction régionale laissait peu apparaître les marges de manœuvre possibles, tandis que le national avait encouragé la souplesse quant à l'utilisation de la liste des professions.

Au-delà des difficultés pour avoir accès aux mesures d'EQ et à la mesure de formation en particulier, pour certains jeunes, EQ jouent un rôle important dans leur cheminement. D'une part certains jeunes en suivi et en post-suivi du PSJ participent à des activités d'employabilité offertes par EQ (préparation pour l'emploi, aide à l'emploi, etc.). D'autre part, certains jeunes participent à la mesure de formation, les projets de ces jeunes s'inscrivant davantage dans les priorités d'EQ. Dans ces cas, la plupart du temps, l'accès à la mesure de formation est direct et rapide et les jeunes obtiennent leur financement sans difficulté. Par conséquent, les enjeux de la collaboration dans l'intervention concernent le maintien d'un suivi des jeunes (soit par le CJE/OJ, soit par EQ) pour qu'ils poursuivent et terminent leur formation.

6.3. LES RELATIONS AVEC LE MILIEU DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES

Les relations avec le milieu de l'éducation et de la formation des adultes (rattaché souvent aux écoles secondaires), essentiellement de juridiction provinciale depuis 1998, sont très fréquentes. Les références personnalisées

sont nombreuses et il existe des antécédents de collaboration entre les CJE et EQ et les milieux de l'éducation. C'est encore une voie privilégiée pour les jeunes du PSJ qui ont rarement terminé leurs études secondaires. Et il y a des rapprochements et une certaine ouverture des milieux de l'éducation sur les aspects « non éducatifs » et « psychosociaux » qui sont toujours présents dans le cheminement des jeunes. Les liens sont variables selon les territoires, et des tensions peuvent avoir surgi à cause de la perception de dédoublement des missions. Cela dit, il semble y avoir des rapprochements et des échanges pour encore une fois favoriser de meilleurs arrimages et améliorer les suivis des jeunes. Cela se traduit par des visites entre intervenants ou par des visites des intervenants des milieux scolaires qui viennent rencontrer les jeunes au CJE ou qui les accueillent, même pour des « stages » d'observation, afin de valider leur choix de plan d'action. Les acteurs tentent aussi d'assouplir les critères d'admission et de soutien financier des jeunes, comme on l'a souligné plus haut. Certains programmes de formation prévoient des services spéciaux, notamment pour les jeunes mères monoparentales. Et les acteurs reconnaissent l'importance d'un suivi social plus présent, mais, dans les faits, les arrimages ne se font pas toujours entre les intervenants des CJE/OJ.

De plus, certains CJE/OJ reconnaissent l'importance de ce suivi, mais ne peuvent le poursuivre aussi activement, faute de temps et d'entente plus précise avec les milieux d'éducation dont les ressources sont aussi limitées sur le plan psychosocial. Ainsi, une certaine complexité des besoins des jeunes est enfin reconnue sans pour autant parvenir au développement d'une intervention « interdisciplinaire ». Les intervenants du PSJ ne s'occupent plus autant des suivis une fois les jeunes admis dans ces programmes de formation, alors que les besoins psychosociaux et matériels de « base » demeurent. On observe en outre que les liens informels sont parfois à rétablir là où il y a eu des changements de personnel. Et encore ici les partenariats formels et les structurants font cruellement défaut et obligent à renouveler les ententes et contacts personnels.

6.4. LES RELATIONS AVEC LES CLSC

Avec les CLSC, les liens sont plus rares malgré la volonté exprimée par plusieurs CJE/OJ d'en avoir davantage. Les intervenants reconnaissent en effet les besoins des jeunes sur le plan de la santé physique (grossesse, toxicomanie, etc.) et de la santé mentale, sur le plan psychosocial et de l'expertise nécessaire des CLSC. Cependant, les CJE/OJ évoquent souvent la difficulté d'avoir accès aux services des CLSC, et ce, plus à cause de la surcharge de travail que du manque d'ouverture du personnel

des CLSC. On doit relever aussi la collaboration de plusieurs CLSC, via les tables de concertation jeunesse et pauvreté, et la disponibilité des cliniques jeunesse pour les problèmes de MTS, grossesse, etc. D'ailleurs, parmi les ouvertures remarquées lors de la collecte de données, des visites des cliniques jeunesse avec des jeunes de PSJ sont organisées pour les sensibiliser aux services existants et, plus particulièrement, aux suivis pendant les grossesses et au danger des MTS. Des CJE/OJ commencent même à conclure des ententes afin d'avoir un accès rapide à un travailleur social ou à une infirmière du module jeunesse, sans passer par l'accueil du CLSC. Une exception remarquable à cette tendance est un organisme jeunesse avec mandat du PSJ, qui a une entente tacite depuis plusieurs années avec le CLSC, permettant justement cet accès direct avec les intervenants jeunesse sans passer par l'accueil. Mais le CLSC est à l'origine de l'organisme jeunesse qui a un mandat du PSJ : l'organisme est une ressource créée avec l'aide du CLSC, devenue autonome financièrement, mais qui a conservé un lien structurel avec le CLSC (présence sur le CA de l'OJ).

Encore ici, ce travail en parallèle est à classer parmi les « références personnalisées » ponctuelles au sujet de problèmes assez circonscrits, mais ne repose pas sur un partenariat pouvant donner lieu à une intervention continue et suivie multidisciplinaire ou transdisciplinaire.

6.5. LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES

Les liens avec les entreprises privées sont souvent peu développés dans la plupart des territoires étudiés. L'entente provinciale entre le gouvernement et les chambres de commerce a suscité beaucoup d'espoirs et de déceptions. Cette entente provinciale a heurté des ententes locales, qui existaient déjà avant le PSJ, et des collaborations de longue date. L'entente nationale avec la Chambre de commerce n'a certes pas contribué à développer des liens nouveaux. De plus, les conditions difficiles de cette entente n'ont pas donné les fruits escomptés et plusieurs ententes locales n'ont donné aucun résultat concret et n'ont pas été renouvelées à terme. Cependant, certaines régions ont mis énormément d'énergie à développer des liens avec les entreprises. L'embauche de personnel spécial pour développer des ententes avec des entreprises privées, pour avoir des places pour les jeunes du PSJ, doit être souligné. Si elles ont réussi à avoir des appuis formels, elles n'ont cependant pas réussi à placer des jeunes, sauf dans quelques régions où, par exemple, dans un territoire, un représentant de la chambre de commerce siège au Conseil local de suivi. Dans ce cas, nous avons plusieurs exemples concrets de jeunes qui ont bénéficié

d'un stage qui s'est transformé en emploi. Dans d'autres régions, on a produit des bottins et établi des liens avec les entreprises « que l'on connaît ».

Ainsi, dans un des territoires, et cela dès le début du projet, une personne a été engagée pour sensibiliser les partenaires et développer des liens entre le PSJ et certains projets structurés dans la région ; et l'on visait explicitement à trouver des lieux de stages et d'emplois pour les jeunes. Si, du point de vue théorique, ces collaborations étaient extrêmement intéressantes, parce que visant à favoriser une insertion plus durable en emploi et une appartenance à un projet stimulant dans une organisation reconnue (une municipalité, une société de transport en commun, etc.), à notre connaissance, les jeunes de PSJ n'ont pas pu en fin de compte bénéficier de ces projets. Dans ce cas également (mais aussi dans deux autres territoires), une liste imposante de partenaires a été dressée afin d'accueillir les jeunes en stage. Mais, pour plusieurs raisons, ces listes d'entreprises n'ont pas donné lieu à des collaborations structurées et opérationnelles. Dans plusieurs de ces territoires, il est clair que les entreprises ne sont pas sollicitées par les intervenants du PSJ qui envisagent comme difficile la participation des jeunes ayant plusieurs problématiques. En outre, peu de ressources ont été consenties en général pour faire le lien entre le jeune et l'entreprise. Ainsi, dans les cas où l'intervenant contacte l'entreprise, il est difficile de déterminer la participation du jeune et de montrer comment l'organisme jeunesse peut soutenir le jeune dans son passage dans l'entreprise.

Par ailleurs, certains projets ou collaborations avec le monde des entreprises qui ont émergé lors des engagements de solidarité n'ont pu être développés pour la clientèle du PSJ, dans la mesure où aucune ressource n'était prévue pour ces projets. Dans ce contexte, une autre expérience intéressante s'est développée dans un territoire urbain : le soutien financier de la direction générale d'EQ a permis de dégager une personne de la Chambre de commerce pour faire passer des entrevues aux jeunes dans les locaux des CJE/OJ et soutenir leurs recherches d'emploi. Dans un autre territoire, plus tard dans notre période d'observation, le financement du PSJ a permis de libérer un employé pour qu'il se consacre exclusivement à la recherche de partenaires pour l'ensemble du CJE, y compris le PSJ.

En bref, si les collaborations entre le PSJ et les entreprises ont été ténues, les jeunes n'en bénéficiaient que très peu. Dans quelques territoires étudiés, on a mis sur pied des projets susceptibles de créer de l'emploi pendant que d'autres sont fort prometteurs.

6.6. LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES D'INSERTION

On remarque bon nombre de collaborations avec des entreprises d'insertion qui accueillent des jeunes, là où elles existent : elles sont surtout implantées à Montréal, notamment dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

En dehors de la région montréalaise, force est de constater le peu de jeunes dans ces entreprises d'insertion, surtout en milieu rural, où elles sont peu nombreuses.

Le défi, là où ces entreprises d'insertion existent et collaborent avec le PSJ, consiste à bien arrimer l'encadrement et le suivi du CJE et de l'entreprise d'insertion. Dans plusieurs cas, lorsqu'un jeune est accepté dans l'entreprise d'insertion, cela signifie un suivi moins grand de la part du CJE. On souligne dans ces cas l'importance que le jeune ne se sente pas abandonné.

Notons que certains CJE ont développé des plateaux de travail dans ces entreprises pour les jeunes en phase intensive : le but est déjà de développer une certaine connaissance du travail et même une « culture du travail » chez ces jeunes qui ont vécu de petits emplois très irréguliers. Dans la phase intensive, on peut parler de pratique en réseau, dans la mesure où ces séjours en entreprise font partie d'un plan d'action qui demeure sous la responsabilité des intervenants des CJE. Mais les séjours en entreprise d'insertion pendant la phase de suivi sont souvent « moins suivis » par les intervenants du PSJ et il y a relais (une référence personnalisée) aux entreprises qui peuvent offrir un encadrement, qui n'est pas nécessairement aussi global et « serré » que celui que les intervenants du PSJ pourraient offrir. Il reste à clarifier les rôles et responsabilités mutuels, pendant ces séjours des jeunes en phase de suivi. Dans ces conditions, les entreprises d'insertion apparaissent comme une piste d'intervention très pertinente pour nombre de jeunes qui ont peu d'expériences de travail et des besoins psychosociaux encore importants.

6.7. LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Tous les milieux comptent plusieurs organismes communautaires et une culture communautaire très développée. Les collaborations sont parfois nombreuses, notamment pour assurer la transmission des informations aux jeunes, lors de la phase intensive, ou pour soutenir et aider les jeunes à obtenir un logement, de l'aide alimentaire, à rembourser des dettes, à avoir accès à des services pendant la grossesse, etc. Cependant, on constate que plusieurs organismes communautaires ne considèrent pas avoir toutes les ressources financières requises et considèrent les CJE comme plus « grassement » subventionnés, ce qui peut nuire au développement des

projets en collaboration avec les CJE dans le cadre du Projet Solidarité Jeunesse. Par ailleurs, plusieurs CJE ne sont pas considérés comme des organismes « communautaires » et éveillent donc une certaine méfiance, voire de la jalousie. Cela peut amener des relations plus prudentes entre CJE et organismes, malgré leur présence à plusieurs tables de concertation et leurs collaborations à de nombreux projets plus larges. Là où les liens n'étaient pas déjà très bons, on a commencé à faire des rapprochements et le « froid » qui a pu exister au début du PSJ, notamment à cause de la critique de la mise en œuvre des parcours obligatoires pour les jeunes, s'estompe. Les CJE sont sensibles aux perceptions du milieu communautaire et sont prudents dans la façon de collaborer à des projets plus larges touchant les jeunes.

Globalement, le PSJ n'a pas suscité le développement de nouveaux partenariats qui n'existaient pas déjà. Des références personnalisées ou parfois des pratiques en réseau, surtout pendant la phase intensive, s'observent alors que les organismes apportent une expertise limitée qui s'inscrit dans un plan d'action encadré par les intervenants du PSJ.

4

**PROFILS DES JEUNES
PARTICIPANTS AU PSJ**

La présentation des jeunes participants au PSJ vise à montrer qui sont ces jeunes et quel est leur itinéraire. En adoptant une approche biographique, nous avons pu dans le cadre de la recherche nous attacher non pas simplement à dégager une lecture statique de la situation des jeunes au regard des positions et des statuts qu'ils ont occupés ou occupent mais aussi à saisir la dynamique des différentes lignes biographiques qu'ils traversent. En ce sens, le présent chapitre permet, dans un premier temps, de saisir les profils des jeunes rencontrés tandis que le chapitre 5 cherchera à rendre compte de l'évolution dynamique de la situation des jeunes. En effet, comprendre ces jeunes et la contribution du PSJ dans leur itinéraire de vie exigeait de comprendre tout autant qui ils étaient, ce qu'ils avaient entrepris comme démarches et quels en étaient les résultats au plan de leur insertion. Par conséquent, notre analyse s'appuie sur trois grilles conceptuelles construites à partir des données recueillies sur l'histoire de ces jeunes. Le concept de **profil** utilisé dans ce chapitre nous permet d'établir les conditions objectives de l'insertion de ces jeunes. Connaître leurs difficultés et leurs forces pour concrétiser leur processus d'insertion constitue en effet un premier angle d'analyse qui permet d'établir les éléments déterminants de la destinée des individus (Bellot, 2005). Cependant, notre ancrage dans l'approche biographique s'appuie sur un cadre théorique de la structuration qui tente de saisir le pont entre l'acteur et la structure ; elle permet ainsi de considérer comment l'individu utilise sa marge de manœuvre dans l'univers des possibles qui l'entoure. Les profils permettent dans ce cadre de comprendre les contraintes et les opportunités qui sont le lot de ces jeunes.

Dans un deuxième temps, le concept de **parcours** permet de saisir les démarches que les jeunes ont entreprises dans le cadre de leur participation au PSJ. Le parcours vient donc baliser de manière dynamique les logiques d'action des jeunes en montrant comment ces jeunes surmontent leurs difficultés et exploitent leurs forces. Le parcours est donc ici un concept qui permet de saisir les différents univers qui ont été affectés par la participation au PSJ.

Finalement, le concept de **trajectoire** constitue ici un outil analytique qui permet de faire état, d'une part, des conditions objectives des jeunes, du sens qu'ils ont accordé à leur parcours pour rendre compte de l'effet dynamique de la participation au PSJ sur les différentes lignes biographiques de l'individu. Dans ce cadre, la trajectoire permet de caractériser la situation des jeunes au regard de l'identité de l'individu, de son évolution, de son statut, de ses conduites, de sa position sociale et de ses relations. La trajectoire permet ainsi de dresser un pont entre les conditions objectives de production et de reproduction sociale, soit les éléments déterminants de la destinée des individus (Bellot, 2001). Elle vise à appréhender la mise en mots, le sens biographique que donne l'individu aux rencontres qu'il fait ou non, aux démarches qu'il entreprend ou non, aux interactions qu'il vit ou non (Bellot, 2005).

Mais avant d'aller plus loin dans cette description, en guise d'introduction, voici le portrait de cinq jeunes rencontrés durant notre recherche.

1. EN GUISE D'INTRODUCTION : CINQ PORTRAITS DE JEUNES PARTICIPANTS AU PSJ

Dans ces cinq portraits, qui sont autant de figures illustratives de certaines situations et expériences vécues par les jeunes rencontrés durant la recherche, nous avons utilisé comme critères de contraste, quatre éléments: le sexe, la région, l'histoire antérieure du jeune et ses réalisations durant le PSJ.

L'histoire de Karine¹ illustre, selon nous, l'histoire d'une jeune fille qui a éprouvé de nombreuses difficultés familiales et personnelles durant son enfance, qui vient d'une région éloignée et qui a pu, grâce à sa participation au PSJ, réaliser un retour aux études et trouver un emploi pour soutenir financièrement cette démarche de formation dans une dynamique de **passage à l'autonomie de la vie d'adulte**.

1. Les noms des jeunes sont fictifs.

KARINE : EN ROUTE POUR L'AUTONOMIE

Karine à son arrivée au PSJ

Karine avait 7 ans lorsque ses parents ont divorcé. Elle a toujours habité avec sa mère, sa jeune sœur et son petit frère. Pendant quelques années, elle voyait son père une fin de semaine sur deux, puis il a quitté la région. Depuis, elle a très peu de contacts avec lui ; selon elle, il ne sait même pas quel âge elle a. Au cours de son enfance et de son adolescence, elle a déménagé à plusieurs reprises parce que sa mère « rencontrait des gars ». Karine a donc passé sa vie avec plusieurs hommes différents. Il y aurait eu quelques incidents de violence avec deux des « chums » de sa mère, mais dès qu'un homme levait la main sur ses enfants, sa mère le mettait à la porte. À chaque déménagement, Karine devait se constituer un nouveau réseau d'amis : « des amis, j'en avais, mais c'était de les refaire après [...] j'avais tout un cercle, moi, mais il fallait que je parte, ça y est, il va falloir recommencer ».

Dans sa jeunesse, Karine se tenait avec une « gang » qui faisait plusieurs coups, petits vols, etc. Elle dit ne jamais avoir été arrêtée, mais simplement avoir dû donner son nom à des policiers. Elle n'a jamais consommé de la drogue, bien qu'elle ait fréquenté des gens qui, eux, en prenaient.

Karine a connu un cheminement scolaire plutôt difficile. Les déménagements fréquents ont évidemment contribué à cette situation, mais Karine a aussi eu un problème de santé à la fin du primaire : « Un an, j'ai été obligée d'arrêter parce que je faisais juste dormir puis j'étais pas concentrée à l'école. [...] j'ai encore pris plus de retard avec ça. » Ce n'est que depuis la 3^e année du secondaire que la maladie est sous contrôle grâce à des médicaments. Karine a donc redoublé deux fois la 6^e année. Il faut dire qu'à ce moment-là, elle travaillait dans un restaurant les fins de semaine, même si elle n'avait que 13 ans. Entre les exigences du travail et la fatigue de la maladie, on comprendra que Karine ait éprouvé des difficultés à l'école.

En fait, Karine a senti très tôt la nécessité de contribuer au revenu familial : « Ma mère en a arraché, avec trois enfants là sur le bien-être là, toute seule, pas d'homme, pas de pension alimentaire. Elle ne travaillait pas jusqu'à temps que je travaille, je l'aidais pas mal. J'ai déjà payé plusieurs fois des épiceries, l'électricité. Quand je travaillais [dans un bar], je gagnais 500 \$ par fin de semaine, puis j'arrivais, je lui donnais. » Karine et sa mère ont donc commencé à travailler en même temps, au même endroit. Sa mère travaillait au noir, car, comme l'explique Karine, « elle n'avait pas le choix si elle voulait arriver ». À partir du moment où Karine a obtenu ce premier emploi, elle a toujours été un soutien financier pour la famille. Elle a d'ailleurs laissé l'école « régulière » avec une 3^e secondaire pour travailler davantage. Elle a poursuivi sa 5^e secondaire IV à l'éducation pour adultes, le soir. Elle a tout réussi sauf l'anglais, qu'elle a repris l'année suivante, avant d'abandonner définitivement. À ce moment, elle avait deux emplois à temps partiel, travaillant comme pompiste et serveuse.

Au moment de faire sa demande à la SR, Karine était sans travail. Quelques mois plus tôt, elle avait déménagé une fois de plus, cette fois parce que sa mère avait quitté le « chum » avec qui elle habitait depuis un an. Karine a essayé tant bien que mal de trouver du travail dans la nouvelle ville, mais sans succès. Elle voulait à tout prix aider sa mère qui éprouvait de nouveau des problèmes financiers. C'est sa mère qui lui a demandé de faire sa demande d'aide sociale et Karine s'y est résignée bien malgré elle : « Ça fait que j'ai dit "Je vais y aller". Je ne voulais pas pantoute, je ne voulais pas. [...] Je ne voulais pas, tu sais, puis là ma mère a tout le temps été là-dessus, puis je ne veux pas suivre les pas de ma mère. » D'ailleurs, ce qui l'a motivé à accepter le PSJ, c'est bien que cela lui évitait d'être « sur le bien-être ». Elle voulait absolument se trouver un travail et croyait que le PSJ lui permettrait d'atteindre cet objectif.

Karine après le PSJ...

Karine a trouvé un emploi (25 h/sem) en restauration [chaîne de restauration rapide] seulement quelques semaines après avoir amorcé sa phase intensive. Elle a alors poursuivi le PSJ à temps partiel seulement. Elle n'a donc pas participé à toutes les activités régulières. Elle a tout de même appris à se servir d'un ordinateur pour faire son CV et faire des recherches d'emploi sur Internet. Elle a aussi rencontré les intervenantes régulièrement, profitant de ces moments pour faire le point sur sa situation personnelle ou ventiler par rapport aux difficultés vécues au travail ou ailleurs. Elle a beaucoup apprécié le soutien humain et même psychologique de la part des intervenantes qui ont « toujours été là pour moi ».

Lorsqu'elle était en phase de suivi, Karine a décidé de retourner aux études. Le domaine de la coiffure lui avait été suggéré par un de ses anciens patrons qui lui aurait dit : « Tu travailleras pas dans un restaurant toute ta vie, toi là ; fais ton cours de coiffure, ça va être ta porte de sortie. » L'idée a fait son chemin, sans doute nourrie par les conditions de travail pas toujours faciles que connaissait Karine dans son emploi. Comme elle n'était pas admissible à une mesure de formation en raison du domaine choisi, elle a fait une demande de prêts et bourses, puis elle s'est inscrite au DEP en coiffure. L'intervenante du PSJ l'a secondée dans toutes ses démarches.

Au moment de l'entretien, Karine étudie 25 h par semaine et en travaille le même nombre. Elle partage un logement avec une colocataire depuis un an. En combinant son salaire au prêt étudiant, elle arrive à joindre les deux bouts : « c'est serré un peu, mais c'est correct ». Elle semble animée d'un nouvel espoir et d'une volonté de réussir. Elle dit avoir plein de rêves pour son avenir professionnel, notamment d'avoir son propre salon « haut de gamme ». Elle se voit aussi avec des enfants, un conjoint et une petite vie simple.

Karine affirme que le PSJ a été bénéfique pour diverses raisons. D'abord, elle s'est rendue compte qu'elle manquait de confiance en elle et que cela avait un impact dans ses rapports avec les autres : « je m'occupais trop des autres et non de moi. Puis que je me laissais souvent sous-estimer ». Elle croit que les rencontres avec les intervenantes l'ont beaucoup aidée à travailler cet aspect : « ils m'ont appris à foncer, à peut-être mettre un petit peu de côté ma timidité, parce que j'étais gênée d'aller voir un employeur, je ne savais pas quoi dire, ça fait que là ils m'ont dégênée là-dessus pas mal ».

Cette habileté à dire les choses a pu notamment être utilisée avec son employeur actuel, qui a des sautes d'humeur et qui manifeste souvent de l'impatience à son égard lorsque les choses ne vont pas très bien au restaurant. Karine est fière d'avoir réussi à le confronter sur cet aspect : « Parce qu'on a eu une réunion de climat, ça fait que là, je lui ai dit ce que j'avais à dire, puis il a dit "Oui c'est vrai, c'est correct". Là, le lendemain il me parlait correct. » En ce sens, le PSJ aura permis à Karine de s'affirmer tant dans sa vie personnelle que professionnelle. C'est là un acquis de taille.

L'histoire de Louis est aussi marquée par les difficultés personnelles et familiales; originaire d'une grande ville où il vit encore dans un quartier pauvre, sa participation au PSJ s'est traduite par de nombreuses tentatives d'insertion en emploi sans pour autant parvenir à le stabiliser. Il est donc toujours en quête **d'un emploi stable**.

LOUIS, EN QUÊTE D'UN EMPLOI STABLE

Louis, à son arrivée au PSJ...

Louis a une histoire familiale plutôt mouvementée. Son père, qu'il dit alcoolique et drogué, était violent. C'est pour cette raison que Louis a été suivi par une travailleuse sociale d'un centre jeunesse lorsqu'il était enfant. Louis affirme qu'il vivait cette violence au quotidien : « à tous les matins, j'arrivais à l'école, j'étais tout poqué [...] J'avais de la misère à étudier à cause de ça. » Sa travailleuse sociale a donc appelé la police et son père a été incarcéré. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois : à quelques reprises, son père avait « fait du temps » pour violence conjugale et pour fraude, à l'aide sociale notamment. À chaque épisode, la famille déménageait, si bien que Louis a changé d'école primaire quatre fois.

À quatorze ans, Louis a quitté le foyer familial pour habiter avec un ami de trois ans son aîné qu'il considère comme son demi-frère. C'est aussi à ce moment-là qu'il a abandonné l'école : « j'ai lâché l'école, j'étais écéuré, j'étais pas capable de vivre à cause de mon père ». Il était alors en 2^e secondaire. Cette situation difficile a été exacerbée par le fait qu'il était sans nouvelle de sa mère. Il savait qu'elle avait quitté son père, mais il ne savait ni où ni comment la joindre. Au bout de deux mois, c'est elle qui a repris contact avec lui.

Louis précise toutefois que le fait d'avoir connu un cheminement scolaire difficile n'est pas l'unique raison pour laquelle il a quitté l'école : il avait aussi envie de travailler. Il s'est alors trouvé un premier boulot de livreur pour un dépanneur. À partir de ce moment, il a enchaîné divers petits boulots : vendeur de crème glacée, préposé à l'entretien dans un karting, aide-serveur dans une discothèque (s'occupe aussi du son et de l'éclairage), chargeur de camion, préposé dans un lave-auto, sérigraphie. Plusieurs de ces emplois sont « en dessous la table ». Dans tous les cas, soit il a quitté volontairement son emploi, soit il a été remercié. Louis reconnaît d'ailleurs qu'il a un problème sur ce plan : « Quand j'ai une job, je suis pas capable quand j'aime pas ça, je suis pas capable de la garder assez longtemps. Tu sais, c'est peut-être un de mes seuls défauts. » L'intervenant confirme d'ailleurs que Louis n'a aucune difficulté à se trouver un emploi, mais qu'il arrive difficilement à s'y maintenir.

En ce qui a trait à l'histoire familiale d'emploi, Louis est l'un des rares jeunes qui correspond au modèle ciblé à l'origine par le PSJ dans la mesure où ses deux parents ont connu des périodes prolongées à l'aide sociale. Sa mère est actuellement prestataire. Elle habite présentement avec son nouveau « chum » en banlieue dans « une maison à 350 000 \$ », mais elle a une autre adresse officielle, ce qui lui permet d'avoir de l'aide sociale. Son père a travaillé dans une manufacture pendant une période de cinq ans, entrecoupée de périodes d'incarcération. Actuellement, il ne travaille pas, mais selon Louis, il n'a plus droit à l'aide sociale parce qu'il a « trop de fraudes ».

Louis n'a pas un réseau social étendu. Son « demi-frère » est son principal ami. Il entretient des contacts réguliers avec sa mère. Celle-ci lui offre un soutien tantôt émotif, tantôt financier. Il maintient aussi un contact avec son « ex-beau-père », un homme qui a fréquenté sa mère pendant six mois. Il évite son père le plus possible.

Louis a fait sa demande d'aide sociale un peu après ses 18 ans. Selon lui, le fait d'avoir des parents prestataires a facilité les choses : « Puis, moi, j'ai été accepté à l'aide sociale tout de suite ; c'est à cause que mes parents étaient sur l'aide sociale. »

Au moment d'entreprendre le PSJ, Louis savait déjà dans quel domaine il voulait aller. Il a depuis longtemps la piqûre pour les techniques de scène. Pour lui, le moyen d'accéder à ce domaine était de faire un stage dans une entreprise d'insertion. Mais sachant qu'il aurait plusieurs mois d'attente avant d'avoir une place, il désirait aussi trouver un emploi

ou un autre stage dans le domaine de la scène en attendant. Ce sont d'ailleurs les deux objectifs inscrits au plan d'action. Il se dit aussi un « crack d'informatique » et aime beaucoup le sport.

Selon l'intervenant, Louis avait besoin d'un environnement, d'une place où il était à l'aise ; il était toujours au CJE, même s'il disait avoir beaucoup d'amis : « C'était super important pour lui de connaître tout le monde du CJE, de se les faire chum. » Il avait aussi besoin de travailler l'estime de soi ainsi que certains troubles de comportement, notamment l'agressivité.

Louis, durant sa participation au PSJ et les suites

Pendant sa phase intensive, Louis a fait plusieurs démarches pour s'orienter et trouver un stage ou un emploi. Avec l'aide du CJE, il a finalement réussi à faire un stage dans une entreprise privée liée aux spectacles. Il a aussi travaillé dans une entreprise d'insertion dans le domaine des arts de la scène. Il a été remercié au bout d'un mois et demi pour « troubles de comportements », même si Louis nie catégoriquement avoir de tels problèmes. Il a aussi occupé plusieurs emplois, sans jamais réussir à les garder plus de quelques mois. Il a d'abord fait de l'entretien général dans un terminus d'autobus, mais il a quitté parce que le travail était de nuit. Il a aussi travaillé à quelques reprises dans des événements culturels de la ville grâce à son « demi-frère » qui œuvre dans ce milieu ; ces contrats étaient de courte durée et ponctuels.

Sur le plan personnel, Louis a connu plusieurs expériences difficiles pendant sa participation au PSJ. L'ami avec qui il habitait depuis l'âge de 14 ans s'est « écœuré de [l]e voir » et lui a dit « tu te trouves un appart ». Avec l'aide de l'intervenant du PSJ, il a trouvé une maison d'hébergement dans le quartier. À peu près au même moment, il a appris que son ex-blonde était enceinte de lui. Cette situation a provoqué plusieurs questionnements chez Louis et exacerbé la relation avec son ex. Il était dépressif et disait à ses amis qu'il voulait se tuer.

Au moment de l'entretien, Louis est à l'aide sociale. Il habite un logement qui appartient à son ex-beau-père, en retour de quoi il réalise des travaux. Il vit en colocation avec trois autres jeunes, ce qui lui permet de vivre convenablement. Il se cherche un emploi tout en effectuant des contrats comme pigiste pour des équipes de scène. Il a plusieurs projets à court terme, mais on sent qu'il n'est pas encore branché. Il tente de s'inscrire dans une entreprise d'insertion où il pourrait mettre à profit sa passion pour les vélos. Il parle aussi d'un cours de vente et réparation d'articles de sports payé « par le gouvernement ». Cette dernière option semble pour lui une alternative plus qu'acceptable à la technique de scène : « Tu sais, j'adore, je suis déjà avec le public, je suis tout le temps avec le public, ça fait que tu sais pourquoi pas m'en aller encore dans le public vu que j'aime ça, mais dans un autre domaine, tu sais, dans les articles de sport. »

Il envisage aussi une formation en technique de scène, mais il questionne la pertinence d'étudier dans un domaine qui s'appuie beaucoup sur le compagnonnage et les contacts : « comme un cameraman, un gars cameraman montre à quelqu'un d'autre. Lui, il sait comment et lui montre à quelqu'un d'autre, tu sais, c'est de bouche à oreille, tu sais ». Louis envisage donc de rester à l'aide sociale jusqu'à ce qu'un de ces projets se concrétise : « Ben là où est-ce que je m'en vais, c'est que je reste sur l'aide sociale jusqu'à temps que je me trouve de quoi, soit un stage, ben pas un stage, une formation ou sinon une job vraiment sérieuse que j'aimerais puis que je voudrais garder là, tu sais. Je me suis toujours dit la prochaine job que j'ai, je la garde. Que je l'aime ou je l'aime pas, je la garde pareil. »

Quel bilan Louis fait-il du temps passé au PSJ ? D'abord, il affirme qu'il a beaucoup apprécié le PSJ et qu'il le recommande aux gens qu'il connaît. Sur le plan personnel, le projet lui a apporté : « Confiance encore plus en moi. Quand je suis rentré là, j'étais vraiment comme pfff : qu'est ce que je fais, je sais pas quoi faire, aide-moi, tu sais, ou fais-le à ma place, tu sais. J'étais de même quand je suis rentré là. On dirait que j'ai comme plus vieilli, tu sais. » Le PSJ lui aurait donc permis de gagner en maturité. Il croit aussi avoir appris à être « moins sec avec le monde ». On peut toutefois se demander dans quelle mesure le fait d'avoir vécu dans une ressource d'hébergement a contribué à ce résultat. Selon Louis, ce séjour lui a permis d'apprendre la vie autonome : « ils te montrent comment vivre en appartement, en colocs, tout seul, qu'est-ce que tu pourras faire, qu'est-ce que tu pourras pas faire. Ils te montrent à faire un budget, des affaires comme ça ». Cette expérience vécue pendant le PSJ, avec le soutien de l'intervenant, a donc aussi eu un impact positif sur le plan personnel.

Sur le plan professionnel, le PSJ lui a permis de mieux comprendre comment se chercher du travail : « Par rapport au marché du travail, ben ça a développé comme le talent que j'avais pour trouver une job. Ben le talent, façon de parler, là. Quelles étapes je pouvais faire pour me trouver un emploi, parce que t'as plusieurs étapes, t'as plusieurs chemins aussi pour arriver à un point. Puis de l'entrevue, pour avoir la job, tu sais, certaines affaires de même. Puis comment appeler au téléphone, comment parler avec un tel au téléphone, poser les questions correctement, formuler les questions correctement, des affaires comme ça là. » Ce sont là de précieux acquis pour toute recherche d'emploi éventuelle. Quant aux emplois ou stages obtenus dans le cadre du PSJ, même si plusieurs se sont soldés par une mise à pied, ils ont néanmoins permis à Louis d'acquérir une expérience pratique valable : « Oui, j'ai appris plus d'affaires parce que plus tu travailles, plus tu fais d'heures, plus que t'apprends. J'avais fait des erreurs puis j'apprends en faisant des erreurs. »

Le PSJ a donc permis à Louis de progresser tant sur le plan personnel que professionnel. Cela dit, on sent que Louis est toujours habité par le doute et l'ambivalence face à ses projets professionnels : « T'essaies de faire de quoi, tu veux faire de quoi mais t'es pas capable. C'est comme, ben t'es pas capable, je suis capable, oui, mais tu sais, t'es pas capable d'arriver au but où est-ce que tu veux arriver. » Les acquis réalisés dans le cadre du PSJ sont donc bien réels, mais ils semblent aussi fragiles, à l'image des liens avec des « chums » du PSJ qui se sont estompés.

L'histoire de Julien est aussi marquée par des difficultés familiales et personnelles durant l'enfance et l'adolescence. Comme il vit dans une région éloignée, sa participation au PSJ va se traduire par un rétablissement personnel au plan de sa santé mentale et de sa situation judiciaire. **Julien, en quête de confiance en soi et en les autres.**

JULIEN, VERS LA CONFIANCE EN SOI ET EN LES AUTRES

Julien à son arrivée au PSJ

Julien n'a jamais connu son père. Il est originaire de la région où il est actuellement, mais a vécu durant son enfance dans de nombreuses régions au fil des déménagements de sa mère. Sa mère souffre de problèmes de santé mentale et, durant son enfance, il oscille entre des prises en charge de la protection de la jeunesse et la vie chez sa mère. Il a ainsi connu différents placements en famille d'accueil avant d'être retiré complètement de son foyer familial à 13 ans pour être placé dans un centre d'accueil. Il explique cette situation par le fait que sa « mère n'était pas capable de [le] garder parce qu'il y avait des conflits entre eux et comme elle était extrêmement agressive, quand elle décollait, lui, il décollait aussi ».

Pour lui, ces placements et surtout celui en centre d'accueil, ont été vécus comme une « déception ». Il pensait être là pour quelques jours et, en fin de compte, il y est resté trois ans. En effet, pris en charge dans la région où vivait sa mère à l'époque, il a conduit une bataille contre le système de protection pour pouvoir retourner dans sa région d'origine. Il ne voyait pas de raison d'être dans ce centre loin de sa région d'origine alors même que ce placement signifiait une rupture complète avec sa mère qui, de toute façon, était déjà repartie dans une autre province. Coïncé dans un centre d'accueil dans une région qui n'est pas la sienne, Julien n'a pas cessé de vouloir repartir dans sa région d'origine. Il obtient finalement gain de cause à 15 ans et repart dans sa région d'origine. Arrivé là, il va mener une nouvelle bataille pour sortir du centre d'accueil où il était placé pour obtenir un placement chez ses grands-parents. « C'est là que je me suis mis à me révolter. Ce qui faisait la différence, c'est que j'étais tanné de me faire niaiser. À un moment donné, je me suis dit, qu'est-ce que je fais dans un centre d'accueil, quand je suis moi en protection de la jeunesse, je ne suis pas supposé être enfermé. On m'a shippé à l'X. J'étais supposé d'aller chez mes grands-parents et pis ça c'est pas passé comme c'était supposé. Ça a pris deux ans avant que je m'en aille chez mes grands-parents. » Sortir d'un placement institutionnel pour aller vivre chez ses grands-parents a été vécu par Julien comme une autre bataille à mener alors que, pour lui, le retour dans sa région d'origine signifiait aller vivre chez ses grands-parents plutôt que dans une institution. D'ailleurs, sa bataille pour retourner dans sa région avait pour principal but de vivre dans sa famille, c'est-à-dire chez ses grands-parents. « La famille, j'ai juste mes grands-parents qui restent comme port d'attache. » Il finira par obtenir gain de cause et partira vivre chez eux à 16 ans. Avec ces grands-parents, il menait une vie tranquille même s'il décide à cette époque d'arrêter l'école alors qu'il est en 1^{re} secondaire. Par la suite, il fera des stages dans le cadre de formations professionnelles, notamment en mécanique diesel.

À 18 ans, il fait sa première demande d'aide sociale, parce qu'il devait se prendre en charge. « Il fallait que je paye mes affaires, le gouvernement ne donnait plus d'argent à mes grands-parents, pis avec leur petite pension, ils n'étaient pas capables de me faire vivre non plus. Ils ont été capables de me dépanner un certain temps, mais pas tout le temps. Je me suis dépêché de faire mes démarches pis j'ai embarqué sur le BS à 18 ans. Je travaillais en plus à tous les étés en dessous de la table. »

À la même époque, il va commencer à commettre des vols, notamment des introductions par effraction. Pour ces différents délits, il ira en Cour trois fois et sera condamné à quatre mois avec sursis. Il estime avoir été chanceux de ne pas être allé en prison.

Par ailleurs, il dit ne pas avoir de gros problèmes de santé malgré un diagnostic de trouble de santé mentale. « J'ai rien qu'une maladie mentale, c'est toute. Je suis bipolaire qu'ils appellent maniaco-dépressif. » Il est suivi par un psychiatre, avec une médication au lithium, mais il refuse absolument de prendre des antidépresseurs. Au moment de

notre rencontre, il a repris sa médication depuis une quinzaine de jours pour répondre aux exigences de la justice qui avait assorti sa peine de sursis à une obligation de traitement psychiatrique mais aussi sur les conseils de l'intervenante du PSJ.

Julien et sa participation au PSJ

À son arrivée au PSJ, il a 20 ans. Il est sorti de l'aide sociale six mois pour travailler. Il vient de terminer un emploi déclaré d'été comme journalier dans la construction qu'il n'a pas aimé. Il considère qu'il a été « exploité et sous-payé ». Entre ses 18 ans et ses 20 ans, il dit avoir participé à des programmes dans le cadre du Parcours obligatoire. Il a ainsi participé à des activités pour la réalisation de son CV, fait des stages qui lui ont permis d'obtenir une attestation de capacité de travailler. Il dit avoir bénéficié pour son emploi d'été d'une subvention salariale. Il faisait 30 heures déclarées, mais bien davantage en réalité. Cet emploi lui a permis d'avoir de l'argent. « C'était dur mais je le faisais. Je faisais de l'argent. Moi, j'aime ça travailler parce que l'argent, c'est plaisant. Je pouvais ben plus subvenir à mes besoins que me faire payer par le BS, c'est pas fort ça là. »

Il habite au moment de notre rencontre dans une maison de chambres avec sa blonde et deux autres colocataires dans des conditions de salubrité et d'hygiène particulièrement difficiles, avec un propriétaire alcoolique qu'il tente de sevrer. Depuis quelques mois, il a découvert l'informatique et Internet et passe ses journées sur son ordinateur, ayant l'impression d'apprendre tous les jours de nouvelles choses. Son rêve, d'ailleurs, c'est de monter une entreprise d'informatique. Certes, au début, ce travail serait un peu illégal, en gravant et piratant des logiciels, mais progressivement, il souhaiterait avoir son entreprise pour faire de l'installation de programmes.

Il dit apprendre tout seul, car les cours sont trop chers, mais cette situation d'auto-dictate ne le dérange pas et il considère que son projet d'entreprise est déjà bien organisé. Il souhaite retravailler l'été prochain dans la construction de manière déclarée pour avoir droit à l'assurance emploi et, par la suite, passer l'hiver à réfléchir à son plan d'affaires et continuer sa formation en informatique de manière autodidacte. « Informatique, je vais embarquer par moi-même, je vais y aller progressivement, c'est ça que je veux faire à mon rythme. Je suis capable parce qu'il y a plein de programmes que je peux me faire subventionner. Il y a des ressources du gouvernement qui peuvent t'aider pour starter ton entreprise. Il faut juste que tu montes un bon plan. Pis je sais que j'ai un bon projet. Je sais que pour l'hiver, j'ai pas grand emploi qui s'offre à moi. L'été, par exemple, je vais retravailler. Dans deux mois, je serai plus sur le BS. Pis là, je vais travailler déclaré et après avec le chômage, l'hiver prochain, je vais monter mon plan. »

Si ces projets riment avec la création d'entreprise, les objectifs de sa participation au PSJ étaient différents. À son arrivée et durant sa participation, Julien souhaitait surtout régler ses problèmes de justice. « Ce que j'ai entrepris avec eux autres [le PSJ], c'était de m'aider à régler mes problèmes juridiques, à m'aider à me replacer, à voir mon psychologue, mon psychiatre, tout replacer mes affaires dans ma vie, tranquillement pas vite. Pis aller mieux. Moi, c'est sur ça qu'ils m'ont aidé surtout. » Comparant cette participation au parcours obligatoire, Julien indiquera que le fait de ne pas être obligé permet aussi de mieux cerner les vrais besoins, et à te « montrer ce que c'est une bonne vie, pas à obliger à faire une vie que tu veux pas ». Si ses objectifs étaient principalement le rétablissement personnel, pour Julien, ces objectifs ont été atteints notamment parce que l'intervenante du CJE s'est occupée de lui et de le lier avec d'autres intervenants. Elle était au centre des relations entre son agent de probation, son psychologue et son psychiatre.

Il résume cette aide en ces termes : « ça m'a aidé à prendre mes cartes d'assurance-maladie, elle m'a aidé dans toutes sortes d'affaires, quand pour régler les affaires, ça prenait des papiers. Elle m'aidait à trouver l'information et elle me suggérait des options. C'est pas que c'était compliqué ces affaires, mais ça m'aurait peut-être pas tenté. Elle me poussait un peu pis, ça, ça m'aidait. »

Il a aussi aimé les activités sur l'agressivité ou sur la reconnaissance de ses forces. « Ça m'a rapporté de mieux me connaître dans le fond parce que pour trouver une job, il faut que tu te connaisses, il faut que tu saches comment tu vas réagir dans telle situation. » Il évoque ainsi en ces termes le travail accompli dans les activités individuelles avec l'intervenante. « Oui, ils m'ont aidé à me restructurer dans ma vie et à me replacer comme il faut. Je peux te dire pourquoi qu'elle a été capable pis pas les autres. Parce qu'elle m'écoutait c'est juste ça, juste ça parce qu'elle m'écoutait, qu'elle me jugeait pas. » Pour lui, cette écoute contraste avec les autres intervenants qu'il a connus ou qui sont encore autour de lui. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il dit faire confiance à l'intervenante du PSJ et pas aux autres.

Quant aux activités de groupe qu'il a réalisées durant la période intensive, il dit avoir beaucoup aimé la participation à un projet collectif d'animation de la communauté. « ça, c'était cool, c'est du bénévolat et puis on faisait plaisir à du monde. C'est des expériences pis en même temps tu fais connaître ton nom. C'est avantageux. Des fois du monde qui t'ont vu là, tu passes une entrevue pis le gars, il dit "c'est pas toi qui a fait ça là ?" Il y a des avantages, il y a le cercle de contacts qui se fait, le réseau ». Il a beaucoup moins apprécié les visites d'entreprises qu'ils trouvaient inutiles en termes de contacts. Il a retenu des éléments dans certaines activités comme celle concernant le budget par exemple. Même si, pour lui, les objectifs n'étaient pas centrés sur l'emploi, il dit qu'il aurait aimé participer à des activités et un stage dans une entreprise d'insertion, « où ils te forment et t'aident à trouver une job ». Mais il n'a pas été accepté, car il avait trop d'expériences selon lui. Il aimerait aussi que les activités soient encore plus personnalisées, même s'il estime que c'est difficile de faire un programme pour chaque jeune.

Pour Julien, le PSJ lui a permis de trouver une accalmie dans sa trajectoire, de prendre le temps de se rétablir et dans ce contexte, depuis peu, de faire des projets notamment d'une entreprise. S'il est difficile de prévoir jusqu'où il ira dans ce projet, la manière dont il le pense témoigne là encore d'une vision très individualisante de son insertion. Il est le porteur de son insertion au même titre que depuis sa majorité, il se débrouille tout seul. Pourtant, le PSJ lui a appris que des adultes en qui il pouvait avoir confiance pouvaient l'aider. Il mentionnera d'ailleurs que pour son projet d'entreprise, l'intervenante lui a déjà donné de l'information et, en plus, il sait pouvoir aller lui demander de l'aide quand il veut. Le PSJ a donc finalement permis de rétablir une confiance en soi et dans les autres qui peut être le moteur d'une construction de relations sociales, qui contribueront à son insertion plutôt qu'à sa marginalisation.

L'histoire de **Pascale** est celle d'une jeune fille rebelle qui est passée très rapidement dans la vie adulte en s'inscrivant dans une transition résidentielle avec son conjoint. Elle est actuellement en **quête d'identité**, hésitant entre l'adoption du rôle traditionnel de sa mère et celui d'une femme plus moderne qui travaille.

PASCALÉ, EN QUÊTE D'IDENTITÉ

Pascale, avant son arrivée au PSJ

Pascale est l'aînée d'une famille de trois enfants. Elle avoue sans ambages que ses parents n'ont pas eu la vie facile avec elle, loin de là : « j'étais vraiment une folle là, une vraie folle. La police est venue me chercher souvent, ça allait vraiment pas jusqu'à ce que je rencontre mon conjoint que j'ai là. » À 9 ans, elle a « battu » sa mère parce qu'elle ne supportait pas qu'on lui « dise non ». Elle a aussi passé deux mois en centre fermé lorsqu'elle avait quatorze ans. Selon elle, cette expérience difficile a néanmoins été bénéfique : « Ah ça m'a replacé. Quand je suis sortie de là, je l'aimais ma mère. » Elle affirme maintenant que les choses se sont replacées avec ses parents et qu'elle s'entend « super bien » avec eux. Le père de Pascale est propriétaire d'une petite entreprise, tandis que sa mère est à la maison.

Pascale a rencontré son conjoint lorsqu'elle était en 3^e secondaire. À ce moment-là, elle avait des résultats dans la moyenne, même si elle n'était pas très assidue : « J'avais 15, 16 ans ça fait que c'était plus niaiser, écœurer le professeur. Mais ça allait bien par exemple. » Son chum, lui, étudiait aux adultes ; il lui aurait dit : « Viens avec moi, tu vas aimer ça, puis tu vas voir, ça va aller plus vite. » Très influençable, elle a non seulement suivi son conseil, mais lorsque son conjoint a décroché, elle en a fait autant. Comme lui, elle s'est dirigée vers le marché du travail. Elle a eu une série de boulots dans des manufactures (textile, bois) et dans des commerces. Souvent, elle n'y restait que quelques jours tant elle « détestait » le travail. Comme elle habitait en appartement avec son « chum », il lui fallait néanmoins travailler pour contribuer au revenu familial. Pascale a alors fait une demande à la SR, mais elle a été refusée en raison du revenu de son père.

Assez rapidement, le couple s'est endetté. Les parents de Pascale ne lui apportaient aucune aide, jugeant qu'elle devait apprendre à « se débrouiller toute seule ». Son père lui aurait dit qu'elle pourrait compter sur eux pour la nourriture, mais elle préférait essayer de s'en sortir seule. Durant cette période, le couple était particulièrement isolé. Même les sorties avec les amis étaient compromises. Évidemment, cette situation ne plaisait guère à Pascale : « on se retrouve tout seuls, puis c'est plate là, c'est tout le temps la routine qui revient ».

La situation financière du couple a continué à se détériorer, si bien que lorsque le conjoint de Pascale a fait sa demande à la SR, le couple était « dans le trou ». Pascale, qui avait accompagné son « chum », s'est vu proposer de participer au PSJ. Lorsqu'on lui a expliqué le projet, elle était particulièrement enthousiaste : « Puis, moi, je voulais au boutte, j'étais comme : Aïe on va rencontrer du monde, on va se faire des amis, on va sortir. On était tout le temps dans notre appartement, ça fait que là, on pouvait sortir. » Le PSJ représentait donc une porte de sortie tant sur le plan personnel que professionnel. Elle avait alors comme objectif de retourner aux études et de terminer son secondaire afin de pouvoir s'inscrire au DEP en coiffure.

Pendant sa phase intensive, Pascale était très assidue. Elle aimait particulièrement l'atmosphère au PSJ : « Parce que c'était comme une deuxième famille, tout le monde se connaissait. Pendant trois mois on était tous les jours là. Le matin jusque l'après-midi, on faisait des activités, on parlait, on apprenait à se connaître, ça fait qu'un moment donné on était proches de tout le monde. » En plus de prendre part aux activités de groupe, Pascale fait plusieurs stages. Elle a travaillé une journée dans un centre d'esthétique, mais la patronne l'a convaincue que c'était là un domaine difficile, où il y avait peu de débouchés. Elle a aussi fait un stage dans une animalerie et dans une résidence pour personnes âgées. Après ce dernier stage, Pascale pensait avoir trouvé sa vocation. Elle devait suivre un cours pour devenir préposée aux bénéficiaires, tout en travaillant à la résidence où elle venait d'être embauchée. Au bout d'une journée, cependant, elle s'est rendu compte qu'il lui était trop difficile de s'occuper de personnes en perte d'autonomie et a quitté son emploi.

Pascale a alors envisagé un cours de secrétariat qui lui permettrait de travailler dans l'entreprise de son père. Comme l'agente d'EQ l'avait avisée que son retour aux études ne pourrait être financé, elle a concentré ses efforts à chercher un emploi à temps partiel. Elle a occupé divers emplois dans le domaine de la vente et de la restauration, mais, chaque fois, elle a quitté ou perdu son emploi. Sa dernière expérience de travail dans un service de restauration rapide a été particulièrement difficile. D'abord, elle travaillait de nuit et se faisait fréquemment importuner par des clients, au point où elle sentait sa sécurité menacée. Ensuite, les rapports avec son patron étaient difficiles. Par exemple, alors qu'elle était en congé pour accident de travail, il a exigé qu'elle assure son quart de travail parce qu'il n'avait « personne d'autre ». Le jour où il lui a dit qu'elle « était grosse » et qu'elle gagnerait à maigrir, Pascale a décidé qu'elle en avait assez : « J'ai pris mes affaires puis je suis partie. »

Pascale a très mal vécu ce dernier échec professionnel. Comme c'est elle qui avait quitté son emploi, elle n'avait droit ni au chômage, ni à l'aide sociale. Plus encore, elle éprouvait de sérieux problèmes de couple, au point où elle était retournée habiter chez ses parents. Selon elle, les difficultés financières seraient en grande partie responsables des tensions avec son conjoint. Au moment même où elle se disait qu'elle appellerait son intervenante au PSJ pour lui demander conseil, celle-ci lui a téléphoné pour prendre des nouvelles : « J'étais contente là, elle en revenait pas elle itou, elle dit : "Ben, viens-t-en, on va se parler, je vais t'aider, on va trouver de quoi". »

Au moment de l'entretien, Pascale semble avoir retrouvé son optimisme. Ses problèmes de couple semblent réglés, car elle habite de nouveau avec son conjoint. De plus, elle est maintenant déterminée à terminer ses études secondaires afin d'améliorer réellement ses possibilités d'emploi : « là, il faut que je retourne à l'école avoir un cours ; je suis tannée de changer de job à tous les trois mois, là ». Le fait d'avoir abandonné l'école est d'ailleurs un de ses principaux regrets : « Ah, mon Dieu, que je regrette d'avoir lâché l'école. [...] Parce que toute serait fini là, je serais pas en train de me casser la tête à m'en aller d'un bord puis de l'autre, puis de faire des CV, puis aller les porter. Ça serait fait là, j'aurais toute fini. » Son parcours au PSJ lui aura donc permis de prendre conscience du lien étroit entre scolarité et emploi.

Avec l'aide de son agente d'EQ, Pascale cherche un emploi à temps partiel qui lui permettra d'assurer sa subsistance pendant qu'elle termine son secondaire. Elle souhaite travailler dans une boutique d'un centre commercial de la ville. Elle aime le contact avec les gens et se sent valorisée par ce contact. Ses parents, très fiers des nouveaux projets de leur fille, vont la soutenir en assumant les coûts de la nourriture jusqu'à ce qu'elle ait terminé ses études. Quant aux difficultés financières du couple, elles ne sont pas entièrement réglées, mais il y a du progrès.

En ce qui a trait à l'appréciation du PSJ, Pascale a adoré cette expérience au point où elle y retournerait si elle pouvait. Selon elle, c'est « la plus belle chose qui m'est jamais arrivée ». Elle affirme par ailleurs avoir appris à mieux se connaître : « Oui, moi, je me connaissais pas assez. J'ai su mon caractère, j'ai su que j'étais pas si méchante que ça, là. Dans ma tête, j'étais vraiment méchante avec tout ce que j'avais fait avant là, mais je suis motivante, c'est ça qu'ils ont dit. Je suis motivante, puis je suis motivée. [...] Je suis une personne très vivante (rires). Quand on faisait des petits tests, c'est ça tout le temps, tout le temps, tout le temps, je suis motivée. » Selon Pascale, les rencontres avec les intervenants ont aussi participé à ce processus de connaissance de soi. Elle affirme d'ailleurs avoir été agréablement surprise de la relation qui s'est établie avec les intervenants : « je ne pensais pas qu'on pouvait être si proches de ces personnes-là. Je ne pensais pas qu'ils pouvaient être là pour nous aider. Moi, je pensais que c'étaient juste des animateurs comme ça, là ».

Grâce aux stages, Pascale a pu confronter la perception qu'elle avait d'un métier avec la réalité. Dans plusieurs cas, elle s'est rendu compte que ce type d'emploi n'était vraiment pas pour elle. En ce sens, l'expérience a été positive, même si elle ne sait toujours pas précisément ce qu'elle voudrait faire. En fait, Pascale affirme être ambivalente face au travail en tant que tel, tiraillée entre le désir de travailler et de reproduire le modèle de sa mère : « du côté à ma mère, aucune femme travaille, elles sont toutes mères à la maison. [...] Je vois tout le temps ma mère faire du ménage, rester chez eux, élever ses enfants. Puis je reviens chez nous, puis je fais pareil. J'ai pas d'enfant là, mais je fais du ménage, je fais le souper à mon chum, je fais toute, je suis tout le temps à la maison [...] Dans le fond, je le sais pas ce que je veux. C'est pas ça que je veux. J'aimerais ça rester chez nous, mais je veux travailler, tu sais. Travailler à temps partiel, tiens, pas 40 heures semaine. » Le PSJ aura donc permis à Pascale de se connaître davantage, tant sur le plan personnel que professionnel, mais on sent qu'elle n'a toujours pas trouvé sa voie.

L'histoire de Catherine est celle d'une jeune fille qui a connu une enfance difficile où elle a dû s'occuper de sa mère malade. Elle est aussi celle d'une femme qui a trouvé sa voie, qui capitalise autant sur ses expériences antérieures que sur un cheminement vers une profession dans le cadre de sa participation au PSJ.

CATHERINE, VERS UNE INSERTION RÉUSSIE

Catherine, avant son arrivée au PSJ

Les parents de Catherine se sont séparés alors qu'elle avait 7 ans. Elle a vécu avec sa mère, avec qui elle a toujours été très liée, son frère et sa sœur, tous deux plus âgés qu'elle. Sa mère s'est remariée avec un homme que Catherine n'aimait pas du tout : « Le genre de gars qui vraiment là, il buvait, puis souvent, j'ai mangé une bouteille de bière sur la tête ! Il était violent ! Il fessait dans les murs ! » Son père, quant à lui, a rencontré une femme qui avait une petite fille de 3 ans. Catherine soutient que les rapports avec cette femme « hypocrite » ont toujours été – et le sont encore – difficiles : « il y a toujours eu de la jalousie envers nous autres parce qu'on était les propres enfants de papa ». En revanche, elle a une bonne relation avec sa demi-sœur depuis une douzaine d'années.

Le parcours de Catherine est marqué par un élément particulier : la maladie de sa mère. Cette dernière a d'abord eu un cancer au poumon, puis une tumeur au cerveau. Elle a subi plusieurs traitements et opérations, connaissant tantôt des périodes de rémission, tantôt de sérieuses rechutes. Catherine s'est occupée de sa mère malade pendant six ans, jusqu'à son décès, en février 2000. Elle a d'ailleurs reçu une formation d'aide aux bénéficiaires par le CLSC pour mener à bien cette tâche.

Catherine a toujours éprouvé des difficultés scolaires, mais lorsque sa mère est devenue très malade, elle a décidé d'arrêter l'école. Dans la famille, elle jugeait qu'elle était la mieux placée pour assumer ce rôle, d'une part, parce que son frère et sa sœur étaient plus avancés et réussissaient mieux qu'elle et, d'autre part, parce que de toute façon, elle n'arrivait pas à étudier : « je n'étais plus capable de me concentrer ! Oublie ça, je n'étais pas capable, je pensais rien qu'à maman. Concentration zéro. » Elle avait alors 14 ans, l'âge où « on peut arrêter l'école » et elle était en « Transition III », une année préparatoire avant d'entreprendre la 3^e secondaire.

Avec les soins que nécessitait sa mère, Catherine avait peu de temps pour le travail rémunéré. Toutefois, pendant toute la durée de son adolescence, elle a travaillé régulièrement avec son père : « c'est que papa était bûcheron, bien, il travaillait dans le bois, après ses heures de travail, puis les fins de semaine puis pour me rapprocher de lui, puis être toute seule avec, j'allais faire du bois, fait que j'ai bûché pendant je pense six ans... » Catherine affirme qu'elle ne recevait à peu près rien pour ce travail, mais cela lui importait peu. Malgré ses efforts, la relation avec son père n'a jamais évolué. Ce n'est que lorsque sa mère est décédée, toutefois, que Catherine a ressenti le plus durement cette absence de lien avec son père, d'où cette confiance à son copain : « Je me sens orpheline, j'ai l'impression de ne pas avoir de père, de ne jamais avoir eu de père, puis je n'ai plus de mère. »

Catherine a connu son « chum » très tôt : vers 14 ans. Deux ans plus tard, il a insisté pour qu'ils aillent habiter ensemble, jugeant qu'elle ne vivait que pour s'occuper de sa mère. À 18 ans, Catherine a eu un enfant. Son chum a toujours subvenu à ses besoins pendant qu'elle assistait sa mère dans l'évolution de sa maladie. Ils se sont séparés à la suite de la mort de sa mère ; son petit garçon avait alors 2 ans. Catherine avait besoin de se retrouver seule et de se prendre en main, ce qu'a bien compris son ami : « Il voyait que j'avais besoin d'espace ! Il a sacré son camp là. Il a fallu qu'il parte pour que ça me donne un coup de pied dans les fesses. » Catherine mentionne qu'il y avait aussi des tensions liées à la situation financière du couple. La séparation s'est faite dans des conditions favorables pour elle, en ce sens qu'elle a gardé l'appartement, les meubles et qu'ils ont eu un accord à l'amiable sur les droits de visite du père – qui s'est toujours impliqué auprès de son enfant.

Au moment de faire sa demande à la SR, Catherine est donc seule avec son fils. Elle vit difficilement le deuil de sa mère, d'où le sentiment d'être « fatiguée, le moral à terre ». En même temps, elle veut se prendre en main et affirmer son autonomie. Lorsqu'on lui a proposé le PSJ, elle a hésité parce qu'elle ne voulait pas faire garder son enfant. Elle n'a accepté qu'au moment où on lui a offert de financer le service de garde. Dans ces conditions, elle a jugé que le projet lui serait bénéfique : « Ça va me faire faire de quoi de mes journées ! » Elle a aussi été encouragée en ce sens par sa sœur qui avait fait un projet semblable ailleurs. Son principal objectif était de trouver un emploi, une fois qu'elle aurait précisé quel type lui conviendrait.

Catherine garde un bon souvenir de sa phase intensive, même si cette période n'a pas toujours été facile. Elle a apprécié les activités de groupe, même si elle avait peu d'affinités avec les autres participants qu'elle trouvait « fatigants et bébés ». Elle s'est tout de même liée d'amitié avec un autre participant, lui aussi plus âgé. Elle a aussi fait des MDRE et quelques plateaux de travail. Dans le cadre des rencontres individuelles, elle a entrepris un processus d'orientation afin de cibler le domaine qui lui conviendrait, puis un test de connaissances générales pour établir son niveau scolaire. Rapidement, le domaine des services aux personnes a été identifié : « Moi, c'est d'être proche des gens, soigner les gens, puis écouter les gens. » Avec l'aide des intervenants du PSJ, elle a alors obtenu un stage comme préposée aux bénéficiaires avec les personnes âgées atteintes d'Alzheimer. Elle a ensuite été embauchée avec une subvention salariale au même endroit. En principe, pour occuper ce genre de poste, il faut avoir complété un cours d'une durée d'un an. Mais en raison de l'expérience qu'avait acquise Catherine auprès de sa mère, la résidence lui a offert le poste, ce dont elle n'est pas peu fière : « moi, c'est parce qu'ils se sont basés sur mon expérience avec maman, j'ai eu 7 ans de formation. [...] Fait que moi, dans le fond, j'avais toute l'expérience voulue... ».

Tout au long du PSJ, Catherine a bénéficié du soutien du père de son enfant et de sa belle-famille. Elle pouvait aussi compter sur sa sœur pour l'écouter, le soutien et des échanges de gardiennage. Son intervenante du PSJ l'a aussi encouragée dans les moments où elle doutait : « Il y a des fois, là, que j'étais, là... je ne savais plus ! Tu sais, des fois, je tombais...

tu sais, ça n'allait pas bien avec mon chum, en réalité, je n'étais plus avec ! Ça n'allait pas bien dans ma vie pantoute ! J'avais le petit ! J'avais... tu sais, c'était quand même récent la mort de maman, fait qu'on avait toujours... J'avais toujours des phases comme en février, tu sais, la journée qu'elle est morte. Fait que, tu sais, [l'intervenante], elle était là pour me seconder ! »

Au moment de l'entretien, Catherine est « préposée intervenante » depuis un an, poste hybride qui allie les soins aux personnes et l'animation. Elle aime son travail, s'entend bien avec ses collègues, apprécie sa patronne. Évidemment, Catherine doit maintenant concilier famille et travail, ce qui l'oblige tout de même à certains choix, et ce, même si son conjoint est très présent. Par exemple, elle n'exclut pas l'idée de réaliser son rêve de devenir infirmière, mais elle n'envisage pas de retour aux études dans un avenir rapproché. Cela la priverait trop de son fils : « Mon gars, tu sais, il est jeune, puis je n'ai pas le goût de retourner aux études parce que je le verrais encore bien moins là... ».

Sur le plan personnel, elle fréquente à nouveau le père de son enfant, tout en continuant de vivre seule avec son fils. Elle et son conjoint devaient se marier quelques semaines plus tard. Catherine soutient qu'il est important pour elle d'habiter seule jusqu'à son mariage, car cela lui permet d'affirmer son indépendance et de partir sur de nouvelles bases avec son mari : « Comme ici, c'est chez nous, tout est à mon nom ici, c'est chez nous à moi, tu sais... On se marie, il va venir rester ici, mais il reste que... Je ne sais pas... c'était... Ça va mieux, j'ai mon argent ! Je veux dire, on arrive mieux, fait qu'on a rien à se reprocher ni l'un ni l'autre, tu sais... ». En ce sens, le PSJ lui aura permis d'accéder à l'autonomie en travaillant pour assurer sa subsistance et celle de son fils. Mais surtout, le PSJ lui a donné la petite poussée nécessaire pour entreprendre ce changement de cap : « Ça m'a fait réaliser qu'il était temps que je me déniaise puis que je travaille là ! Sans eux autres, je pense que je n'aurais pas travaillé tout de suite non plus ! Parce que c'est comme je te disais, je voulais, mais je n'étais pas prête puis ah ! Ça ne me tentait pas tout à fait ! Tu sais, j'étais bien pareil chez nous ! » Le passage de Catherine au PSJ aura donc été déterminant, tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Ces quelques portraits permettent à la fois de rendre compte de la diversité des situations des jeunes avant leur arrivée au PSJ, mais aussi de la diversité de leurs accomplissements durant leur participation. Ces résumés donnent aussi l'occasion de voir comment les enjeux d'insertion que vivent ces jeunes concernent de multiples sphères de leur vie. Dans cette perspective, les voies sur lesquelles ils sont engagés ou desquelles ils tentent de s'éloigner doivent être comprises dans leur globalité.

Après cette présentation, il s'agit maintenant de considérer l'ensemble des jeunes rencontrés en vue de décrire leur profil sociodémographique. Aux variables socioéconomiques classiques, telles que le sexe, l'âge et le niveau de scolarité, s'ajoutent des données plus sensibles sur le vécu des jeunes, notamment l'histoire familiale ou encore les expériences scolaires. Ce portrait général, s'il ne reflète pas toujours la spécificité de chacun des jeunes, fournit néanmoins plusieurs indications sur leur situation au moment de leur arrivée au PSJ.

2. LE PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES JEUNES PARTICIPANTS AU PSJ

Trois publications (outre notre recherche) portant sur le PSJ, le bilan de l'an 2 du Comité aviseur de Solidarité Jeunesse (CASJ; 2003), la recherche de Valois *et al.* (2004), ainsi que la recherche sur les effets du MESS (Rousseau, 2003), nous permettent de mieux décrire les caractéristiques des participants du PSJ.

Le CASJ a procédé à un bilan du PSJ à partir de ces données, mais surtout de celles du MESS. Selon le CASJ (2003, p. 12), du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2002, le PSJ a été proposé à 17 256 jeunes. De ce nombre, 11 353 ont accepté de prendre part à ce projet (66 %), mais 10 408 d'entre eux ont réellement débuté une participation. Et de ces 10 408, il y en a encore 945 qui n'ont pas pris part au projet et 1645 qui l'ont abandonné en cours de route. Finalement, 7818 jeunes ont participé au PSJ et l'ont mené à terme.

Nous ferons ici état de leurs diverses caractéristiques, soit leur genre, leur âge, leur scolarité, leur histoire familiale, l'histoire familiale en emploi, les difficultés rencontrées, leurs expériences scolaires et antérieures de travail, leurs conditions de vie et leur réseau social. Mentionnons que nous avons rencontré des jeunes de manière égale dans les différentes régions à l'étude. Ainsi, nos répondants sont des jeunes qui vivaient dans des milieux urbain, semi-rural et rural.

2.1. LE SEXE

La répartition femmes/hommes des jeunes rencontrés est la suivante.

Tableau 1
Sexe

	<i>Jeunes rencontrés</i>	<i>Ensemble des jeunes PSJ*</i>
Femmes	20 (50 %)	43 %
Hommes	20 (50 %)	57 %
Total	40 (100 %)	100 %

* Source : CASJ (2003, p. 24).

Selon le CASJ (2003), les jeunes hommes de moins de 25 ans à l'assistance-emploi sont très majoritairement sans contrainte à l'emploi, tandis que c'est le contraire pour les jeunes femmes. Si ces jeunes femmes sont majoritairement considérées avec contraintes à l'emploi, c'est surtout parce qu'elles ont un ou plusieurs enfants à charge. D'ailleurs, « les chefs de famille monoparentale sont en grande majorité des femmes » (CASJ, 2003, p. 24).

2.2. L'ÂGE

La question de l'âge des participants est importante dans la mesure où les jeunes ciblés au départ avaient entre 18 et 21 ans et que cette règle s'est assouplie par la suite.

Dans l'échantillon de notre recherche, les jeunes de moins de 21 ans comptent donc pour 95 % de l'échantillon, alors que pour l'ensemble des jeunes participants du PSJ, ils comptent pour 84,7 %. La catégorie des jeunes de 21 à 24 ans est donc sous-représentée.

Tableau 2
Âge des jeunes rencontrés à leur arrivée

	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	Total
Femmes	7	3	8	2	20
Hommes	6	8	6		20
Total	13 (32,5 %)	11 (27,5 %)	14 (35 %)	2 (5 %)	40 (100 %)

Cette sous-représentation s'explique par le fait que nos données proviennent principalement de jeunes de l'an 1, avant l'assouplissement qui accepte exceptionnellement des jeunes de plus de 21 ans, depuis le 21 juin 2001. Cependant, là encore, notre échantillon respecte la tendance observée dans la population des participants.

2.3. LA SCOLARITÉ

Afin de permettre la comparaison avec les données fournies par l'ensemble des jeunes qui ont participé au PSJ, nous utilisons des catégories équivalentes à celles du MESS. En croisant avec la variable sexe, on obtient les résultats suivants (tableau 3).

Tableau 3
Scolarité

	<i>Inférieure à la 3^e sec.</i>	<i>3^e ou 4^e sec.</i>	<i>5^e sec. et plus</i>	<i>Total</i>
Femmes	6	6	8	20
Hommes	7	7	6	20
Total	13 (32,5 %)	13 (32,5 %)	14 (35 %)	40

Les jeunes femmes de notre échantillon sont légèrement plus instruites que les jeunes hommes, mais on ne peut parler d'une différence significative, contrairement aux données généralement admises qui font état d'un niveau scolaire plus élevé chez les filles. On remarque qu'environ un tiers des jeunes a une scolarité inférieure à la 3^e année du secondaire. Lorsqu'on sait l'importance que revêtent les années d'études dans l'insertion professionnelle, ces chiffres mettent en lumière le défi qu'ont à relever ces jeunes. En effet, la 3^e secondaire est un jalon qui permet d'avoir accès à un DEP et, donc, à une formation professionnelle. Avec une 5^e secondaire, il est un peu plus facile d'accéder à l'emploi, même si les chiffres du dernier recensement (Canada, 2001) confirment la faible croissance, soit 5,4 %, des professions exigeant un diplôme d'études secondaires. Pour les métiers spécialisés qui requièrent une formation d'apprenti, il y a même une régression de 3,8 %. Quant aux professions exigeant un diplôme collégial, elles connaissent une progression inférieure à celle de l'ensemble des emplois, soit 6 % contre 9,5 %. En fait, ce sont les emplois exigeant une formation universitaire qui ont connu la progression la plus spectaculaire, avec 33 %. Les tendances de l'évolution du marché de l'emploi confirment donc le lien étroit entre la scolarité et l'emploi.

À ce titre, l'insertion des jeunes du PSJ pose des défis sur le plan de la formation ainsi que sur celui des innovations possibles à mettre en place. Il s'agit de faire en sorte que les jeunes non diplômés parviennent à décrocher des emplois dans des secteurs en demande, notamment les emplois manuels, tout en tenant compte de la surenchère des niveaux de formation scolaire qui existent pour accéder aux emplois (Gauthier et Mercier, 1994).

Si l'on compare ces données avec celles sur l'ensemble des jeunes qui ont participé au PSJ, on obtient le tableau suivant.

Tableau 4
Scolarité comparée

	<i>Inférieur à la 3^e sec.</i>	<i>3^e ou 4^e sec.</i>	<i>5^e sec. et plus</i>	<i>Total</i>
Jeunes rencontrés	32,5 %	32,5 %	35 %	100 %
Jeunes participants au PSJ – ensemble du Québec*	35 %	39,5 %	25,5 %	100 %

* Source : CASJ (2003, p. 24).

Par rapport à l'ensemble des jeunes participants du Québec, les jeunes de notre échantillon sont un peu plus scolarisés, dans la mesure où un tiers environ des jeunes rencontrés ont une 5^e année du secondaire et plus, contre un quart pour l'ensemble des jeunes du PSJ. Il faudra tenir compte de cette différence au moment d'apprécier les résultats du PSJ, car une partie des jeunes de notre échantillon pourrait avoir moins de difficultés d'insertion que les jeunes participants typiques du projet. Notons cependant que cet écart est minime et qu'il résulte principalement du recrutement mené, pour des raisons éthiques, en collaboration avec les intervenants des CJE.

Mentionnons en outre que les données sur le niveau d'instruction ne sont pas faciles à déterminer ; en effet, toutes les personnes concernées (les CJE, le ministère et notre équipe de recherche) ont eu de la difficulté à connaître avec précision le niveau de scolarité des jeunes, parce qu'eux-mêmes ne le connaissent pas toujours. Nous reviendrons sur ce constat ; indiquons d'ores et déjà que, malgré que la scolarité constitue un enjeu dans l'insertion professionnelle, l'établissement d'un niveau de scolarité n'est pas chose simple.

2.4. L'HISTOIRE FAMILIALE

Comme l'histoire de la pauvreté de la famille des jeunes était l'un des éléments légitimant l'intervention, pour sortir les jeunes de leur situation personnelle d'aide sociale, mais aussi de la situation familiale dans laquelle ils avaient grandi, nous avons souhaité élargir cette donnée pour mieux connaître globalement le lien des jeunes avec leur famille. Lors des entretiens, l'histoire familiale de chacun des jeunes a donc été abordée. Ce matériel, très riche, a fourni plusieurs éléments d'information, sur ce qu'ont vécu les jeunes durant leur jeunesse. Même s'il est difficile de tracer un portrait clair à partir de tous ces cas particuliers, on peut néanmoins faire quelques constats.

D'abord, les jeunes dont les parents sont toujours ensemble sont minoritaires: ils comptent pour moins du quart de notre échantillon. Plusieurs jeunes ont perdu leur père ou ne l'ont jamais réellement connu, car, dans bien des cas, la séparation des parents signifie une rupture avec le père (pour 12 jeunes sur 40). Dans certains cas, les jeunes ressentent durement cette absence de lien avec leur père, ce qui n'exclut pas qu'un autre homme puisse jouer ce rôle auprès d'eux. Bon nombre d'entre eux ont vu leur mère se remettre en couple avec un autre homme, qui va même jusqu'à être considéré comme le « vrai » père par certains ou, à tout le moins, une figure masculine positive.

Mais, dans d'autres cas, les liens avec les nouveaux conjoints ne sont pas faciles et ceux-ci restent toujours le « chum » ou la « blonde », c'est-à-dire un intrus qui leur est imposé. Le problème est exacerbé lorsque les relations sont nombreuses et/ou lorsqu'elles entraînent des déménagements fréquents. De la même façon, les recompositions familiales peuvent être vécues de façon positive (les jeunes gagnent alors des frères ou sœurs) ou négative (recomposition familiale qui exclut le jeune ou l'expose à la violence physique ou verbale d'un demi-frère, par exemple).

Ces divers changements dans les rapports familiaux ne signifient pas pour autant que les jeunes sont isolés, comme nous le verrons plus loin lorsque nous traiterons du réseau. Une minorité de jeunes ont fait mention d'une relation difficile ou étouffante avec leur mère, par exemple. Inversement, une quinzaine de jeunes ont affirmé avoir de bons rapports avec un de leurs parents ou les deux. On peut d'ailleurs supposer que ce nombre est légèrement plus élevé, car, dans le type d'entretien mené, il y a un fort accent sur le vécu des jeunes, de sorte que ceux-ci ont tendance à parler davantage de leurs problèmes, laissant parfois dans l'ombre les éléments plus positifs. De plus, d'autres adultes peuvent jouer un rôle significatif auprès de ces jeunes, que ce soit une sœur, un frère, les grands-parents ou des membres de la famille élargie.

Ainsi, de manière générale, les jeunes rencontrés ont connu une recomposition familiale, ce qui a contribué étendre leur réseau familial, puisque en cas de difficultés de cohabitation avec les nouveaux partenaires de leurs parents, les jeunes peuvent compter sur d'autres personnes de la famille. À cet égard, loin d'être isolés, ces jeunes sont relativement entourés d'adultes de leur famille, même si cet entourage n'est pas toujours d'un réel soutien. D'ailleurs, pratiquement la moitié des jeunes rencontrés vivaient chez un parent, contre 38 % dans la population des participants du PSJ. Mentionnons au passage qu'à l'instar des autres jeunes dans la plupart des pays occidentaux, les jeunes du PSJ paraissent vivre un allongement de la jeunesse qui reporte notamment leur décohabitation familiale

(Doray, 2000 ; Galland, 1991 ; Molgat, 1998). Ainsi, même si le réseau familial n'est pas toujours totalement soutenant, il demeure une ressource sur le plan matériel sur laquelle le jeune peut compter pour vivre.

Dans cette perspective, l'image négative de la famille sur laquelle s'appuyaient les postulats d'origine de PSJ semble devoir être amenuisée, puisque la famille joue davantage un rôle de support. Toutefois, certains jeunes ont mentionné les difficultés de leurs parents (consommation de drogue ou d'alcool, judiciarisation, problème de santé mentale ou physique notamment), sans nécessairement l'associer à un impact négatif sur leur relation avec ce parent, pour rendre compte des conditions de vie dans lesquelles ils avaient vécu. Mais là encore ces difficultés parentales ne sont pas décrites comme l'explication de la situation spécifique des jeunes puisqu'ils ne paraissent pas avoir plus de difficultés que les autres jeunes rencontrés. Bien qu'aucune statistique n'ait été recueillie à ce sujet, le CASJ mentionne que beaucoup de jeunes ont été en contact avec le système de protection de la jeunesse. Le CASJ (2003, p. 25) considère que le fait de « transiter par une famille d'accueil ou un centre d'accueil hypothèque sérieusement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes assistés sociaux ».

Force est donc de constater que, généralement, les jeunes rencontrés font face à leur insertion sociale et professionnelle sans vivre un isolement, car la plupart sont encore très largement en contact avec leurs parents. À cet égard, ces jeunes paraissent davantage être dans l'expérience de la transition école/travail que dans les deux autres transitions : famille d'origine/nouvelle famille et la transition résidentielle de chez leurs parents à un logement indépendant. Cette réalité n'est pas surprenante compte tenu de l'âge des jeunes considérés et de l'évolution de la situation de la jeunesse en général. Cependant, nous verrons que cette réalité des jeunes a des effets sur leur cheminement vers l'autonomie, parce que la plupart d'entre eux sont aux premières étapes du passage à la vie adulte. À ce titre, les attentes en termes d'insertion doivent être liées, tant au plan de l'analyse que de l'intervention, à la situation de transition vécue par les jeunes.

2.5. L'HISTOIRE FAMILIALE D'EMPLOI

Nous avons déjà indiqué que le PSJ visait à briser le lien intergénérationnel de la pauvreté. Par conséquent, nous avons souhaité connaître « l'histoire familiale d'emploi » pour mieux appréhender le rapport à l'emploi des jeunes. En compilant les données relatives à l'occupation des parents, on obtient le tableau suivant.

Tableau 5

Occupation des parents

Deux parents travaillent.	16 jeunes
Un des deux parents travaille, dont...	
• père travaille, mère au foyer.	8 jeunes
• un parent travaille, l'autre parent aide sociale ou alternance travail/aide sociale.	3 jeunes
• mère monoparentale travaille.	3 jeunes
Père alterne entre travail et assurance emploi.	1 jeune
Mère monoparentale à l'aide sociale.	4 jeunes
Deux parents à l'aide sociale.	3 jeunes
Inconnue pour les deux parents.	2 jeunes
Total	40 jeunes

Premier constat : plus de la moitié des jeunes proviennent d'une famille où soit les deux parents travaillent, soit le père travaille et la mère reste à la maison. Trois des jeunes qui avaient un parent à l'aide sociale ou en alternance travail/aide sociale avaient aussi un parent qui travaillait. En fait, il n'y a que 7 jeunes sur 38 (deux inconnus) qui correspondent au modèle ciblé par le PSJ, soit moins d'un cinquième. En d'autres termes, pour la majorité de notre échantillon, on ne peut aucunement parler de jeunes prisonniers de la reproduction sociale de la pauvreté par la transmission intergénérationnelle. De manière générale, les jeunes rencontrés ont grandi en voyant leurs parents travailler. La description de l'emploi de leurs parents, mais aussi de leur jeunesse en général, permet en outre de confirmer qu'ils accordent généralement une valeur positive à l'emploi et sont plutôt négatifs lorsqu'il est question d'aide sociale, y compris lorsqu'ils ont connu l'expérience de l'aide sociale en tant qu'enfant. Par conséquent, plus que la reproduction d'une certaine culture de la pauvreté, les jeunes rencontrés se heurtent à la difficulté de reproduire le modèle d'emploi salarié et stable de leurs parents, dans la mesure où les conditions d'entrée sur le marché du travail ont changé (Gauthier, 2000b ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 2001).

Parmi les jeunes qui proviennent d'un milieu « prestataire », deux proviennent d'une famille monoparentale. L'une d'elles a été incitée à faire une demande à la SR par sa mère, qui ne voulait pas être la seule pourvoyeuse. Cette démarche a été vécue comme un échec, car la jeune femme ne voulait pas « se mettre sur le BS » comme sa mère. Mais comme elle n'arrivait pas à trouver un travail, à la suite d'un déménagement, elle a dû s'y résoudre. On est donc loin du portrait des jeunes qui attendent

impatiemment leurs 18 ans pour toucher, eux aussi, leur chèque. Lorsque cette situation survient, il convient de considérer que les jeunes, qui arrivent dès leurs 18 ans à l'aide sociale, sont aussi parmi les jeunes rencontrés les plus isolés et ils n'ont d'autre soutien que cette aide de dernier recours. À ce titre, les conséquences de la sortie du Centre jeunesse à 18 ans, comme dans le cas de Julien par exemple, ou les réductions de prestation pour les parents prestataires acceptant de maintenir la cohabitation avec leur enfant sont autant de circonstances qui laissent les jeunes encore plus démunis. Ainsi, le recours à l'aide sociale à la majorité est vécue comme une situation ultime de dernier recours par les jeunes, et non pas comme elle peut être présentée parfois, comme une situation acceptée et enviée par ces jeunes.

Évidemment, comme nous n'avons pas recueilli de données sur le revenu des parents, il nous est impossible de savoir si ces personnes gagnaient « bien » leur vie. Certains semblent occuper des emplois bien rémunérés, notamment dans des grandes entreprises ou la fonction publique, tandis que d'autres occupent des métiers avec des conditions plus précaires (bûcheron, cuisinier, agent de sécurité). D'autres encore sont à leur compte, dans les domaines de la construction ou de la restauration, mais aussi comme massothérapeute ou gardienne d'enfants. On peut supposer que plusieurs d'entre eux gagnent un revenu moyen ou peu élevé.

La majorité des jeunes rencontrés proviennent donc de milieux familiaux appartenant à la classe défavorisée ou à la classe moyenne. Lorsqu'ils ont connu la pauvreté, ces jeunes retiennent non pas la logique de dépendance au système, mais bien les stratégies de débrouillardise déployées par leurs parents pour faire face à cette situation. Dans ce contexte, le modèle parental est moins celui de l'oisiveté que celui du travail ou de la débrouillardise, pour surmonter les difficultés qui ont entraîné une demande d'aide sociale. Seuls quelques jeunes ont vu leurs parents bénéficier de l'aide sociale continuellement ou pendant une grande partie de leur enfance et de leur adolescence. Cette proportion est-elle la même pour l'ensemble des jeunes du PSJ? En l'absence de données publiques du Ministère sur cet aspect, il nous est impossible de savoir si notre échantillon est représentatif².

2. Dans leur étude sur un échantillon de 732 participants, Valois *et al.* (2004) ont 38 % de jeunes qui disent avoir « Au moins un des deux parents [...] actuellement prestataire de l'assistance-emploi » et 70 % des jeunes dont « Les parents ont déjà reçu de l'assistance-emploi ».

2.6 LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES JEUNES

La reconstitution de l'histoire des jeunes rencontrés a aussi consisté à retracer, avec eux, les difficultés et les réussites qu'ils associaient à leur trajectoire de vie. Dans cette partie, il s'agit donc d'évoquer ces difficultés en tentant de montrer comment elles ont été perçues par ces jeunes comme des facteurs défavorables à leur insertion. Les trois quarts des jeunes rencontrés ont fait état de difficultés particulières. Distinguons cependant les difficultés de l'enfance liées à la famille ou au jeune des difficultés de la période de l'adolescence ou de celle précédant sa participation au PSJ.

Les difficultés de l'enfance concernent le plus souvent des situations de violences familiales (physiques et verbales) mais aussi de séparation qui ont entraîné des déménagements et des ruptures dans le parcours scolaire, et, par le fait même, dans le réseau social de ces jeunes. Ainsi, pour certains d'entre eux, ces difficultés de l'enfance (neuf jeunes) ont contribué à rendre plus difficile leur enracinement dans leur environnement social. Que ce soit au plan symbolique ou réel, ces jeunes disent avoir vécu une situation d'errance, liée à la mobilité de leurs parents. Cette donnée est importante dans la mesure où de nombreuses études témoignent de l'importance de l'attachement et de l'enracinement dès le plus jeune âge pour se constituer une identité et une capacité d'insertion puisque les images sécurisantes sont essentielles au développement psychosocial des enfants (McCain et Mustard, 1999).

Les difficultés de l'adolescence sont parfois en continuité avec celle de l'enfance, mais peuvent aussi apparaître à cette période de développement identitaire. Mentionnons ici que 12 des jeunes rencontrés ont fait l'objet d'un placement durant leur enfance ou leur adolescence dans le système de protection juvénile soit en centre d'accueil, soit en famille d'accueil. Ce nombre important illustre à lui seul les difficultés des jeunes, notamment dans leur rapport à leur famille. Les dynamiques familiales complexes de ces jeunes peuvent donner lieu à des soutiens actifs qui favorisent leur transition vers la vie adulte ou l'entravent (Goyette *et al.*, 2006).

Quant aux problèmes de santé, 8 jeunes mentionnent des problèmes de santé physique importants et 14 des problèmes de santé mentale dont 10 jeunes hommes. Ces problèmes vont alors des idéations suicidaires à des états dépressifs chroniques, en passant par des troubles de comportements. Pour les jeunes, ces difficultés de santé mentale ont aggravé leurs difficultés relationnelles avec les autres jeunes, mais aussi avec le monde des adultes. Enfin, 18 jeunes dont 12 jeunes hommes déclarent avoir des

difficultés de consommation d'alcool et/ou de drogues. Enfin, quelques jeunes ont connu des expériences, liées davantage à une logique de survie, comme la prostitution, la vie de rue et la judiciarisation.

Dans l'étude de Valois *et al.* (2004), à la question sur leur situation et les démarches entreprises dans les douze mois précédant l'arrivée au PSJ, sur un total de 732 jeunes, 84 % disent avoir remboursé des dettes importantes, 42 % disent avoir diminué ou arrêté de consommer des drogues, 39 % déclarent avoir réglé des problèmes avec la justice. Sans être une image directe des problèmes des jeunes participants, il n'en demeure pas moins que ces réponses nous éclairent sur les difficultés qu'ils ont eu à résoudre.

Dans cette présentation sommaire des difficultés évoquées par les jeunes, il ne s'agit pas de faire le cumul des misères de ces jeunes mais bien de montrer comment pour certains, le passage à la vie d'adulte se fait avec un bagage de fragilité sociale et psychologique qui va rendre plus difficile la confrontation aux difficultés d'insertion. Selon le CASJ (2003), de nombreux jeunes « sont marqués, à des degrés divers » par une ou plusieurs difficultés : le surendettement, l'isolement³, les problèmes découlant de démêlés avec la justice (probation, détention, procès) ; détresse physique, économique et psychosociale ; toxicomanie, etc. (CASJ, 2003, p. 25).

Ces jeunes, déjà fragilisés, sont souvent confrontés hâtivement à l'autonomie, alors qu'ils devraient recevoir davantage d'aide pour soutenir leur insertion. Dans ce contexte, il importe moins de considérer les difficultés qu'ils ont connues, ou qu'ils connaissent encore, que de montrer s'ils sont inscrits depuis longtemps, ou non, dans un processus de vulnérabilité sociale qui peut entraver le passage à la vie adulte conventionnelle. Si les jeunes hommes paraissent avoir connu plus de difficultés, il importe de signaler qu'il ne s'agit pas seulement de rapporter les expériences vécues, mais aussi la façon dont ils les ont intégrées dans leur histoire de vie. Certains peuvent avoir vécu de la violence familiale, un placement en centre jeunesse et consommé de la drogue, mais ils sont

3. L'étude de Valois *et al.* (2004, p. 57) fait valoir « que 25 % des participants vivent une forme d'isolement : 7 % rapportent ne pas avoir d'amis, 10 % ne pas avoir de contact avec leurs parents et 8 % n'avoir ni parents, ni amis sur qui compter ». Or il faut convenir qu'on peut ne pas être en contact avec ses parents et ne pas être isolé, etc. Par ailleurs, Valois *et al.* (2004) mentionnent que les « professionnels rencontrés afin de les aider dans les démarches d'insertion socioprofessionnelle » sont les personnes sur lesquelles les participants « comptent surtout ».

prêts à rebondir et à aller de l'avant au moment où ils s'inscrivent au PSJ tandis que, pour d'autres, ces difficultés représentent un véritable boulet dont il va falloir se débarrasser ou qu'il va falloir apprivoiser.

2.7. LES EXPÉRIENCES SCOLAIRES

Comme nous l'avons vu à la section 2.3, les deux tiers des jeunes n'ont pas terminé leur 5^e année du secondaire ; dans les autres études, le chiffre est de 75 %. Pour ces jeunes, l'école n'a pas été une expérience stimulante ou valorisante. Dans plusieurs cas, les difficultés sont contextuelles : elles sont liées à des problèmes familiaux (la violence surtout) ou résultent de changements d'école fréquents en raison de déménagements. Quelques jeunes ont aussi effectué leur scolarité dans le cadre de centres jeunesse. Dans d'autres cas, ce sont des problèmes de santé qui ont entraîné des absences plus ou moins prolongées de l'école, avec tout ce que cela peut avoir comme conséquences sur le rendement scolaire. Des problèmes de concentration ont aussi été évoqués par quelques jeunes.

Les jeunes ont aussi attribué leur instabilité ou le décrochage à des raisons plus personnelles. Dans le cas des jeunes hommes, les raisons sont multiples. Certains ont dit accorder peu d'importance à l'école, avoir carrément développé une aversion pour les salles de classe ou, encore, être plus attirés par l'emploi. Quelques-uns ont eu des problèmes avec les autorités scolaires, ce qui a entraîné une suspension ou une expulsion de l'école. La consommation de drogue ou d'alcool figure aussi parmi les raisons citées, et ce, autant par les jeunes femmes que les jeunes hommes.

On remarque que près du tiers des jeunes ont effectué une ou plusieurs tentatives de retour aux études à l'école des adultes et que cette expérience s'est soldée par un abandon. Dans certains cas, les habitudes de vie sont en cause (la consommation de drogue, notamment), mais il semble que la « formule » y soit elle aussi pour quelque chose. Quelques jeunes ont affirmé qu'ils n'avaient tout simplement pas assez de défis à relever, d'où leur perte d'intérêt et de motivation.

Enfin, on note que près de la moitié des jeunes qui ont terminé leur secondaire ont abandonné les études collégiales, parfois à la toute fin de leurs études. Trois d'entre eux ont soit été déçus par le cégep, soit se sont désintéressés en cours de route. Deux jeunes femmes ont abandonné, faute de moyens financiers. Enfin, une jeune femme qui s'était inscrite dans un collège privé a quitté parce qu'elle avait de la difficulté dans une des matières principales.

2.8. L'EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE DE TRAVAIL

Les données recueillies sur l'expérience antérieure de travail dans notre recherche mettent en lumière la diversité des parcours des jeunes.

Tableau 6

Expériences antérieures de travail

Types d'expérience de travail

Travail « précaire », temps partiel ou temps plein	26 jeunes
Programmes d'employabilité (inclut entreprises d'insertion)	4 jeunes
Travail au noir et/ou autres stratégies de débrouillardise	7 jeunes
Travail saisonnier ou emplois d'été	6 jeunes
Stage(s)	5 jeunes
Aucune expérience de travail « officiel »	5 jeunes
Autres :	
• travail discontinu	1 jeune
• travail dans l'entreprise des parents	3 jeunes
• travail à son compte	1 jeune

Il apparaît clairement qu'une minorité de jeunes (5 sur 40) n'ont aucune expérience de travail « officielle ». Tous les autres jeunes ont connu une forme quelconque de travail : à temps partiel ou à temps plein, un emploi d'été ou saisonnier, un stage ou programme d'employabilité, ou encore le travail au noir et/ou autres stratégies de débrouillardise. Évidemment, rares sont ceux qui ont décroché des emplois bien rémunérés, offrant de bonnes conditions de travail et une certaine protection sociale. Le seul jeune qui semble avoir connu ce type d'emploi a été remercié quelques jours avant d'accéder à la permanence.

La grande majorité des jeunes a donc occupé des emplois précaires, principalement dans les secteurs secondaire (construction, manufacture, usine) ou tertiaire (restauration rapide, entretien ménager, vente, secrétariat). On trouve, par exemple, des boulots tels que : commis d'épicerie ou de dépanneur, laveur de camion, caissier/caissière, monteur de tente pour un cirque, commis de bureau et vendeuse Avon. Les emplois occupés sont donc, pour la plupart, peu payés, peu valorisants et parfois très exigeants physiquement. D'ailleurs, quelques jeunes ont affirmé avoir pris conscience qu'il leur fallait terminer leur secondaire ou se spécialiser afin de cesser d'occuper ce type d'emplois.

Les entretiens ont aussi révélé que la durée des emplois est très variable d'un jeune à l'autre. En fait, les expériences varient de quelques jours à plusieurs mois, voire un an. Certains ont d'ailleurs une éthique du travail développée. Toutefois, pour plusieurs, il semble beaucoup plus facile de trouver un emploi que de le garder. Ainsi, plusieurs jeunes ont relaté avoir été mis à la porte pour diverses raisons, notamment l'absentéisme, le niveau de productivité trop bas ou un licenciement économique. Certains jeunes ont aussi quitté volontairement leur emploi, parfois « sur un coup de tête », surtout en raison de la nature du travail ou des conditions, ou encore à cause d'une mésentente avec leur employeur. Dans certains cas, surtout en région, les jeunes s'inscrivent dans une dynamique saisonnière : ils cherchent du travail saisonnier qui leur permettra d'être admissible à l'assurance emploi.

Dans l'étude de Valois *et al.* (2004), 70 % des jeunes disent avoir occupé un emploi dans les douze mois précédant leur participation au PSJ. Mais là encore, les auteurs précisent que ces emplois sont majoritairement dans les services et n'exigent pas de formation particulière. En outre, ils mentionnent que les jeunes ont généralement changé à plusieurs reprises d'emploi au cours de cette période. Par ailleurs, 30 % des jeunes de cette étude déclarent avoir déjà été prestataires de l'assistance-emploi au cours de leur vie.

En somme, la plupart des jeunes participants au PSJ ont travaillé, que ce soit pour assurer leur subsistance, contribuer au revenu familial ou avoir un peu d'argent personnel. Mais comme ces boulots sont souvent peu intéressants tant du point de vue de la tâche, du salaire que des conditions, ils permettent rarement une insertion sociale et professionnelle à long terme.

2.9. LES CONDITIONS DE VIE

Qu'en est-il des conditions de vie des jeunes au moment où ils sont référés au PSJ? Évidemment, s'ils ont eu recours à la SR, c'est bien qu'ils avaient besoin de soutien pour subvenir à leurs besoins. Mais cet état de fait ne révèle ni l'ampleur des besoins, ni comment cette précarité est vécue par chacun des jeunes.

Certains jeunes ont connu des conditions très difficiles, allant jusqu'à mendier pour assurer leur subsistance. Ce sont surtout les jeunes « autonomes », c'est-à-dire ceux qui habitent en logement ou en chambre, qui éprouvent les plus grandes difficultés. Ils comptent pour plus de la moitié des jeunes rencontrés et leurs propos mettent bien en lumière le lien étroit entre conditions de vie et réseau social. De ce nombre, un peu moins de

la moitié vit en colocation ou avec un conjoint ou un ex-conjoint. La vie en colocation semble d'ailleurs être l'un des mécanismes de survie des jeunes rencontrés ; elle leur permet non seulement de partager les coûts du loyer, mais aussi de réduire d'autres dépenses telles que la nourriture, le chauffage, etc. Évidemment, ces jeunes étaient sujets à la pénalité pour partage de loyer (abolie en 2003). Quelques jeunes ont aussi développé des réseaux d'échanges et de troc, ce qui leur permet d'obtenir les denrées dont ils ont besoin. Le fait d'avoir connu des périodes de pauvreté durant leur enfance n'est pas étranger à cette dynamique de débrouillardise, comme nous l'avons déjà relevé.

Parmi les jeunes rencontrés, bon nombre (17) bénéficient du soutien de leur famille, que ce soit les parents, la fratrie, la famille élargie ou le conjoint. À quelques exceptions près, lorsque les parents sont présents, ils assument les coûts de l'hébergement ou de la nourriture, le plus souvent les deux (pour 12 jeunes). Rares sont les jeunes qui nous ont fait mention de l'obligation de payer une pension à leurs parents. Le soutien matériel et/ou financier accordé à ces jeunes est donc important. Pourtant, dans l'étude de Valois *et al.* (2004), 60 % des jeunes mentionnent avoir payé des dettes importantes au cours de l'année précédant leur participation au PSJ. Quant aux données du Ministère, elles présentent le portrait suivant, en ce qui concerne la situation résidentielle des participants : pendant que 37 % des participants résident chez un parent, 63 % vivent dans un autre type de logement et « doivent, en conséquence, travailler pour subvenir à leur besoin » (CASJ, 2003, p. 24). Par conséquent, la question du soutien financier et de la pauvreté économique de ces jeunes demeure réelle.

2.10. LE RÉSEAU SOCIAL

La qualité du réseau social varie beaucoup chez les jeunes de notre étude. Comme nous l'avons vu plus haut, un certain nombre (18) peuvent compter sur leurs parents pour l'hébergement et/ou la nourriture. Dans certains cas (5), le soutien est purement financier. Enfin, le reste des jeunes (17) n'a aucun soutien matériel des parents. Quelques jeunes femmes peuvent toutefois confier leur enfant à leurs parents lorsqu'elles ont à sortir. Enfin, certains jeunes ont évoqué d'autres personnes significatives : des frères, des sœurs, des oncles, des tantes ou les grands-parents. Enfin, le conjoint ou même l'ex-conjoint est un soutien dans le cas de trois jeunes femmes.

Évidemment, le soutien matériel n'est pas la seule façon d'être présent. L'écoute, l'empathie, les encouragements et le soutien moral peuvent être tout aussi importants. Sur ce plan, les jeunes ont été moins loquaces.

En ce qui a trait aux amitiés, plus de la moitié des jeunes interviewés affirment avoir un bon réseau d'amis. Toutefois, cette donnée n'a pu être systématiquement confirmée ou infirmée par une autre source (l'intervenant du CJE, par exemple). Il est donc difficile de tirer des conclusions en s'appuyant sur les données recueillies. Notons toutefois que quelques jeunes ont avoué se sentir isolés, malgré les amis, surtout au regard des problèmes qu'ils ont vécus. De plus, certains intervenants ont fait mention de l'influence négative qu'avaient parfois les amis sur le comportement des jeunes (consommation de drogues notamment).

CONCLUSION

Les données présentées fournissent plusieurs indications sur la situation des jeunes à leur arrivée au PSJ. Rappelons d'abord que les jeunes que nous avons rencontrés ne sont pas très différents de l'ensemble des jeunes du PSJ, si l'on se fie aux caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la scolarité et le type de logement. Certes, notre échantillon comporte un nombre un peu plus élevé de jeunes femmes et de jeunes plus scolarisés.

Bien que les parcours des jeunes soient très diversifiés, on note certaines constantes à travers les différentes recherches qui témoignent des difficultés de ces jeunes. Sur le plan de l'histoire familiale, par exemple, les jeunes sont nombreux à avoir vécu la séparation ou le divorce de leurs parents. De la même façon, les trois quarts des jeunes ont connu une ou plusieurs problématiques particulières, notamment la violence familiale, les problèmes de santé mentale ou la consommation de drogues. Le cheminement scolaire des jeunes est aussi marqué par de nombreuses difficultés, souvent apparues très tôt. Même s'il n'y a pas toujours un lien de cause à effet entre tous ces éléments, il n'en reste pas moins que ces expériences de vie ont un impact sur le parcours des jeunes. Dans plusieurs cas, le fait de connaître des difficultés a contribué à accroître la résilience des jeunes. Mais l'on ne peut oublier que certaines expériences pèsent lourd lorsque vient le temps de chercher un travail, comme c'est le cas de la judiciarisation par exemple. Les jeunes répondants ont donc un fort potentiel, mais ils doivent affronter des défis tout aussi importants.

On remarque par ailleurs que, dans le passage vers la vie adulte, certains jeunes sont plus « avancés » que d'autres : plus de la moitié des jeunes ont quitté le domicile familial. Leurs conditions de vie sont aussi plus difficiles que celles des jeunes qui habitent chez leurs parents et qui sont, dans bien des cas, logés et nourris ; ce dernier élément amène à réfléchir sur la place et le rôle de la famille dans l'insertion sociale et professionnelle. Il semble que les parents des jeunes rencontrés jouent un rôle plutôt utilitaire, c'est-à-dire qui se borne au soutien financier. Dans

l'ensemble, les parents ne semblent pas faciliter l'entrée dans la sphère professionnelle, et ce, même si la majorité d'entre eux travaillent. Ainsi, rares sont les jeunes qui ont dit avoir été recommandés par un parent à un employeur potentiel. Quelques jeunes ont bien travaillé dans l'entreprise familiale, mais en majorité ils ont trouvé leur emploi seuls. Donc même si ces jeunes ne proviennent pas d'un milieu qui a connu l'aide sociale, ils ne bénéficient pas pour autant de l'expérience et des contacts professionnels de leurs parents.

L'un des postulats et objectifs du PSJ était de faire sortir de l'aide sociale des jeunes issus de milieux défavorisés, dont les parents étaient généralement à l'aide sociale; en somme, de briser le lien intergénérationnel de la pauvreté, même si les enfants de prestataires ne sont pas les seuls visés par le programme. En effet, de manière générale, les objectifs du PSJ sont de mettre en place des stratégies d'insertion sociale et professionnelle pour les nouveaux demandeurs de l'aide sociale. Mais qu'en est-il concrètement des jeunes participants? Quel a été leur parcours dans le PSJ et comment ce parcours s'inscrit-il dans leur trajectoire?

5

**PARCOURS ET TRAJECTOIRES
DES JEUNES PARTICIPANTS
AU PSJ RENCONTRÉS**

Pour mieux comprendre l'expérience de la participation au PSJ, nous avons rencontré 40 jeunes à qui nous avons demandé de nous parler de leur expérience de vie et de participation au PSJ. Pour analyser le discours de ces jeunes, comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons eu recours à deux grilles. La première construite autour du concept de parcours visait à rendre compte des démarches entreprises par le jeune dans le cadre de sa participation. Il s'agit alors de saisir d'un point de vue objectif et subjectif le sens de la participation au PSJ à partir des logiques d'action développées. Dans cette perspective, il s'agit de considérer comment des jeunes s'orientent vers tel ou tel objectif d'insertion ou comment l'intervention les conduit vers tel ou tel objectif d'intervention. Nous distinguerons ainsi trois parcours idéaux-typiques: le parcours vers l'emploi, le parcours vers la formation et le parcours vers un rétablissement personnel de sa santé ou de sa situation sociale. Ces trois parcours correspondent le plus souvent à des objectifs d'intervention et au plan d'action des jeunes, décrivant alors le résultat attendu de la participation au PSJ. Il importe de mentionner que ces parcours sont largement des parcours idéaux-typiques, dans la mesure où ils postulent une logique d'insertion linéaire, alors même que nos données et les écrits scientifiques sur la jeunesse démontrent l'allongement de la jeunesse et le fait que les transitions vers la vie adulte sont maintenant beaucoup plus complexes, fragmentées et déstandardisées, d'autant plus lorsque les jeunes connaissent des difficultés durant leur enfance (European Group for Integrated Social Research, 2001 ; Galland, 1991 ; Gauthier, 2000b).

À partir de l'analyse des parcours, nous avons cherché à appréhender globalement cette participation sur la trajectoire des jeunes. Il s'agit alors d'associer les différentes lignes biographiques des jeunes – professionnelle, institutionnelle, familiale, amicale, etc. –, mais aussi de lier le passé, le présent et l'avenir de ces jeunes. Le concept de trajectoire nous permettait de retenir cette perspective globale grâce à laquelle il était possible de saisir de manière multidimensionnelle les enjeux de l'insertion. De cette façon, la trajectoire est devenue un outil pour comprendre l'expérience de ces jeunes. L'analyse des trajectoires a consisté à comparer la situation avant la participation au PSJ et pendant ce projet sur plusieurs dimensions : formation, emploi, famille, conditions de vie, réseau, problématique, logement, en intégrant les actions et les sens attribués par les acteurs aux changements ou non émergeant dans les différentes dimensions précitées. Ainsi, nous avons pu relever les oscillations, les bifurcations et transitions entre les différents parcours que les jeunes ont réalisés. Cette réalité témoigne de la mobilité et de l'instabilité des parcours dans une dynamique où le tracé de la trajectoire tient davantage du yoyo que d'un parcours linéaire, qui demeure l'exception. Cette analyse permettra en outre de rendre compte du fait que l'enjeu décisif du PSJ est le maintien des acquis ou la maîtrise des transitions pour éviter que le retour ou l'arrivée à l'aide sociale ne se traduise pour le jeune comme un échec de sa participation au PSJ. Il s'agit donc de considérer le mouvement et la mobilité du jeune, notamment au regard de ses possibilités, de ses ressources et de ses contraintes quant à son insertion, en s'intéressant aux bifurcations et aux enjeux de durabilité de la situation par rapport à sa trajectoire. À cet égard, la lecture en termes de trajectoires a permis de dégager deux figures de la participation au PSJ, soit celle d'une errance vulnérabilisante et celle d'une errance constructive.

Par conséquent, il s'agira dans ce chapitre de présenter, dans un premier temps, les types de parcours suivis par les jeunes dans le PSJ à travers les démarches entreprises, souhaitées ou abandonnées. Par la suite, de saisir les enjeux de ces parcours en terme d'insertion dans la trajectoire de ces jeunes.

1. LES TYPES DE PARCOURS DANS LE PSJ

Le but de cette section est de comprendre vers où et vers quoi les jeunes rencontrés ont été conduits en participant au PSJ. Nous avons dégagé trois grands types de parcours qui correspondent aux objectifs d'intervention que les jeunes comme les intervenants ont souhaité mettre de l'avant à titre de changement ou de démarche dans la trajectoire de vie des jeunes :

1. parcours vers l'emploi¹ ;
2. parcours vers un retour aux études ;
3. parcours vers un rétablissement personnel (santé, justice...).

1.1. LE PARCOURS VERS L'EMPLOI

Comme nous avons pu l'évoquer dans le chapitre sur l'intervention, l'un des principaux axes d'intervention consiste pour les intervenants à travailler sur la dynamique d'insertion professionnelle et vise donc à conduire le jeune vers un emploi. Cette traduction de l'intervention du PSJ, autour de la sphère du travail, est de manière générale la mise en œuvre la plus courante du PSJ, tant entre les différents territoires d'application qu'au regard des trajectoires des jeunes rencontrés. Nous ne reviendrons pas ici sur les outils d'intervention utilisés dans le cadre de ces objectifs d'insertion professionnelle, puisqu'ils ont été présentés dans le chapitre sur l'intervention.

Nous souhaitons simplement retenir que ce parcours comprend plusieurs étapes.

1. **Préparer le jeune à l'emploi** à l'interne, dans le cadre de la période intensive le plus souvent. À cette étape, l'intervention vise à aider le jeune dans la rédaction de son CV, à le soutenir dans la définition de ses intérêts professionnels, à lui faire connaître le marché de l'emploi et les techniques de recherche d'emploi.
2. **Soutenir le jeune dans son arrivée en emploi.** Il s'agit ici de favoriser l'arrivée du jeune dans l'entreprise, tantôt en l'informant sur l'emploi, tantôt en renseignant l'entrepreneur au sujet de la situation du jeune.
3. **Suivre le jeune dans son maintien en emploi.** Il s'agit alors de favoriser le maintien du jeune en emploi, soit en l'aidant à surmonter ses difficultés, notamment dans ses relations de travail avec l'employeur, soit en soutenant la recherche d'un nouvel emploi en cas de fin de contrat du premier emploi trouvé durant le PSJ. Il s'agit donc dans cette étape d'assurer une continuité dans le parcours d'insertion professionnelle du jeune.

1. L'idée d'un « parcours vers » rend compte de la logique processuelle dans laquelle doivent être comprises les démarches des jeunes ; de plus, des gains peuvent être de diverses natures à différentes étapes. Il s'agit donc ici de suivre les jeunes pour noter par la suite les effets de leur participation au PSJ sur leur trajectoire de manière rétrospective.

Nous verrons cependant que ces trois étapes ne sont pas toujours aussi développées dans les différents terrains ou dans les différents parcours des jeunes. L'analyse ne vise pas à décrire le contenu de chacune de ces étapes, mais bien à montrer jusqu'où et dans quels contexte et cadre les jeunes parviennent à réaliser l'ensemble du parcours vers l'emploi.

1.1.1. Préparer le jeune en vue d'un emploi

Si les 40 jeunes rencontrés ont connu cette étape d'intervention, dans la mesure où tous ont bénéficié d'une préparation à l'emploi, seulement 9 sont encore engagés et travaillent à temps plein ou partiel au moment de l'entrevue. Seize jeunes ont cependant eu des expériences de travail durant le PSJ, même si près de la moitié souhaitaient se trouver un emploi.

Cette préparation à l'emploi comporte cependant divers aspects : les techniques de recherche d'emploi, le travail d'orientation professionnelle, la découverte du marché du travail, les stages et plateaux de travail. Il s'agit ici de montrer quels sont les acquis des jeunes par rapport aux différentes activités qu'ils ont pu réaliser dans le cadre de leur préparation à l'emploi.

Les techniques de recherche d'emploi

Ces activités visaient à outiller les jeunes pour qu'ils améliorent leur recherche d'emploi, dans un avenir rapproché ou éloigné. Ils apprenaient à rédiger un curriculum vitæ et à faire une démarche de recherche d'emploi en tant que telle. Plusieurs des jeunes rencontrés ont mentionné que dans le cadre de ces activités, ils ont eu le sentiment d'apprendre, notamment comment améliorer la présentation de leur curriculum vitæ ou même de leur propre personne lors d'entrevues avec des employeurs potentiels. Cette formation leur apparaissait donc utile et pertinente, tant pour les jeunes qui avaient déjà des expériences professionnelles que pour ceux qui n'en avaient pas.

Pour les jeunes qui avaient déjà des expériences de travail, ces activités leur ont permis d'apprendre à valoriser leurs compétences et leurs acquis pour aller chercher de nouveaux emplois. Pour les autres, ces activités ont eu pour conséquence de leur montrer comment procéder dans ces démarches de recherche d'emploi. Ainsi, ces activités ont servi à dédramatiser et diminuer leurs inquiétudes face à la recherche d'emploi. Parfois, ces activités donnaient lieu à un « entraînement » à une entrevue de sélection. Dans ce contexte, les jeunes disent avoir beaucoup appris de ces entraînements, notamment à prendre conscience de ce qu'il fallait dire ou ne pas dire, de la manière dont il fallait se présenter, mais aussi

à être moins stressés lors d'une première entrevue. Pour certains, cette préparation a été décisive pour franchir l'obstacle d'une entrevue de sélection. D'autres n'ont pas aimé cette activité, même s'ils pouvaient en apprécier certains éléments. Pour dédramatiser cette étape, un des terrains étudiés a produit avec les participants du PSJ un film vidéo présentant de manière réaliste et humoristique cette étape cruciale de la recherche d'emploi. Au-delà de cette activité inscrite dans une logique de projet collectif réalisé dans le cadre du PSJ, ce document vidéo est devenu un outil qui permet, pour ce CJE et d'autres, de montrer comment se déroule la recherche d'emploi, à partir du point de vue de pairs qui ont eu à réaliser cette démarche.

Mentionnons enfin que l'accès à du matériel informatique, à l'Internet, mais aussi aux banques d'emplois fournis par le CJE, avec un accompagnement réalisé dans le cadre d'activités de groupe ou individuelles, a fourni l'occasion à certains jeunes de se familiariser avec les nouvelles technologies associées à la recherche d'emplois. Comme ce sont des jeunes qui vivent dans des conditions de pauvreté plus ou moins grandes, les nouvelles technologies demeurent aussi un obstacle à la recherche d'emploi, car ils sont peu ou pas familiarisés avec ces outils.

Quelle que soit l'issue de ces activités (engagement dans un parcours vers l'emploi ou non), il n'en demeure pas moins que les acquis qui y sont réalisés demeurent et pourront être mis à profit par les jeunes, notamment en leur permettant de fréquenter le CJE au-delà de leur participation au PSJ, et d'être déjà familiarisés avec ces outils et ces techniques de recherche d'emploi.

Pour autant, la plupart des jeunes retiennent de cette préparation qu'il s'agit d'un outil supplémentaire qu'ils ont acquis. Il importe que les intervenants renforcent l'idée que la recherche d'emploi ne consiste pas simplement en l'amélioration de connaissances techniques sur l'art de rédiger un CV, car, s'il s'agit d'une condition indispensable, elle est loin d'être suffisante pour décrocher un emploi.

Le travail d'orientation professionnelle

Ces activités d'orientation professionnelle dépendaient parfois directement des intervenants du PSJ, tantôt de ressources du CJE/OJ, tantôt de ressources d'EQ. Le travail d'orientation professionnelle est étudié ici en profondeur même s'il conduit à une inscription dans un parcours vers l'emploi ou vers les études, dans la mesure où le choix du parcours peut être un résultat de ce travail. En outre, les parcours vers les études sont indirectement liés à un emploi puisqu'ils assurent une formation en vue d'exercer un métier.

Pour plusieurs jeunes, la préparation à l'emploi coïncidait avec la nécessité de s'interroger sur leurs intérêts professionnels. Les jeunes qui ont bénéficié d'une démarche structurée d'orientation professionnelle formaient deux groupes : d'une part, il y avait ceux qui n'avaient aucune idée de leurs intérêts professionnels et, d'autre part, ceux qui en avaient une idée plus ou moins précise.

Pour le premier groupe de jeunes, ce travail d'orientation professionnelle leur a permis d'apprendre à mieux se connaître et donc à mieux structurer leur préparation en vue d'une première expérience de travail ou de stage. Dans cette logique, l'orientation a visé le plus souvent à définir des champs d'activités dans lesquels le jeune pourrait rechercher une formation ou un emploi en raison de ses qualités, de ses intérêts, de ses potentialités mais aussi de l'état du marché du travail dans les domaines recherchés. Cette dynamique s'inscrivait généralement dans une logique de découverte mais aussi de confrontation à la réalité. Cette confrontation à la réalité avait comme effet de rendre réalistes les emplois ou les formations recherchées, compte tenu de leur niveau d'instruction et du marché du travail. Si ce travail sur les attentes et les projets des jeunes – pour les rendre réalistes – s'inscrit dans une logique d'accompagnement pour éviter aux jeunes de trop grandes déceptions, il n'en demeure pas moins qu'il peut être perçu, dans certains cas, comme une exigence d'un certain renoncement à un avenir professionnel désiré.

Nous verrons ultérieurement que ce premier travail d'orientation professionnelle pour ces jeunes n'est qu'une étape dans le processus d'orientation véritable qui sert à établir une liste de domaines d'activités à expérimenter. À cet égard, les oscillations des jeunes de ce groupe, d'un domaine à un autre, sont nombreuses. Liée à la dynamique de la découverte, cette orientation n'aboutit pas toujours immédiatement et s'inscrit au contraire dans un processus où le jeune est amené progressivement, en expérimentant, à cerner davantage son orientation.

À cette étape, les jeunes rencontrés ont souvent indiqué qu'ils voulaient avoir un emploi manuel, un emploi en contact avec le public, un emploi en contact avec les enfants, un emploi en contact avec les animaux, un emploi d'aidant. C'est ainsi que les jeunes ont établi de manière générale leurs champs d'intérêts professionnels.

Pour le deuxième groupe de jeunes, le travail d'orientation vise davantage à cibler des emplois ou des formations dans un domaine particulier. Ce ciblage plus précis se révèle parfois dans le plan d'action qui indique non pas « chercher un emploi ou une formation », mais bien tel type d'emploi ou tel type de formation. Là encore, le travail sur le réalisme demeure dans la dynamique d'accompagnement, notamment au regard

des mesures de soutien financier dont le jeune pourrait bénéficier. Pour les jeunes, ce travail d'orientation permet de définir un parcours vers un emploi en ciblant tantôt des formations, tantôt des employeurs qui leur permettront de concrétiser leur projet d'insertion professionnelle. Pour ce groupe de jeunes, cette activité porte donc davantage sur une logique d'orientation professionnelle que sur une logique d'orientation générale, comme dans le premier groupe.

Cependant, là encore, même si les jeunes paraissent mieux cerner leur champ d'intérêt, les changements peuvent encore être nombreux. Le processus d'orientation dans lequel ces jeunes sont engagés est certes plus spécifique, mais il demeure encore fragile puisque l'accès à des formations ou l'entrée sur le marché du travail peuvent être difficiles. Pourtant, parmi les jeunes rencontrés, chaque fois qu'un jeune avait un intérêt professionnel précis, ses réalisations correspondaient à ce dernier durant le PSJ, que ce soit vers l'emploi ou la formation. Dans ce contexte, même s'il s'agit d'une minorité de jeunes, le travail d'orientation a débouché sur une intervention et un accompagnement dans le domaine précis ciblé par le jeune et ces jeunes se sont maintenus dans leurs emplois. Dans ce contexte, pour une minorité de jeunes, le travail d'orientation a alimenté l'intervention et l'accompagnement dans un domaine précis qu'ils avaient ciblé. Il importe donc d'évaluer où en est le jeune, en termes d'exploration de soi et de ses intérêts, pour nourrir des attentes et envisager des résultats réalistes.

Enfin, nous constatons qu'au-delà d'une intervention visant directement l'orientation la plupart des activités organisées dans le cadre du PSJ ont des effets indirects sur l'orientation des jeunes, en leur permettant de mieux se connaître et de se découvrir. Cependant, là encore, plus qu'un état auquel on parvient en sachant précisément ce que l'on souhaite, les besoins en orientation des jeunes participants au PSJ exigent de comprendre la réponse d'intervention, dans le cadre d'un processus où le jeune peut progressivement expérimenter et se construire une identité sociale, tout comme une identité professionnelle.

En effet, savoir où se situe le jeune constitue très certainement une clé de l'intervention en insertion des jeunes, car elle permet de reconnaître la nécessité de les inscrire dans une démarche comprise comme un cadre d'allers et retours, où le jeune apprend à se connaître et à se construire au plan identitaire (Dubar, 2000). Comme il s'agit de jeunes qui, pour la plupart, ont connu des difficultés à l'école, l'enjeu de s'inscrire dans une logique de savoir expérientiel vient déplacer le processus d'apprentissage; dans la dynamique du savoir expérientiel, l'action précède le savoir et la réflexion, plutôt que l'inverse. À une autre époque, ces jeunes auraient appris un métier « sur le tas » dans un cadre d'emplois

facilitant le compagnonnage. Ce cadre d'apprentissage est de moins en moins présent dans nos sociétés modernes, alors qu'il y a de nombreux jeunes qui ne parviennent pas à s'intégrer dans le modèle d'un apprentissage scolaire conventionnel, d'une part, et que des secteurs d'emploi (notamment les emplois manuels) faisant davantage appel à ce savoir expérientiel manquent de main-d'œuvre, d'autre part. Dans ses principes d'action, une intervention visant l'insertion des jeunes, tel le PSJ, pourrait être l'occasion de reconnaître et de renforcer ces savoirs en suivant des démarches, les apprentissages et les réalisations de ces jeunes.

Dans cette perspective, l'intervention devrait se traduire comme une occasion de faciliter l'émergence de nouveaux cadres de référence et modèles de formation qui s'appuieraient davantage sur des stratégies innovantes de formation, faisant appel à l'expérimentation. Les intervenants du PSJ pourraient alors jouer une partie de ce rôle, en accompagnant le jeune dans ses expériences, pour faciliter ce va-et-vient entre action et réflexion sur soi. Dans cette logique, l'orientation ne doit pas être analysée en termes de résultats, mais bien davantage en termes de soutien d'un processus d'expérimentation, qui doit permettre aux jeunes d'apprendre à se connaître et à s'insérer durablement.

La découverte du marché du travail

Si les deux premières activités décrites ciblaient directement le jeune, ses habiletés et ses potentialités, la troisième activité dans la préparation vers l'emploi consiste à organiser la découverte du marché du travail. Cette activité peut prendre différentes formes, telles que des visites d'entreprises ou des conférences sur les conditions de travail, les droits et obligations des travailleurs et le marché de l'emploi. Ces activités ne sont pas présentes dans tous les terrains étudiés.

Considérant qu'un des postulats initiaux du projet pilote du PSJ était de s'adresser à des jeunes dont les parents étaient sur l'assistance-emploi et/ou à des jeunes sans expérience de travail, ces activités prenaient tout leur sens dans cette logique de découverte, mais aussi de socialisation à la valeur du travail dans notre société. La représentation d'une jeunesse qui n'est pas liée au travail, qui ne lui reconnaît pas de valeur, transparait dans la lecture stéréotypique des jeunes demandeurs de l'aide sociale. Si ces jeunes sont à l'aide sociale, c'est parce que leur famille ne les a pas socialiser au travail, à la valeur du travail. En ce sens, ils seraient le produit de cette dynamique intergénérationnelle de la pauvreté. Cependant, comme nous avons pu déjà l'évoquer dans le chapitre précédent, cette situation est profondément réductrice des jeunes rencontrés, puisque la très grande

majorité ont eu des parents qui travaillaient et les jeunes ont eux-mêmes eu des expériences de travail antérieures au PSJ. Dès lors, la pertinence de ces activités demeure incertaine pour plusieurs jeunes.

Pourtant, moins que la découverte de l'univers de travail, ces visites permettent de partir à la découverte de l'économie locale et de ses entreprises et, à ce propos, de nombreux jeunes qui ont effectué des visites dans des entreprises nous ont dit avoir appris sur leur région. Mentionnons que ces visites n'ont ni permis de préciser une orientation professionnelle, ni de créer une opportunité d'embauche. En outre, de nombreux jeunes rencontrés avaient, dans leur cursus scolaire, été inscrits dans des cheminement particuliers à vocation professionnelle qui organisent des stages et des visites, un peu similaires du point de vue des jeunes.

Quant aux conférences sur les droits, si elles sont utiles, elles ne permettent pas aux jeunes d'acquérir une sensibilité particulière aux droits et obligations des travailleurs, voire un regard critique sur ceux-ci, car elles sont surtout informatives. Elles pourraient cependant être l'occasion pour les jeunes de réfléchir sur leur statut de travailleur, d'ouvrier et de les ouvrir aux différentes cultures et valeurs associées au monde professionnel. Compte tenu de la nature des emplois accessibles aux participants du projet avec un niveau d'instruction peu élevé (emplois précaires, mal payés, très peu valorisants parfois), il apparaît particulièrement important de les aider à développer une conscience critique du marché de l'emploi et de leurs droits.

Mais, au-delà de ces visites et conférences, la préparation à l'emploi s'articule, dans certains terrains étudiés, autour de stages et de participation à des plateaux de travail. La découverte du marché du travail peut être plus qu'une découverte du travail, mais aussi une opportunité de mieux connaître les possibilités d'emplois locaux, dans une logique de réseautage et de soutien. En organisant par exemple des visites de jeunes du PSJ chez des nouveaux employeurs, en vue d'accompagner leurs démarches individuelles et de rendre compte du soutien qu'offre le CJE ou un autre organisme à ces jeunes, voire en présentant des possibilités de soutien offertes aux employeurs, il sera possible de changer la nature de ces activités de découverte, en les traduisant davantage en activités de découvertes, pour les employeurs, des talents cachés des jeunes de leur région.

Les stages et plateaux de travail

La moitié des jeunes rencontrés ont bénéficié de stages ou de plateaux de travail durant leur participation au Projet Solidarité Jeunesse. Ces stages ou plateaux de travail sont de différents ordres : d'une durée de quelques

jours à quelques semaines, ils ont lieu généralement dans des petites entreprises de services ou des organismes communautaires. Dans un seul terrain, ils constituent un élément obligatoire du parcours d'intervention du PSJ². À cet égard, ces stages ou plateaux de travail exigent un travail de collaboration avec les partenaires internes (comme EQ) ou externes (comme des entreprises) de la part des intervenants du CJE. Il s'agit en effet pour eux de traduire en actes l'exploration du jeune du monde du travail, tout en facilitant son arrimage dans un milieu d'accueil, que ce soit une entreprise ou un organisme communautaire.

Dans certains cas, ces stages ont pour objectif de placer le jeune dans le quotidien du travail, que ce soit en termes de rythme de vie ou de relations interpersonnelles. Le plus souvent, ils se réalisent dans des lieux où les jeunes ont un intérêt professionnel. Tous les jeunes qui ont bénéficié de cette mesure nous en ont parlé comme d'une mesure qui leur a permis tantôt de confirmer leur choix d'orientation, tantôt de le modifier, tantôt de considérer ce que signifiait le travail dans telle ou telle entreprise ou dans tel ou tel secteur d'activité.

Ainsi, si ces stages ou plateaux de travail ont participé au cheminement du jeune dans son insertion, dans la plupart des cas, ils n'ont pas permis de déboucher sur une embauche du jeune dans l'entreprise ou l'organisme; en fait, il s'agit davantage de stages d'exploration que de stages préparatoires à une embauche. Dans cette logique, le stage ou le plateau de travail ne parvient pas à concrétiser une démarche progressive vers l'emploi dans le milieu d'accueil qui pourrait être facilitée par différentes mesures de soutien aux employeurs. Elle s'inscrit dans une dynamique qui a pour cible le jeune, et non pas un emploi qui pourrait bénéficier d'un soutien. En revanche, lorsque le stage s'arrime à une subvention salariale, le jeune est encore en emploi, dans ce travail, lors de notre rencontre.

À ce propos, nous avons pu constater que lorsque le PSJ construisait autour du jeune une situation de collaboration, où l'employeur comme le jeune bénéficiaient d'un soutien, par l'intermédiaire des subventions

2. Rousseau (2003a, p. 15) mentionne que les « visites et, *a fortiori*, les stages en entreprises sont moins fréquents », les jeunes ($n = 1115$) ayant connu ces expériences lors de la phase intensive du PSJ dans respectivement 48 % et 26 % des cas. De ces 26 % (289 jeunes), la majorité « en ont fait un seul alors que 19 % en ont fait deux et 8 % en ont fait trois ou plus. Parmi ces 289 jeunes, près d'un sur quatre (23 %) a vécu moins d'une semaine de stage en entreprise, un quart (25 %) ont eu une à deux semaines de stage, 28 % ont bénéficié de trois à quatre semaines de stage et 24 %, cinq semaines ou plus. Dans la majorité des cas (76 %), les jeunes ont déclaré ne pas avoir reçu de salaire pour le stage » (Rousseau, 2003a, p. 16).

salariales ou tout simplement par le travail de suivi que réalise l'intervenant ou un partenaire, les effets étaient plus durables puisque le jeune était encore en emploi lors de notre rencontre, et ce, même si ce jeune n'avait pas plus de formation ou moins de problèmes que les autres jeunes de notre échantillon. Ces situations exceptionnelles témoignent cependant de la vitalité et de la durabilité des effets que peut avoir le PSJ dans son intervention pour l'insertion des jeunes, lorsque le travail d'intervention porte autant sur le jeune que sur l'employeur. À l'instar de la proposition de Vidalenc (2001), il importe autant d'orienter le jeune vers un emploi que de soutenir l'accueil à son égard chez son futur employeur. Le PSJ a ainsi permis de construire un corridor d'intervention et de relations qui ont augmenté les protections pour le maintien du jeune en emploi. À cet égard, le travail de collaboration entre partenaires est ici important et porte ses fruits. En se généralisant, ces situations donneraient l'occasion au PSJ d'utiliser tous les outils dont il dispose pour favoriser cette dynamique de co-responsabilisation de l'insertion.

1.1.2. Soutenir le jeune dans son arrivée en emploi

Au moment de l'entrevue, 9 jeunes travaillaient à temps plein ou à temps partiel, même si 16 sur 40 avaient connu une expérience en emploi durant leur participation au PSJ. Nous avons déjà montré comment l'insertion professionnelle dominait les plans d'action des jeunes, puisque la moitié de ceux rencontrés disent avoir comme plan d'action de trouver un emploi, mais très peu précisent dans quel domaine. Il ne s'agit pas pour autant de revenir sur la manière dont s'établit cet objectif d'intervention, mais bien de considérer ses effets, notamment sur la nature des emplois trouvés et sur les raisons expliquant la perte de ces emplois. Les jeunes qui ont trouvé un emploi ne se démarquent pas vraiment, en termes de caractéristiques, des jeunes qui vont choisir d'autres parcours. Il s'agit autant de filles que de garçons, plus ou moins avancés dans leur secondaire et ayant plus ou moins d'expériences de travail. Les emplois trouvés dans le cadre du PSJ correspondaient à leurs expériences antérieures, tant au regard du type, de la qualité que du secteur d'emploi.

D'autres jeunes qui n'ont pas trouvé d'emploi durant le PSJ, bien que se disant à la recherche d'un emploi et possédant une expérience de travail, étaient souvent des jeunes qui étaient en réorientation. Il s'agissait donc de jeunes qui tentaient de sortir de leur dynamique d'emplois antérieurs. Dans ces situations, le désir de changement a besoin d'être soutenu puisque les jeunes rencontrent plus d'obstacles que s'ils se contentaient de chercher dans les secteurs qu'ils connaissent.

La nature des emplois trouvés par les jeunes

Parmi les 16 jeunes qui ont connu des expériences en emploi durant le PSJ, la plupart ont eu des expériences de travail de quelques mois, dans des emplois le plus souvent dans le secteur des services (vente, restauration rapide, services aux personnes), ou des activités saisonnières (construction, usine, foresterie). Seuls neuf jeunes étaient encore en emploi lors de notre entrevue. Nous reviendrons sur le maintien en emploi ultérieurement. De manière générale, il s'agit d'emplois exigeant peu de qualifications et qui sont le plus souvent des emplois précaires à temps partiel. Il importe donc de s'interroger, non pas sur le fait que les jeunes ont trouvé un emploi, mais bien sur la qualité insérante de cet emploi. En effet, compte tenu des objectifs du PSJ, la qualité de l'emploi doit être une dimension importante de l'intervention, afin qu'il soit l'occasion d'une structuration plus globale du processus d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il importe alors de considérer la qualité insérante de l'emploi ou, tout au moins, la possibilité que cet emploi offre des opportunités de rebonds au jeune et non pas simplement une autre expérience d'emploi temporaire. Puisque la plupart des jeunes ont déjà connu des expériences antérieures de travail, il importe que le PSJ soit le signe d'un changement dans ces expériences et permette d'accéder à une autre qualité d'emploi.

Les raisons expliquant les pertes d'emplois

Durant leur participation au PSJ, de nombreux jeunes ont abandonné l'emploi qu'ils occupaient, tantôt en raison des conditions de travail difficiles, des conflits avec l'employeur, d'un licenciement économique ou d'une fin de contrat. Certains jeunes ont même occupé plusieurs emplois sans qu'il soit possible d'augmenter leur durée.

Tous ces jeunes s'inscrivent alors dans une dynamique de la précarité avec quelques mois en emploi, quelques mois bénéficiant de l'assistance-emploi, sans pouvoir bénéficier des prestations d'assurance emploi. Dans le cadre de ce parcours, les jeunes acquièrent certes de l'expérience, mais ils épuisent aussi leurs possibilités d'emploi localement, parce que la multiplication de petits emplois ne leur permet pas de s'engager dans un parcours vers une profession qui leur permettrait de se stabiliser.

Le regard évaluatif doit tenir compte de ces enjeux afin que les jeunes ne soient pas pris dans une logique d'alternance entre petits boulots et périodes de non-emploi. Certes, il ne s'agit pas pour le PSJ de leur permettre de décrocher un emploi qu'ils vont occuper jusqu'à la retraite, mais bien de faciliter les transitions entre les situations d'emploi et de non-emploi,

en leur offrant le moyen de prolonger les périodes d'emploi par rapport à celles de non-emploi, et ainsi d'accroître leur protection sociale lorsqu'ils sont sans emploi (Malenfant *et al.*, 2002).

À cet égard, vu l'expérience antérieure de travail de ces jeunes et la nature des emplois trouvés durant le PSJ, il est vraisemblable de croire qu'ils auraient trouvé des emplois sans cette participation. Dans ce contexte, il importe de mentionner que le PSJ ne semble pas avoir contribué souvent à provoquer des changements significatifs dans les emplois qu'ils occupent, à savoir dans la trajectoire d'une grande partie des jeunes qui optaient pour un parcours vers l'emploi. La perte des emplois se traduit le plus souvent pour les jeunes par un retour à la case départ. Par conséquent, l'enjeu du suivi devient encore plus crucial quand on connaît les constats rapportés sur les difficultés de ces jeunes et l'importance des transitions qu'ils ont à vivre. Le suivi devrait pouvoir permettre un accompagnement du jeune pour le sortir de la précarité en revoyant son orientation ou en l'accompagnant vers le maintien en emploi. Dans ces parcours, il est en effet difficile de noter un cheminement vers une amélioration, le parcours traçant davantage un aller-retour entre emploi précaire et aide sociale. Là encore, l'orientation du PSJ devrait moins cibler un résultat direct (trouver un emploi) que l'idée d'un processus qui vise le maintien ou la progression dans l'insertion professionnelle. Il s'agit donc de développer une intervention qui intègre le suivi des transitions et des périodes d'alternance que vit le jeune entre emploi et non-emploi afin que les jeunes ne deviennent pas seulement des « spécialistes » de l'emploi précaire.

1.1.3. Suivre le jeune dans son maintien en emploi

Cette étape cruciale du maintien en emploi concerne neuf jeunes rencontrés lors de nos entrevues. Ces jeunes occupent le plus souvent des emplois dans le secteur des services, de la vente ou dans les nouvelles technologies.

Parmi ces neuf jeunes, une seule n'avait pas d'expérience de travail et bénéficiait d'un soutien parental important. Les autres étaient des jeunes inscrits de manière plus évidente dans un passage à une vie adulte autonome, en raison soit de responsabilités familiales, soit de l'absence de soutien parental. Ainsi, il est possible de considérer que des contraintes sociales externes au PSJ pesaient plus lourd dans le parcours de ces jeunes pour qu'ils se maintiennent en emploi. Ces jeunes ont bénéficié, dans le cadre du PSJ, d'une intervention visant spécifiquement le maintien en emploi, soit par la construction d'un triangle de collaboration visant tant

le jeune que l'emploi qu'il occupait (subvention salariale par exemple), soit par un suivi plus important pour outiller le jeune dans ses relations interpersonnelles au travail.

Ainsi, parmi les jeunes rencontrés, nous avons pu constater que lorsque le maintien en emploi apparaissait un enjeu de l'intervention, tant en raison de la situation du jeune que de la structure de l'intervention, les jeunes semblaient se maintenir davantage en emploi. Ces jeunes se retrouvent le plus souvent dans des terrains où l'orientation de l'intervention s'est réalisée autour d'un arrimage formalisé entre le monde de l'entreprise ou du travail et le CJE, c'est-à-dire des territoires où la mise en œuvre du PSJ s'appuie sur une véritable vision de la co-responsabilisation et sur le développement de partenariats. Dans ces territoires, l'intervention offerte dans le cadre du PSJ semble plus formalisée et reconnue comme telle par les jeunes qui ont eu plus de facilité à nous décrire ce qu'ils avaient fait et retenu de leur participation au PSJ. Cette formalisation n'avait cependant pas empêché de développer des stratégies innovantes de parcours vers l'emploi ou d'assurer l'accompagnement des jeunes vers des secteurs non traditionnels d'activité.

Conclusion

L'analyse de ce parcours vers l'emploi a permis de montrer que le travail d'intervention réalisé dans le cadre du PSJ avait le plus souvent pour effet de mieux préparer les jeunes au marché du travail mais pas toujours de les intégrer dans un emploi durable. À cet égard, la traduction du PSJ dans une logique stricte d'employabilité n'a que peu d'effet durable puisque l'augmentation de l'employabilité des jeunes ne parvient pas à les intégrer durablement dans le marché du travail. Ce constat correspond à celui qui a été fait, tant au Québec qu'à l'étranger, suivant lequel les mesures misant sur l'employabilité pour favoriser l'insertion des jeunes ne sont pas suffisantes. Or, ce constat était aussi l'une des prémisses du PSJ, qui souhaitait associer autant une logique d'employabilité visant la responsabilisation des jeunes qu'une logique partenariale visant la responsabilisation des acteurs locaux quant à l'insertion des jeunes.

En outre, nos données confirment, dans le cadre de ce parcours, celles recueillies par d'autres sources en ce qui a trait au PSJ, puisque dans le rapport produit par le MESS pour le Forum en octobre 2002, pour l'ensemble du Québec, il est indiqué que pour les jeunes ayant terminé leur participation au PSJ, « on a prévenu l'entrée à l'aide sociale de façon durable pour trois jeunes sur dix » (Québec, 2002b). Sept jeunes sur dix ont donc connu un retour à l'assistance-emploi.

L'étude de Rousseau (2003a, p. 37-39) sur les effets de la participation au PSJ sur l'insertion socioprofessionnelle montre aussi que l'emploi

[...] est la composante principale de la mise en mouvement et les jeunes du Projet Solidarité Jeunesse sont davantage en emploi que les autres groupes. Les deux tiers (65 %) des participants du Projet Solidarité Jeunesse ont occupé au moins un emploi durant la période post-participation (taux cumulatif). Dès le premier mois après la phase intensive, près du tiers des jeunes (30 %) étaient déjà en emploi. Ces 364 jeunes ont travaillé, en moyenne, durant 6 mois au cours de la période post-participation, de sorte qu'en moyenne, pour l'ensemble des participants du Projet Solidarité Jeunesse, l'occupation d'un emploi a couvert 36 % de la période post-participation. [...] Considérant l'emploi le plus récent, la majorité des emplois (77 %) détenus par les jeunes ne nécessitaient pas un niveau élevé de formation. Ces emplois se situaient principalement dans le secteur des ventes et services (vendeurs, caissiers, serveurs, etc.), dans le secteur de la transformation, fabrication et services d'utilité publique (opérateurs de machines, manœuvres, etc.) et dans le secteur des métiers, transport et machinerie (conducteurs, manutentionnaires, etc.). Il s'agissait généralement (74 %) d'emplois à temps plein (30 heures ou plus par semaine) offrant, en moyenne, une rémunération horaire de 8,36 \$ et hebdomadaire de 285 \$.

Cependant plusieurs emplois sont de courte durée. Au moment du sondage, l'occupation d'un emploi n'était plus que de 35 %.

Comparativement au groupe des jeunes ayant refusé de participer, cette proportion était toutefois plus élevée de neuf points de pourcentage. Les jeunes ayant occupé au moins un emploi se répartissent comme suit : 59 %, un emploi, 27 %, deux emplois et 14 %, trois à cinq emplois. La durée des emplois, basée sur les emplois terminés au moment du sondage, a été en moyenne de 2,8 mois. Ce sont là des indices de la discontinuité des épisodes d'emploi (Rousseau, 2003a, p. 38).

Pourtant, l'analyse du maintien en emploi montre comment l'effet sur le parcours de jeunes est direct lorsque l'intervention dans le cadre du PSJ porte autant sur l'employabilité que sur le travail de collaboration avec EQ et les entreprises. Ils se maintiennent en emploi, dans des emplois le plus souvent à temps plein. Certes, ces situations sont peu fréquentes, mais elles démontrent que l'arrimage est possible, qu'il est réaliste, pertinent et fructueux.

L'analyse des différents parcours vers l'emploi et des situations rencontrées par les jeunes renforce l'idée selon laquelle le PSJ doit aider le jeune à rompre avec l'échec. En effet, le premier changement dans la

trajectoire du jeune doit être le sentiment de réussite. Dans ce contexte, l'accompagnement apparaît crucial, d'autant plus que les jeunes vont surtout vivre encore des transitions, étant donné leur âge, plutôt qu'une stabilisation complète de leur situation d'insertion. La transition n'est pas négative en soi ; elle le devient si le jeune a le sentiment d'un échec supplémentaire, ou si l'état de non-emploi se prolonge. En revanche, elle sera bénéfique si elle est acceptée et vécue comme une période temporaire entre deux espaces et situations d'insertion. En outre, pour parvenir à une mise en œuvre complète de l'innovation inscrite dans le PSJ, en termes d'intervention en insertion, un accent doit être mis sur le soutien offert aux employeurs. De plus, la construction de dynamiques partenariales favorisant l'accès et le maintien dans des emplois structurants et structurés pour les jeunes du PSJ devrait être mis davantage de l'avant, car nous avons pu en constater tous les bienfaits tant pour le jeune que pour l'employeur.

1.2. LE PARCOURS VERS UN RETOUR AUX ÉTUDES

Dans ce parcours, l'intervention vise à rétablir le lien entre le jeune et le monde de l'éducation pour adultes, ou celui de la formation professionnelle. Il s'agit dans ce contexte d'amener le jeune à poursuivre ses études ou à suivre une formation professionnelle afin qu'il puisse exercer un métier.

Là encore, le parcours vers la formation se décompose en plusieurs étapes :

1. la préparation,
2. l'arrivée dans la formation,
3. le maintien dans la formation.

Si à leur arrivée au PSJ, la plupart des jeunes envisagent ce parcours dans une logique de retour aux études, cette volonté va s'amenuiser, au point que sur les 40 jeunes rencontrés, seuls huit se sont réellement engagés dans ce parcours en se maintenant aux études.

1.2.1. La préparation

Cette étape repose essentiellement sur l'intérêt qu'a le jeune de retourner aux études. En effet, avec les caractéristiques des jeunes participants au PSJ en termes d'âge et de scolarité, la question des études demeure un enjeu préoccupant dans leur trajectoire, car la plupart n'ont pas réussi à terminer leur scolarité. Ils disent le plus souvent avoir interrompu leurs

études, pensant qu'ils allaient bien être obligés d'y retourner un jour. Cette image de l'inachevé s'exprime chez les jeunes rencontrés, d'une part, par le fait qu'ils ont beaucoup de difficulté à définir leur niveau de scolarité et, d'autre part, par le fait qu'ils ont le projet de retourner suivre une formation. Dans ce contexte, le retour aux études est souvent perçu comme une des clés de l'insertion : « *Il faudrait que je finisse mon secondaire* » (jeune).

Cependant, ce sentiment d'inachevé et le désir inhérent de poursuivre des études vont souvent se trouver confronté à une réalité : ils n'aiment pas être à l'école. Dès lors, un des premiers aspects à considérer dans la préparation du parcours vers un retour aux études est de voir jusqu'à quel point ce retour constitue un choix réaliste dans le quotidien du jeune. Certains jeunes évoqueront la modification de leur plan d'action du retour aux études vers une recherche d'emploi et les oscillations qui en découlent, se plaçant alors en recherche d'emploi, sans que pour autant cette dernière soit fructueuse. D'ailleurs, la dernière expérience de scolarité, généralement à l'éducation des adultes, a souvent été peu concluante. La plupart des jeunes nous disent ne pas avoir aimé cette période de scolarisation et ne pas y avoir progressé réellement.

Le travail d'intervention dans la préparation du parcours vers la formation exige ainsi que le jeune parte à la découverte de l'offre de formation, à la découverte de lui-même et de ses intérêts et à la recherche d'une place.

L'intervention du PSJ doit là encore prendre la forme d'un accompagnement des transitions que les jeunes ont à vivre, en facilitant la découverte de leurs intérêts de formation et de l'offre de formation, mais aussi en leur permettant de s'intéresser à de nouvelles perspectives, notamment l'emploi ou le rétablissement personnel. À ce sujet, il importe de rompre avec une certaine forme d'automatisme et de standardisation des plans d'action des jeunes dans le cadre du PSJ, pour en faire une véritable étape d'intervention où le jeune participerait complètement à la co-construction de sa trajectoire d'insertion et donc de formation. En effet, il semble crucial que les intervenants accompagnent les jeunes dans la découverte de nouvelles voies, plutôt que de maintenir le cap sur le retour aux études. Dans cette perspective, il s'agit aussi d'accompagner la période d'errance du jeune qui cherche à définir son plan d'action et de formation.

La découverte de l'offre de formation

Généralement, les intervenants du CJE vont s'attacher à présenter les différentes possibilités de formation qui s'offrent aux jeunes. Il s'agit là de réaliser le travail d'orientation que nous avons décrit plus haut. Distinguons ici

cependant deux groupes de jeunes : ceux qui visent à atteindre un niveau plus élevé de formation générale et ceux qui s'orientent vers une formation professionnelle.

Le premier groupe est le plus souvent des jeunes les moins scolarisés qui doivent finaliser une première étape de scolarité générale avant de pouvoir accéder à des formations professionnelles. Il s'agit alors de jeunes qui ont moins qu'une 2^e année du secondaire. D'autres jeunes peuvent être intéressés à terminer leur secondaire pour accéder à des formations professionnelles qu'ils jugent plus intéressantes.

Pour ce groupe, la découverte de l'offre de formation consiste donc à les référer à « l'éducation des adultes » offerte dans leur localité. Généralement, ils en ont déjà fait l'expérience. Parfois, dans certaines situations, des places peuvent être réservées aux jeunes du PSJ pour qu'ils puissent accroître leur niveau de scolarité générale.

Il importe là encore que ce retour aux études soit largement soutenu par les intervenants du PSJ pour que cela ne devienne pas une expérience similaire à celles que les jeunes ont déjà connues, tant dans le système d'éducation conventionnel que dans la formation continue destinée aux adultes. Mentionnons d'ailleurs que les jeunes du PSJ sont généralement dans une situation intermédiaire entre le monde de l'adolescence et le monde des adultes. Rien d'étonnant alors que le système des adultes ne leur paraît pas assez encadrant et soutenant pour les maintenir aux études. Dès lors, le PSJ devrait être une occasion de revoir les systèmes de relais possibles, des soutiens entre les intervenants du PSJ et les responsables de « l'éducation aux adultes ».

Ainsi, le PSJ pourrait être vu comme une formule de qualification dans laquelle différents acteurs de l'insertion et de l'éducation se concertent pour assurer un soutien et un accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation. Cet enjeu est d'autant plus crucial que les intentions d'ouvrir le PSJ à la clientèle 16-24 ans risquent de mettre l'accent sur la qualification. Dès lors, le PSJ doit constituer, localement et pour chacun des jeunes, une occasion de redéfinir, d'une part, la nature des offres de formation, en mettant de l'avant des formations en alternance études/travail ou des formations fondées sur des dynamiques de compagnonnage et, d'autre part, le contenu des formations en ciblant des secteurs novateurs ou techniques qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre.

Pour les jeunes à la recherche d'une formation professionnelle particulière, les intervenants vont alors jouer le rôle d'informateur ou d'accompagnateur relativement aux différents types de formation disponibles.

Souvent, ils vont être assistés dans cette tâche par un conseiller en orientation qui va aider le jeune à se découvrir et à découvrir ses intérêts et à l'accompagner dans ses démarches, à moins qu'il ne sache clairement ce qu'il veut faire.

À cette étape, l'intervention du PSJ n'apparaît pas aussi primordiale qu'elle l'était dans le parcours vers l'emploi, car bon nombre de jeunes connaissent les formations et les institutions qu'ils pourraient fréquenter. Ainsi, peu de jeunes nous ont dit avoir appris des éléments nouveaux à cette étape de leur parcours. Dans de rares cas, elle leur a cependant permis de découvrir une formation qu'ils ne connaissaient pas, généralement dans des domaines moins conventionnels comme les arts ou les nouvelles technologies.

Pour ces jeunes, même si leur parcours vers un retour aux études apparaît plus facile, il importe de les aider à surmonter les difficultés qui ne manqueront pas de se poser. Pour ce faire, on doit s'assurer que l'intervention du PSJ ne se résume pas à un accompagnement à la porte de l'école, mais bien dans l'école, afin de créer des relations de soutien avec les différents acteurs du système de l'éducation ou de l'entreprise. Là encore, pour offrir l'accompagnement voulu, on doit mettre en place un réseau de soutien autour du jeune afin que son parcours vers un retour aux études soit réussi.

La découverte de soi et de ses intérêts

Lorsque les jeunes s'attardent à trouver une formation professionnelle, l'étape de préparation les oblige souvent à préciser qui ils sont et ce qu'ils aimeraient faire. Comme les jeunes sont autant en recherche de qualification que d'un métier, ce travail de découverte peut se réaliser dans divers cadres : lors d'activités sur la connaissance de soi, lors de rencontres individuelles du jeune avec l'intervenant ou de rencontres d'orientation comme telles.

Cette découverte de soi et de ses intérêts ne se réalise toutefois pas sans cadre, puisque les intervenants doivent juger du réalisme des projets des jeunes en fonction du jeune et des possibilités d'emploi dans le domaine convoité. En décidant d'octroyer ou non un soutien financier à une formation, EQ est un des acteurs clés dans l'évaluation du réalisme de la demande. En cas de refus, les jeunes peuvent cependant poursuivre dans la voie qu'ils ont choisie en demandant un soutien financier au programme des prêts et bourses.

Enfin, dans les parcours vers la formation, les jeunes qui parvenaient à maintenir leur choix initial d'intérêt professionnel terminaient davantage leur formation, que celle-ci soit générale ou spécialisée. En outre, les intervenants demeurent souvent les personnes clés pour soutenir l'arrivée et le maintien en formation.

Il importe de favoriser l'audace et de soutenir les demandes non conventionnelles de formation, notamment lorsqu'elles s'appuient sur la construction d'un savoir expérientiel. Ces formations permettent aussi aux jeunes de tableer plus rapidement sur leurs acquis et d'en voir les gains en termes d'insertion, plutôt que de compter sur un éventuel diplôme, deux ou trois ans plus tard.

1.2.2. L'arrivée en formation

Commencer une formation constitue une étape importante dans le parcours du jeune puisqu'elle représente une certaine concrétisation du plan d'action du jeune et de ses démarches.

Les jeunes engagés dans un parcours vers la formation ne se distinguent pas complètement au plan des caractéristiques des jeunes engagés dans un parcours vers l'emploi. Il s'agit ainsi autant de filles que de garçons, de jeunes ayant moins d'une 3^e secondaire que des jeunes ayant une 5^e secondaire. En revanche, il s'agit de jeunes qui ont des possibilités de soutien matériel ou autres plus importantes. Dès lors, au-delà des possibilités et des projets de formation, il apparaît que le parcours vers la formation s'inscrit dans des trajectoires de jeunes qui peuvent encore bénéficier de l'aide de leurs parents, de leur conjoint ou d'autres membres de la famille. Dans cette perspective, la formation ne constitue qu'une étape vers l'autonomie, l'entourage acceptant de jouer le rôle de soutien, en raison même de la situation de formation du jeune.

La nature des formations retenues

Les formations retenues sont de deux types: d'une part, les formations générales qui devraient permettre aux jeunes d'accéder à un niveau de scolarité de 2^e ou de 5^e secondaire et, d'autre part, des formations professionnelles spécialisées, qui préparent le jeune à exercer un métier.

Dans le cadre des formations générales, le modèle d'éducation aux adultes, fortement individualisé, ne paraît pas faciliter le cheminement scolaire des jeunes participants au PSJ. En effet, la plupart de ces jeunes vont abandonner ce retour aux études, notamment en raison de leurs

difficultés à s'engager de manière plus autonome dans leurs apprentissages. Certains vont cependant parvenir à obtenir quelques gains, par exemple un niveau supérieur dans telle ou telle discipline.

Pour les formations professionnelles, il importe de considérer qu'elles s'inscrivent dans différents modèles. Pour les jeunes les plus scolarisés, ayant au moins une 5^e secondaire, ces formations correspondent à des programmes techniques (rarement) ou à des DEP. Pour d'autres, il s'agit de formations « *ad hoc* » qui correspondent davantage au domaine d'activités choisi : formation pour le maquillage, formation en cinéma, formation en techniques de scène. Finalement, il existe des modèles de formation qui vont se bâtir autour de l'alternance études/travail. Ces modèles, tels que les entreprises d'insertion ou les formations vers des métiers semi-spécialisés, ont l'avantage de présenter pour les jeunes peu scolarisés une nouvelle manière de faire des apprentissages. En outre, ces formations orientées directement vers un métier constituent une clé pour ancrer le jeune dans une trajectoire d'insertion, dans la mesure où elle lui permet de se projeter plus facilement dans un parcours vers l'emploi.

Outre le travail de préparation à un retour aux études, qui peut se réaliser dans la période intensive de la participation, le PSJ peut soutenir le parcours vers la formation en facilitant l'accès à des institutions ou à des mesures de soutien financier. Dans les terrains étudiés, nous avons constaté le peu d'ententes formelles pour faciliter l'accès à des places en formation pour les jeunes participants du PSJ. Il y a cependant de plus en plus de liens informels et de rencontres de familiarisation.

La question du soutien financier offert dans le cadre des mesures d'EQ constitue un autre enjeu. En effet, peu de jeunes semblent bénéficier des mesures de formation, que ce soit pour une formation générale ou professionnelle. Par contre, parmi les jeunes rencontrés, ceux qui bénéficient de ce soutien semblent se maintenir davantage dans leur parcours vers une formation. Pour les autres, le recours aux prêts et bourses apparaît constituer un obstacle au maintien dans ce parcours vers la formation, notamment en raison de l'endettement qu'il crée.

Enfin, le soutien financier accordé dans le cadre d'une formation réalisée en entreprise d'insertion serait un élément facilitant le parcours vers la formation, notamment parce qu'il conjugue différents avantages : l'alternance travail/études et le soutien financier. Dans certains terrains, les liens avec les entreprises d'insertion locales existantes étaient largement développés comme une formule gagnante pour les parcours vers la

formation, tandis que dans d'autres, l'absence d'entreprise d'insertion a été ou non compensée par des formules visant cette même dynamique, notamment par des plateaux de travail.

Enfin, si entrer en formation constitue le souhait de près de la moitié des jeunes rencontrés dans le cadre du PSJ, que cela se traduise par un stage ou par une inscription dans une formation générale ou professionnelle plus classique, il n'en demeure pas moins que ce parcours est celui qui est le plus souvent abandonné, puisque seulement huit jeunes étaient encore aux études lors de notre rencontre.

Les raisons expliquant les arrêts dans le parcours de formation

La diminution évidente du nombre de jeunes inscrits dans un parcours vers une formation s'explique de différentes façons.

- Le retour aux études apparaît souvent en début de participation au PSJ. C'est l'objectif à atteindre pour les jeunes dans leur plan d'action, car ils ont généralement une scolarité inachevée et sont encore près du monde de l'éducation.
- Le modèle de l'éducation aux adultes exige souvent une autonomie dans l'apprentissage que les jeunes n'ont pas encore acquise.
- Le soutien financier octroyé ou non pour faciliter le parcours vers une formation du jeune.
- Les expérimentations dans le choix des orientations.

Pour les intervenants, il s'agit d'accompagner et de soutenir les jeunes dans leur démarche afin que leur retour aux études ne soit pas vécu comme un autre échec, surtout que ces jeunes ont ainsi reconnu l'importance d'une formation pour trouver un emploi.

1.2.3. Le maintien en formation

Les jeunes qui se maintiennent en formation présentent des caractéristiques similaires aux autres jeunes à deux différences près : d'une part, il s'agit de jeunes qui se sont inscrits dans un parcours de formation précis (ils voulaient devenir pâtissier, éclairagiste, préposé aux bénéficiaires, technicien en informatique) ; d'autre part, ils bénéficient de mesures de soutien financier ou autre.

Ainsi, comme pour le maintien en emploi, le maintien en formation semble dépendre de deux conditions.

- Il faut que le jeune sache véritablement ce qu'il veut et soit engagé dans un processus d'insertion professionnelle vers un métier. Il s'agit là encore d'affirmer que le PSJ doit être une opportunité pour un jeune de bâtir un projet et d'obtenir le soutien nécessaire à sa réalisation.
- Il faut que se créent des collaborations et une intervention partenariale autour du parcours du jeune, notamment en élaborant des formations qui favorisent le savoir expérientiel plutôt qu'une logique de diplomation plus conventionnelle.

Conclusion

Le parcours vers une formation apparaît plus difficile dans la mesure où les jeunes ne parviennent pas à s'engager globalement dans ce retour aux études. À ce propos, il semble nécessaire non seulement de considérer l'étape d'exploration des jeunes, qui ne savent pas toujours qui ils sont et ce qu'ils voudraient être, mais aussi de travailler à une adaptation de l'offre de formation pour faciliter l'accès à des professions. Le constat est aussi celui de la difficulté à faire émerger une formation professionnelle valorisée et valorisante. Dans l'étude de Rousseau (2003a), le parcours vers une formation est le deuxième choix le plus fréquent, soit celui de 36 % des jeunes participants au Projet Solidarité Jeunesse. Au moment où a été mené ce sondage de Rousseau, 23 % poursuivaient cette formation.

Cependant, même pour les jeunes participants du PSJ qui ont connu des expériences scolaires difficiles, la question de la formation demeure pour eux une des clés de leur insertion, comme en témoignent le nombre de jeunes qui souhaitent achever cette ligne biographique. Néanmoins, le parcours vers une formation est souvent interrompu avant son terme, sans qu'il y ait eu d'intervention particulière pour empêcher cela.

On note toutefois que lorsque la formation débouche sur un métier et qu'elle se déroule dans un cadre facilitant (entreprise d'insertion), les jeunes demeurent dans ce parcours. Par conséquent, il est possible de croire que le PSJ pourrait tirer encore plus de profits de son cadre partenarial, en facilitant le recours à des mesures de formation financées ou la mise en place de formations adaptées (plateaux de travail, alternance école/entreprise...). Rappelons que selon les données du Ministère, environ 10 % des jeunes ont bénéficié d'une mesure de formation.

1.3. PARCOURS VERS LE RÉTABLISSMENT PERSONNEL

1.3.1. Le cadre d'intervention

À l'origine, ce parcours n'était pas envisagé dans le cadre du PSJ, mais l'ampleur des difficultés des jeunes participants a conduit les acteurs de l'intervention à envisager cet objectif de rétablissement comme un objectif d'intervention. Pourtant, malgré les interventions pour atteindre cet objectif pendant la participation au PSJ, peu de jeunes rencontrés avaient dans leur plan d'action cet objectif précis. Cinq jeunes avaient un plan d'action orienté vers un rétablissement, voire un établissement. Ainsi, pour deux jeunes, il s'agissait de rétablir leur situation au plan de leur santé (problème de santé mentale ou de toxicomanie) et leur situation judiciaire. Pour les trois autres jeunes, d'immigration récente, il s'agissait de s'établir à Montréal et d'apprendre le français.

Cette réticence des intervenants à traiter ces objectifs à part, c'est-à-dire sans les intégrer à un retour aux études ou la recherche d'emploi, s'explique de différentes façons. (Pourtant, plusieurs intervenants et agents affirment que les jeunes présentent des difficultés et des problématiques qui demeurent des obstacles à leur insertion socioprofessionnelle³.)

1. Les jeunes comme les intervenants envisagent rarement cet objectif de rétablissement comme suffisant.
2. Les intervenants n'ont généralement pas ou peu de formations pour s'inscrire dans une intervention plutôt psychosociale.
3. L'absence ou le manque de liens avec des ressources susceptibles d'encadrer et de s'inscrire dans une logique curative visant le rétablissement du jeune.

Le fait que ce parcours soit cependant utilisé pour les jeunes immigrants témoigne d'une lecture où les besoins des jeunes et le temps nécessaire à l'insertion sont davantage pris en considération.

Lorsque les intervenants du PSJ ont appuyé la réalisation d'un parcours axé sur le rétablissement, les gains ont été importants, car ils ont permis aux jeunes de s'engager dans une voie de mieux-être, en donnant la latitude nécessaire à la réalisation de conditions préalables. En fait, il

3. D'ailleurs, 17 % (192) des 1 141 répondants à l'étude de Rousseau (2003a, p. 34) ayant participé au PSJ ont admis qu'ils vivaient « des problèmes importants, de santé ou d'autre nature, pouvant nuire à leur intégration en emploi ». Les « problèmes » les plus fréquemment invoqués sont : des problèmes de santé physique (53 %), une dépression ou un burnout (23 %) et un problème lié à la consommation de drogues (10 %).

vaut mieux que ces jeunes aient le sentiment d'avoir pris soin d'eux-mêmes que celui d'avoir échoué dans ses démarches d'emploi ou de retour aux études.

L'enjeu demeure encore une fois de bien préparer et de maintenir ce rétablissement, notamment en renforçant les liens de collaboration intersectorielle et interdisciplinaire, puisque l'appel à des ressources extérieures est toujours nécessaire. Ainsi, il importe que l'envoi dans une autre ressource du milieu ne se traduise pas concrètement, ou ne soit pas perçu par le jeune comme une manière de le renvoyer à d'autres ressources, mais bien comme la construction d'un maillage d'intervenants qui entourent le jeune et l'accompagnent dans sa démarche. Il faut que les jeunes aient le sentiment d'être au cœur d'une toile aidante, plutôt que de se promener d'une ressource à l'autre, sentiment dont ils ont déjà fait l'expérience généralement.

Conclusion

La présentation de ces divers types de parcours permet de constater que l'intervention du PSJ donne des résultats et a des effets sur les jeunes participants. Cependant, la durabilité de ces effets constitue la clé de la mesure évaluative. En effet, il s'agit de voir comment le PSJ constitue une véritable mesure qui mène les jeunes vers l'insertion. Or, même avec le peu de recul autorisé par la collecte de données, on note déjà l'absence de maintien des jeunes dans des espaces d'insertion comme les entreprises ou l'école.

L'analyse des parcours nous a permis de dégager trois grandes étapes.

La première étape, la préparation, demeure celle qui fait l'objet de plus d'intervention et qui se traduit par une amélioration de la connaissance de soi et des intérêts personnels. Cependant, cette étape, qui se bâtit dans l'intervention autour d'une psychologisation des besoins des jeunes, doit être suivie d'autres étapes qui vont renforcer et faciliter la capacité d'action des jeunes du PSJ et la soutenir matériellement.

Ces étapes ultérieures que constituent l'arrivée et le maintien aux études ou en emploi sont le plus souvent escamotées dans l'intervention. En effet, l'intervention du PSJ se déroule généralement dans un cadre individualisé de réponses aux besoins, sans arrimage de collaboration et d'actions visant la mobilisation de l'agir du jeune. Pourtant, lorsque l'intervention du PSJ est implantée de manière globale, en alliant intervention

clinique individuelle et intervention multisectorielle partenariale, les résultats sont là, les jeunes s'inscrivent durablement dans des parcours qui les engagent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle.

Rousseau (2003a, p. 37-39) s'est intéressé aux effets du PSJ sur l'insertion professionnelle.

Au cours de la période qui a suivi la phase intensive du projet (la période post-participation est de dix à douze mois), les résultats sont les suivants : de façon globale, la mise en mouvement, définie dans le cadre de cette étude par le fait d'être en emploi, en formation ou aux études, ou en participation à une mesure ou activité d'Emploi-Québec, a touché la plupart des jeunes. On observe que 86 % des jeunes du Projet Solidarité Jeunesse ont été, à un moment ou l'autre, soit en emploi, en formation ou aux études ou en participation à des mesures ou activités d'Emploi-Québec. Au moment du sondage, cette proportion était de 56 %. Ces taux sont plus élevés de près de dix points de pourcentage que ceux du groupe des jeunes qui ont refusé de participer au Projet Solidarité Jeunesse. Aucune différence significative n'a été observée avec les taux de mises en mouvement des jeunes admis à l'assistance-emploi avant l'implantation du projet. Toutefois, la mise en mouvement s'exprime différemment puisque les répondants du Projet Solidarité Jeunesse ont été proportionnellement plus nombreux que les répondants admis à l'assistance-emploi avant l'implantation du projet à intégrer le marché du travail et, en contrepartie, moins nombreux à participer à des mesures ou activités d'Emploi-Québec, autres que la mesure de formation de la main-d'œuvre.

Nos données témoignent cependant du fait que plusieurs jeunes, après leur passage au PSJ, continuent de vivre beaucoup d'instabilité, passant d'un emploi précaire à un autre, sans nécessairement situer ces démarches dans le cadre d'un projet de vie à plus long terme comportant des dimensions personnelles, relationnelles, sociales et professionnelles⁴. Peut-être est-il utile de faire un lien ici avec la teneur du plan d'action qui concerne des aspects souvent très immédiats, par exemple, ce que le participant doit faire dans les deux prochaines semaines afin de clarifier son

4. D'ailleurs, en conclusion de l'étude de Rousseau (2003a, p. 41) sur les effets du PSJ, il est mentionné que « globalement, les résultats du sondage indiquent que l'insertion socioprofessionnelle de plusieurs de ces jeunes est un processus à long terme, qui se compose de va-et-vient, avec une autonomie financière toute relative. Ce sont là des indices que ces jeunes ont besoin de soutien, d'accompagnement sur une plus longue période, où l'on s'assure d'une continuité entre les différents acteurs qui ont à intervenir ». De même, pour Valois *et al.* (2004, p. 116) « compte tenu des difficultés importantes des jeunes à leur entrée dans le PSJ, de l'isolement social vécu par plusieurs d'entre eux, un suivi individualisé de plus longue durée pourrait accroître les possibilités de succès de l'insertion socioprofessionnelle ».

orientation ou de réaliser des étapes de son plan d'action. Alors que le PSJ postule une démarche globale et de long terme, le cadre d'intervention du PSJ se traduit le plus souvent par des démarches à court terme. De la même façon que le travail sur la dimension identitaire porte davantage sur des aspects socioprofessionnels directs (ce que je suis maintenant, ce qui m'intéresse maintenant) que sur une réflexion plus globale sur ce que le jeune imagine être comme travailleur, comme individu, comme membre de la société.

Dans quelques cas seulement, les participants rencontrent l'intervenant, lors de cette étape du suivi, pour poursuivre un travail sur leurs difficultés personnelles. Pourtant, nous avons montré qu'ils sont nombreux à avoir connu des trajectoires de vie chargées, dont les séquelles (familles brisées, violence, abus de substance, judiciairisation, échecs répétés) se répercutent sur leur développement. L'analyse de nos données laisse croire que le rapport des jeunes à leurs échecs, à des situations qui ont été dévastatrices pour eux, est peu exploré. Le manque de disponibilité des intervenants contribue à cette situation tout autant que la résistance des jeunes qui peut, entre autres, être liée à des expériences négatives antérieures avec des professionnels, ainsi que l'éloignement réel ou symbolique de certains jeunes par rapport au CJE. Devant cela, il faut d'abord se demander si le travail psychosocial en profondeur constitue l'un des aspects importants d'un projet comme le PSJ et, dans l'affirmative, se questionner sur les raisons qui font que cet aspect est négligé.

Il est possible aussi que le PSJ ne soit pas perçu comme un lieu où l'on peut exprimer sa souffrance. Or, l'expression de la souffrance est cruciale, tant dans les écrits concernant la résilience que dans ceux abordant les jeunes comme des sujets acteurs. Du côté des études sur la résilience, on estime que la personne doit pouvoir donner un sens aux événements qui l'ont blessée, si elle veut poursuivre adéquatement son développement (Cyrułnik, 1999). Pour des sociologues qui présentent les jeunes comme des sujets acteurs, il faut se tourner vers l'échec, tel qu'il a été vécu par les jeunes, construisant leur monde et leur subjectivité dans une histoire particulière, à travers les contraintes qui ont limité leur choix. Le travail que ces jeunes ont à faire est d'unifier leur expérience, de comprendre ce qui leur arrive (Dubet 1994). À cet égard, la sociologie et la psychologie se rencontrent. L'aliénation, tout comme les blessures non guéries, apparaissent comme une privation de sens et ne peuvent être surmontées que par une « rencontre » avec la souffrance. Par conséquent, l'intervenant devrait pouvoir agir dans la relation comme tuteur de résilience pour accompagner le jeune dans la gestion de sa souffrance et de ses difficultés.

Les besoins des participants sont très différents. Certains nouent des liens particulièrement forts avec leur intervenant qui se poursuivent parfois au-delà du suivi. C'est le cas d'un participant qui, parmi les jeunes rencontrés dans un territoire, est le seul à ne pas effectuer de retour aux études. Ce jeune revient spontanément voir son intervenant pendant la phase de suivi et bien après. Âgé de 20 ans, il est très peu scolarisé, présente des difficultés d'apprentissage et provient d'une famille monoparentale étouffante. Il a connu un placement, des problèmes d'abus de substances illicites ainsi que des démêlés avec la justice. Enfin, il n'a pas d'expérience de travail. On peut se demander où en est ce jeune en termes de construction identitaire. Ne compte-t-il pas parmi ceux qui ont besoin d'un accompagnement dans la durée et qui doivent régler des choses au plan personnel d'abord, avant d'intensifier leurs démarches au plan de l'employabilité? Comment mesurer le succès de l'intervention pour un tel participant?

D'autres participants présentent des trajectoires de vie aussi lourdes. C'est le cas d'un jeune très peu scolarisé également et qui a connu des périodes d'itinérance, d'abus de drogues et de prostitution, et qui a également commis des délits. Ce jeune bénéficie toutefois d'un solide soutien de la famille de son amie. Ses besoins à l'égard du suivi sont ainsi différents.

À partir de ces illustrations, on peut s'interroger sur l'effet d'un suivi plus intensif sur le maintien des jeunes en emploi et la prévention de « rechute » éloignant les jeunes de leurs objectifs d'insertion. De plus, un tel suivi pourrait contribuer à la poursuite du travail sur des éléments de la dynamique des jeunes qui ne peuvent se résoudre pendant la phase intensive (influences négatives des pairs, estime de soi, crainte de l'échec, consolidation d'habiletés diverses, réduction des méfaits de la consommation, problèmes familiaux, etc.). Face à cela, les conceptions du suivi diffèrent. Peu d'intervenants, à notre connaissance, abordent leur travail sous un angle clinique. Pour certains, leur mandat se situe essentiellement sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, et le travail sur des problématiques particulières ne leur paraît pas être de leur ressort. Enfin, d'autres favorisent peu le développement de liens étroits avec un intervenant en particulier et encouragent plutôt les participants à se lier avec plusieurs adultes du PSJ ou du CJE.

Enfin, dans les données du Ministère, il apparaît que le PSJ a prévenu l'entrée à l'assistance-emploi de près de trois jeunes sur dix sur une base durable. Mais trois jeunes sur quatre participants ont eu de nouveau recours à l'assistance-emploi après leur participation, et près de la moitié y était encore au moment du sondage de Rousseau (2003a). Aussi, sans

le décrire, il est cependant possible de considérer que le parcours vers l'assistance-emploi, sans être planifié ni organisé, demeure une expérience courante après la participation au PSJ. Cette réalité vient encore davantage refléter les enjeux de durabilité des effets de cette intervention. Il ne s'agit pas ici de définir cette situation comme négative en soi, mais de voir comment elle peut s'interpréter dans une analyse plus approfondie de la trajectoire des jeunes. Ce retour ne doit pas toujours être considéré comme signe d'échec ; il peut aussi être momentané. En effet, dans la plupart des parcours des jeunes rencontrés, l'errance entre les situations et la précarité est encore fréquente. À ce titre, l'éloignement de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation est très fragile pour la plupart des jeunes rencontrés, même si la participation au PSJ se traduit par des gains et la création de nouvelles opportunités pour les jeunes.

L'analyse par trajectoire permet de ce point de vue de mieux faire ressortir comment la participation au PSJ et les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés structurent et renforcent des ruptures et des continuités dans leur trajectoire.

2. AU-DELÀ DES PARCOURS TYPIQUES DANS LE PSJ : RUPTURES ET CONTINUITÉS DANS LES TRAJECTOIRES DES JEUNES

La notion de trajectoire devient le levier qui nous permet de mieux saisir les difficultés des jeunes, leurs besoins, la réponse apportée par l'intervention, ainsi que la portée de cette intervention dans la vie des jeunes au regard de leur processus d'insertion. En effet, nous examinons un *processus* d'intervention en lien avec des *histoires personnelles et familiales*. L'analyse cerne donc les dimensions, temporelle et dynamique des situations, en vue de comprendre les changements obtenus ou non.

L'intervention orientée en fonction d'une structure et d'un but (d'une cible) est étudiée en tant que **trajectoire**. Cet outil analytique permet de rendre compte du cadre structurant dans lequel les jeunes tentent de réaliser leur insertion socioprofessionnelle. Les oscillations, bifurcations et allers-retours peuvent prendre différentes formes tout au long de la participation des jeunes au PSJ. La trajectoire permet donc de rendre compte des éléments structurants de l'intervention ainsi que de la marge de manœuvre dont le jeune dispose en tant que sujet dans le projet d'insertion qu'il co-construit avec les divers acteurs qui structurent sa trajectoire (Boutinet, 1990 ; René *et al.*, 2001).

Plus particulièrement, le regard sur les oscillations, bifurcations et autres modifications dans la trajectoire des jeunes nous renseigne sur la manière dont la participation au PSJ a contribué à un changement ou non dans le quotidien du jeune. Postulant que les jeunes vont connaître une trajectoire en yoyo, c'est-à-dire faite de gains et de pertes, il s'agit d'évaluer comment la participation au PSJ s'est traduite ou non par des gains, permettant de faciliter les transitions nécessaires au passage à la vie adulte (EGRIS, 2001). Dans cette perspective, on doit se dégager du regard normatif qui tend à considérer le passage à la vie adulte comme un passage linéaire de l'état de jeune à l'état d'adulte totalement intégré. En évoquant la trajectoire en yoyo, c'est-à-dire en présentant le passage à la vie adulte comme un processus réversible et fragmenté, il est possible de considérer que la participation au PSJ peut permettre aux jeunes de réaliser des gains, sans pour autant les inscrire dans un statut stable de travailleur ou d'étudiant par exemple. En d'autres termes, il s'agit ici de rendre compte des démarches entreprises par les jeunes, même si elles n'ont pas totalement porté leurs fruits ou qu'elles ont été abandonnées. Donc, il importe de considérer que l'évaluation des effets rapportés ici est nécessairement limitée, étant donné qu'elle tient compte plus globalement de la période de changement dans laquelle sont plongés les jeunes rencontrés.

Suivre la trajectoire des jeunes rencontrés consiste le plus souvent à suivre l'errance et la mobilité qu'ils connaissent, tant au plan des activités, des relations, des statuts, des rôles qu'ils assument mais toutes ces formes d'errance et de mobilités ne sont pas similaires. Nous distinguons ainsi une errance constructive, d'un passage vers la vie adulte autonome, ou d'une errance vulnérabilisante.

2.1. L'ERRANCE CONSTRUCTIVE : EN QUÊTE D'UN STATUT ET D'UN RÔLE SOCIAL

L'analyse des plans d'action et des réalisations des jeunes durant leur participation au PSJ a permis d'apprécier l'importance des changements survenus. Ces changements qui vont marquer des oscillations et des bifurcations dans la trajectoire des jeunes ne sont pas toujours négatifs ; ils sont souvent l'expression du travail de construction identitaire et du travail d'insertion que le jeune réalise sur divers plans : économique, relationnel, politique et symbolique. À ce titre, l'errance constructive témoigne le plus souvent d'une quête de statut et de rôle social que les jeunes apprivoisent progressivement. Dans cette perspective, la participation au PSJ a permis aux jeunes de retrouver leur confiance en eux, de modifier leurs attitudes

et leurs perceptions quant à leurs possibilités d'insertion (Valois *et al.*, 2004 ; Rousseau, 2003a). Mais peut-être davantage et de manière plus globale, le PSJ a permis la construction ou la concrétisation d'un projet.

En ce qui a trait à la construction d'un projet, la participation au PSJ a permis aux jeunes de modifier leur trajectoire, notamment en intégrant d'autres sphères de leur vie. Un jeune se présente alors, dans son quotidien, comme quelqu'un qui a besoin de soutien pour concrétiser ses projets d'insertion. Le défi dans le cadre du PSJ consiste à faire face à la menace de découragement, mais aussi à apporter les modifications nécessaires entre possibilités et contraintes présentes autour du jeune, notamment en soutenant sa capacité de surmonter les différents obstacles. Et cette capacité de rebondir des jeunes doit être renforcée par le soutien du PSJ dans la construction d'un projet dont les objectifs s'étendent au-delà de la stricte sphère de l'insertion professionnelle. Certains jeunes rencontrés, et malgré les changements, ont le sentiment d'être en démarche et de viser un but. La participation au PSJ permet souvent de créer des éléments de discontinuités dans la trajectoire du jeune. Il s'agit encore de faire en sorte que ces discontinuités deviennent de véritables ruptures dans la trajectoire.

Dans cette perspective, la participation au PSJ devient pour le jeune un outil, une ressource qui va lui permettre d'être guidé et soutenu dans la définition de son projet. Le rôle d'accompagnateur est ici crucial. L'approche globale du jeune est aussi importante, car c'est dans ce cadre que la définition du projet peut avoir des effets contaminants sur les autres sphères de vie du jeune.

Pour ce qui est de la concrétisation d'un projet, cette situation demeure exceptionnelle dans le PSJ. Et dans un tel cas, le PSJ devient un véritable tremplin qui modifie la trajectoire du jeune en le plaçant dans un processus vers l'autonomie. Cette participation s'est diffusée ici à toutes les sphères de la vie du jeune et s'inscrit dans une logique qui vise son affiliation durable à d'autres mondes sociaux, plus que le simple travail sur sa capacité d'action. Ainsi, la modification de la trajectoire s'inscrit non pas dans l'ajustement, mais bien davantage dans l'engagement et la rencontre d'autres univers sociaux. Généralement, pour y parvenir, et pour que le PSJ devienne un tremplin, la préoccupation du lien social doit être portée tant par le jeune que par l'intervention réseautée du PSJ. À ce titre, elle ne devient plus simplement la concrétisation d'un projet d'un jeune participant au PSJ, mais bien davantage la concrétisation elle-même du **Projet Solidarité Jeunesse** qui vise une co-responsabilisation dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Toutefois, plus souvent qu'autrement, la participation au PSJ n'a permis que d'occuper le quotidien des jeunes.

Lorsque la participation au PSJ inscrit les jeunes dans une errance constructive, il est possible de voir comment ils cherchent à construire une identité sociale à laquelle se raccrochent un statut et un rôle qui les valorisent et les insèrent de leur point de vue.

Les transformations dans cette logique de quête tiennent à la fois des jeunes, de l'intervention et de la société, qui facilitent ou non, l'accès à tel ou tel statut et rôle social. Ces transformations vont s'inscrire dans la trajectoire des jeunes en poursuivant trois objectifs d'intervention du PSJ : l'insertion en emploi, le retour aux études et le rétablissement personnel.

2.1.1. Les changements dans les parcours vers l'emploi

Les changements dans ces parcours tiennent le plus souvent aux contextes et aux conditions de travail. Ainsi, nous n'avons pas rencontré de jeunes qui ont abandonné un emploi pour retourner aux études, mais bien des jeunes qui décident ou non de quitter leur emploi en même temps qu'ils prennent la décision de retourner aux études. Nous avons déjà évoqué les raisons de ces départs. Pour certains, il s'agit d'une oscillation entre différents emplois qui, en se cumulant, forment l'expérience professionnelle du jeune. Pour d'autres, la démission d'un emploi est parfois une manière de remettre en question ses choix d'orientation professionnelle en ciblant des secteurs différents. Pour d'autres, enfin, l'emploi devient une démarche secondaire par rapport à la nécessité de se rétablir personnellement. Dans tous ces cas, les changements sont perçus et vécus positivement du point de vue du jeune ou de l'intervenant, car ils participent de la construction du jeune vers son insertion.

2.1.2. Les changements dans les parcours de formation

Nous avons déjà vu à quel point les jeunes participants inscrivaient dans leur plan d'action le retour aux études comme s'ils considéraient, symboliquement et pratiquement, que le processus de formation était inachevé, tout en reconnaissant l'importance de la formation dans l'insertion professionnelle. Cependant, si la plupart ont cette aspiration au départ, très rapidement, les jeunes se tournent vers une recherche d'emploi. Cette bifurcation tient, d'une part, au fait que les formations générales à l'éducation des adultes ne leur conviennent pas et, d'autre part, au fait que les formations professionnelles qu'ils convoient sont inaccessibles ou qu'ils ne parviennent pas à obtenir le soutien financier nécessaire pour s'y inscrire et être « aux études ». En effet, le retour dans le système éducatif conventionnel a un coût économique, d'autant plus que l'obtention du soutien

financier d'EQ à des mesures de formation n'est pas toujours possible, notamment lorsque les jeunes sont particulièrement sous-scolarisés ou que leur choix de formation correspond à des formations non subventionnées.

Certes, les jeunes portent ces bifurcations puisqu'il s'agit de se chercher une identité, mais il importe aussi de signaler que c'est moins l'idée de la formation que les jeunes abandonnent que la manière et les conditions dans laquelle elle se réalise. À ce sujet, les analyses sur l'intervention montrent combien le modèle de formation proposé est généralement très conventionnel et s'appuie sur des institutions éducatives traditionnelles avec lesquelles les jeunes ont eu des expériences antérieures le plus souvent négatives.

Dans ce contexte, l'errance, même constructive, pourrait être amenée en créant et en utilisant des logiques et des expériences formatives plus innovantes qui pourraient se vivre grâce aux entreprises d'insertion ou aux projets collectifs portés par le PSJ. Cela donnerait l'occasion aux jeunes d'acquérir de nouvelles habiletés et compétences, et surtout d'être au cœur d'une dynamique de socialisation à laquelle le développement de nouvelles relations sociales donne accès.

Le désir de retour aux études des jeunes rencontrés témoigne de leur désir de formation. Il importe que le PSJ puisse traduire ce désir de formation, de manière innovante, en respectant les logiques de transition et d'expérimentation. Dans cette perspective, la formation ne doit pas être pensée globalement dans une logique éducationnelle conventionnelle, mais doit être ouverte aux besoins et capacités des jeunes, en construisant à partir de leur trajectoire personnelle des espaces d'apprentissages de compétences intermédiaires et transversales. Les entreprises d'insertion, les plateaux de travail, mais aussi les projets collectifs comme la réalisation de vidéo et d'animation sont autant d'activités qui peuvent s'insérer dans une dynamique formative, correspondant davantage aux trajectoires des jeunes.

Ainsi, les « oscillations, bifurcations, allers-retours » notés dans les trajectoires des jeunes par rapport aux objectifs de formation témoignent de cette difficulté qu'ils ont à trouver une formation qui leur convienne, tant en ce qui a trait à la nature de la formation qu'à son contenu. En outre, un des principaux obstacles demeure le financement de cette démarche que les jeunes ont de la difficulté à assumer.

Le projet de retour aux études abandonné, les jeunes vont se tourner vers d'autres projets rapidement. Ils iront vers l'emploi, vers d'autres types de formation et, finalement, dans certaines circonstances pour les jeunes filles, vers un autre statut et rôle en raison d'une grossesse. Dans tous ces contextes, ces changements ne sont pas perçus par les jeunes comme un

recul, mais comme un réaménagement de leur plan d'action et de leur démarche. Pour les jeunes qui vont s'orienter vers une recherche d'emploi, cet abandon du retour aux études apparaît être comme un élément du processus d'appropriation et d'engagement dans un parcours professionnel, plutôt que dans un parcours de formation. Mentionnons cependant que là encore, l'absence d'un recul suffisant ne nous permet pas de dire si le retour aux études est remis à plus tard ou non.

2.1.3. Les changements dans les parcours vers un rétablissement personnel

Ces parcours, quoique rares, dépendent le plus souvent d'autres partenaires du CJE, notamment dans le cadre de démarches d'intervention psychosociale ou judiciaire. Or, le plus souvent, les changements dans ces parcours se produisent lorsque le jeune se retrouve en difficulté, en raison soit d'une rechute, soit d'une arrestation. L'expérience acquise dans le cadre d'une dynamique de rétablissement peut permettre aux jeunes de rebondir après avoir traversé une épreuve. Il s'agit donc ici d'interpréter l'errance de manière constructive. Ainsi, les oscillations dans le suivi psychiatrique constituent un bel exemple d'allers et retours qui parviennent progressivement à stabiliser le jeune, notamment parce que les périodes de stabilité s'accroissent et que le jeune peut y mettre en œuvre d'autres projets.

Mais toutes les situations d'errance ne sont pas constructives. En effet, les « oscillations, bifurcations et allers-retours » qui témoignent du cheminement des jeunes sont constructives lorsque les jeunes ont le sentiment de pouvoir rebondir après avoir vécu des reculs dans leur processus d'insertion. Dans cette dynamique, le suivi peut permettre de considérer le changement, non pas comme un échec, mais comme un repositionnement dans l'insertion, et il est crucial, car il permet d'accompagner les jeunes dans ces transitions. Dans ce contexte, le suivi doit être une manière de gérer et de soutenir la dynamique de yoyo des jeunes pour faire en sorte que leur participation au PSJ leur procure le sentiment d'avoir fait une expérience positive, ayant permis de favoriser des acquis, plutôt que celui d'avoir essuyé un échec, qui s'ajoutera aux autres. L'enjeu est donc ici de produire des effets sur les jeunes du PSJ, en termes de changements et d'acquis, sur lesquels ils pourront capitaliser pour renforcer leur insertion et leur autonomie. Or, pour que le PSJ fasse la différence dans la trajectoire du jeune, il faut que l'intervention puisse utiliser l'ensemble des outils à sa disposition, à savoir les collaborations et le temps nécessaire de l'intervention, pour soutenir les acquis des jeunes.

S'il importe de faire ces précisions, c'est qu'il y a des situations où les jeunes interviewés paraissent vivre une errance qui les fragilise au lieu de les renforcer.

2.2. L'ERRANCE VULNÉRABILISANTE

Nous avons déjà indiqué que la présence d'un changement dans la trajectoire, voire d'un retour à l'aide sociale, ne constituait pas nécessairement une situation négative, mais bien le signe que les trajectoires d'insertion de ces jeunes obéissent le plus souvent à une dynamique de yoyo. Pour certains jeunes, l'errance, plutôt que de s'inscrire dans une dynamique de yoyo, crée une dynamique de recul, où le jeune retourne à l'aide sociale avec, d'une part, un sentiment d'échec et, d'autre part, l'impossibilité de traduire les gains acquis en possibilités d'insertion.

Malgré les activités réalisées durant le PSJ, de nombreux jeunes sont retournés à l'assistance-emploi sans que leurs chances de se trouver un emploi se soient accrues de façon notable. Dans ce cas de figure, la participation au PSJ leur a permis de changer leur quotidien de manière minimale. Les jeunes diront ainsi avoir amélioré leur connaissance d'eux-mêmes, avoir été en lien avec un adulte perçu comme aidant, mais surtout, avoir dû modifier leurs habitudes de vie durant la période intensive ; en effet, cette participation exigeait d'eux de se conformer à un horaire, à un rythme et à des activités.

Signalons que ces contraintes ont rarement été mal vécues. Leur participation venait le plus souvent les sortir de l'isolement ou de l'ennui, en leur fournissant une occasion de faire quelque chose. La seule grande difficulté dans ce contexte est d'avoir eu à se lever le matin ! Le PSJ sert donc ici à les occuper surtout puisque cette participation ne parvient pas à atteindre les autres sphères de leur vie. Ainsi, dans leur quotidien, ces jeunes ont le même réseau social, vivent dans les mêmes conditions, ce qui va les placer dans une logique de tension entre ne rien avoir à faire et devoir participer.

D'ailleurs, des intervenants mentionnent comment cette simple participation à des activités du PSJ peut être perçue comme une contrainte pour le réseau social du jeune qui a l'habitude de le voir disponible et sans occupation.

Dans ce contexte, la participation au PSJ n'est qu'une « bulle » dans le quotidien et la trajectoire, bulle qui peut faire tache d'huile, mais qui éclate souvent au profit d'habitudes antérieures. Dans ces situations, la participation n'a pas permis d'établir des ruptures dans la trajectoire du jeune.

Malgré les réalisations qu'ils ont pu faire durant le PSJ, ces jeunes demeurent dans une situation d'errance qui tend à les fragiliser. Il s'agit d'évoquer la multiplicité des situations que vivent ces jeunes, qui les placent en tension entre une logique d'insertion et une logique de marginalisation.

Les jeunes ne font pas face à leur situation et l'intervention ne leur en donne pas davantage l'occasion. Au mieux, elle renforce leur capacité à évoluer dans des univers sociaux en tension, sans permettre le développement d'une capacité de résilience face aux embûches et obstacles qu'ils rencontrent.

Ces jeunes démobilisés se retrouvent à l'aide sociale sans avoir le soutien nécessaire pour se reprendre. Le sentiment de la situation subie revient alors le plus souvent dans le discours des jeunes, comme s'ils ne parvenaient pas à reprendre un rôle et un statut d'auteur de leur trajectoire. Ces jeunes se dirigent alors vers une intervention plus encadrante et contraignante, c'est-à-dire le parcours obligatoire qui va leur organiser une nouvelle intervention visant leur insertion. La difficulté de ces jeunes-là, c'est de voir leur participation au PSJ se solder par un échec qui allonge la spirale des échecs accumulés, ce qui les place dans une logique de portes tournantes où s'accroît l'intervention contrôlante et contraignante.

L'enjeu du suivi, pour soutenir la réalisation des démarches des jeunes, apparaît crucial, d'autant plus que la grande majorité des jeunes souhaitent ardemment sortir de l'aide sociale. Dans ce cadre, il s'agit de voir le travail d'insertion socioprofessionnelle que doit accomplir le PSJ comme une mesure de développement personnel et social qui vise à prévenir la marginalisation et la paupérisation de ces jeunes. Analyser les besoins des jeunes dans une logique de processus à partir de leur parcours et de leur trajectoire, au lieu de définir les besoins de manière statique à l'entrée du PSJ, permettrait d'orienter la dynamique du suivi tant dans l'insertion que dans la prévention.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse des parcours et des contributions de la participation au PSJ à la trajectoire des jeunes, il convient de considérer que la question centrale demeure l'élaboration d'un projet dans lequel le jeune va pouvoir cheminer. Or, la mise en œuvre de ce projet exige que le jeune soit acteur, voire sujet de sa démarche d'insertion. Il semble donc crucial que le PSJ accorde aux jeunes une place dans la construction de leur démarche. Trop souvent, ils ne sont pas au cœur de l'intervention, les difficultés d'ordre psychosocial étant présentes et significatives, tant à l'arrivée au PSJ qu'à sa sortie. Il apparaît important de creuser davantage cette dimension tout au long du parcours. Si les participants perçoivent le PSJ comme un projet d'insertion socioprofessionnelle avant tout, il est peu probable qu'ils s'ouvrent largement sur d'autres dimensions de leur vie, pourtant intimement liées au processus d'insertion (solitude, crainte

de l'échec, image de soi très négative, absence de modèles, sentiment dépressif, perte d'intérêt, consommation abusive de drogues et d'alcool, problèmes familiaux, etc.). Si, au contraire, le projet accorde une place plus explicite aux aspects psychosociaux, si le participant perçoit qu'il est là pour se mettre en action au plan de l'insertion socioprofessionnelle, mais aussi, s'il le veut, pour tenter de résoudre certaines difficultés personnelles qui freinent son épanouissement et menacent sa santé mentale ou physique, alors il est probable qu'il saisira cette occasion. Comme le mentionne un intervenant, les jeunes sentent si les intervenants sont à l'aise ou pas avec certains contenus personnels. Nous croyons pertinent d'insister sur l'opportunité offerte aux participants d'approfondir leur perception d'eux-mêmes en relation avec leur environnement, de mieux appréhender les contextes dans lesquels se développent leurs forces et leurs difficultés en incluant la présence ou l'absence de ressources et de politiques adéquates, dont l'évaluation qu'ils font du PSJ.

En outre, intégrer une dynamique participative des jeunes dans l'intervention du PSJ pourrait faciliter l'inscription du PSJ dans une logique d'intervention qui mettrait de l'avant la participation citoyenne, comme une manière de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il se pourrait que, comme le mentionne Valois *et al.* (2004, p. 98), « la précarité de la situation des jeunes participant au PSJ et l'isolement qu'ils semblent vivre nous amènent à suggérer une intervention axée sur le développement de l'autonomie et sur le renforcement du réseau social des jeunes, en proposant diverses activités d'entraide et les engageant dans leur communauté ». Être entouré d'un réseau de parents, d'amis et de connaissances pour qui notre devenir compte et réciproquement favorise la résilience et encourage la poursuite de projets.

Pour cela, il importe de repenser la participation des jeunes aux différentes étapes et structures de l'intervention du PSJ, que ce soit au niveau de la définition des plans d'action ou de leurs discussions dans le cadre du Comité local de suivi. La participation sociale offre l'opportunité de jouer des rôles sociaux valorisants, d'explorer des potentialités, de développer des forces, de s'ouvrir à des expériences sociales nouvelles (Conseil de la santé et du bien-être, 2001). Là encore, un bilan plus systématique des lieux de participation fréquentés et des expériences de participation sociale (liens et rôles positifs associés à l'exercice de compétences) permettrait aux participants d'être plus sensibles à cet aspect de leur expérience sociale et d'identifier des objectifs à poursuivre à cet égard. Quelle place et quel rôle ai-je l'intention d'occuper dans la société qui m'entoure? Mais pour les jeunes peu insérés, pour qui ce bilan est très limité, le premier pas consiste à s'intéresser et à s'introduire dans ces

lieux de participation (sociaux, culturels, sportifs, communautaires, etc.). Ils ont parfois besoin d'être accompagnés dans cette démarche, d'être mis en relation avec de nouveaux milieux.

Quant à la citoyenneté, elle revêt plusieurs dimensions dont la connaissance de ses droits et devoirs, la capacité de contribuer de façon critique aux débats collectifs et l'implication dans l'amélioration du bien commun. Ces dimensions pourraient être articulées plus explicitement au PSJ et, tout particulièrement, en lien avec l'insertion socioprofessionnelle. À ce propos, Lamoureux (2001, p. 42) soutient qu'une citoyenneté « inclusive » doit être plurielle et métissée « c'est-à-dire qu'elle ne craint pas les ancrages culturels [...] [menant] à des fertilisations croisées, à des transversalités permettant d'expérimenter des dialogues féconds, des actions communes, des occasions de négocier de nouveaux paramètres fixant les balises du vivre-ensemble ». Cette perspective de la citoyenneté favorise le lien social et rejoint directement notre conception intersectorielle et interdisciplinaire de l'intervention, dans la mesure où elle tient compte de la complexité et juge de manière critique.

Par conséquent, il s'agirait de favoriser, d'abord et avant tout, une insertion sociale, le professionnel ne demeurant qu'une dimension parmi d'autres. Cette lecture et vision de l'insertion étaient présentes dans le projet planifié du PSJ. La mise en œuvre semble avoir éloigné les jeunes de l'intervention, puisque finalement l'implantation de l'intervention n'accorde que peu de place aux jeunes et à leur potentiel.

Ainsi, certains CJE envisagent le groupe comme un lieu d'entraide mutuelle entre les jeunes; il peut favoriser l'émergence d'un projet collectif favorisant la participation sociale: le groupe peut aussi permettre à l'intervenant d'observer les jeunes et de mieux connaître leur dynamique. Nous soulignons ici l'importance des projets collectifs pour les jeunes, car un travail sur l'ensemble des dimensions de l'insertion peut se réaliser au travers de ces activités: en plus de permettre aux jeunes de travailler sur leurs habiletés et compétences individuelles, le projet collectif parvient généralement à mettre en relation les jeunes d'abord avec d'autres jeunes, mais aussi avec leur communauté et les ressources de ce milieu.

Occasions de construction identitaire autant que de participation sociale, ces projets peuvent parvenir également à faire émerger une conscience critique chez le jeune, conscience participant à la formation d'une citoyenneté active. Or, dans les organismes à l'étude, aucune intervention n'avait pour objectif de favoriser cette conscience critique. Quelques pratiques collectives ont bel et bien été développées dans le cadre du PSJ, comme on a pu le constater par leurs présences dans les ateliers du Forum sur le PSJ en novembre 2002.

« On a fait comme si c'était le jeune qui était loin de l'emploi pour ne pas s'avouer que c'était l'emploi qui était loin du jeune. »

(Janguï Le Carpentier, vice-président du Conseil national des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, cité dans Vidalenc, 2001, p. 15)

L'objectif de ce livre était de présenter une analyse compréhensive d'une intervention novatrice en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. En plongeant au cœur du Projet Solidarité Jeunesse, il s'agissait de retracer comment, sur le terrain, cette intervention partenariale a été mise en œuvre pour soutenir la trajectoire d'insertion de jeunes nouveaux demandeurs de l'assistance-emploi. Au terme de cette analyse, l'occasion nous est donnée de faire état des défis que les responsables de ce projet, devenu programme en 2004, ont tenté de relever. En effet, ce projet, ambitieux dès son origine, souhaitait s'engager dans une nouvelle voie d'intervention. Dépassant les lectures individualisantes de l'insertion où les jeunes sont les seuls responsables de leur cheminement, l'intervention proposée souhaitait développer une dynamique de solidarité autour et avec les jeunes en difficulté.

Suivant la philosophie du PSJ, le jeune est au centre de l'intervention ; on le soutient dans une démarche individuelle volontaire tout en tâchant de développer des liens avec le milieu pour mieux le soutenir et l'accueillir. À l'instar de ce qui est préconisé dans certaines recherches et analyses (Assogba, 2000 ; Bouchard, Labrie et Noël, 1996 ; Fournier et Monette, 2000 ; Le Bossé, 2000 ; Rouleau-Berger, 1998 ; Vidalenc, 2001), les promoteurs et artisans du PSJ visaient à aider le jeune à s'adapter et s'intégrer à la société tout en favorisant des changements organisationnels

et structurels parmi les dynamiques communautaires et interministérielles. Ainsi, la perspective de l'« *empowerment* » (Le Bossé, 2000), sans être souvent nommée, était sous-jacente chez plusieurs des acteurs impliqués, bien au-delà de l'objectif de prévention du recours à l'assistance-emploi des jeunes et de la sortie du système de ceux qui y sont.

Dans cette perspective d'*empowerment*, le défi était de coresponsabiliser tant les jeunes que les milieux locaux et nationaux, sans blâmer les jeunes et individualiser leur exclusion socioprofessionnelle, comme plusieurs mesures obligatoires d'insertion le faisaient (Bouchard, Labrie et Noël, 1996). Le défi du PSJ était de soutenir l'adaptation des jeunes au marché du travail tout en adaptant le marché du travail aux jeunes. Le PSJ allait occasionner une rupture avec les visions et façons de faire antérieures pour développer « un projet de société » (Ducharme et Fonseca, 2002). En agissant sur le renforcement des capacités des jeunes et des communautés, le PSJ souhaitait apporter une nouvelle réponse à l'insertion des jeunes, en se préoccupant du développement du capital social et de la cohésion sociale.

Nos analyses sur les deux premières années de mise en œuvre du PSJ ont permis de constater que le virage a été difficile à prendre. L'intervention est demeurée centrée sur l'individu, le jeune, tandis que le cadre partenarial était surtout formé des partenaires internes qui s'approprièrent progressivement. Peu d'actions ont été dirigées vers les transformations des milieux des jeunes. Ainsi, les défis sont encore nombreux à relever. Pourtant, fondamentalement, le PSJ en proposant une nouvelle vision de l'intervention pour l'insertion des jeunes en difficulté demeure un terreau fertile pour ce renouvellement des pratiques.

L'analyse des profils, des parcours et des trajectoires des jeunes rencontrés dans notre recherche fait ressortir la diversité des difficultés d'insertion des jeunes. Pour certains, ces difficultés sont souvent conjoncturelles: ils ont un projet et besoin d'un coup de pouce pour le réaliser et se trouver une place dans leur milieu de vie.

Pour d'autres, et c'est la majorité, les difficultés sont nombreuses. Leur arrivée à la sécurité du revenu est le dernier événement d'une trajectoire marquée par de multiples ruptures avec les diverses institutions qui sont censées soutenir leur insertion. L'école, la famille, le milieu de vie, le travail et les centres jeunesse sont autant de cadres où les jeunes n'ont pas pu développer un projet qui favoriserait leur passage à la vie adulte. Vulnérables et vulnérabilisés, ces jeunes sont tout autant en quête d'identité qu'en quête d'une place. Plus qu'un coup de pouce qui fournirait le soutien nécessaire à la concrétisation de leur projet, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement soutenu pour apprendre à se connaître, à se reconnaître et à être reconnus.

Ce besoin d'un suivi régulier dépasse largement la seule sphère professionnelle: il est d'abord et avant tout un besoin de reconnaissance sociale, qui constitue le socle sur lequel un individu se construit et construit son rapport aux autres (Renault, 2005; Honneth, 2000). Or, ces jeunes ne parviennent pas à savoir qui ils sont, trop longtemps habitués à être rangés dans les catégories que les autres ont définies pour eux à partir de leurs difficultés: enfants maltraités, délinquants, décrocheurs scolaires, toxicomanes, jeunes de la rue, etc. Dans notre recherche, on nous les a le plus souvent décrits comme des jeunes « pockés », plus « pockés » que les jeunes avec lesquels les ressources de PSJ avaient l'habitude de travailler. Cette image, qui s'est imposée dans notre terrain, renvoie cependant à celle d'une intervention individualisante où l'objectif était de « dépocker » le jeune, de traiter, d'aplanir les difficultés. Un autre regard, une autre image devrait s'imposer pour mieux renouveler les pratiques. Ces « pocks » renvoient certes à des blessures individuelles, mais plus largement à une souffrance sociale de manque de reconnaissance (Joubert et Louzoun, 2005). Leurs difficultés d'insertion ne sont alors que révélatrices de cette souffrance sociale qui les marque profondément. Ainsi, leurs difficultés d'insertion ne sont qu'un symptôme de ce manque de reconnaissance. S'attarder à cette reconnaissance sociale devient par conséquent le défi majeur à relever. Il ne s'agit pas non plus de « rétablir » ces jeunes en les amenant à faire face à leurs difficultés en vue de les résoudre, mais de les « établir », c'est-à-dire de favoriser la construction de leur rapport au monde et aux autres.

L'accent mis dans le PSJ sur le développement de relations étroites et privilégiées entre les jeunes et les intervenants reflète ce souci de considérer cet aspect des difficultés de ces jeunes. D'ailleurs, la satisfaction des jeunes quant à leurs relations avec les intervenants témoigne de la réalité de ce travail de lien. Cependant, ce travail ne s'est pas ancré dans une dynamique d'intervention où le lien entre l'intervenant et le jeune permettait aussi un travail sur la reconnaissance sociale. Ce lien aurait dû être la base de ce travail vers la construction d'une reconnaissance élargie des jeunes et de leurs potentialités; il a été surtout l'expression d'une relation riche, momentanée, liée à la participation au PSJ. Ainsi, après la période de suivi, ce lien s'estompe le plus souvent et ne parvient pas à dépasser un travail de reconnaissance entre le jeune et son intervenant.

Soutenir la reconnaissance sociale des jeunes exige donc de dépasser le lien intime des relations entre les intervenants et les jeunes dans le cadre de la participation au PSJ pour aller vers la construction de véritables liens sociaux dans les milieux de vie des jeunes. Pour cela, il faut consacrer du temps à l'établissement des relations de qualité entre

les intervenants et les jeunes, tout en sachant que ces relations ne sont pas une fin en soi et qu'elles doivent déboucher sur la concrétisation d'une reconnaissance sociale de ces jeunes dans leur milieu de vie.

Trop souvent, ces relations de qualité ont certes été fort utiles au travail sur la connaissance et la confiance en soi des jeunes, mais elles n'ont été axées que sur la recherche d'emploi et la formation, oubliant les autres difficultés des jeunes, au plan psychosocial par exemple.

Revenir à une lecture plus globale de l'insertion et des enjeux de reconnaissance sociale des jeunes permettrait ainsi de favoriser une insertion durable des jeunes. En effet, les jeunes, bien avant d'être établis dans un emploi, ont besoin de l'être dans leur identité et leur milieu de vie.

À cet égard, il convient de souligner l'importance, pour renouveler les pratiques, d'adopter une vision interdisciplinaire et intersectorielle de cette intervention, qui agira autant sur l'individu que sur la collectivité.

La dimension du groupe est encore peu exploitée comme lieu potentiel pour développer d'abord une meilleure connaissance de soi et une confiance en soi au contact des autres qui vivent des situations semblables, mais aussi pour acquérir une conscience plus collective de la situation personnelle et, éventuellement, un regard plus critique de la société (Le Bossé, 2000) qui peut contribuer à une participation sociale active (Conseil de la santé et du bien-être, 2001). Ces dynamiques d'intervention ancrées dans la participation sociale des individus permettent à l'individu de se définir, d'exister dans son rapport à soi et aux autres. L'intervention de groupe et le développement de projets collectifs que nous avons observés dans certains terrains s'inscrivent tout à fait dans cette optique. Les projets collectifs ont aussi le mérite de s'ouvrir parfois sur le milieu, contribuant ainsi à la reconnaissance des qualités et aptitudes des jeunes par leurs pairs, et sensibilisant le milieu à leurs capacités et à leurs besoins. À notre avis, fournir aux jeunes les moyens d'améliorer leur reconnaissance comme membre actif de leur communauté, et donc comme citoyen, est une condition essentielle à toute véritable insertion socio-professionnelle. Si le jeune a des responsabilités quant aux succès de sa démarche, la société se doit de l'accompagner pleinement en lui offrant la possibilité d'être connu et reconnu.

C'est pourquoi une intervention novatrice en insertion sociale et professionnelle comme le PSJ qui en appelle à la solidarité devrait prévoir des activités permettant aux jeunes de participer socialement à leur milieu de vie. En effet, l'appel à la solidarité dans une dynamique partenariale exige de considérer cette solidarité non pas comme une position morale, mais comme une logique d'action qui permet de réunir des acteurs du milieu pour susciter la construction de relations et donc de reconnaissance

sociale. Cette solidarité agissante représente selon nous l'outil par lequel les jeunes peuvent s'établir dans leur milieu, y être reconnus et donc développer leur projet d'insertion de manière durable. Il reste à faire de cette solidarité agissante une réalité en soutenant le développement de la participation sociale des jeunes à leur milieu de vie. Un atout pour relever ce défi demeure le cadre partenarial dans lequel s'inscrit le PSJ. Pourtant, là encore, si ce cadre faisait partie du Projet Solidarité Jeunesse, sa mise en œuvre a été laborieuse dans son rapport avec les organismes du milieu.

Certes, le PSJ a donné lieu à des pratiques de référence personnalisée. Ainsi, ce sont essentiellement les CJE/OJ qui vont solliciter, d'une part, la collaboration de diverses ressources pour aider les jeunes ayant des besoins reliés à certains aspects psychosociaux, comme la santé mentale et les conditions de vie (logement, alimentation, budget) et, d'autre part, leur disponibilité sur le plan de l'insertion professionnelle. Cette référence personnalisée définit une collaboration « utilitaire », qui vient répondre à un besoin précis de l'intervention auprès de certains jeunes qui présentaient des problématiques plus complexes que d'habitude. Or, le plus souvent, cette pratique, au lieu de soutenir le travail de reconnaissance sociale en instaurant des liens entre les jeunes concernés et d'autres acteurs sociaux, se traduit par une perte des liens initiaux. Donc, on dirige le jeune vers une autre relation plutôt que d'en faire le centre d'un réseau de soutien. Pourtant, un des éléments novateurs du cadre du PSJ était justement de faire reposer le poids de l'insertion sur une alliance intersectorielle locale où la solidarité pourrait soutenir la reconnaissance sociale des jeunes.

Ainsi, plutôt que de parvenir à construire un soutien continu des jeunes avec la création de liens avec plusieurs personnes qui peuvent et doivent se concerter afin d'être attentives aux dimensions multiples des problèmes qui peuvent survenir dans le parcours des jeunes, la mise en œuvre du PSJ, telle que nous l'avons observée, engendre des relations autour des jeunes sans les relier entre elles dans une perspective cloisonnée.

Or toutes ces collaborations en « références personnalisées » pourraient se développer dans une perspective de « *case management* » où l'intervenant pivot du CJE/OJ assurerait un encadrement du jeune du PSJ. S'il faut reconnaître que la création de liens prend du temps et que le défi posé par SJ était énorme, il demeure que certains CJE/OJ y sont parvenus. S'il est possible de construire ces collaborations autour des intérêts des entrepreneurs pour favoriser l'intégration des jeunes, la responsabilisation sociale des entreprises n'est pas encore une réalité, malgré certaines initiatives intéressantes dans certains secteurs. Quand on y songe bien, il s'agit tout autant de l'avenir de la génération montante que de la survie des entreprises. Ces contributions se concrétisent à des moments précis

dans le cadre des interventions menées par les CJE/OJ, donc sous leur responsabilité, mais n'impliquent pas pour autant une contribution à une vision globale ou une intervention interdisciplinaire, avec ces différentes ressources, auprès des jeunes.

On remarque peu ce type de pratiques dans les interventions observées sur les terrains visités. Les interventions réellement interdisciplinaires et intersectorielles demandent une interdépendance reconnue dans l'intervention et le suivi dans lequel un plan d'action intègre l'ensemble des dimensions des jeunes et les acteurs concernés, qui ont un rôle à jouer dans une intervention globale. Cela exige une bonne connaissance mutuelle des acteurs, une évaluation commune des besoins ainsi que des pistes de solutions, dans une perspective d'intervention suivie et globale. Ainsi, si certaines pratiques de collaboration en réseau semblent s'orienter vers des pratiques décloisonnées, il reste que le poids de la sectorisation, que veut enrayer le partenariat, se fait toujours sentir. On pense en termes de problèmes sectorisés même si l'on observe une ouverture à une approche globale dans un terrain à l'étude, où les solutions aux problèmes sont développées en conséquence.

Le PSJ est encore jeune pour avoir mis au point une telle pratique. Mais il présente une occasion d'innover auprès de jeunes qui sont aux prises avec une situation complexe qui demande une intervention complexe et souple. Une intervention interdisciplinaire demanderait que les intervenants du PSJ se concertent avec les agents d'EQ et de la SR, mais aussi avec les intervenants des ressources pertinentes du milieu, dans la conception et l'actualisation du plan d'action, tout en s'assurant que le jeune en soit le centre. En travaillant de cette façon, il devient possible de faire « agir » la solidarité en permettant le travail de reconnaissance sociale des jeunes, et, ce faisant, de leur ouvrir la porte vers une insertion sociale durable.

Cette intervention exige non seulement de maîtriser un processus partenarial, mais aussi de connaître les multiples dimensions de la situation des jeunes et des ressources pertinentes du milieu. Elle exige en outre d'intervenir sur l'ensemble de la situation de façon concomitante et non de façon isolée et consécutive à la façon « d'une course à relais » multidisciplinaire où chacun intervient un peu isolément mais dans une suite logique, ce qui est déjà un pas important vers une intervention interdisciplinaire. Si l'intervention multidisciplinaire en concertation prend l'allure d'une ligne où chacun intervient à tour de rôle en continuité, l'intervention interdisciplinaire prend l'allure d'un cercle d'intervenants ayant à cœur le bien-être d'un jeune. La vision portée par l'ensemble des intervenants devrait assurer la complémentarité de leurs actions. L'intervention

n'est plus linéaire, mais circulaire et adaptée aux situations changeantes des jeunes. De ce fait, cette vision élargie du jeune comme individu a plus de chances de prendre en compte les conditions collectives des jeunes et de leur milieu, suscitant ainsi des interventions sur le milieu lui-même pour en améliorer les conditions d'accueil des jeunes.

Si certains intervenants des CJE/OJ peuvent devenir des « pivots » ou des « *case manager* » pour assurer une implication de tous les autres intervenants pertinents pendant la phase intensive et même le suivi, il faut reconnaître que le suivi peut devenir le mandat d'un autre intervenant. Mais il doit y avoir davantage de suivi, un suivi plus proactif, qui apparaît indispensable pour maintenir les acquis des jeunes connaissant des difficultés. L'important est de conserver cette vision globale et intersectorielle, et d'assurer la continuité, l'intensité et la souplesse de l'intervention.

Dans cette perspective, et pour soutenir ce cadre innovateur que proposait le PSJ, le Comité local de suivi doit avoir la responsabilité d'axer ce projet de solidarité sur le jeune tout au long de son parcours dans le PSJ. Il importe donc que les CLS soient appelés à être garants des objectifs du projet, mais aussi à devenir des « agents de développement » du PSJ, en favorisant la promotion de SJ et en établissant des liens avec le milieu. Dans ces conditions, les CLS deviennent des « acteurs collectifs » porteurs d'une responsabilité partagée au plan local (et non plus simplement un collectif d'acteurs). De plus, les collaborations déployées autour d'une intervention plus globale peuvent donner du pouvoir au jeune pour affronter tant les problèmes d'ordre professionnel et social que relationnel et psychologique qui témoignent de son manque de reconnaissance sociale.

En somme, le PSJ est un outil précieux pour le renouvellement des pratiques en insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. Nos données montrent que tous les ingrédients sont là pour en faire un moteur d'innovation. Pourtant, les changements dans les regards portés sur ces jeunes et dans les pratiques n'ont pas toujours pu être observés. Trop souvent, l'accent est mis sur l'emploi et plonge les jeunes dans des situations d'alternance caractérisées par la précarité. Partir des racines de PSJ pour le faire grandir demeure un défi à relever pour faire de la solidarité non pas un simple mot, mais un geste qui permet d'établir une reconnaissance sociale des jeunes et soutenir leur insertion de manière durable dans leur milieu de vie. Cependant, le PSJ n'est qu'un élément dans l'intégration des jeunes, d'autres politiques sociales, économiques, fiscales, éducatives doivent aussi être au rendez-vous pour favoriser la reconnaissance sociale des jeunes et leur permettre de prendre leur place dans la société.

On a conçu l'insertion depuis vingt ans comme une stratégie de la chance que l'on donne pour demain. Il faut aujourd'hui en faire une stratégie de la place que l'on construit pour aujourd'hui. (Jangui Le Carpentier, vice-président du Conseil national des missions locales pour l'insertion social et professionnelle des jeunes, cité dans Vidalenc, 2001, p. 16.)

LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Notre mandat de recherche était d'évaluer sur un certain nombre de territoires la mise en œuvre du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ) : le partenariat développé, la nature de l'intervention proposée et l'adéquation des services offerts avec les besoins exprimés par les jeunes. Plus précisément, nous voulions :

1. Décrire et comprendre en quoi les dynamiques partenariales contribuent à améliorer les interventions ou à en créer pour soutenir un projet d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
2. Décrire et comprendre les trajectoires des jeunes afin d'identifier les différentes problématiques et les besoins qu'elles révèlent.
3. Évaluer en quoi la nature de l'intervention mise en place localement répond aux besoins des jeunes dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie de l'étude de cas a été retenue¹, dans la mesure où elle permet de rendre compte du caractère évolutif et complexe d'un phénomène social, pris dans son contexte local. Dans le cadre de cette étude, si nous avons recueilli des données auprès de huit organismes différents (CJE ou autres) sur sept terrains de recherche, nous avons en réalité neuf études de cas, puisqu'une étude de cas est

1. Pour plus d'informations sur la stratégie méthodologique, voir Panet-Raymond, Bellot, Goyette (2003).

définie comme un territoire d'application du PSJ. En effet, dans certains lieux, les études réalisées à partir de points de service de l'organisme central témoignent d'enjeux locaux si importants que nous avons choisi de les analyser comme des territoires d'application distincts.

De plus, en choisissant plusieurs sites aux caractéristiques diverses selon les critères suivants (niveaux d'emplois, dynamiques locales, prises en charge de problématiques spécifiques), nous avons pu rendre compte de la diversité des implantations de PSJ. L'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse (PSJ) permet ainsi de produire des connaissances approfondies sur l'implantation du projet et sur son fonctionnement au plan local, sans pour autant négliger le contexte régional ou national.

L'évaluation de la mise en œuvre du PSJ dans ces territoires étudiés s'appuie sur une collecte de données largement qualitative, qui provient de différentes sources. Pour chacune des études de cas, des entretiens avec des acteurs au plan local de la dynamique d'intervention et régional (du point de vue administratif) ont été réalisés.

Mais avant de rencontrer les différents acteurs du PQJ, nous avons réalisé une analyse documentaire de projets d'implantation, de rapports d'évaluation et de procès-verbaux de réunions provenant des CJE/OJ et des partenaires afin d'avoir une idée de l'évolution et du fonctionnement des collaborations. Pour chaque étude de cas, après les premières démarches pour entrer dans le terrain, nous avons procédé à l'analyse des différents documents produits par l'organisme étudié relativement au PSJ.

Ensuite, une première entrevue individuelle avec le ou les concepteurs locaux de l'intervention partenariale pour chaque terrain de recherche a été effectuée. Ce concepteur local, généralement le directeur du CJE ou de l'organisme jeunesse (OJ), a alors été interrogé sur divers points : 1) la manière dont le PSJ s'était implanté dans son organisme (généralement à partir de la tournée du ministre Boisclair), 2) l'histoire de son organisme, 3) les liens de collaboration de son organisme, 4) les relations avec la SR et EQ, 5) les interventions développées dans le cadre de PSJ et 6) les jeunes participants à Solidarité Jeunesse. Par la suite, en fonction des terrains et des différentes réalités, plusieurs entrevues ont été réalisées, en groupe ou en individuel, avec les partenaires internes ou externes au PSJ.

Pour ce qui est des partenaires internes, soit la SR et EQ, nous avons rencontré différents niveaux d'acteurs dans chaque terrain de recherche. Tout d'abord, nous avons interviewé la personne gestionnaire du PSJ au plan local tant à SR qu'à EQ pour évoquer la vision de SJ, l'émergence des collaborations, les difficultés, les collaborations dans l'intervention, l'organisation du Comité local de suivi. Dans quelques terrains, des agents d'EQ ayant participé à l'évaluation des mesures actives pour les jeunes PSJ ont

été rencontrés². Nous avons aussi interrogé des agents d'attribution de la SR dans les différents terrains sur la manière dont ils présentaient le PSJ aux jeunes ainsi que sur leur vision de l'insertion. Finalement, nous avons réalisé des entrevues avec des responsables régionaux de la SR et EQ pour connaître le processus sociohistorique d'implantation du PSJ, mais aussi les diverses formes qu'ont prises les différentes collaborations dans l'intervention, les difficultés qui se sont posées et les solutions apportées.

En ce qui concerne les partenaires externes, à partir des documents et du discours des interviewés, nous avons établi une constellation des différents partenaires nommés par les interviewés en fonction des différents secteurs. Par la suite, au moyen d'entrevues individuelle, en groupe ou par téléphone, nous avons interrogé ces partenaires sur la manière dont ils étaient intégrés au PSJ, sur leur vision des jeunes et de l'intervention, sur la nature des collaborations, sur les difficultés rencontrées et les solutions apportées. Ce premier volet a ainsi permis de dresser un portrait des pratiques de collaboration des CJE (ou d'autres organismes jeunesse) qui sont au centre des études de cas. Ces dernières permettent de comprendre la dynamique particulière, les conditions de réussite et d'échec auxquelles ont fait face ces pratiques particulières et leur influence sur l'intervention auprès des jeunes et sur la période de suivi.

Par ailleurs, dans chaque terrain de recherche, cinq ou six jeunes ont été rencontrés à partir des informations fournies par les intervenants agissant à titre d'informateurs clés, pour un total de 40 jeunes dans l'ensemble des études de cas. Pour rendre compte de la diversité des jeunes, nous avons utilisé, entre autres, les critères suivants : le sexe, la scolarité, l'histoire antérieure des jeunes, les problématiques particulières (analphabétisme, monoparentalité, démêlés avec la justice, toxicomanie, etc.), les réalisations durant la participation à SJ et l'existence ou l'absence d'expérience professionnelle.

Suivant les règles éthiques du Ministère et des organismes, nous ne pouvions pas procéder à un choix unilatéral des jeunes rencontrés. Les intervenants des organismes faisaient partie intégrante de la sélection puisqu'ils repéraient les jeunes à partir des critères donnés, ils leur présentaient la possibilité de nous rencontrer et ce n'est qu'après l'acceptation du jeune que nous intervenions en tant qu'équipe de recherche. Ce contexte de recrutement constitue une donnée qu'il importe de conserver à l'esprit,

2. Dans ce cadre, la saturation des données a été atteinte rapidement. Le discours des agents EQ était à chaque fois concordant avec celui des représentants EQ sur le CLS (le plus souvent des gestionnaires). Ces derniers pouvaient ainsi facilement nous parler de la dynamique de leurs agents. Enfin, comme nous le soulignerons plus loin, dans la majorité des terrains, les agents de EQ ont peu participé au PSJ parce que peu de demandes (de MFOR par exemple) leur ont été adressées dans le cadre du PSJ.

dans la mesure où il s'agit souvent, par exemple, de jeunes avec qui les intervenants étaient encore en contact, de jeunes pour qui la participation à SJ ne s'était pas traduite par un conflit avec l'intervenant ou de jeunes qui n'avaient pas abandonné. Dans une démarche qualitative qui s'appuie sur la compréhension des propres biais qu'elle engendre plutôt que de les ignorer dans un *a priori* d'une perspective objective, ce contexte de recrutement ne nuit pas à l'émergence de résultats de recherche. Cependant, ces résultats doivent être compris dans cette dynamique méthodologique, c'est-à-dire comme des résultats qui présentent certainement une réussite d'insertion plus importante que celle qu'a connue globalement l'ensemble des jeunes ayant participé à SJ.

Les entretiens avec les jeunes visaient à :

1. reconstituer l'histoire personnelle des participants en vue de connaître les besoins, les attentes et la motivation à l'entrée dans le projet ;
2. retracer le processus d'intervention dont ils ont bénéficié (activités, outils, réalisations) ;
3. recueillir leur point de vue sur l'intervention et son effet sur leur parcours dans le projet quant à leurs besoins initiaux ;
4. considérer leur situation actuelle au plan de leur insertion sociale et professionnelle.

Il s'agissait, à travers leur discours, de dégager les aspects positifs et négatifs de l'intervention sur leur processus d'autonomisation, en cernant plus particulièrement les réalisations et les acquis personnels qui en découlaient.

Enfin, des entrevues individuelles ont été effectuées avec des intervenants qui ont été les intervenants privilégiés des jeunes rencontrés. Elles ont servi à recueillir de l'information sur la trajectoire des jeunes ; elles ont porté sur le jeune à son arrivée dans le projet, sur le plan d'action du jeune, sur les résultats de son passage dans le projet, sur le bilan d'ensemble du projet. Ces entrevues ont duré de 60 à 90 minutes. Nous avons réalisé ces entrevues pour tous les jeunes rencontrés, alors que notre protocole n'en mentionnait que deux par terrain. Comme il était difficile d'obtenir de la part des jeunes une information détaillée sur les activités réalisées et les outils d'intervention utilisés, nous avons décidé de trianguler l'ensemble des entrevues de jeunes avec celles des intervenants pour tirer un maximum de données. Nous avons donc étudié les dossiers que les intervenants avaient établis lorsqu'ils étaient disponibles pour les jeunes rencontrés. La reconstitution du parcours d'intervention de chaque jeune rencontré et de ses réalisations s'appuie donc sur des données provenant de multiples sources. Nous avons tout de même tenu compte dans nos analyses du fait

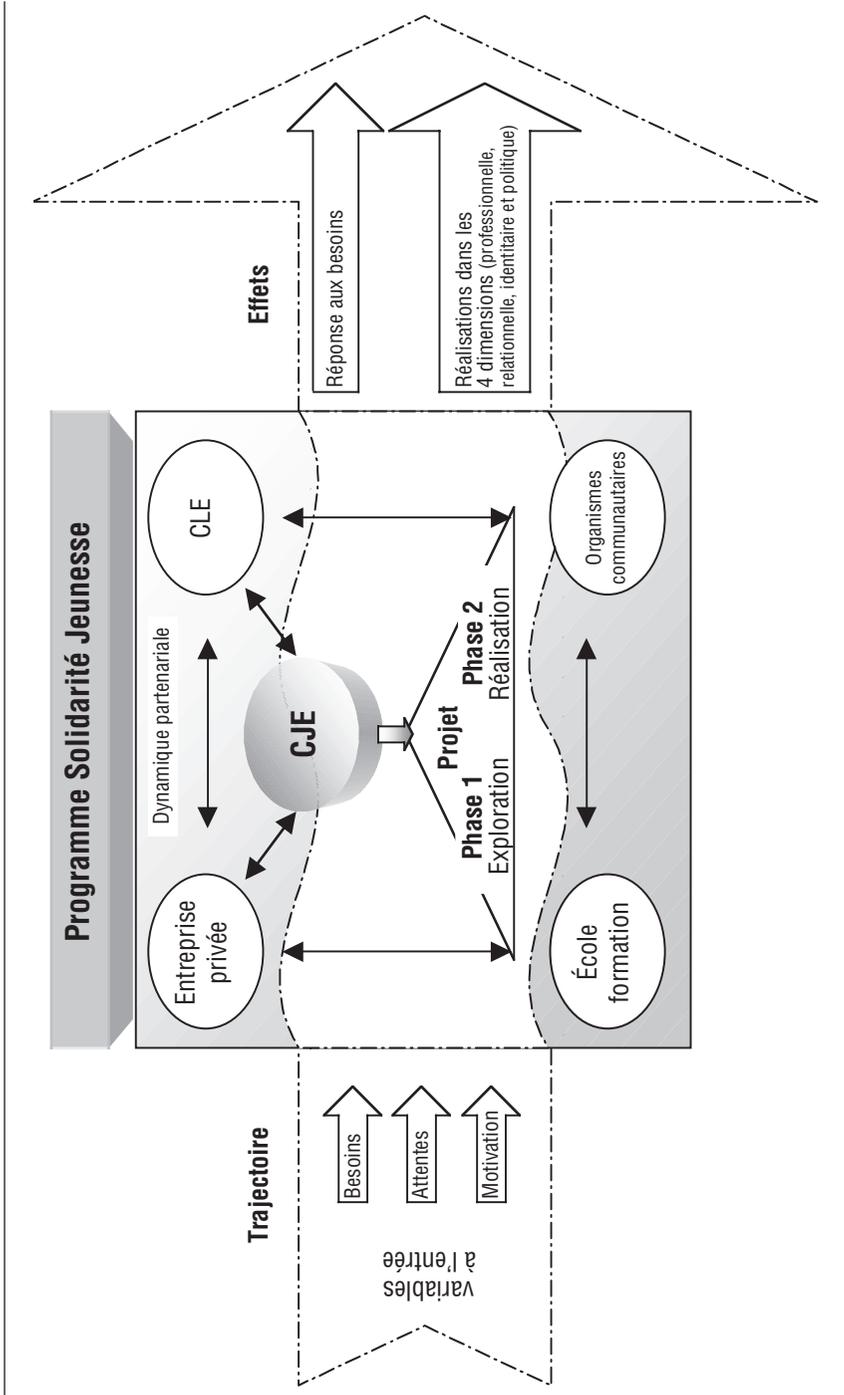
que les jeunes ne se souvenaient que peu ou pas du tout de certaines activités effectuées quelques mois auparavant, pour voir quelles étaient celles dont ils se souvenaient et pourquoi.

L'ensemble des entrevues de partenaires, de jeunes et d'intervenants ont été enregistrées et retranscrites intégralement. Elles ont fait l'objet d'une codification intégrée à partir du logiciel N-Vivo. Cette codification intégrée nous a permis de trianguler systématiquement les informations dans une logique de validation mais aussi de faire émerger les pistes d'analyse en intra-cas comme en inter-cas de manière simultanée entre les différentes sources d'information.

Cette collecte a été relativement volumineuse : pour chaque terrain de recherche, le nombre total de pages de données recueillies était d'environ 1 500 pages. Ces données ont généralement permis de décrire et de comprendre l'intervention réalisée durant l'an 1 du PSJ, soit du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2001, pour certains terrains et une partie de l'an 2 pour d'autres. La stratégie de validation, utilisée dans chaque territoire d'application étudié, a permis de faire les ajouts nécessaires, en ce qui a trait à l'an 2, et même au début de l'an 3. Cette démarche de validation a consisté à rencontrer les acteurs clés locaux à partir d'une monographie rédigée par l'équipe de recherche, et qui décrivait l'intervention locale du PSJ, les collaborations ainsi que les trajectoires des jeunes rencontrés ; elle a en outre permis de préciser, de nuancer et d'ajouter des éléments pour rendre compte de la mise en œuvre depuis la première collecte de données.

Dans le schéma de la page suivante sont présentées les composantes de l'intervention dans le contexte des rapports dynamiques des divers acteurs qui ont œuvré auprès des jeunes.

À partir d'une perspective analytique de compréhension des cadres, des logiques et des effets produits par des actions interpénétrées des jeunes, des intervenants et des différents partenaires du PSJ, la rédaction de ce livre s'appuie donc sur deux grands types d'analyse : d'une part, l'étude en profondeur intra-cas de neuf territoires d'application du PSJ qui ont permis de rendre compte des dynamiques locales et de la richesse des formes de traduction de PSJ et, d'autre part, l'étude comparative inter-cas des différentes situations de mise en œuvre en vue de faire ressortir les enjeux, les défis à relever dans le cadre d'une intervention ancrée dans une dynamique de coresponsabilisation et de solidarité. Pour des raisons évidentes de confidentialité, d'anonymat et de respect des règles d'éthique, la description approfondie des différents territoires d'application n'a pas été publiée en tant que telle. Elle est cependant le socle qui nous a permis de faire émerger des pistes d'analyse convergentes ou divergentes qui ont servi à alimenter l'analyse comparative des territoires.



- ALVESTEGUI, G. et J.-M. CHARBONNEL (1999). « Mise en œuvre du RMI et reformulation de la question sociale », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 42, n° 82, p. 85-96.
- ANCTIL, H. (2001). *Évolution des rapports public-privé dans les services de santé et les services sociaux*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être.
- ASSOGBA, Y. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société. L'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BAFOIL, F. et B. DEMONQUE (2000). « L'entreprise: de la recherche d'un partenaire à son exclusion », *Les politiques sociales*, vol. 3, p. 88-98.
- BAKER, M. et D. TIPPING (1999). *Poverty, Social Assistance and the Employability of Mothers. Restructuring Welfare States*, Toronto, University of Toronto Press.
- BARBIER, J.-C. (2002). « Jeunes et insertion sur le marché du travail », dans D.-G. Tremblay et L. F. Dagenais (dir.), *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 25-46.
- BEAUCHEMIN, S. et J. BEAUCHEMIN (1998). « La réforme québécoise de la sécurité du revenu. La citoyenneté au service d'une solidarité gestionnaire », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 39, n° 79, p. 139-140.
- BEAUDOUIN, L. et L. FAVREAU (2000). *Le carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais: Analyse et mise en perspective d'une pratique communautaire d'insertion auprès des jeunes*, Hull, Chaire de recherche en développement communautaire.
- BELLOT, C. (2001). *Le monde social de la rue: expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, École de criminologie.
- BELLOT, C. (2005). « La diversité des trajectoires de rue des jeunes à Montréal », dans N. Brunelle et M.-C. Cousineau (dir.), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 71-95.

- BELLOT, C. (2000). «La trajectoire: un outil dans la compréhension de l'itinérance», dans D. Laberge (dir.). *L'errance urbaine*, Montréal, Éditions Multimondes, p. 101-115.
- BERNARD, P. (1999). «La cohésion sociale: critique dialectique d'un quasi-concept», *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 41, n° 81, p. 47-60.
- BERTOZZI, F. (2000). «Les expériences locales d'insertion», *Les politiques sociales*, vol. 3, p. 55-61.
- BILODEAU, A. (2000). *Les conditions de qualité de la planification participative de l'action en partenariat en prévention/promotion de la santé et du bien-être, une question d'innovation sociale*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal.
- BLONDIN, S., G. LEMIEUX, et L. FOURNIER (2001). *Emploi atypique et précarité chez les jeunes*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse.
- BOISCLAIR, A. (2000). *Solidarité jeunesse: un nouveau traitement des jeunes à la sécurité du revenu*, Québec, Mémoire, Ministère de la Solidarité sociale.
- BOISMENU, G. et B. HENRY (1998). «L'action publique visant les sans-emploi: similarité et complémentarité de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale au Canada», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 1.
- BOIVIN, M.-D. (2000). «Les enjeux de l'affiliation et de la désaffiliation au marché du travail: quelques réflexions sur l'insertion socioprofessionnelle de jeunes toxicomanes», dans G. Fournier et M. Monette (dir.), *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CRIEVAT, p. 37-56.
- BONDU, D. (1998). *Les nouvelles pratiques de médiation sociale*, Paris, ESF Éditeur.
- BONNY, Y. et M. OBERTI (1999). «Les mesures de soutien au revenu en Europe. Approche comparative des situations locales», *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 42, n° 82, p. 71-85.
- BOUCHARD, C., V. LABRIE et A. NOËL (1996). *Chacun sa part: rapport de trois membres du comité externe de réforme de la sécurité du revenu*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu.
- BOULTE, P. (1995). *Individus en friche: Essai sur l'exclusion*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BOUTINET, J.-P. (1990). *Anthropologie du projet*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BROUILLETTE, G., S. HAMEL et J. LAVIGNE (1988). *Évaluation de la pertinence des interventions en développement de l'employabilité auprès des clients de l'aide sociale*, Québec, DES, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.
- CANADA (1998). *Investir dans nos enfants: idées à retenir*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada (DRHC).
- CANADA (2001). *Statistique Canada*, Enquête sur la population.
- CASTEL, R. (1994). «La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation», *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 22, p. 11-28.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

- CHOPART, J.-N. et A. NOËL (1999). « Vivre avec le minimum : quelle architecture pour la protection sociale ? », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 42, n° 82, p. 5-12.
- CLUTTERBUCK, P. et M. NOVICK (2003). « Création de communautés inclusives : perspectives et stratégies canadiennes », *PRISME*, vol. Perception, n° 23, p. 1-2.
- COMEAU, Y. (2000). « L'insertion de jeunes adultes par l'économique : les expérimentations du mouvement associatif », dans G. Fournier et M. Monette (dir.), *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CRIEVAT, p. 125-142.
- COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE (2002). *Rapport du comité aviseur de Solidarité Jeunesse. Bilan de l'an 1 du projet*, Québec, Gouvernement du Québec.
- COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE (2003). *Bilan de la recherche-action Solidarité Jeunesse*, Direction des communications, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- COMITÉ PERMANENT DE LUTTE À LA TOXICOMANIE – CPLT (2001). *Développer la concertation en toxicomanie. Guide pour les intervenants et gestionnaires*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et de des Services sociaux et Comité permanent de lutte à toxicomanie.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (2001). *Quel temps pour les jeunes ? La participation sociale des jeunes*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être.
- CONTER, B. (2000). « La formation professionnelle, une politique active ? », *Les politiques sociales*, vol. 3, p. 99-105.
- CÔTÉ, Y. (1991). *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, Louiseville, Les Éditions JCL.
- CYRULNIK, B. (1999). *Un merveilleux malheur*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- CYRULNIK, B. (2002). *Le murmure des fantômes*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- D'AMOURS, M. et al. (1999). « Les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans : entre exclusion et réflexivité », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 42, n° 82, p. 121-134.
- DE GAULEJAC, V. et I. TABOADA-LÉONETTI (1994). *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DECHMAN, M. (2003). « Les quatre caractéristiques de l'exclusion sociale : un processus de prédisposition, prolongé et insinuant », *Perception*, vol. 26, n° 2, p. 7-10.
- DESMARAIS, D. et al. (2000). *Insertion socioprofessionnelle et détresse psychologique des jeunes adultes : Un portrait complexe, une responsabilité collective*, Québec, Les Publications du Québec.
- DHUME, F. (2001). *Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans le champ des politiques sociales*, Paris, Éditions ASH.
- DOMERGUES, P. (1988). *La société du partenariat*, Paris, Anthropos.

- DORAY, A. (2000). *La jeunesse comme espace de tri : l'évolution des modes de vie des jeunes au Canada de 1981 à 1998*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie.
- DORAY, M., I. IAENSA et M. FONTAINE (1998). *Les étapes du développement et les relations partenariales*, Montréal, Centre Jeunesse de Montréal, Direction de la recherche et du développement.
- DUBAR, C. (1991). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Collin.
- DUBAR, C. (2000). *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France.
- DUBET, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUCHARME, N. et F. FONSECA (2002). « La recherche-action Solidarité Jeunesse : l'amorce d'un modèle d'insertion sociale et professionnelle québécois », dans D.-G. Tremblay et L.F. Dagenais (dir.), *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 95-116.
- DUFOUR, P., A. NOËL et G. BOISMENU (2001). « La pratique de la contrepartie pour les personnes exclues du marché du travail ici et ailleurs », *Recherche sur les politiques*, vol. 2, n° 2, p. 85-93.
- EAST, L. (2003). *Résultats de l'évaluation du Projet pilote Solidarité Jeunesse communautés noires anglophones*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction de l'évaluation.
- ESPING-ANDERSON, G. (1996). *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies*, Londres, Sage.
- EUROPEAN GROUP FOR INTEGRATED SOCIAL RESEARCH (EGRIS) (2001). « Misleading Trajectories: Transition Dilemmas of Young Adults in Europe », *Journal of Youth Studies*, vol. 4, n° 1, p. 101-118.
- FORTIN, B. (1998). *Dépendance à l'égard de l'aide sociale et réforme de la sécurité du revenu*, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).
- FOURNIER, D., S. DESMARAIS et A.-M. ROYER (2001). *L'intégration multidimensionnelle des jeunes. La parole aux jeunes*, Montréal, Fondation Béati/Relais Femmes.
- FOURNIER, G., M.-D. BOIVIN et D. VIÉL (1998). « L'individu au cœur des pratiques éducatives d'aide à l'insertion socioprofessionnelle », *Cahiers de la recherche en éducation* (CRÉ), vol. 5, n° 1, p. 19-44.
- FOURNIER, G., et M. MONETTE (2000). « Les diplômés et l'insertion socio-professionnelle : résignation déguisée ou adaptation saine à un marché du travail insensé », dans G. Fournier et M. Monette (dir.), *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CRIEVAT, p. 1-36.
- FOURNIER, G., K. BÉJI et L. CROTEAU (2002). « Évolution de la situation d'insertion socio-professionnelle de jeunes diplômés au cours des cinq premières années sur le marché du travail », dans D.-G. Tremblay et L.F. Dagenais (dir.), *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 47-70.

- FREILER, C. (2003). « Pour passer du risque au développement humain : l'inclusion sociale au cœur du bien-être individuel et collectif », *Perception*, vol. 26, n° 2, p. 7-10.
- FRIEDBERG, E. (1993). *Le pouvoir de la règle: Dynamique de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- FRIOT, B. (1999). « Ciblage, universalité, discrimination : la fiscalité redistributive contre le salaire », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 42, n° 82, p. 37-48.
- GALLAND, O. (1991). *Sociologie de la jeunesse: L'entrée dans la vie adulte*, Paris, Armand Collin.
- GAUTHIER, M. (1996). « Précaires, un jour... ? ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains », *Sociologie et Sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 135-146.
- GAUTHIER, M. (2000a). « L'âge des jeunes : un fait social instable », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 43, p. 23-33.
- GAUTHIER, M. (2000b). « L'insertion professionnelle des jeunes au cœur d'une nouvelle définition du centre et de la marge », dans G. Fournier (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, CRIEVAT, p. 59-82.
- GAUTHIER, M. (2001). « Jeunes et migration : une dimension non négligeable du processus d'insertion sociale et professionnelle au Québec », dans L. Roulleau-Berger et M. Gauthier (dir.), *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 215-228.
- GAUTHIER, M. et L. MERCIER (1994). *La pauvreté chez les jeunes – Précarité économique et fragilité sociale, un bilan*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GERVAIS, L. *et al.* (1999). « Le mouvement communautaire autonome : une richesse que nous devons conserver », *La Presse*, 28 décembre.
- GIDDENS, A. (1987). *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- GLASSER, W. (1971). *La thérapie par le réel*, Paris, Édition française EPI, coll. « Hommes et Groupes ».
- GORELICK, C. et G. BRETHOUR (1998). *Welfare to Work Programs: A National Inventory*, Ottawa, Conseil canadien de développement social (CCDS).
- GOYETTE, M. (1999). « L'analyse de pratiques partenariales dans le domaine de la santé mentale : Réflexions autour de l'équipe-itinérance-outreach du CLSC des Faubourgs », *Analyse de pratique pour l'obtention d'une maîtrise*, Montréal, Université de Montréal, École de service social.
- GOYETTE, M., B. BOUFFARD et C. LARIVIÈRE (2000). « La concertation et le partenariat aux Centres jeunesse de Montréal : des pratiques à soutenir », *Défi jeunesse*, vol. 6, n° 2, p. 29-35.
- GOYETTE, M., N. DALLAIRE et J. PANET-RAYMOND (2002). *Le partenariat dans le domaine de la jeunesse: vers une valeur ajoutée à l'intervention ?*, Montréal, Communication présenté au Cinquième congrès mondial de l'OSDE.

- GOYETTE, M., J. PANET-RAYMOND et N. DALLAIRE (2004). *Algunos retos del Partenariado en Quebec; hacia la cualificación de prácticas de intervención social*. De quelques enjeux du partenariat au Québec : vers de nouvelles pratiques sociales locales, Revue *Trabajo Social*, Universidad nacional de Colombia (en espagnol, publié en juin 2005), vol. 6, p. 129-144.
- GOYETTE, M., A. MORIN et É. LYRETTE (2005). « La préparation et l'insertion des jeunes des centres jeunesse : le projet Qualification des jeunes », *Revue PRISME*, n° 45, 218-231.
- GOYETTE, M., et J. CHARBONNEAU (2005). *Devis méthodologique de l'évaluation du projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*, Montréal, Rapport remis au Centre national de prévention du crime.
- GOYETTE, Martin, Geneviève CHÉNIER, Véronique NOËL, Cécile POIRIER, Marie-Noëlle ROYER et Étienne LYRETTE (2006). *Évaluation de l'intervention réalisée du projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*. Résultats choisis remis au Centre national de prévention du crime et à l'Association des centres jeunesse du Québec, 49 p.
- GUALMINI, E. (2000). « La décentralisation », *Les politiques sociales*, vol. 3, n° 4, p. 62-77.
- GUYENNOT, C. (1998). *L'insertion. Un problème social*, Paris, Logiques sociales.
- HARDINA, D. (1997). « Workfare in the U.S.: Empirically-Tested Programs or Ideological Quadmire? », dans E. Shragge (dir.), *Workfare. Ideology for a New Under-Class*, Toronto, Garamond Press, p. 131-148.
- HERTZMAN, C. (2002). *Leave No Child Behind! Social Exclusion and Child Development*, Laidlaw Foundation Paper Series, Toronto, Perspectives on Social Inclusion.
- HONNETH, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, CERF
- INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES – ICEA (1998). *Où mènent les parcours ?* Document de réflexion, Montréal, ICEA, Document inédit.
- JACKSON, A. et K. SCOTT (2002). « Does Work Include Children? The Effects of the Labour Market on Family Income, Time et Stress », Laidlaw Foundation's Working Paper Series, Toronto, Perspective on Social Inclusion.
- JENSON, J. (2000). « Le nouveau régime de citoyenneté du Canada : investir dans l'enfance », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 44, n° 84, p. 11-24.
- JONES FINER, C. (1999). « Trends et Development in Welfare States », dans J. Classen (dir.), *Comparative Social Policy. Concepts, Theories et Methods*, Oxford, Blackwell.
- JORDAN, B. (2001). « L'exclusion sociale, l'emploi et la Troisième Voie », *Sociologie et société*, vol. 33, n° 2, p. 93-112.
- JOUBERT, M. et C. LOUZOUN (2005). *Répondre à la souffrance sociale*, Paris, Erès.
- KOKOREFF, M. (1996). « Jeunes et espaces urbains. Bilan des recherches en France, 1977-1994 », *Sociologie et Sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 159-176.
- KOOB, D. et K. TILLMANN (2000). « Innovations et mise en réseau au plan local », *Les politiques sociales*, vol. 3, p. 26-37.

- LAMOUREUX, H. (1996). *Le citoyen responsable: L'éthique de l'engagement social*, Montréal, VLB Éditeur.
- LAMOUREUX, J. (2001). « Marges et citoyenneté », *Sociologie et société*, vol. 33, n° 2, p. 29-48.
- LAVOIE, J. et J. PANET-RAYMOND (2002). « Les étapes du processus d'intervention communautaire », dans H. Lamoureux *et al.* (dir.), *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 145-186.
- LE BOSSÉ, Y. (2000). « Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir: devenir des compagnons de projets », dans G. Fournier et M. Monette (dir.), *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CRIEVAT, p. 143-184.
- LEBEAU, A., G. VERMETTE et C. VIENS (1997a). *Bilan de l'action intersectorielle et de ses pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec*, Québec, Ministère de la Santé et de des Services sociaux, Direction de la planification et de l'évaluation.
- LEBEAU, A., G. VERMETTE et C. VIENS (1997b). *Synthèse du contexte structurel des pratiques intersectorielles en toxicomanie*, Québec, Ministère de la Santé et de des Services sociaux, Direction de la planification et de l'évaluation.
- LEMIEUX, N. et P. LANCTÔT (1995). *Commencer sa vie adulte à l'aide sociale*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu.
- LESEMANN, F. (2000). « De l'État-providence à l'État partenaire », dans G. Giroux (dir.), *L'État, la société civile et l'économie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 223-240.
- LIÉNARD, G. (2001). *L'insertion: défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Sprimont, Belgique, Pierre Mardaga Éditeur.
- LIMA, L. (2004). « L'âge de l'État social: une comparaison France-Québec des systèmes d'assistance-jeunesse », Communication présentée au colloque Matisse « Accès inégal à l'emploi et à la protection sociale », Paris, septembre.
- MCALL, C. et D. WHITE (1996). *Structures, systèmes et acteurs: Welfare et Workfare comme champs d'action sociale*, Rapport de l'équipe de recherche sur la pauvreté et l'insertion au travail, Montréal, Université de Montréal.
- MCCAIN, M. N. et J.F. MUSTARD (1999). *Inverser la véritable fuite des cerveaux: étude sur la petite enfance*, Toronto, Institut canadien de recherche avancée.
- MACLOUF, P. (1985). « Les restructurations économiques et l'ancrage territorial de la crise de l'État-Providence », *Revue internationale d'Action communautaire* – RIAC, vol. 13, n° 53, p. 9-17.
- MALENFANT, R. *et al.* (2002). *L'intégration durable en emploi dans la mouvance du marché du travail*, Québec, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières.
- MISHRA, R. (1993). « Social Policy in the Postmodern World », dans C. Jones Finer, *New Perspectives on the Welfare State in Europe*, Londres, Routledge, p. 18-40.
- MOLGAT, M. (1998). *Vivre hors famille...L'insertion résidentielle au cœur du passage à la vie adulte au Québec*, Thèse de doctorat, sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal.

- MOLGAT, M. (1999). « De l'intégration à l'insertion... Quelle direction pour la sociologie de la jeunesse au Québec? », dans M. Gauthier et J.-F. Guillaume (dir.), *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, p. 77-94.
- MOREL, S. (2000). *Les logiques de la réciprocité*, Paris, Presses universitaires de France.
- MOREL, S. (2002). *Modèle du workfare ou modèle de l'insertion ? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- MURARD, N. (1999). « Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 42, n° 82, p. 135-142.
- NICOLE-DRANCOURT, C. et L. ROULLEAU-BERGER (1995). *L'insertion des jeunes en France*, Paris, Presses universitaires de France.
- NICOLE-DRANCOURT, C. et L. ROULLEAU-BERGER (2001). *Les jeunes et le travail : 1950-2000*, Paris, Presses universitaires de France.
- NINACS, W.A. (1996). *Le service social et la pauvreté : de la redistribution des ressources à leur contrôle ?*, Essais et synthèses, Québec, Université Laval, Faculté des sciences sociales, École de service social, Laboratoire de recherche.
- ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC – OPTSQ (1996). *De la multidisciplinarité vers l'interdisciplinarité*, Montréal.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (1999). *Combattre l'exclusion. L'aide sociale au Canada et en Suisse*, Paris, OCDE, vol. 3.
- OSTNER, I. (1999). « Minima sociaux et incitation à l'emploi en Europe : convergence des objectifs, divergence des moyens », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 42, n° 82, p. 13-24.
- OUELLET, F., M. PAIEMENT et P.H. TREMBLAY (1995). *L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre/CECOM de l'hôpital Rivière-des-Prairies.
- PANET-RAYMOND, J. (1994). « Les conditions du partenariat entre les CLSC et les organismes communautaires dans le contexte de la loi 120 », dans L. Favreau, R. Lachapelle et L. Chagnon (dir.), *Pratiques d'action communautaire en CLSC, acquis et défis d'aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 87-97.
- PANET-RAYMOND, J., C. BELLOT et M. GOYETTE (2003). *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : l'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse*, Montréal, Rapport présenté au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- PANET-RAYMOND, J. et D. BOURQUE (1991). *Partenariat ou Pater-nariat ? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires œuvrant auprès des personnes âgées à domicile*, Montréal, Groupe de recherche en développement communautaire.
- PANET-RAYMOND, J. et J. BEEMAN (1997). « Les alternatives du dépannage alimentaire au développement communautaire », dans D. Plamondon et al. (dir.), *Au delà de la tourmente... Des alliances à bâtir!*, Regroupement québécois

- des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en Centre de santé/Groupe de recherche et d'intervention régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, p. 129-139.
- PARAZELLI, M. et G. TARDIF (1998). «Le mirage démocratique de l'économie sociale», dans L. Boivin et M. Fortier (dir.), *L'économie sociale: L'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides, p. 55-101.
- PAUGAM, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM, S. (1996). *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- PAUGAM, S. (1999). *L'Europe face à la pauvreté, les expériences nationales de revenu minimum*, Paris, Documentation française.
- PAUGAM, S. (2000). «L'exclusion: usages sociaux et apports de la recherche», dans *La sociologie française contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France.
- POWELL-TAYLOR, E., B. ROSSING et J. GERAN (1998). *Evaluating Collaboratives. Reaching the Potential*, Wisconsin, University of Wisconsin Extension, Madison.
- PROULX, M.-U. (1998). *Territoires et développement économique*, Montréal, L'Harmattan.
- PROVOST, M. (1989). «L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, n° 2, p. 71-82.
- QUÉBEC (1999). *Les jeunes et la sécurité du revenu*, Québec, Ministère de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.
- QUÉBEC (2000). *Solidarité jeunesse. Cadre d'évaluation*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES).
- QUÉBEC (2001a). *Politique Jeunesse du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC (2001b). *Projet Pilote Solidarité Jeunesse. Rapport final d'évaluation*, Québec, Ministère de la Solidarité sociale, Direction de la recherche de l'évaluation et de la statistique (DRES).
- QUÉBEC (2002a). *Enquête sur la population active*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- QUÉBEC (2002b). *Profil et cheminement des jeunes participant à Solidarité Jeunesse. Ensemble du Québec et régions*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, en collaboration avec la Sécurité du revenu (DGADGO) et le Comité adviseur de Solidarité Jeunesse.
- QUIVIGER, V. (1987). *Quelques conditions de la concertation*, Montréal, Conférence annuelle des organismes.
- RAPPORT HARNOIS (1987). *Pour un partenariat élargi. Projet de politique de santé mentale pour le Québec*, Québec, Les Publications du Québec.

- RENAULT, E. (2005). *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- RENÉ, J.-F. (1995). « Itinéraire de vie précaire : donner un sens au présent », dans *Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives*, Actes du colloque du Conseil permanent de la jeunesse, dans le cadre du LXII^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Québec, Conseil permanent de la jeunesse.
- RENÉ, J.-F., C. LEFEBVRE et A. COTTON (1999a). « Développement de l'employabilité et empowerment dans une entreprise d'insertion : l'exemple d'Insère-Jeunes », *Apprentissage et Socialisation*, vol. 19, n^o 1, p. 53-70.
- RENÉ, J.-F. et al. (1999b). « La difficile d'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 42, n^o 82, p. 109-121.
- RENÉ, J.-F. et al. (2000). *L'intégration des personnes assistées sociales et le rôle de l'État*, Montréal, Rapport de recherche, Conseil québécois de développement social.
- RENÉ, J.-F. et J. PANET-RAYMOND (2000). *Le mouvement communautaire au Québec comme espace de transactions sociales vers une citoyenneté active et un développement local*, Québec, Congrès de l'Association internationale des sociologues de langues française.
- RENÉ, J.-F. et al. (2001). « L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité », *Lien social et politiques* – RIAC, n^o 46, p. 125-140.
- RÉSEAU DES CJE (2000a). *Deuxième bilan provincial*, Boucherville, Projet Solidarité Jeunesse.
- RÉSEAU DES CJE (2000b). *Premier bilan provincial*, Boucherville, Projet Solidarité Jeunesse.
- RÉSEAU DES CJE (2000c). *Solidarité jeunesse. Projet pilote. Septembre 1999 à septembre 2000*, Boucherville, Projet Solidarité Jeunesse.
- ROSE, J. (2000). « Les jeunes et l'emploi : questions conceptuelles et méthodologiques », dans G. Fournier et M. Monette (dir.), *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, CRIEVAT, p. 83-116.
- ROULLEAU-BERGER, L. (1998). « Professionnels de l'insertion au contact des jeunes en situation précaire : de la coproduction et de la discrimination des compétences », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 40, p. 39-45.
- ROULLEAU-BERGER, L. et M. GAUTHIER (2001). *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, Paris, Éditions de l'Aube.
- ROUSSEAU, C. (2003a). *Sondage sur la mesure des effets liés à l'insertion professionnelle du programme Solidarité Jeunesse*, Rapport d'évaluation, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- ROUSSEAU, C. (2003b). *Projet pilote avec les jeunes de la rue (projet espoir)*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

- ROUSSEAU, C. (2004). *Les déterminants de l'insertion socioprofessionnelle : les effets du Projet Solidarité Jeunesse sur les attitudes et les comportements des participants, Synthèse du rapport final*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction de l'évaluation.
- ROUSSEAU, C. (2005). *Rapports de trois études d'évaluation de Ma place au soleil. Faits saillants*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de l'évaluation.
- SAINT-PIERRE, C. (1997). *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation.
- SCHAUT, C. (2001). « Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : orientations, mise en œuvre et effets concrets », *Sociologie et société*, vol. 33, n° 2, p. 67-92.
- SHRAGGE, E. (1997). « Workfare: An Overview », dans E. Shragge, *Workfare. Ideology for a New Under-Class*, Toronto, Garamond Press, p. 17-33.
- SPAIN, A., L. BÉDARD et L. PAIEMENT (2000). « Le travail au féminin : normalité ou marginalité », dans Geneviève Fournier et Bruno Bourassa (collaboration spéciale : Antoine Baby et Yvon Pépin), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, CRIEVAT, p. 139-158.
- STATISTIQUE CANADA (2001). www.statcan.ca/start_f.html.
- TABIN, J.-P. (2000). « Les politiques actives du marché du travail », *Les politiques sociales*, vol. 3, p. 55-61.
- TESSIER, C. (2000). « Jeunes et jeunes femmes : reconnaître la marge, dénoncer la norme », dans G. Fournier et Bruno Bourassa (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, CRIEVAT, p. 201-216.
- THÉVENIAULT-MULLER, M. (1999). *Le développement local. Une réponse politique à la mondialisation*, Paris, Desclée de Brouwer.
- THOMAS, N. (1997). « Perspective historique et méthodologique de diagnostic en santé mentale communautaire », *Les politiques sociales*, vol. 6, nos 1-2, p. 38-49.
- THUDEROZ, C. (2000). *Négociation : Essai de sociologie du lien social*, Paris, Presses universitaires de France.
- TOURAINÉ, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.
- TROTTIER, C. (2000). « Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 43, p. 93-102.
- VALOIS, P. et al. (2004). *Les déterminants de l'insertion socioprofessionnelle : les effets du Projet Solidarité Jeunesse sur les attitudes et comportements des participants*, Rapport de recherche, Québec, Université Laval.
- VIDALENC, R. (2001). *La confiance et le contrat : éléments du processus de lutte contre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan.
- VILLENEUVE, P. (1999). « Sécurité du revenu et exclusion sociale aux États-Unis : bilan préliminaire de la réforme de 1996 », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 42, n° 82, p. 97-108.

- WACQUANT, L. (1999). *Les prisons de la misère*, Paris, Éditions Raisons d'agir.
- WHITE, D. (1994). « La gestion communautaire de l'exclusion », *Lien social et politiques* – RIAC, vol. 32, automne, p. 37-50.
- WHITE, D. et M. LÉVESQUE (2001). « Les paradoxes du développement de l'employabilité des personnes assistées sociales », dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux. Tome 2. Études de cas et interventions sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 209-236.
- WHITE, D. et al. (2002). *Pour sortir des sentiers battus. L'action intersectorielle en santé mentale*, Québec, Les Publications du Québec.